



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Société, nature et biodiversité

Regards croisés sur les relations
entre les Français et la nature

DÉCEMBRE 2021

sommaire

Société, nature et biodiversité

Regards croisés sur les relations
entre les Français et la nature

- 5** - Introduction
- 9** - Une nature en quête de sens
- 25** - Des formes différenciées d'appropriation de la nature
- 67** - La nature à l'échelle des territoires
- 103** - Interactions, aspirations et effets de génération
- 127** - Quelles formes d'implication en faveur de la nature ?
- 155** - Table des matières

Document édité par :
**Le service des données
et études statistiques (SDES)**

coordinateur



contributeurs

Anne Atlan, Emmanuelle Baudry,
Marianne Bléhaut, Danis Bois,
Colas Boudet, Hélène Bourhis-Bois,
Alexis Cerisier-Auger, Vincent Comor,
Jean Corneloup, Alix Cosquer,
Anthony Coulmin, Thomas Delage,
Valérie Deldrève, Jeanne Dequesne,
Éric Doidy, Frédéric Ducarme,
Marie Feliot-Rippeault, Patricia Gambert,
Julien Gauthey, Olivier Gimenez,
Sandrine Glatron, Anahita Grisoni,
Anne-Laure Guinoiseau, Valentin
Guyonnard, Agnieszka Jeziorski,
Irénee Joassard, Charlène Kermagoret,
Christophe Lavergne, Anne-Claire
Maurice, Hélène Melin, Charlotte Millot,
Lucie Morère, François Morisseau,
Olivier Musard, Véronique Philippot,
Frédéric Plénard, Anne-Caroline Prévot,
Christian Reynaud, Éric Tromeur,
Laure Turbian, Véronique Van Tilbeurgh

avant-propos



our mieux saisir l'appropriation des enjeux environnementaux par la société française, le Service des données et études statistiques (SDES) mène régulièrement de grandes enquêtes

auprès des citoyens.

Les résultats de l'enquête « Les Français et la nature », menée en 2020, mettent en lumière la variété des points de vue et la complexité des interactions entre les citoyens et le monde vivant qui les entoure. Soucieux de préserver la nature, les Français sont de plus en plus nombreux à être convaincus qu'il est urgent de mettre un terme à l'érosion de la biodiversité. Pour autant, un certain nombre de facteurs freinent encore la mobilisation de l'ensemble de la société en faveur d'une transition écologique plus respectueuse des milieux et espèces naturels.

Dans le cadre de cette publication consacrée aux relations que la population française entretient avec la nature, le Commissariat général au développement durable a souhaité faire dialoguer les travaux statistiques, les recherches académiques et les retours d'expérience des acteurs de terrain afin de dresser un large panorama des connaissances sur la question.

— **Thomas Lesueur**

COMMISSAIRE GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Introduction



introduction

Cinquante ans après sa création en janvier 1971, le ministère de la « Protection de la nature et de l'environnement » est devenu le ministère de la Transition écologique. Outre ce changement de dénomination, ses moyens et ses prérogatives ont nettement progressé tout au long de cette période¹. Progressivement, les notions d'*environnement* et de nature ont cédé la place à celles, plus scientifiques, d'*écologie* et de *biodiversité*. La logique initiale de protection des milieux naturels se trouve désormais englobée dans un programme plus vaste de transformation de la société française. Acteurs de cette transition écologique, les citoyens se révèlent par ailleurs de plus en plus conscients des enjeux environnementaux et soucieux d'en tenir compte dans leur vie quotidienne².

Alors que les scientifiques du monde entier alertent l'opinion publique sur les risques induits par la « sixième extinction massive », la question se pose de savoir comment ce message est perçu par la population. Deux approches peuvent être a priori retenues pour aborder cet enjeu : la première consiste à privilégier le registre scientifique en se centrant sur la notion, souvent complexe, de « préservation de la biodiversité » ; la seconde conduit à interroger la notion plus générale de *Nature*, en tenant compte du fait que celle-ci recouvre des acceptions

variables d'une personne à l'autre, au gré de la relation spécifique que les humains entretiennent depuis leur naissance avec le monde (végétal, animal, minéral, etc.) qui les entoure.

En concevant un dispositif d'enquête intitulé « *Les Français et la nature* », c'est cette deuxième approche que le Commissariat général au développement durable (CGDD) a souhaité privilégier. En effet, même si des sondages avaient occasionnellement été menés pour évaluer le niveau de connaissance des Français en matière de biodiversité, rares étaient les travaux quantitatifs permettant d'appréhender plus finement la complexité des représentations sociales de la Nature, en tenant compte de l'expérience des individus, de leurs pratiques, de leurs savoirs, de leurs opinions, etc.

Pilotée par le service statistique du ministère de la Transition écologique, cette enquête, conduite en 2020 auprès d'un vaste échantillon représentatif de la population française, avait pour ambition d'explorer en profondeur la place qu'occupe la nature dans l'imaginaire collectif et dans les préoccupations sociales (*voir encadré*). Les premiers résultats de l'enquête ont été diffusés sur le site du Service des données et études statistiques (SDES), sous la forme d'un [article de synthèse](#) et d'un outil de [datavisualisation](#) accessible à tous.

L'enquête « Les Français et la nature »

L'enquête a été réalisée du 3 mars au 15 avril 2020 auprès d'un échantillon représentatif de 4 553 personnes résidant en France et âgées de 16 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas : genre, âge, catégorie socioprofessionnelle (PCS niveau 1) de la personne de référence du ménage, type d'agglomération et région de résidence. La collecte des données a été effectuée par Ipsos, pour le compte du SDES.

En France métropolitaine, 3 803 personnes ont répondu au questionnaire par internet. À La Réunion, en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane, 750 ménages ont été interrogés par téléphone.

Le dispositif d'enquête a fait l'objet d'une concertation élargie, associant des spécialistes venus d'horizons divers : monde académique (CNRS, Inrae, etc.), associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, élus et acteurs de terrain travaillant sur le sujet, experts de l'Office français de la biodiversité, des ministères de la Transition écologique, de l'Agriculture et des Sports, etc.

Que soient ici remerciés pour leur participation : Yann Kervinio, Julien Massetti, Stanislas Wroza, Marilda Dhaskali, Bernard Kalaora, Valérie Chansigaud, Jean-Luc Aigoïn, Manuelle Rovillé, Eric Demmerle, Vincent Hébrail-Muet, Estelle Midler, Hélène Leriche, Sandrine Poirier, Olivier Blanc, François Lasserre, Sidonie Folco, Amélie Le Mieux, Christèle Gernigon, Guillaume Body, Frédéric Gosselin, Laurent Couzi, Jean-Pierre Arnauduc, Yann Laurans, Valérie Charollais, Benoît Bourges.

¹ Premier titulaire de ce portefeuille gouvernemental, Robert Poujade parlait alors de « ministère de l'impossible ». La genèse du ministère a notamment été décrite par F. Charvolin dans l'ouvrage collectif coordonné par P. Lascourmes (1999), *Instituer l'environnement. Vingt-cinq ans d'administration de l'environnement*, L'Harmattan.

² Pautard É. (coord.) (2018), *Modes de vie et pratiques environnementales des Français, CGDD, Théma Analyse, avril 2018, 100 p.*

Pour valoriser de manière plus approfondie les résultats de cette enquête tout en la replaçant dans l'ensemble des travaux menés parallèlement sur le sujet, un **appel à contributions** a été lancé. Il visait à mobiliser des contributeurs variés pour appréhender, sous différents angles, la relation que les Français entretiennent avec la nature. Point d'ancrage de cette démarche collective, les résultats de l'enquête ont été mis à disposition des auteurs afin qu'ils puissent prendre appui sur cette source dans le cadre de leur projet d'article tout en mobilisant, le cas échéant, d'autres sources ou approches complémentaires. Cette publication est la restitution des travaux conduits dans le cadre de cet appel à contributions.

En ouverture de cette publication, les données textuelles collectées dans l'enquête sont mobilisées pour saisir le sens que donnent les Français à la notion de *Nature*. Fruit d'un dialogue entre un philosophe de l'écologie et un sociologue de l'environnement, ce premier article s'attache à montrer la diversité des perceptions sociales de la nature et à décrire la relation singulière que la société française contemporaine entretient avec cette notion polysémique.

Dans la deuxième partie, quatre contributions s'intéressent à différentes formes d'appropriation de la nature. En s'attachant aux inégalités sociales et aux expériences individuelles, les deux premiers articles interrogent la fréquentation de la nature et les usages qui en sont faits. Pour ce faire, les auteurs ont analysé en profondeur les résultats de l'enquête du SDES ou se sont employés à les confronter avec des observations qualitatives menées à l'échelle régionale. Au coeur des deux articles suivants, la question de la chasse et des activités récréatives de nature se pose dans des perspectives assez différentes. Il s'agit, dans le premier cas, d'appréhender les perceptions sociales relatives aux espèces considérées comme nuisibles, en mettant en débat les modes de gestion de cette nature sauvage. Le deuxième article propose quant à lui une analyse des transformations en cours dans le domaine des sports et loisirs de nature, afin de voir comment celles-ci font écho aux politiques de transition écologique.

Dans la troisième partie, l'accent est mis sur les territoires. Dans cette perspective, deux contributions se penchent plus particulièrement sur les spécificités des départements d'Outre-mer en observant les différences avec la métropole. Un autre article s'intéresse à la façon dont sont perçues les aires

protégées et, plus particulièrement, les parcs naturels marins. De manière bien différente, une étude menée en Île-de-France met l'accent sur l'artificialisation des sols qu'induit le phénomène de périurbanisation. Ce faisant, les auteurs interrogent la question de l'urbanisation au regard de l'âge et de l'ancrage géographique des enquêtés. Mêlant des approches disciplinaires distinctes et différentes sources de données, les quatre articles de cette partie offrent une vision plus territorialisée des relations entre les humains et l'environnement qui les entoure.

Composée de trois articles, la quatrième partie de cette publication démarre par une contribution socio-historique dans laquelle sont étudiées les interactions entre nature et santé. Revenue au premier plan suite à la crise du Covid-19 et aux confinements survenus au cours de l'année 2020, cette relation pose en effet la question de la quête humaine du bien-être dans une nature en bonne santé. Dans les deux contributions suivantes, le rapport à la nature des jeunes générations fait l'objet d'une attention particulière. Tandis qu'un article aborde ce sujet d'un point de vue statistique en mobilisant une variété de données, un autre restitue les enseignements d'une expérience associative menée auprès d'enfants et d'adolescents.

Dans la cinquième et dernière partie, les auteurs s'emploient à interroger l'implication des citoyens en faveur de la nature. En mettant en perspective les connaissances scientifiques sur l'état de la biodiversité et les avis exprimés sur ce sujet dans l'enquête « Les Français et la nature », la première contribution tente d'identifier les points de convergence et de divergence entre les données objectives et les perceptions subjectives. En mobilisant également les données de l'enquête menée par le SDES, les auteurs du deuxième article ont cherché à mieux comprendre ce qui caractérise différents types de positionnement (convaincus, sceptiques et indécis) face à l'enjeu que constitue l'érosion de la biodiversité. Enfin, une dernière contribution présente trois dispositifs participatifs mis en oeuvre pour associer les citoyens aux décisions en matière de préservation de la biodiversité. En restituant le déroulement de ces expérimentations, les auteurs montrent comment ces comités ont permis de mobiliser des citoyens sur cette thématique encore difficile à appréhender pour le grand public.

partie 1

Une nature en quête de sens

— **Frédéric DUCARME** et **Éric PAUTARD**

Une nature en quête de sens : état des lieux des représentations
sociales de la nature dans la France contemporaine



Une nature en quête de sens : état des lieux des représentations sociales de la nature dans la France contemporaine

Frédéric Ducarme¹ et Éric Pautard²

Qu'est-ce que la notion de « Nature » évoque chez les Français aujourd'hui ? C'est ce que cet article s'emploie à interroger en présentant les réponses données à une question ouverte sur le sujet. À la croisée de la statistique, de la philosophie, de la lexicologie, de l'écologie et de la sociologie, cette contribution identifie les principaux registres de sens mobilisés par les enquêtés et les fait dialoguer avec la littérature existante sur le sujet. Elle montre ainsi que des décalages importants existent entre les approches académiques et les représentations sociales de la nature. De même, l'analyse des données textuelles permet de saisir les différences notables qui existent entre la perception française de la nature et les conceptions qui peuvent prévaloir dans d'autres cultures. Plus globalement, cet article expose en détail la richesse des relations qui unissent les Français et la nature.

Dix ans après l'adoption des accords d'Aichi lors de l'année internationale de la biodiversité en 2010, l'enjeu de préservation de la diversité biologique mondiale s'est progressivement imposé dans l'espace public. Désormais appropriée par les acteurs politiques et médiatiques, la notion de biodiversité pose cependant question : est-il certain que cette terminologie scientifique soit adaptée pour s'adresser aux citoyens, pour les alerter, pour les mobiliser ? L'usage de ce mot fait-il véritablement sens pour le grand public ? Ne serait-il pas tout aussi pertinent de raisonner comme auparavant en termes de protection de la nature ?

Sur la question du changement climatique, les études menées au cours des dernières décennies montrent bien que les représentations sociales ont nettement évolué et que le choix des mots utilisés est fondamental (Ademe, 2020). Parler de réchauffement de la planète, d'effet de serre ou de

changement(s) climatique(s), c'est en effet convoquer des perceptions, des imaginaires et des savoirs bien distincts. En matière de protection de la nature et de la biodiversité, les façons d'appréhender les enjeux ont également évolué au cours des dernières années, parallèlement à une transformation des débats sur le sujet. Afin de mieux caractériser l'appropriation sociale de la thématique *Biodiversité*, le service statistique du ministère de la Transition écologique (SDES) a donc souhaité mener une vaste enquête sur le sujet.

Lors de l'élaboration de ce dispositif, une question centrale s'est posée : fallait-il parler de « biodiversité » ou de « nature » ? Ayant choisi la deuxième option afin de ne pas trop restreindre le champ d'investigation, un second choix s'est imposé : fallait-il définir au préalable la notion de « nature » pour que les enquêtés puissent répondre en conséquence ? À l'inverse, valait-il mieux laisser aux personnes interrogées le soin de désigner elles-mêmes ce qu'elles considéraient comme tel ? Estimant que cette seconde proposition permettrait de mieux appréhender la variété et la complexité des relations entre les Français et cette idée si abstraite et polysémique, une question ouverte a été proposée en début de questionnaire aux personnes interrogées : « *Vous, personnellement, quand vous pensez à la nature, quels sont tous les mots, toutes les expressions, toutes les émotions auxquels vous pensez ?* ». Trois réponses spontanées étaient attendues, celles-ci pouvant être des mots, des courtes phrases ou des expressions.

Afin de restituer au mieux la grande diversité des réponses données à cette question, nous présenterons successivement les différentes catégories élaborées en privilégiant les liens qu'elles entretiennent entre elles d'un point de vue sémantique ou symbolique, plutôt que leur seule importance relative d'un point de vue statistique.

¹ Chercheur au Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CesCO, UMR 7204 CNRS-MNHN), responsable scientifique du MedPan (réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée) à Marseille.

² Sociologue au ministère de la Transition écologique (CGDD/SDES), coordinateur de l'enquête « Les Français et la nature ».

Une analyse textuelle approfondie

À l'issue de l'enquête, plus de 20 000 données textuelles ont été analysées de manière approfondie afin de distinguer les registres sémantiques mobilisés par les 4 431 répondants pour définir la nature.

Le traitement statistique de cette question ouverte a été réalisé afin de préserver au maximum l'intégrité des formulations employées par les enquêtés. En effet, tandis que certains enquêtés ont fait le choix d'indiquer exclusivement trois mots, d'autres ont développé de longues phrases pour exprimer leur conception de la nature. Lors de l'analyse textuelle, une quarantaine de registres sémantiques cohérents ont finalement été identifiés. Certains étaient composés de peu de termes mais agrégeaient des volumes importants de réponse, et d'autres étaient au contraire constitués de formulations très diverses mais n'étaient évoqués que par une minorité d'enquêtés. Par ailleurs, un certain nombre de termes polysémiques ou potentiellement ambigus (ex : terre, bio, risques) ont été affectés en prenant en considération les autres mots ou expressions conjointement choisis.

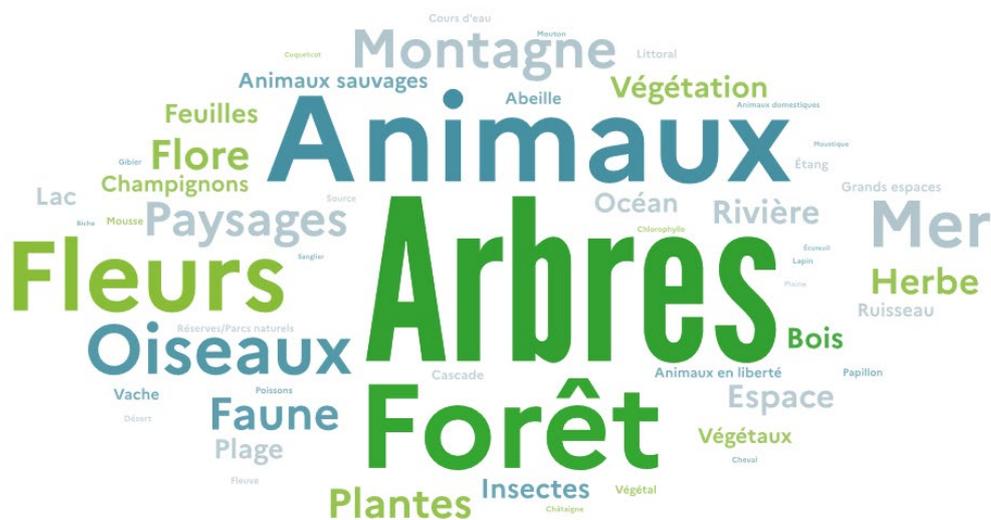
Dans l'article, les termes sont présentés en italique et les effectifs des plus importants d'entre eux sont indiqués entre parenthèses.

À la différence des données issues de questions fermées, l'analyse de données textuelles reste – par essence – sujette à discussion, dans la mesure où une part de subjectivité influe inévitablement sur les agrégats.

ESPACES ET ESPÈCES COMME POINT D'ENTRÉE

Cité à 860 reprises, le mot *Arbre* est le terme le plus fréquemment utilisé par les enquêtés pour évoquer la nature. De même, la *Forêt* apparaît en troisième position parmi les mots les plus cités. Dans des quantités moindres, d'autres références apparentées (bois, sapin, chêne, etc.) viennent compléter cette famille de mots. Mobilisé par 30 % des

enquêtés, ce registre forestier se démarque nettement et résonne avec les réponses données dans une autre question de l'enquête³. Intimement liée à l'idée de nature, la forêt est en effet le lieu où les personnes interrogées déclarent se rendre le plus souvent quand elles veulent être en contact avec la nature (28 %).



Note : la valeur cumulée des termes présentés dans cette figure correspond à 5374 occurrences.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

³ En effet, c'est en forêt que les enquêtés déclarent se rendre « le plus souvent pour être au contact de la nature » (28 %). Dans cette question (Q7), les espaces forestiers devancent les champs et les prairies (22 %), le littoral et la mer (18 %), les bords de rivières, de lacs ou d'étangs (12 %), les jardins publics (12 %) et la montagne (8 %).

Alors que la forêt a longtemps été considérée comme un lieu sauvage (terme provenant de *silvaticus*, adjectif dérivé de *silva* la forêt), par opposition aux espaces cultivés du monde rural (*rus*), il apparaît ici que cette distinction n'est plus si nette. Dans la France contemporaine, la majorité des grands arbres sont désormais plantés ou en tout cas cultivés, y compris en forêt. Ainsi, le mot *arbre* peut tout aussi bien désigner l'arbre planté, l'arbre de jardin, voire l'arbre urbain. Cela tempère donc largement la dimension sauvage classiquement associée aux espaces forestiers. Par ailleurs, les résultats montrent que les enquêtés entretiennent généralement un rapport à cette forêt qui n'a rien de l'exploration sauvage : celle-ci est souvent considérée au regard de ses chemins entretenus et des promenades familiales qu'il est possible d'y faire. Rarement perçue comme un milieu hostile, la forêt est au contraire un espace rassurant et accueillant.

Deux autres registres importants renvoient au monde animal (évoqué par 27 % des enquêtés) et au monde végétal (21 %). Au sein de ces catégories, les mots *Animaux* et *Fleurs* font partie des dix termes les plus utilisés. Synonymes mais relevant d'un champ lexical plus savant, les termes *Faune* et *Flore* sont régulièrement cités conjointement. Apparaissant 321 fois dans les résultats, les *Oiseaux* devançant nettement les *Insectes* (64) et les *Poissons*. À un niveau plus détaillé, une quarantaine d'espèces animales sont citées. Mais la plupart d'entre elles ne le sont qu'à une ou deux reprises. Parmi les espèces les plus présentes, on trouve notamment l'abeille (23) et la vache (20). Viennent ensuite les papillons, certains animaux d'élevage (lapin, mouton, cheval), le gibier (biche, sanglier), le moustique et l'écureuil. Du côté végétal aussi, les termes génériques sont un peu plus fréquents. Il en va ainsi pour les plantes (146), l'herbe (110), les feuilles (60) et la végétation (75). Au premier rang des comestibles, les champignons⁴ (42) devançant les châtaignes, les mûres et les noix. Peu détaillées, les espèces florales les plus évoquées (coquelicot, muguet, rose) sont aussi bien des fleurs adventices que de culture.

Loin de refléter la grande diversité d'espèces vivantes, les termes employés par les enquêtés appréhendent la biodiversité au travers de grandes catégories homogènes (*herbe*) ou d'espèces familières (*lapin*), voire domestiques (*vaches*). Entretien des interactions directes avec les populations humaines (y compris en milieu urbain), ces espèces communes se révèlent bien plus évoquées que les espèces rurales ou forestières plus distantes (mustélidés, amphibiens, reptiles, etc.). Relevant avant tout de l'expérience personnelle, intime et sensorielle des enquêtés, plutôt que d'une approche scientifique ou agronomique, cette prédominance du bestiaire standardisé des contes illustre en quelque sorte la familiarité limitée des Français au sujet de la biodiversité sauvage. Enfin,

on remarque que les « règnes » végétal et animal sont largement plus représentés que le règne minéral (si l'on en exclut l'eau et l'air, traités plus loin), qui n'est représenté que par 36 entrées, dont 12 pour le sable. Cela peut peut-être s'expliquer par le fait que la France est densément couverte de vie toute l'année, contrairement à d'autres pays.

Comme on l'a vu précédemment dans le cas de la forêt, la nature est souvent liée aux lieux où il est possible d'être en contact avec elle. Cette dimension spatiale renvoie également à la notion de milieu, dans la mesure où ceux-ci constituent l'habitat de différentes espèces. Parmi ce vaste registre des espaces de nature (convoqué par 19 % des enquêtés), deux termes sont particulièrement cités : la *Mer* (291) et la *Montagne* (255). En ajoutant les références à l'*Océan* (63) et au littoral (*Plage* = 64), les espaces marins sont deux fois plus cités que les autres milieux aquatiques (*Rivière*, *Lac*, *Ruisseau*, etc.). De manière plus abstraite, les lieux de nature peuvent aussi prendre la forme du *Paysage* (197) et des grands espaces. Enfin, seule une infime portion des enquêtés désigne ces zones au regard des dispositifs de protection spécifiques (*Reserves* et *Parcs naturels*) qui délimitent ces aires.

Citant rarement des biotopes (dunes, côtes rocheuses, alpages, etc.) ou des toponymes précis (Alpes, Méditerranée, etc.), les enquêtés privilégient des notions plus génériques (*Mer* et *Montagne*) qui renvoient davantage à un vocabulaire touristique. La surreprésentation de la *mer* par rapport à l'*océan* est éloquent à cet égard. En effet, celle-ci est régulièrement associée aux *plages*, qui sont en France des espaces fortement anthropisés où la biodiversité est souvent réduite. La nature semble donc ici avant tout perçue comme un lieu de vacances (cf. *infra*).

Distincte de la précédente, une autre famille de termes agrège l'ensemble des espaces où la nature a été appropriée par les activités humaines. On y retrouve notamment la *Campagne* (238), les champs (93), les prairies, les espaces verts et les chemins. Plus largement, les enquêtés évoquent leur cadre de vie en citant tout aussi bien leur maison que des lieux situés à proximité.

Ce registre de la ruralité renvoie plus largement à l'idée d'un paysage dominé par un règne végétal domestiqué et étroitement associé à la présence de populations humaines qui aménagent, entretiennent et font fructifier la nature. On parle à cet égard de socio-écosystèmes. Remontant aux civilisations gréco-romaines, à travers l'églologie, la bucolique, la pastorale et l'idée de *locus amoenus*, la valorisation de la campagne comme lieu idyllique (opposé à la ville réputée insalubre et corrompue) est un *topos* littéraire fort et ancien (Voisin, 2014). Toutefois, ces civilisations opposaient fermement la campagne aux espaces véritablement sauvages (forêt, « désert », etc.) perçus comme hostiles et menaçants. Comme

⁴ Les enquêtés citant généralement les champignons en lien avec l'activité de cueillette, nous avons fait le choix de les inclure dans ce registre (au titre de leur potentielle comestibilité), même s'ils constituent un règne du vivant bien différent des végétaux.

d'escapade ou de distraction. L'enjeu est alors de s'échapper de l'agitation urbaine, des « soucis du quotidien », voire de « fuir la civilisation ». Pour désigner cette dynamique, le terme le plus usité par les enquêtés est *Évasion* (60). Cette aspiration à une échappatoire *extra-muros* résonne avec le registre de la *Découverte* (3 %) dans lequel on retrouve les idées d'aventure, de vacances, d'observation ou de voyage. S'évader suppose par ailleurs de partir à la rencontre d'une nature qui n'est pas familière (cf. l'article de Plénard, *Bourhis et Bois dans cette publication*, pp. 119-125).

Deux logiques distinctes se donnent à voir derrière cette volonté de *changer de décor* : pour certains, l'enjeu est d'accéder à la *solitude* et de s'éloigner, tandis que d'autres aspirent à *partager* ces moments de nature en famille (67, dont 24 avec les enfants), entre amis (13), avec leur chien (21). Si chez ces derniers, la notion de convivialité est essentielle, les premiers tendent à ancrer leur rapport à la nature dans une forme d'érémisme transitoire et évoquent davantage le besoin de se couper du monde, de se réfugier, de s'isoler. Cette dimension se rapproche du thème biblique de la retraite dans le désert (*solitudo* en latin, le lieu n'étant pas forcément désertique du point de vue paysager) ou de l'idée de *wilderness* fréquemment convoquée dans l'imaginaire nord-américain de la nature et empreinte de religiosité (Nash, 1967 ; Callicott & Nelson, 1998, 2008 ; Beau, 2015). Cependant, les activités énumérées ici demeurent plus récréatives que proprement spirituelles (cf. *infra*).

S'AFFRANCHIR DU MONDE MODERNE POUR TROUVER LA PAIX

En écho à cette volonté d'évasion, de nombreux enquêtés évoquent la notion de *Liberté* (486) en lien avec la nature⁵. Arrivant en septième position des mots les plus cités, ce terme semble refléter une volonté des Français de s'affranchir temporairement des servitudes du quotidien. Pour certains, cette libération prend la forme d'une courte balade sur un sentier près de chez eux. Pour d'autres, l'ambition libératrice peut se révéler bien plus radicale, au travers d'un retour à la vie sauvage. Dans le prolongement des écrits de Rousseau, de Thoreau ou de Léger et Hervieu, le récent ouvrage de Sébastien Dalgalarondo et Tristan Fournier (2020) montre bien comment cette quête d'émancipation à l'égard des contraintes de la vie moderne tend à guider des acteurs aux profils variés vers des modes de vie alternatifs en prise directe avec la nature. Sans être dupes du caractère utopique de cette liberté naturelle, ils aspirent tout au moins à trouver des cages plus grandes, des chaînes plus longues.

Au regard de l'histoire de la philosophie européenne, cette association de la nature et de la liberté peut sembler paradoxale. Dans le cadre antique, par exemple, la nature était souvent perçue comme le lieu de la contrainte et de la nécessité, gouvernée par un strict déterminisme sur lequel l'homme n'avait que peu de prise. À l'inverse, seule la cité, lieu du droit, permettait à l'homme d'exercer une forme d'autonomie et



Note : la valeur cumulée des termes présentés dans cette figure correspond à 3 214 occurrences.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

⁵ Alors qu'une partie des enquêtés a répondu à cette question ouverte au tout début du premier confinement lié à la pandémie de Covid-19, cet effet de contexte n'a pas eu d'incidence sur la fréquence des réponses « Liberté ».

donc de libre-arbitre. Afin d'échapper aux forces aveugles de la nature, c'est donc en bâtissant des espaces fondés sur le droit et la solidarité que les sociétés humaines ont longtemps cherché à augmenter leur liberté. De nos jours, la nature ayant été considérablement vidée de ses dangers et contraintes, elle tend à l'inverse à apparaître comme un pays de cocagne pour les sociétés modernes qui cherchent à se libérer de leur asservissement urbain.

En lien avec cette aspiration à la liberté, d'autres termes caractérisent la relation des Français à la nature, au travers de ce qu'elle leur apporte. Il en va ainsi de la capacité à se ressourcer (102) ou à se relaxer (67). De même, les enquêtes évoquent sous différents vocables le caractère *bienfaisant* et *déstressant* (voire guérisseur, cf. *infra*) de la nature en parlant de *détente* (160), mais aussi de dépaysement, de décontraction, de décompression, de déconnexion ou de délassement. Outre un préfixe commun, ces mots convoquent une même idée de détachement à l'égard de la civilisation contemporaine et des pressions qu'elle exerce sur les individus.

Dans le même ordre d'esprit, mais dans des proportions bien supérieures, trois termes s'imposent dans ce vaste registre de sens : le *calme* (582), le *bien-être* (508) et la *sérénité* (239). Citées par plus d'un Français sur trois, les évocations de la nature agrégées dans ce champ lexical ont également trait à la *paix* et l'*apaisement* (202), au *repos* (168) et à la *tranquillité* (161). Parmi les autres termes les plus utilisés, on trouve le *zen*, la *plénitude* et la *quiétude*. De manière moins fréquente, les enquêtes semblent vouloir en *profiter*, *méditer*, *lâcher prise*, *se changer les idées*, *souffler*, etc. Dans cette perspective, il s'agit de *se mettre au vert*, de *changer de décor* en prenant le temps de *ralentir*, de faire une *pause*. L'intermède naturel devient ainsi un *soulagement*, une façon de *recharger les batteries*.

Il en résulte un ensemble d'émotions, parmi lesquelles dominant la *joie* (142), le *bonheur* (131) et le *plaisir* (69). Source d'*épanouissement* et de *gaieté*, la nature apporte également de la *bonne humeur*, de l'*optimisme* et de la *satisfaction*.

Une fois encore, ces différentes façons d'envisager la nature semblent aller à contre-courant de ce qui a longtemps prévalu, quand le monde sauvage était perçu comme dangereux et hostile. Devenue un espace d'abandon bienheureux, la nature ne suscite plus vraiment un sentiment de vigilance comme par le passé ou en d'autres pays. Lieu apaisé, elle est ainsi devenue un espace rassurant, car exempt de mauvaises surprises, de rencontres imprévues avec des bêtes sauvages. Dans la société contemporaine, ce caractère inoffensif de la nature semble *in fine* avoir progressé au fur et à mesure que la biodiversité s'érodait.

Par ailleurs, l'aspiration des individus à se soustraire du monde moderne (appréhendé comme une source de stress) ne relève pas pour autant d'une remise en question des modes de vie dominants. En effet, cette soustraction semble avoir vocation à demeurer transitoire et représente plus une étape dans un cycle qu'un aboutissement. On observe ainsi dans

le registre des temporalités que la relation à la nature est régulièrement envisagée d'un point de vue épisodique : *instant de bien-être*, *moment de détente*, *instant présent*, *un bon moment*, *le coucher de soleil*, *le week-end*, etc.

ÉVEIL DES SENS ET CYCLE SAISONNIER

Cité par 18 % des répondants, le registre des couleurs est principalement associé au *vert* (392) et à la *verdure* (350). Si la notion générique de *couleurs* est aussi régulièrement évoquée (102), il s'avère qu'elle reste rarement détaillée. Hormis le *bleu*, les autres nuances (orange, rouge, blanc, turquoise et marron) ne sont citées que de manière marginale.

Au-delà de la simple expérience visuelle, ces références chromatiques à la verdure renvoient plus largement à l'interaction sensorielle qui unit les humains et la nature. Réunis au sein d'une large famille de mots et expressions (mobilisée par 13 % des répondants), les perceptions physiologiques citées dans l'enquête révèlent la façon dont chacun appréhende de manière empirique les *stimuli* auxquels il peut être exposé au contact de la nature. Les résultats montrent ainsi que les *odeurs* (122), les *senteurs* et les *parfums* participent activement d'une expérience sensorielle avec la nature (Truong *et al.*, 2019).

Outre cette dimension olfactive, la relation de l'homme à la nature passe aussi par l'écoute des sonorités. L'ouïe permet en effet d'entendre les *chants* (92) des oiseaux, les *bruits* (50), les *murmures* et les *cris* environnants. Pour autant, cette dimension auditive ne se limite pas à indiquer la présence effective de vie sauvage : le *silence* (90) traduit à l'inverse l'absence du monde civilisé, faisant écho au « calme » déjà abordé.

Déjà partiellement évoquée dans le registre des couleurs, la perception visuelle s'exprime dans l'enquête au travers de différents verbes (*admirer*, *regarder*, *observer*, etc.). Dans des proportions équivalentes, deux façons de voir coexistent ici : l'une plus objective fait référence à la vue ou la vision, tandis que la seconde, plus subjective, fait référence à la *contemplation* active et consciente.

Si les références en lien avec l'odorat, l'ouïe ou la vue se révèlent assez nombreuses, il n'en va pas de même pour le toucher et le goût (même si des plantes à usage alimentaire ont précédemment été évoquées). En revanche, différents termes semblent davantage s'ancrer dans le champ des *sensations* (40) ou des impressions. Parmi celles-ci, on peut notamment citer les termes de *douceur*, de *souffle*, de *légèreté* ou de *sensibilité*. L'idée de mouvement (notamment liée aux vagues) est aussi abordée à plusieurs reprises par des enquêtés. Indirectement liées au toucher, les impressions thermiques telles que la *fraîcheur* (74), la *chaleur* (31), le *froid* ou l'*humidité* semblent plus généralement faire écho au cycle des saisons et à des préoccupations d'ordre météorologique. Par ailleurs, ces expériences se démarquent de la vie domestique moderne,



partie 1 : une nature en quête de sens



Note : la valeur cumulée des termes présentés dans cette figure correspond à 2 018 occurrences.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

cette perspective, ce champ lexical tend également à définir l'espace où il s'agit de respirer et de s'oxygéner : la nature est alors associée au *grand air* (78) ou au *plein air* (30), rejoignant à la fois le registre des activités sportives ou de loisirs, et celui de la santé.

Alors que des termes comme *air pur* ou *bien-être* (cf. supra) sont souvent employés par les enquêtés, le registre sanitaire n'agrège paradoxalement qu'un nombre relativement limité de citations (4 %). Outre les termes génériques (*santé* ; *sain*), quelques rares références sont faites aux médecines douces, aux bienfaits de la nature sur le corps ou à l'*hygiène de vie*. Si des références au *coronavirus* apparaissent marginalement (dans un contexte d'enquête pourtant fortement marqué par la première hausse subite des contaminations), le lien entre l'état de santé de la nature et celui de l'humanité n'est pas vraiment évoqué dans l'enquête. Pourtant, une relation étroite unit les enjeux sanitaires et environnementaux, comme le montrent É. Doidy et A. Grisoni dans leur contribution à cette publication collective (pp. 104-108). De plus, les nombreuses références faites à l'agriculture biologique (cf. supra) laissent présumer que ces considérations agri-environnementales sont aussi liées à des préoccupations sanitaires.

S'il est peu question de santé, il est en revanche assez souvent question de *vie* (290) quand il s'agit de définir la nature. Mobilisé par 9 % des enquêtés, ce champ lexical se révèle cependant polysémique. En effet, si certains s'ancrent dans une perspective existentielle ou originelle (*vivre*, *source de vie*, *longue vie*, *existence*, *donner la vie*, *rester en vie*), d'autres

insistent sur la *vitalité* et la capacité régénératrice de la nature (*revivre*, *vivifiant*, *revigorant*, *revitalisant*, *renaissance*). Enfin, des références au monde du *vivant* apparaissent de manière assez logique, mais dans des proportions assez réduites. Sur ce point, il est intéressant de noter que plusieurs auteurs contemporains⁶ comme Baptiste Morizot (2020) suggèrent justement d'associer, voire de remplacer l'idée de *Nature*, par celle de *Vie* ou de *Vivant* (même si la nature n'est pas censée s'y limiter).

MENACES, PRÉSERVATION ET ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Plusieurs registres proches traitent des problématiques environnementales, en insistant sur le besoin de *protéger* la nature (11 % des enquêtés) face aux *menaces* variées qui pèsent sur elle (12 %). De même, des familles de mots ayant trait à l'*écologie* au sens large (12 %) et au *climat* (2 %) sont également évoquées par les enquêtés.

Dans le premier registre, les termes de *protection* (204) ou de *préservation* (153) illustrent le souci des enquêtés de *sauvegarder* et *conserver* la nature. Dans une perspective un peu différente, l'usage des mots *respect* (140), *prendre soin* (22) ou *faire attention* correspond davantage à une volonté de prendre en considération la nature, d'y être attentif. Cela peut notamment se traduire par des façons d'agir qui consistent à faire (*entretenir*, *nettoyer*, *aménager*, *restaurer*, *aider*, etc.) ou

⁶ Sur le sujet, on consultera avec intérêt le récent numéro de la revue *Reliefs*, n° 1/12 (*Vivants*), 2021.

REPRÉSENTATIONS SOCIALES EN DÉCLIN

Dans la dernière partie de ce panorama des représentations sociales de la nature, plusieurs disparités importantes méritent d'être signalées. Par exemple, les références à l'*air* sont très nombreuses dans l'enquête (cf. *supra*), alors que les autres éléments sont très diversement cités : l'*eau* (146), la *terre* (67) et le *feu* (4). Peut-être est-ce lié au fait que seul l'élément aérien est directement « consommé » et fait donc l'objet d'une expérience intime plus intense que la terre, par exemple. De même, les enquêtés évoquent plus souvent une nature de proximité et citent relativement peu la *planète* (49) ou la biosphère (1). Autre déséquilibre notable, le monde *minéral* est 33 fois moins cité que le monde animal et 26 fois moins que le monde végétal : la nature française semble ainsi être avant tout liée au *vivant*, ce qui ne serait sans doute pas le cas dans des pays marqués par des climats moins uniformément favorables (cf. *infra*). Enfin, on constate paradoxalement que l'idée d'une nature *sauvage* (115) n'est pas particulièrement évoquée par les enquêtés : les Français semblent en effet entretenir des relations paisibles avec la nature, celle-ci n'étant pas perçue comme une altérité radicale ou menaçante. Cela s'explique probablement du fait de l'anthropisation ancienne du territoire français. Contrairement à des pays comme l'Australie ou les États-Unis où perdure un imaginaire colonial dans lequel s'opposent de courageux pionniers et une *wilderness* impitoyable, l'idée d'une nature vierge et sauvage ne fait pas vraiment sens en France métropolitaine.

Avant de conclure ce panorama des visions de la nature, il est intéressant de s'arrêter brièvement sur quelques registres de petite taille, dans la mesure où ils illustrent d'autres façons de penser. Parmi ceux-ci, l'idée d'un *retour aux sources* (17) est associée à des termes comme *renouvellement* ou *régénération*. De la même manière, une forme de *nostalgie* s'exprime quand il est fait référence à l'*enfance* et aux souvenirs qui y sont liés, s'opposant au processus de l'*amnésie environnementale*⁹. Cette évocation du passé renvoie plus largement au champ lexical des temporalités dans lequel les questions de l'*avenir* (29), des *générations futures* et de notre *survie* se posent. Dans le même temps, le *cycle* de la nature, son caractère *intemporel* ou *éternel* sont également évoqués. Ces notions renvoient parfois à une conception transcendante de la *Mère-Nature* (13), perçue comme une *création de Dieu* (36) : la religion demeure donc une dimension présente, quoique discrète, dans la relation à la nature. À la fois *mystérieuse* et *magique*, la nature se révèle aussi porteuse de *sagesse* et de *spiritualité*. Enfin, le *besoin de contact* avec la nature s'exprime dans une perspective plus artistique. Elle est alors une source d'*inspiration* pour ceux qui veulent la peindre, la photographier

ou qui aspirent simplement à la *rêverie*. Évoquée par le biais de chansons, de poèmes ou de citations philosophiques, la nature se présente dans ce cas sous la forme d'une muse.

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE ET LA NATURE UN APPRIVOISEMENT RÉCIPROQUE ?

Au terme de cette analyse, plusieurs conclusions se dessinent, mais aussi de nouveaux questionnements. Tout d'abord, cette étude apparaît relativement originale dans le paysage académique et sociologique. En effet, la vision de la nature propre à certains groupes nationaux a parfois fait l'objet d'une littérature abondante, en particulier autour du concept spécifiquement nord-américain de « *wilderness* » (Nash, 1967 ; Buell, 1995 ; Duban, 2000 ; Nelson & Callicott, 2008). Il existe aussi des monographies concernant la nature dans l'Antiquité gréco-romaine (Haber & Macé, 2012 ; Callicott *et al.*, 2018), dans la culture japonaise (Berque, 1986) ou dans d'autres cultures asiatiques (Callicott & Ames, 1989), ainsi que des comparaisons transculturelles (Ducarme *et al.* 2020). En revanche, la conception française contemporaine semble ne jamais avoir fait spécifiquement l'objet d'une analyse d'ampleur. À la place, on trouve de nombreuses études sur l'*Occident* (Pickel-Chevalier, 2014 ; Godet, 2010 et dans une certaine mesure Descola, 2005 ou Ducarme & Couvet, 2020), ou sur l'Europe (Vogel & Dux, 2010). Dans les deux cas, les périmètres étudiés posent question du fait de leur imprécision ou de leur propension à agréger des cultures profondément divergentes. Peut-être faut-il y voir un fruit de la tendance universaliste chère à la philosophie française, puisque de nombreux auteurs français ont écrit sur « l'idée de nature » en général, sans toujours se soucier de situer leur propos (Lenoble, 1969) et en prenant toujours appui sur un corpus savant, au risque de négliger les représentations sociales à l'œuvre au sein de la population. Ce constat nous interdit donc de trouver un point de comparaison fiable entre les résultats présentés ici et d'hypothétiques études antérieures et similaires qui mettraient en évidence une évolution.

Un premier élément d'analyse est que la nature semble beaucoup pensée en termes géographiques : les Français interrogés dans l'enquête semblent voir avant tout la nature comme un lieu, caractérisé notamment par la végétation (d'où la prépondérance du lexique forestier, végétal et « vert »). Ce lieu semble clairement opposé aux espaces urbains, autant dans ses caractéristiques que dans son usage ou son appréciation axiologique. Cependant, cette opposition ne semble pas recouper une division entre nature et culture, entre monde sauvage et monde humanisé, comme c'est partiellement

⁹Cf. Papworth *et al.* (2009) : *le concept d'amnésie environnementale renvoie au fait que face à des processus massifs mais lents et diffus, comme le réchauffement climatique ou l'érosion de la biodiversité, l'habituation est suffisante pour que l'énormité du changement passe relativement inaperçue, de même qu'un parent ne voit pas son enfant grandir s'il le voit tous les jours. Ainsi, pour des jeunes des années 2000, il est « normal » de ne jamais avoir vu de renard, comme il était normal dans les années 1950 de ne jamais avoir vu de loup, et ainsi de suite.*

le cas aux États-Unis, où le concept de *wilderness* implique l'absence visible d'activités humaines. En effet, la nature décrite ici n'est pas foncièrement « sauvage », et se présente au contraire comme accueillante, et à l'occasion entretenue, voire jardinée : elle est un cadre pour des activités humaines, éventuellement contemplatives, mais où l'humanité semble avoir toute sa place. Héritière des pionniers, la nature américaine est traditionnellement vécue comme une épreuve, éventuellement de nature divine, mais demeurant dans l'ordre de la confrontation ; à l'inverse, la nature française n'est presque jamais pensée comme antagoniste, même si elle subit par ailleurs les assauts des humains. Ainsi, les espèces citées sont essentiellement des espèces entretenant des relations paisibles avec les populations humaines, et presque jamais des prédateurs, ni des symboles de nature sauvage (ce que sont en Amérique du Nord, le loup, le lynx, l'ours, l'aigle, etc.).

Ce constat fait écho à l'un des grands débats écologiques contemporains. Celui-ci oppose d'une part ce que les Anglo-Saxons désignent sous le terme de *Land sparing* et, d'autre part, ce qu'ils qualifient de *Land sharing* (Phalan *et al.* 2011, Loconto *et al.* 2020). La question au cœur de ce débat consiste à savoir s'il faut discriminer des espaces dévolus à la nature (dans lesquels les humains n'ont pas lieu d'être) et des espaces à l'inverse entièrement dévolus à l'exploitation humaine. Dans la perspective du *Land sparing* (dominante aux États-Unis), plus l'exploitation sera intensive (donc destructrice), et plus on pourra épargner d'autres espaces. À l'opposé, la seconde conception (*Land sharing*) correspond davantage aux pratiques en vigueur en France. Il s'agit alors de valoriser toute la zone grise qui se situe entre la nature sauvage et l'industrialisation totale : c'est là, par exemple, que se situe le concept intraduisible de « *terroir* », qui valorise une certaine symbiose entre humain et non-humain. De même, cette approche justifie que plusieurs de nos parcs nationaux soient exploités (notamment par l'agropastoralisme), voire habités, ce qui serait impensable outre-Atlantique. Cette logique de *partage* explique sans doute l'intérêt que les enquêtés accordent à une nature anthropisée (mais pas soumise à l'exploitation industrielle) où l'humain a une place légitime (et lourde de responsabilités), et où les interactions avec le non-humain sont importantes.

On pourrait être tenté de voir dans cette nature si familière et presque apprivoisée une approche « anthropocentrique », voire « utilitariste » ou « instrumentale » (Hunter *et al.* 2014). Toutefois, alors que la France est une des premières puissances agricoles mondiales, le registre de l'exploitation des ressources et de la mise en ordre agronomique du sol est relativement absent dans les réponses données à cette question. Au contraire, les enquêtés se montrent plutôt critiques à l'égard de la surexploitation et semblent attendre de la nature des bénéfices majoritairement immatériels, décorrélés de toute consommation (« biens d'usages » plutôt que « biens de consommation », selon la distinction héritée de Arendt, 1975).

Ce type d'interaction relèverait donc plutôt de ce que certains auteurs appellent la valeur « relationnelle » (Stålhammar, & Thorén, 2019) ou « transformative » (Afeissa, 2008) de la nature, s'émancipant d'un schéma binaire qui se contenterait d'opposer appropriation cupide et désintéressement sublime. À l'inverse, l'importance de la modalité déontique souligne plutôt l'idée d'une responsabilité morale des humains à l'égard de la nature (Pautard, 2009).

La méthode exploratoire de ce travail a également permis de mettre en lumière des thèmes plus inattendus. Par exemple, l'importante connexion entre l'idée de nature et celle de liberté, très contre-intuitive par rapport à la tradition philosophique européenne, notamment antique et kantienne, reste un thème peu représenté dans la bibliographie académique. Cependant, quelques auteurs avaient déjà pris ce lien en considération, tels Serge Audier (2017), qui a retracé l'histoire d'un écologisme de l'émancipation dans l'ombre du socialisme industriel, qui irrigue encore aujourd'hui l'écologie politique. Pierre Charbonnier (2020) a aussi montré comment l'idée industrielle d'abondance s'est constituée pendant les XIX^e et XX^e siècles comme fondement de celle de liberté : c'est ce système de pensée qui se trouve ici pris à rebours. Cependant, ce résultat demeure largement inattendu, et le renversement par lequel une majorité de Français semble trouver (ou du moins rechercher) plus de liberté hors de la société qu'en elle, nécessiterait sans doute de plus amples développements.

Confirmant la place de plus en plus grande qu'occupent les préoccupations environnementales dans la société française, la conscience de la fragilité de la nature est un élément marquant des réponses données par les enquêtés. De plus, cette conscience de la vulnérabilité du support non-humain des sociétés rompt avec le paradigme prométhéen qui avait justifié à l'âge moderne l'industrialisation de la nature : les références au positivisme technologique, à l'industrie agroalimentaire et à la volonté de domination sur la nature sont quasiment absentes de l'enquête, y compris chez les plus âgés. De la même manière, si la préoccupation écologiste semble habiter les Français, la science écologique ne paraît pas aussi bien appropriée, si l'on en juge par la rareté des termes techniques ou des concepts majeurs des sciences biologiques contemporaines comme l'idée de sol, de réseaux d'interaction, d'évolution, d'adaptation, etc.

La nature envisagée par les Français apparaît aussi comme un ensemble relativement concret et matériel (lieux, espèces, éléments), et la vision plus abstraite de la « Nature » vue comme dynamique et force englobante¹⁰ demeure minoritaire, avec seulement 9 % des enquêtés. Ce résultat est cohérent avec des études antérieures sur l'évolution du concept de nature dans les pays marqués par les religions abrahamiques (Ducarme & Couvet, 2020), et serait probablement bien différent dans d'autres bassins civilisationnels, en particulier le monde indien (Ducarme *et al.* 2020). L'influence des différents courants de

¹⁰ Dans cette perspective apparentée au vitalisme, on parle alors souvent du « vivant » (Morizot, 2020) ou allégoriquement de « Gaïa » (Latour, 2015).

pensée proposant une vision plus dynamique de la nature (qu'ils soient issus de cultures non-occidentales ou de traditions philosophiques européennes comme les présocratiques, le spinozisme, le romantisme hégélien ou encore le vitalisme, de Bergson à Deleuze – ou plus simplement le darwinisme) semble ici n'avoir que très marginalement impacté les représentations populaires. De même, les pensées radicalement antinaturalistes (Haber, 2006) semblent totalement absentes des réponses données à cette question.

Toutefois, à rebours de cette vision manifestement très française d'une nature accueillante et apprivoisée, toute une mystique du sauvage se développe depuis quelques années chez certains auteurs français, avec un certain succès¹¹. Cette tendance constitue une sorte de nouvelle *wilderness* à la française, où le nationalisme pionnier cèderait le pas à l'écologie et à la biologie évolutive. Si ses effets demeurent difficiles à discerner dans cette enquête, il n'est pas impossible qu'elle gagne en ampleur à l'avenir.

Il convient enfin de rappeler que cette étude partait d'une interrogation sur la biodiversité, qui était le terme initialement envisagé pour l'enquête. Il est évident, à la lecture des résultats, que le vocable de nature, qui lui a été préféré, a permis de brasser un éventail de représentations incomparablement plus large : les idées de liberté, de paysages, d'émotions, d'activités ou de grand air n'auraient sans doute pas trouvé une telle expression à partir du terme de biodiversité. Ce résultat montre, une fois de plus, que l'idée de nature est loin de se limiter à la biodiversité, qui n'en est qu'une facette, un hyponyme. Issu du jargon scientifique, ce mot se révèle par ailleurs bien moins riche en affects. Ces deux termes ne sauraient donc être utilisés comme synonymes, ni l'un se substituer à l'autre. Le fait que le terme même de biodiversité soit relativement peu cité (1 % des enquêtés) montre que, contrairement à ce qu'affirment ou parfois craignent certains auteurs (Blandin, 2009), ce néologisme technique n'est pas en voie de remplacer l'idée de nature, même s'il contribue certainement à l'enrichir¹².

¹¹ On citera par exemple les travaux de Baptiste Morizot (2020) ou de Virginie Maris (2018), ainsi que la plupart des auteurs édités dans les collections « Wild Project » et « Mondes sauvages ».

¹² Les auteurs tiennent à remercier Anne-Caroline Prévot, Éric Bordas, Valéry Morard et Antoine Lévêque.

BIBLIOGRAPHIE

- Ademe (2020), *Représentations sociales du changement climatique*, Rapport sur la 21^e vague du baromètre sur les représentations sociales de l'effet de serre et du changement climatique.
- Afeissa H.S. (2008), "The Transformative value of Ecological Pragmatism. An Introduction to the Work of Bryan G. Norton", *S.A.P.I.E.N.S.*, n° 1/1, pp. 73-79.
- Arendt H. (1975), *Responsabilité et jugement*, Payot.
- Audier S. (2017), *La société écologique et ses ennemis*, La Découverte.
- Beau R. (2015), "From Wilderness to Ordinary Nature: A French View on an American Debate", *Environmental Ethics*, n° 37/4, pp. 425-443.
- Berque A. (1986), *Le sauvage et l'artifice. Les Japonais devant la nature*, Gallimard.
- Blandin P. (2009), *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Quae.
- Buell L. (1995), *The Environmental Imagination: Thoreau, Nature Writing, and the Formation of American Culture*, Harvard University Press.
- Callicott J.B., & Ames R.T. (1989), *Nature in Asian Traditions of Thought: Essays in Environmental Philosophy*. SUNY Press.
- Callicott J.B. & Nelson M.P. (eds) (1998), *The Great New Wilderness Debate*, University of Georgia Press.
- Callicott J.B., Buren J. van & Brown K.W. (2018), *Greek Natural Philosophy. The Presocratics and Their Importance for Environmental Philosophy*, Cognella.
- Charbonnier P. (2020), *Abondance et liberté. Une histoire environnementale des idées politiques*, La Découverte.
- Dalgalarondo S. et Fournier T. (2020), *L'utopie sauvage*, Les Arènes.
- Descola P. (2005), *Par-delà nature et culture*, Gallimard.
- Duban F. (2000), *L'écologisme aux États-Unis. Histoire et aspects contemporains de l'environnementalisme américain*, L'Harmattan.
- Ducarme F. & Couvet D. (2020), "What does 'nature' mean?", *Nature - Humanities and Social Sciences Communications*, n° 6/14, pp. 1-8.
- Ducarme F., Flipo F. & Couvet D. (2020), "How the diversity of human concepts of nature affects conservation of biodiversity", *Conservation Biology*, n° 35/3, pp. 1019-1028.
- François (2015), *Lettre encyclique 'Laudato Si' du Saint Père François sur la sauvegarde de la maison commune*, traduction française sur le site du Vatican.
- Godet L. (2010), « La « nature ordinaire » dans le monde occidental », *L'Espace Géographique*, n° 39/4, pp. 295-308.
- Haber S. (2006), *Critique de l'antinaturalisme. Études sur Foucault, Butler, Habermas*, PUF.
- Haber S. et Macé A. (coord.) (2012), *Anciens et Modernes par-delà nature et société*, Presses universitaires de Franche-Comté.
- Hunter M.L., Redford K.H. & Lindenmayer D.B. (2014), "The Complementary Niches of Anthropocentric and Biocentric Conservationists", *Conservation Biology*, n° 28/3, pp. 641-645.
- Latour B. (2015), *Face à Gaïa. Huit conférences sur le nouveau régime climatique*, La Découverte.
- Lenoble R. (1969), *Histoire de l'idée de nature*, Albin Michel.
- Loconto A., Desquilbet M., Moreau T., Couvet D. & Dorin B. (2020), "The Land sparing – Land sharing Controversy: Tracing the Politics of Knowledge", *Land Use Policy*, n° 96, 13 p.
- Maris V. (2018), *La Part sauvage du monde. Penser la nature dans l'Anthropocène*, Seuil.
- Morizot B. (2020), *Manières d'être vivant : enquêtes sur la vie à travers nous*, Actes Sud.
- Nash R.F. (1967), *Wilderness and the American Mind*, Yale University Press.
- Nelson M.P. & Callicott J.B. (eds) (2008), *The Wilderness Debate Rages on: Continuing the Great New Wilderness Debate*, University of Georgia Press.
- Papworth S.K., Rist J., Coad L. & Milner-Gulland E.J. (2009), "Evidence for shifting baseline syndrome in conservation", *Conservation Letters*, n° 2/2, pp. 93-100.
- Pautard É. (2009), « La structuration politique d'une éthique environnementale du quotidien », in Cantelli F., Roca i Escoda M., Stavo-Debaugue J. et Pattaroni L. (coord.), *Sensibilités pragmatiques. Enquêter sur l'action publique*, Peter Lang, pp. 131-144.
- Phalan B., Onial M., Balmford A. & Green, R.E. (2011), "Reconciling Food Production and Biodiversity Conservation: Land Sharing and Land Sparing Compared", *Science*, n° 333, pp. 1289-1291.
- Pickel-Chevalier S. (2014), *L'Occident face à la nature, à la confluence des sciences, de la philosophie et des arts*, Le Cavalier Bleu.
- Ståhlhammar S. & Thorén H. (2019), "Three perspectives on relational values of nature", *Sustainability Science*, n° 14/5, pp. 1201-1212.
- Truong M.-X., Bonnefoy B. & Prévot A.-C. (2019), "About smells and nature: an exploratory study on the links between environmental identity, smell sensitivity, and sensory uses of natural spaces", *PsyEcology*, n° 11/1, pp. 7-20.
- Vogel H.U. & Dux G. (eds) (2010), *Concepts of nature. A Chinese-European cross cultural perspective*, Brill.
- Voisin P. (2014), *EcolΩ. Écologie et environnement en Grèce et à Rome*, Les Belles Lettres.

partie 2

Des formes différenciées d'appropriation de la nature

— **Julien GAUTHEY, Jeanne DEQUESNE,
Valérie DELDRÈVE et Charlène KERMAGORET**
Inégalités sociales de fréquentation et de pratique
de la nature en France métropolitaine

— **Hélène MELIN**
Comprendre les modes d'attachement à la nature à travers
les expériences individuelles et l'évolution des relations au vivant

— **Sandrine GLATRON, Vincent COMOR et Véronique PHILIPPOT**
Espèces indésirables ou paysages : comment gérer la nature ?
Des opinions liées à ce que l'on voit, perçoit et sait de la nature

— **Jean CORNELOUP**
Les natures récréatives en gestation



Inégalités sociales de fréquentation et de pratique de la nature en France métropolitaine

Julien Gauthey¹, Jeanne Dequesne², Valérie Deldrève³ et Charlène Kermagoret⁴

Jusqu'à aujourd'hui, les politiques publiques de protection de la nature et de reconquête de la biodiversité en France ont relativement peu tenu compte des inégalités sociales d'accès, de fréquentation et de pratique de la nature. Du côté des sciences sociales, peu d'études quantitatives se sont intéressées à ces formes d'inégalités environnementales. Mobilisant les données métropolitaines de l'enquête « Les Français et la nature » (CGDD/SDES, 2020), notre analyse montre qu'il existe des inégalités de genre et des inégalités liées au niveau de revenus et au niveau de diplômes en termes d'accès, de fréquentation et de pratique de la nature. Nos résultats, qui confirment ceux d'enquêtes qualitatives, appellent d'ores et déjà à une meilleure prise en compte des inégalités environnementales au sein des politiques publiques de préservation de la nature et la biodiversité. De nouvelles études permettraient par ailleurs d'en documenter l'étendue et les effets sur d'autres variables (rapport citoyen et politique vis-à-vis de la protection de la nature, inégalités sociales de santé, etc.).

Deux grands mouvements ont contribué à mettre à l'agenda politique la question des inégalités relatives aux enjeux environnementaux : d'une part, la référence des politiques publiques au cadre du développement durable depuis les années 1980 qui requiert de concilier efficacité économique, respect de l'environnement et équité sociale ; d'autre part, l'influence des approches en termes de justice environnementale apparues aux États-Unis à la fin des années 1970 (Levine, 1982 ; Pellow, 2000). Depuis, de nombreux travaux académiques ont mis en visibilité différentes formes d'inégalités environnementales (Roy *et al.*, 2006, Laurian, 2008). Ces inégalités environnementales peuvent être des « inégalités

socialement déterminées d'exposition aux polluants et aux risques sanitaires et environnementaux » (Bullard, 1990), des inégalités d'accès aux ressources et aux aménités naturelles ou des inégalités d'impact sur l'environnement des pratiques de production et de consommation. Elles recouvrent aussi les inégalités de capacité à se saisir des politiques publiques environnementales (Pautard, 2017) et à bénéficier de leurs effets (Pye *et al.*, 2008).

Les inégalités environnementales, et les concepts d'équité ou encore de lutte contre la pauvreté qui leur sont associés, sont désormais présents dans les textes de cadrage internationaux et européens relatifs à la conservation de la nature et de la biodiversité (tels que la Convention sur la diversité biologique, 1992). En France, si la question des inégalités environnementales s'est imposée dans le champ de la santé environnementale (depuis le deuxième plan national santé-environnement 2009-2013) et celui des politiques de la ville (Laigle et Tual, 2007), les principaux textes structurant l'action publique nationale en matière de conservation de la nature (stratégie nationale biodiversité 2011-2020 ; loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ; plan biodiversité 2018) n'en font pas mention⁵. La réforme des parcs nationaux de 2006, quant à elle, s'emploie à rendre les aires protégées plus participatives et consacre la reconnaissance des usages locaux traditionnels, mais sans référence explicite aux inégalités d'accès, ni plus largement aux enjeux de justice sociale et environnementale. Le fait même que les individus et groupes sociaux n'aient pas les mêmes rapports à la biodiversité et à la nature (représentations, fréquentations, pratiques, intérêts, etc.), ni les mêmes opportunités d'accès, n'est pas considéré comme un « problème public » (Mauz et Granjou, 2010). Pour reprendre le titre d'un autre article de cette publication collective

¹ Chargé de mission « Économie et sciences sociales », Direction de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS), Office français de la biodiversité (OFB).

² Chargée de mission « Statistiques et économie eau et biodiversité », Direction surveillance, évaluation, données (DSUED), Office français de la biodiversité (OFB).

³ Sociologue, Laboratoire ETBX (Environnement, territoires et infrastructures), Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae).

⁴ Chargée de mission « Analyses économiques et sociales », Direction acteurs et citoyens (DAC), Office français de la biodiversité (OFB).

⁵ Si la Stratégie nationale biodiversité (2011-2020) fait référence à la notion de solidarité écologique (Mathevet *et al.*, 2010), ainsi à qu'à la notion d'équité et de solidarité envers les générations présentes et futures, c'est essentiellement dans une perspective spatiale/géographique et temporelle (générations futures). La notion d'inégalités environnementales (écologiques), telle qu'elle est définie, et les déterminants sociaux n'apparaissent pas.

Méthodologie

Cet article s'appuie sur l'analyse statistique des données de l'enquête « Les Français et la nature » réalisée à l'initiative du service statistique (SDES) du ministère de la Transition écologique. Notre analyse porte sur les questions 2 à 15, ainsi que les questions 24 et 40.

Une analyse centrée sur les résidents de France métropolitaine

En dépit d'un questionnaire quasiment analogue, les modalités de passation du questionnaire et le moment d'administration du questionnaire diffèrent entre la métropole et l'outre-mer (par téléphone et après les mesures de confinement pour l'outre-mer), ce qui nous a conduit à restreindre le champ de notre analyse à la population française résidant en métropole. Aussi, lorsque nous parlons des personnes enquêtées, des répondants ou encore des Français dans cet article, nous nous référons aux personnes qui résident en France métropolitaine.

Une analyse sur les Français de 25 ans et plus

Pour analyser les effets des inégalités de genre, de niveau de revenus et de diplômes sur les rapports à la nature, nous n'avons pris en considération que les Français âgés de 25 ans et plus. Une partie des 16-24 ans n'ayant pas achevé leur parcours de formation initiale, cela ne permet pas d'interpréter les différences liées au parcours scolaire et universitaire pour cette classe d'âge. Par ailleurs, les données relatives aux revenus mensuels de leur foyer sont difficilement exploitables selon notre perspective : tandis que certains vivent encore chez leurs parents (et ont renseigné les revenus de leurs parents), d'autres ont déjà quitté le domicile parental.

Nous avons donc travaillé sur un échantillon de 3 461 individus (3 083 individus lorsqu'on s'est intéressé aux effets du niveau de revenus du fait de l'absence de données relatives au revenu mensuel net du foyer pour certains enquêtés).

Niveau de revenus et niveau d'études scolaires et supérieures

Les niveaux de revenus renvoient aux revenus mensuels nets du foyer qui ont été déclarés par l'enquêté. Sauf mention contraire, nous avons utilisé trois tranches de revenus pour l'analyse :

- « Faibles revenus », soit moins de 1 700 € nets par mois (26,6 % de notre échantillon) ;
- « Revenus moyens », soit entre 1 701 € et 3 000 € nets par mois (39,1 % de notre échantillon) ;
- « Revenus élevés », soit plus de 3 000 € nets par mois (34,6 % de notre échantillon).

Si pour alléger le texte, nous parlons parfois des personnes à « faibles revenus » ou aux « revenus moyens ou élevés », il s'agit toujours du niveau de revenus de leur foyer au sens de l'Insee.

Les niveaux d'études des enquêtés ont été appréhendés par le plus haut niveau de diplôme obtenu déclaré par les enquêtés ou, le cas échéant, par leur sortie du système scolaire sans diplôme. Pour l'analyse, nous avons regroupé les réponses en trois catégories (inférieur au baccalauréat, baccalauréat, études supérieures) ou deux catégories (baccalauréat ou inférieur au Bac versus diplômes de l'enseignement supérieur).

Un contrôle des variables Âge et Lieu d'habitation pour appréhender les inégalités sociales

La plupart du temps, nous avons tenu compte de la variable âge (effet âge, effet génération et effet conjoncturel) pour mettre à jour l'existence de rapports à la nature inégaux selon le genre, le niveau de revenus du foyer et le niveau d'études des individus. Nous avons aussi contrôlé la taille du lieu d'habitation qui s'avère déterminante pour certains rapports à la nature. Trois catégories sont étudiées ici : les grandes villes (plus de 100 000 habitants), les villes petites et moyennes (moins de 100 000 habitants) et les communes rurales.

Des tests statistiques pour vérifier la significativité des relations de dépendance entre variables

Les chiffres présentés sont issus de calculs de pourcentage réalisés à l'échelle des 3 461 enquêtés mais également, le cas échéant, au sein de sous-groupes, tel qu'explicité dans le texte. Dans les deux cas, un facteur de pondération propre à chaque individu a été utilisé afin d'obtenir des résultats représentatifs de la population française métropolitaine. Des croisements entre différentes variables ont également été réalisés, associés à des tests de significativité, basés sur le χ^2 et/ou des régressions logistiques, permettant d'explorer les liens de dépendance entre variables avec une marge d'erreur inférieure à 5 %.

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

(Kermagoret *et al.*, pp. 138-146), l'action publique relative à la préservation de la biodiversité semble encore reposer sur l'idée que « *la biodiversité, c'est l'affaire de tous* », sans tenir compte des inégalités environnementales.

Si différents courants de la sociologie française se sont depuis longtemps intéressés à la question des inégalités, en s'appuyant sur des enquêtes quantitatives et l'outil statistique notamment, ceux-ci ont peu contribué jusqu'à aujourd'hui à documenter les inégalités environnementales relatives aux relations qu'entretiennent les Français et Françaises avec la nature et la biodiversité (Deldrève, 2020). Des enquêtes sociologiques qualitatives et plus localisées montrent pourtant que les inégalités environnementales s'alimentent d'inégalités sociales croisées (de genre, de revenus, de diplôme, ou encore liées à l'âge ou aux migrations). Des processus de disqualification des usages et des connaissances des catégories sociales populaires et des populations les plus vulnérables par les acteurs en charge de la gestion des espaces protégés sont également soulignés (Deldrève et Hérat, 2012).

Dans ce contexte, nous avons étudié la pertinence d'une lecture en termes d'inégalités environnementales des pratiques de nature, via l'exploitation statistique des données de l'enquête « Les Français et la nature » (CGDD/SDES, 2020) – (voir encadré). Ne pouvant traiter ici l'ensemble des variables contribuant aux inégalités environnementales, nous avons examiné si le genre, les niveaux de revenus et de diplômes des individus se traduisent par une fréquentation de la nature différente (fréquence des contacts à la nature, accessibilité et proximité vécue, lieu de fréquentation, activités en nature, etc.), que cette fréquentation soit passée, actuelle ou désirée. Pour des raisons méthodologiques, nous avons restreint le champ de l'analyse aux résidents de France métropolitaine âgés de 25 ans et plus.

DES INÉGALITÉS SOCIALES D'ACCÈS ET DE CONTACT AVEC LA NATURE

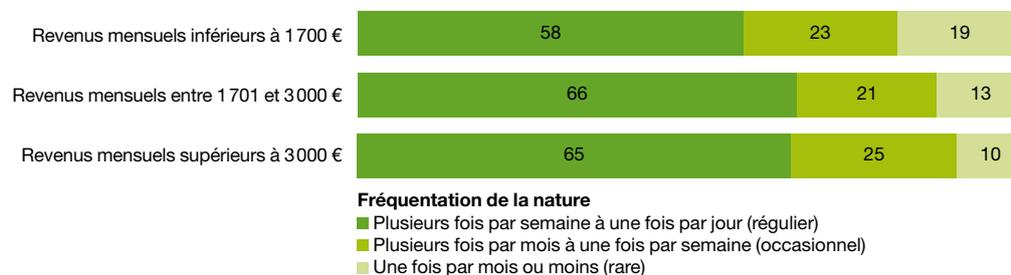
Moins de contacts avec la nature pour les plus faibles revenus et les moins diplômés

63 % des individus de 25 ans et plus déclarent être régulièrement (tous les jours ou plusieurs fois par semaine) au contact de la nature. Si l'âge des individus et leur lieu d'habitation (commune rurale, petite ville, grande ville) ont une forte influence sur la fréquentation et les pratiques liées à la nature (Pautard, 2020), les personnes de 60 ans et plus, et celles qui vivent en zone rurale sont proportionnellement plus nombreuses à déclarer des contacts réguliers avec la nature, le sexe des individus n'ayant pas de réelle influence.

Les personnes pour lesquelles les revenus du foyer sont les plus faibles et aux niveaux de diplômes les moins élevés déclarent moins de contacts avec la nature que la moyenne. Parmi les enquêtés dont le revenu mensuel net du foyer est inférieur à 1 700 €, une personne sur cinq (19 %) déclare être au contact de la nature au maximum une fois par mois. En comparaison, seulement 1 personne sur 10 parmi les personnes dont le revenu mensuel du ménage est supérieur à 3 000 € se dit rarement au contact de la nature (*graphique 1*). L'effet du niveau de revenus sur la fréquence des contacts avec la nature est particulièrement marqué et significatif chez les plus de 45 ans, aussi bien pour les individus qui résident en ville que ceux qui habitent à la campagne, et dont les contacts avec la nature sont en moyenne plus fréquents (*graphique 2*).

Graphique 1 : intensité des contacts avec la nature selon le niveau de revenus du ménage

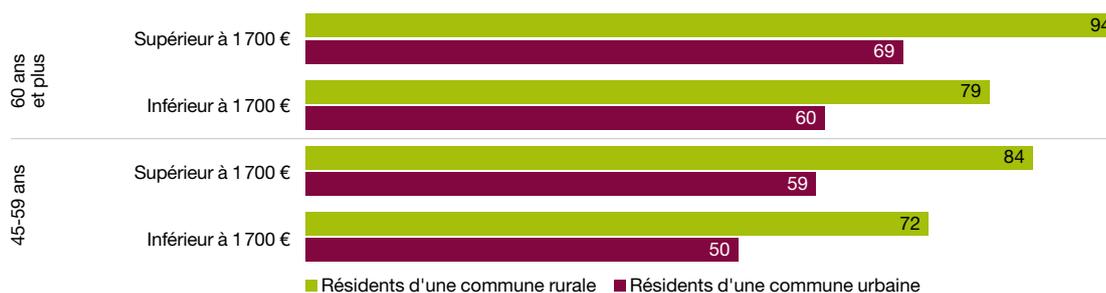
En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

Graphique 2 : influence cumulée du lieu de vie et des revenus sur la fréquentation de la nature « tous les jours ou presque »
En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Il faut noter que l'effet du niveau de revenus mensuels sur la fréquence des contacts avec la nature est plus fort chez les hommes que chez les femmes (graphique 3). Deux-tiers des hommes dont le revenu mensuel du foyer est supérieur à 1 700 € déclarent avoir des contacts quotidiens ou pluri-hebdomadaires avec la nature, contre moins de la moitié

(44 %), lorsque le revenu du foyer est inférieur à 1 000 €/mois. Le niveau de contact avec la nature des femmes apparaît moins lié au revenu du foyer, comme si le genre était plus important que le revenu de leur foyer pour déterminer un niveau de contact avec la nature.

Graphique 3 : part des femmes et des hommes qui déclarent être au contact de la nature tous les jours ou plusieurs fois par semaine, selon le niveau de revenus de leur foyer
En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020



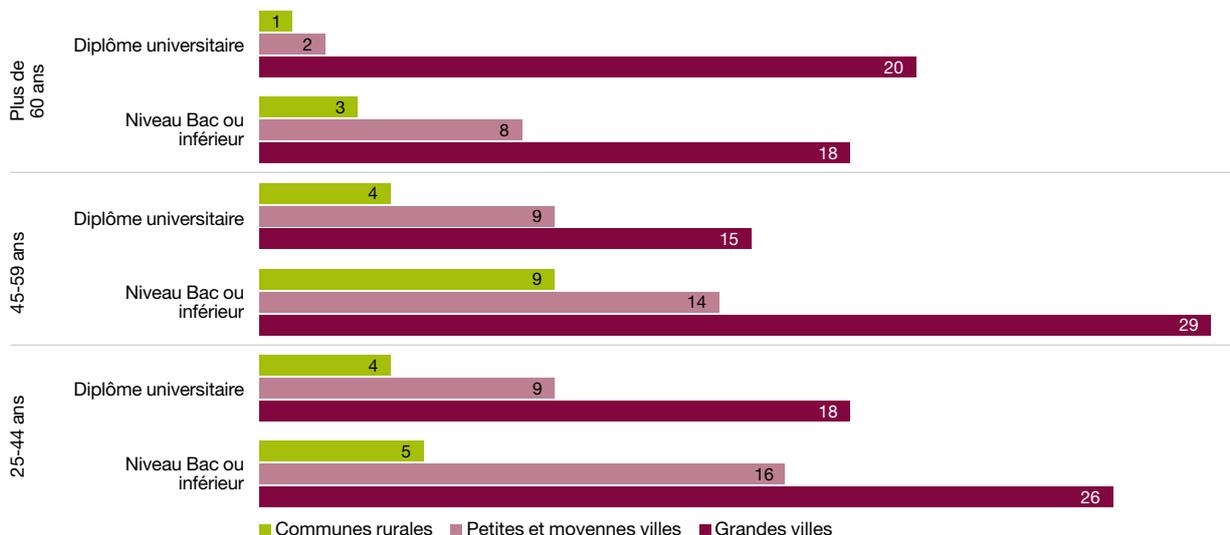
partie 2 : des formes différenciées d’appropriation de la nature

L’effet du diplôme sur la fréquence des contacts avec la nature n’est significatif que chez les personnes de 25 à 59 ans. L’effet est plus apparent parmi les citadins que parmi les ruraux, chez les hommes que chez les femmes. D’une manière générale, l’influence du diplôme est moins importante que celui du niveau de revenus et s’observe surtout sur les faibles fréquentations : les moins diplômés âgés de moins de 60 ans

ont tendance à être surreprésentés parmi les personnes les moins en contact avec la nature. Dans les grandes villes, plus du quart des 25-59 ans ayant le baccalauréat ou un diplôme de niveau inférieur (y compris aucun diplôme) déclarent être en contact avec la nature une fois par mois ou moins (*graphique 4*).

Graphique 4 : part des enquêtés qui déclarent être en contact avec la nature une fois par mois ou moins selon leur niveau d’études

En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

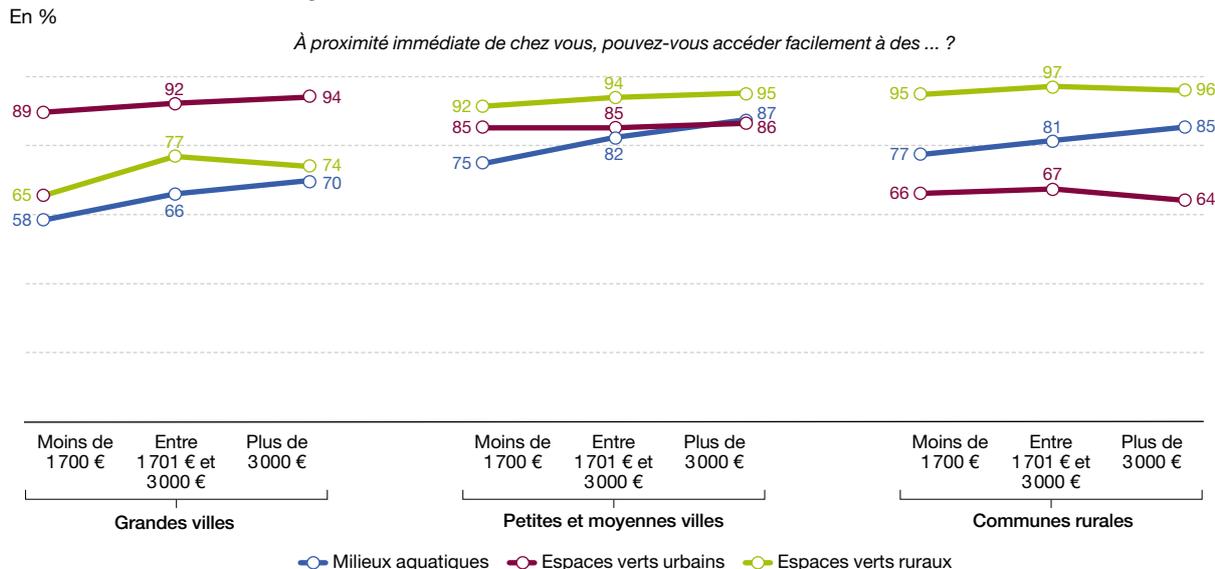
Des opportunités d’accès et de rapprochement des espaces naturels inégales selon les niveaux de revenus et de diplôme

Les personnes appartenant à des foyers à faibles revenus déclarent avoir un moindre accès aux espaces naturels à proximité de leur lieu d’habitation. Les différences d’accès selon le revenu sont significatives pour l’accès aux milieux

aquatiques (rivières, lacs, mer, etc.) et aux espaces ruraux (champs, prairies, forêts, etc.) – (*graphique 5*). Par exemple, seulement 58 % des personnes interrogées qui vivent dans une ville de plus de 100 000 habitants et dont le foyer gagne moins de 1 700 €/mois ont facilement accès à des milieux aquatiques, contre 70 % pour les personnes dont les revenus du foyer dépassent 3 000 €/mois.

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

Graphique 5 : accessibilité des espaces naturels à proximité du lieu d'habitation selon la taille de la commune et le niveau de revenus du foyer

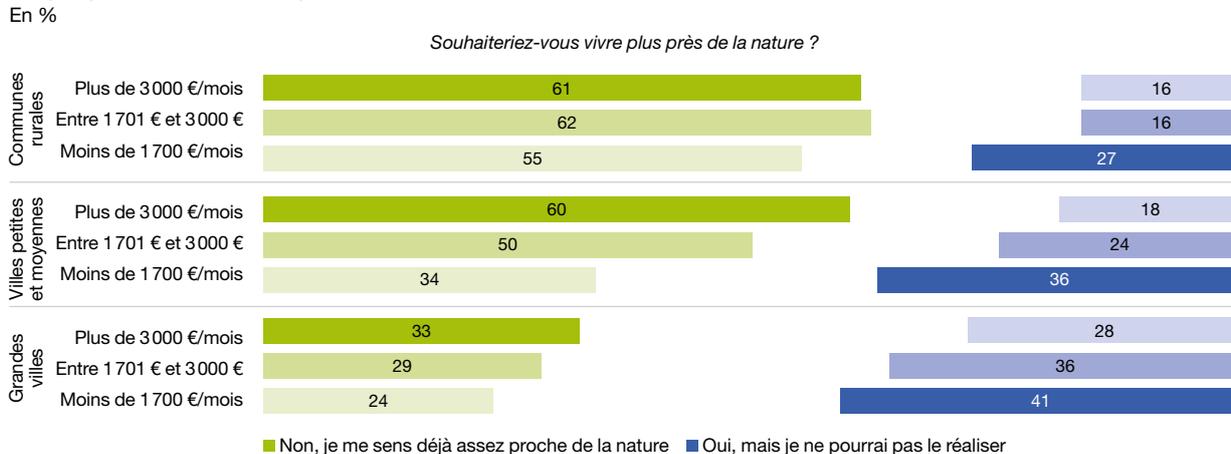


Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Ces résultats peuvent être mis en relation avec le niveau de satisfaction plus important des personnes dont les revenus du foyer sont les plus élevés vis-à-vis de la proximité à la nature de leur lieu de vie (graphique 6). Les écarts de satisfaction selon le revenu sont particulièrement importants dans les villes. Par exemple, dans les petites et moyennes villes, 60 % des personnes dont le foyer a un niveau de revenus élevés se sentent déjà assez proches de la nature ; elles ne

sont que 34 % parmi celles qui sont membres d'un foyer à faibles revenus. Par ailleurs, lorsque les enquêtés expriment le souhait de vivre plus près de la nature, leur niveau de revenus apparaît déterminant pour le réaliser. Quelle que soit la taille de la commune de résidence, les personnes au niveau de revenus du foyer le plus faible sont plus nombreuses à déclarer ne pas pouvoir réaliser leur souhait de vivre plus près de la nature.

Graphique 6 : sentiment de proximité à la nature, selon le niveau de revenus et la taille de la commune



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Quel que soit le niveau de diplôme, 65 % des enquêtés qui habitent dans une grande ville souhaiteraient vivre plus près de la nature dans les grandes villes, 48 % dans les petites et moyennes villes et 37 % dans les communes rurales. En revanche, parmi ceux qui aimeraient vivre plus près de la nature, les moins diplômés sont plus nombreux à considérer qu'ils ne pourront pas réaliser ce souhait. 60 % de ces enquêtés ayant un diplôme inférieur au Bac répondent en effet qu'ils ne pourront pas le réaliser contre 50 % des personnes ayant un niveau d'études supérieur ou égal au Bac.

Des lieux de contact avec la nature différents entre les femmes et les hommes

Si la proximité et l'accessibilité des espaces naturels demeurent des déterminants importants de la fréquence des contacts avec la nature et des lieux de contacts privilégiés (rivières, littoral, forêts, etc.) — (Pautard, 2020), nos régressions statistiques montrent que le sexe des personnes contribue à expliquer leur propension à se rendre en premier lieu dans tel ou tel espace naturel. Quels que soient leur facilité d'accès aux espaces naturels, leur âge et leur lieu d'habitation, les femmes déclarent se rendre davantage dans les jardins publics et les champs ou les prairies pour être au contact de la nature, tandis que les hommes sont relativement plus nombreux à se rendre d'abord au bord des rivières, des lacs ou des zones humides, en forêt ou en montagne. Dans les villes de plus de 100 000 habitants par exemple, les jardins publics constituent le premier lieu de contact avec la nature pour 23 % des femmes âgées de 25 à 59 ans, contre 13 % pour les hommes. Toujours dans les grandes villes, une femme de plus de 60 ans sur cinq se rend d'abord dans les espaces agricoles ruraux, contre un homme sur huit. Il y a donc un effet de genre sur les lieux de contact avec la nature, avec un effet âge pour les espaces ruraux (champs et prairie) et littoral (les plus âgés y vont davantage). Ces résultats peuvent être mis en parallèle avec les réponses à la question 6 qui demandait aux enquêtés ce qu'ils recherchaient en allant au contact de la nature. De manière significative, les femmes de 25 ans et plus sont plus nombreuses que les hommes à répondre qu'elles vont au contact de la nature « pour se reposer, pour se ressourcer », tandis que les hommes sont significativement plus nombreux que les femmes à répondre que les contacts avec la nature sont un moyen « d'éviter la pollution, de fuir la ville ».

DES PRATIQUES DE NATURE SOCIALEMENT DIFFÉRENTES ET INÉGALITAIRES

Une plus faible diversité d'activités de loisirs en nature pour les femmes, les plus faibles revenus et les moins diplômés

Quels que soient l'âge et le lieu d'habitation, plus du tiers des hommes déclarent pratiquer au moins quatre types d'activités de loisirs différents (baignade, randonnées, balades en véhicule motorisé, autres sports en nature), contre un quart des femmes. Inversement, la proportion de femmes déclarant pratiquer aucune ou une seule activité est supérieure à celle des hommes (32 % versus 26 %).

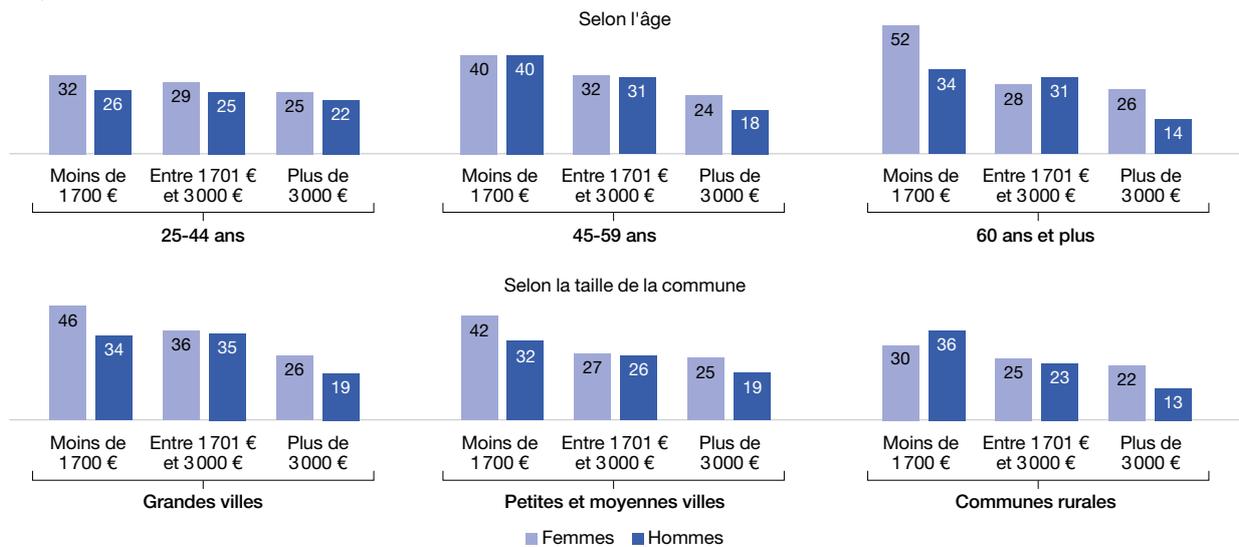
À ces inégalités de genre en termes de pratiques sportives et de loisirs en nature s'ajoutent des inégalités selon les niveaux de revenus et d'études. Les plus faibles revenus sont significativement moins nombreux à déclarer aller au contact de la nature « pour faire des activités (balades, sports, observer la nature, etc.) », et plus nombreux à déclarer y aller pour « se reposer et se ressourcer ». Comme l'illustre le graphique 7, indépendamment de leur lieu d'habitation (taille de la commune) et de leur âge (significatif à 5 % uniquement chez les 45 ans et plus), les hommes et les femmes dont les revenus du foyer sont les moins élevés sont aussi relativement plus nombreux à déclarer ne pratiquer qu'un seul type d'activités de loisirs en nature, voire aucun. Le croisement des inégalités de genre et de revenus conduit à de très fortes inégalités, notamment parmi les personnes de 60 ans et plus, entre les femmes appartenant à des foyers à faibles revenus et les hommes dont les revenus du foyer sont élevés.

La pratique d'un nombre plus ou moins important d'activités de loisirs en nature est aussi dépendante du niveau d'études des individus (graphique 8). En contrôlant l'effet de l'âge d'une part et la taille de la commune d'autre part, on observe que les hommes et les femmes qui ont un diplôme supérieur au Bac sont proportionnellement plus nombreux à déclarer pratiquer un nombre important d'activités de loisirs que ceux et celles qui ont le baccalauréat ou un diplôme d'un niveau inférieur. Par exemple, alors que 34 % des femmes de 25-44 ans titulaires d'un diplôme universitaire déclarent pratiquer au minimum quatre types d'activités différentes de loisirs en nature, elles ne sont que 24 % parmi celles qui ont, au maximum, le Bac. Ces deux chiffres sont à comparer aux réponses des hommes du même âge qui, quel que soit leur niveau de diplôme, sont environ 40 % à déclarer pratiquer un nombre élevé d'activités de loisirs en nature.

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

Graphique 7 : part des enquêtés qui déclarent pratiquer aucune ou une seule activité de loisirs, selon le niveau de revenus nets de leur foyer

En %



Note : résultats obtenus sur la base des réponses à la question 14 :

« Pratiquez-vous fréquemment les activités suivantes ? » (Oui/Non)

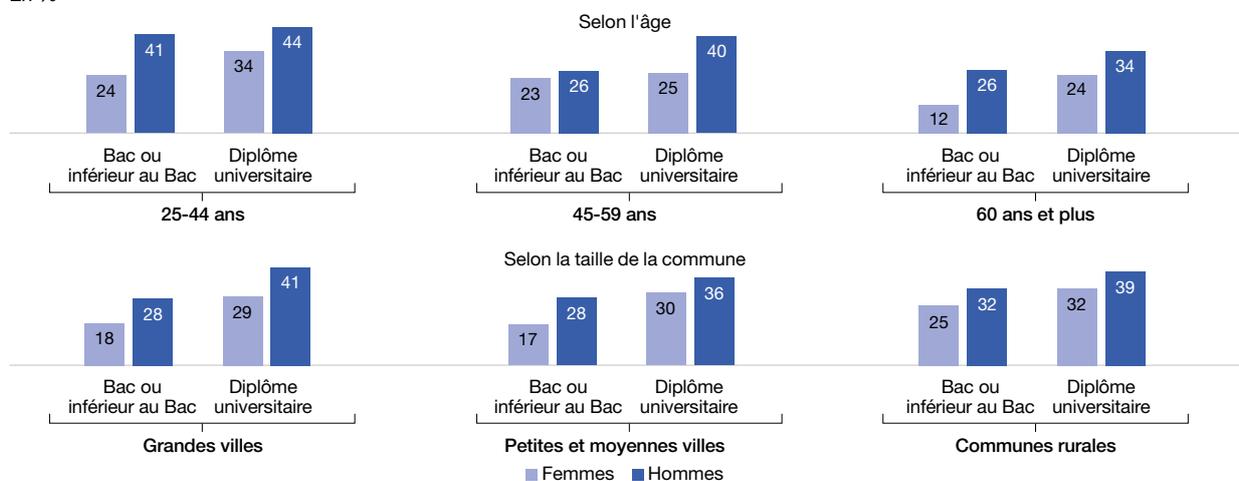
1. Vous baigner (mer/lac/rivière) ; 2. Faire des randonnées et des balades à pied, à vélo ou à cheval ; 3. Faire des balades en véhicule motorisé (quad/4x4/moto TT enduro, etc.) ; 4. Des sports d'eau vive (canoë, raft, canyoning) ; 5. D'autres sports d'eau (surf, plongée sous-marine, planche à voile, etc.) ; 6. Des sports d'hiver (ski, raquettes, etc.) ; 7. Des sports de montagne (escalade, randonnée, spéléologie, etc.) ; 8. D'autres sports de nature.

Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Graphique 8 : part des enquêtés qui déclarent pratiquer quatre types d'activités de loisirs ou plus, selon leur plus haut niveau de diplôme obtenu

En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

La pratique des activités de nature, reflets des inégalités de genre

Les taux de pratique d'activités de nature dites « rurales » (élevages de petits ou grands animaux, gestion d'une forêt, culture de fruits et légumes, cueillette, chasse, pêche) dépendent surtout et avant tout du lieu d'habitation. Les ruraux pratiquent significativement plus d'activités que les urbains. Bien qu'ils apparaissent globalement plus paritaires que les taux de pratiques relatifs aux activités de loisirs (activités sportives, baignades, randonnées, etc.), nos régressions statistiques montrent que les hommes déclarent pratiquer significativement plus d'activités dites rurales que les femmes. Les niveaux de revenus et de diplômes n'ont pas d'effet significatif au seuil de 10 %.

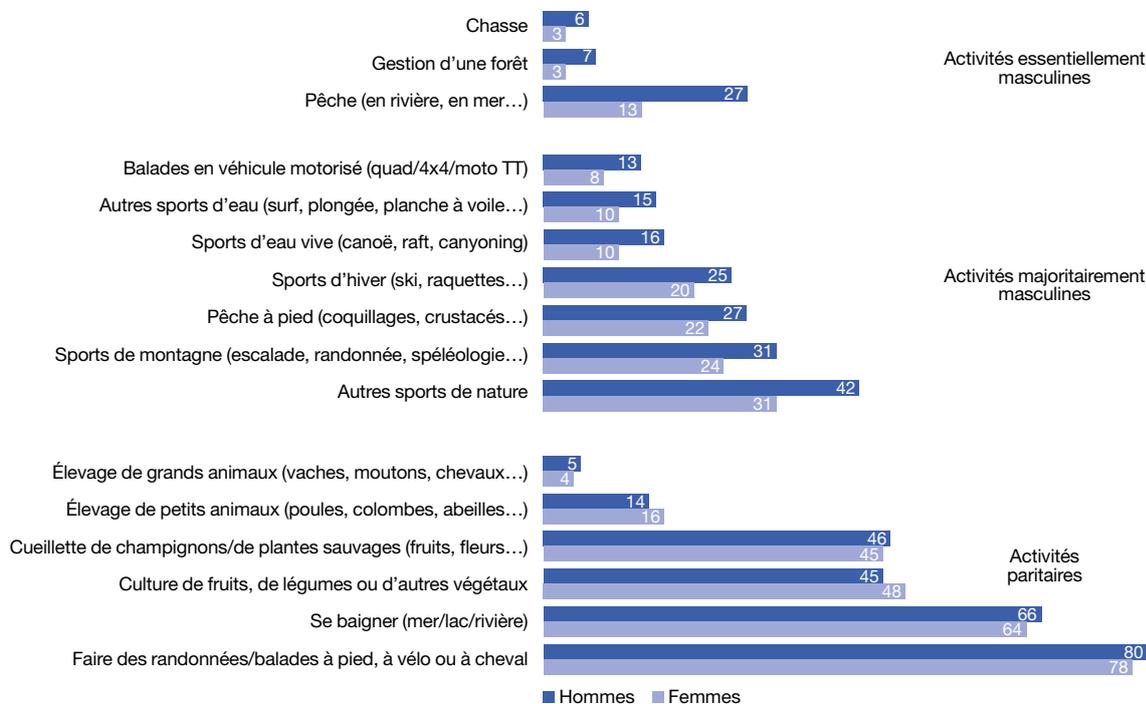
Historiquement, les activités dites rurales étaient davantage des activités productives essentielles et reliées à la sphère domestique. Si elles peuvent encore constituer une source de revenus, en plus d'être un loisir récréatif, les taux de pratiques

des hommes et des femmes de chacune de ces activités portent la trace des rôles sociaux historiquement différenciés et des inégalités de genre, réservant aux femmes et aux hommes certaines pratiques (graphique 9). On peut finalement distinguer trois types d'activités selon le genre :

- les « activités paritaires » où les taux de pratique sont relativement similaires chez les hommes et les femmes (la baignade, la randonnée ; l'élevage d'animaux, le jardinage et la cueillette) ;
- les « activités majoritairement masculines » : balades avec engins à moteur, sports d'eau et sports en eau vive, sports d'hiver, sports de montagne, pêche à pied et d'autres sports de nature ;
- les « activités essentiellement masculines » où les taux de pratique des hommes sont au moins deux fois supérieurs à ceux des femmes. On y retrouve ainsi la chasse, la pêche et la gestion de forêt.

Graphique 9 : taux de pratique déclarée de différentes activités en nature des femmes et des hommes

En %



Champ : France métropolitaine

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

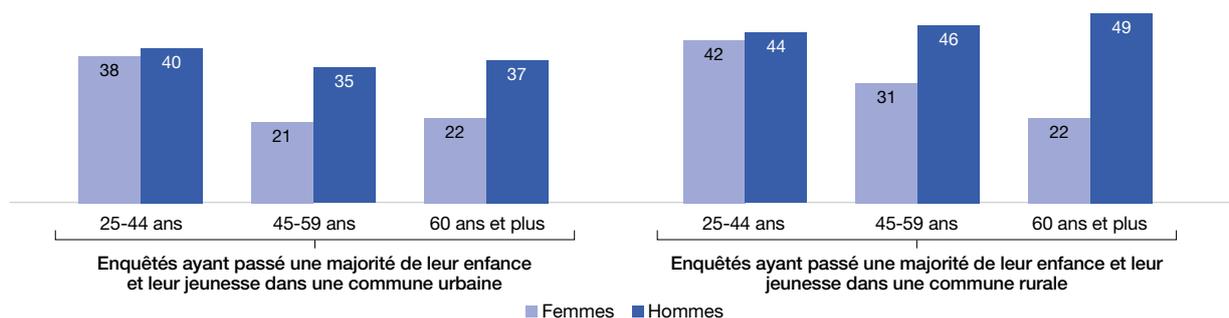
Des inégalités environnementales qui se fabriquent dès l'enfance

Les inégalités environnementales à l'âge adulte, en termes de contacts et de pratiques d'activités dans la nature, sont aussi le résultat de processus de socialisations primaires⁶ (socialisations durant l'enfance et l'adolescence) différents vis-à-vis de la nature. Quel que soit le lieu de leur enfance et de leur jeunesse (grande ville, petite et moyenne ville, zone rurale), les femmes déclarent avoir expérimenté un nombre et une fréquence d'activités et de séjours en nature inférieurs à ceux des hommes (classe verte, scoutisme, camping, séjours à la ferme ou activités agricoles, jardinage, etc.) – (graphique 10).

Ces résultats montrent que les rapports inégalitaires à la nature entre les hommes et les femmes se fabriquent ainsi dès l'enfance. Ils mettent également en lumière un effet générationnel, avec des inégalités de genre en termes d'activités (nombre et fréquence) durant l'enfance qui se réduisent, voire disparaissent pour les générations nées après 1975 (différence significative au seuil de 10 % pour les 25-44 ans). Toutefois, il subsiste encore quelques inégalités à l'âge adulte au sein de cette génération (cf. graphique 7), soulignant que les processus de socialisation secondaire jouent un rôle non négligeable dans la fabrique des inégalités de genre.

Graphique 10 : part des enquêtés qui ont eu une importante expérience d'activités et de séjours en nature durant leur enfance et leur jeunesse

En %



Note : résultats obtenus sur la base des réponses aux questions 11 « Diriez-vous que vous avez passé la majeure partie de votre enfance et jeunesse ? » (dans une grande ville, une petite et moyenne ville, dans une zone rurale) et 12 « Lorsque vous étiez enfant ou plus jeune, avez-vous expérimenté les activités et les séjours suivants ? (OUI plusieurs fois, OUI, une fois, NON, jamais)

1. La classe verte/classe de nature ; 2. Le scoutisme (ou des camps dans la nature) ; 3. Des séjours dans des sites naturels rares (déserts, fjords, lagons, forêts tropicales, etc.) ; 4. Le camping, le bivouac ; 5. Des séjours à la ferme, des activités agricoles ; 6. Le jardinage avec votre famille (potager, fleurs, etc.) ; 7. Des sports de nature (navigation, randonnée en montagne, plongée, etc.).

Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Aujourd'hui, les inégalités de revenus sont aussi associées à des inégalités « d'expériences de nature » dans l'enfance et la jeunesse (graphique 11). Les hommes qui déclarent avoir passé la majeure partie de leur enfance dans une ville et dont les revenus du foyer sont les plus faibles sont 40 % à déclarer avoir eu une faible expérience d'activités et de séjours en nature durant leur enfance et jeunesse. Ils sont respectivement 27 % parmi les hommes appartenant à des foyers à revenus élevés qui ont grandi dans une grande ville et 23 % lorsqu'ils ont grandi dans une ville de moins de 100 000 habitants.

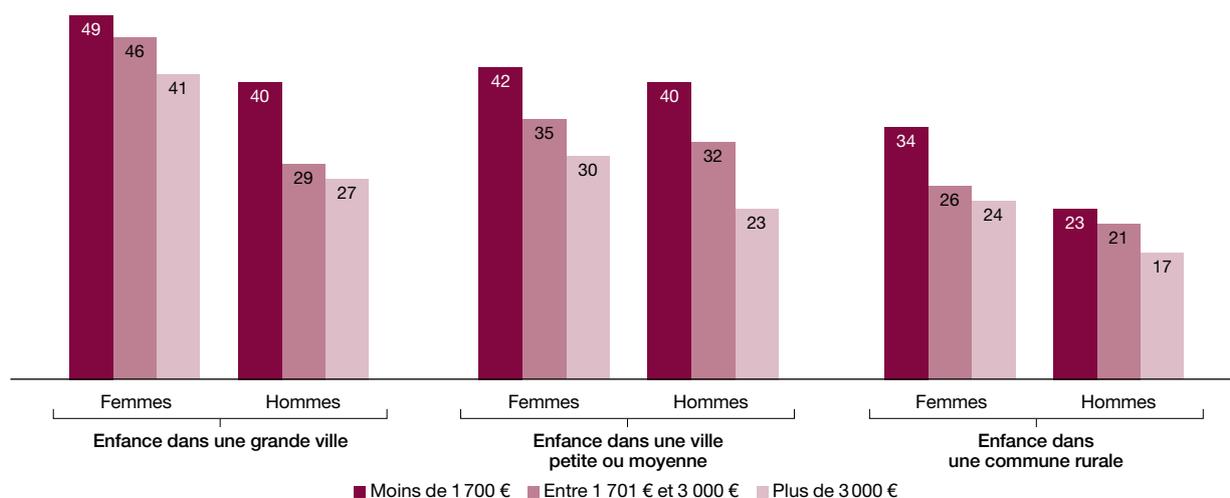
Ces inégalités de revenus s'additionnent aux inégalités de genre exposées précédemment : quels que soient le niveau de revenus de leur foyer et le lieu où elles ont grandi, les femmes déclarent moins d'activités et séjours en nature au cours de leur enfance et jeunesse. Ainsi, dans les grandes villes par exemple, les femmes pour lesquelles les revenus du foyer sont supérieurs à 3 000 € par mois sont plus nombreuses à déclarer de faibles expériences de nature durant leur enfance que les hommes dont les revenus du foyer sont inférieurs à 1 700 € par mois.

⁶ Rapidement définie, la socialisation renvoie à « la façon dont la société forme et transforme les individus » (Darmon, 2016) tout au long de leur vie. Depuis Berger et Luckmann (1966), on distingue classiquement deux périodes de socialisation : la socialisation primaire qui s'effectue dans l'enfance et l'adolescence et la socialisation secondaire qui renvoie au processus de socialisation à l'âge adulte. Tout au long de la vie des individus, plusieurs instances et mécanismes concourent simultanément à leur socialisation, c'est pourquoi on parle souvent des socialisations (primaires et secondaires).

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

Graphique 11 : part des enquêtés qui ont eu peu d'expériences d'activités et de séjours en nature durant leur enfance et leur jeunesse

En %



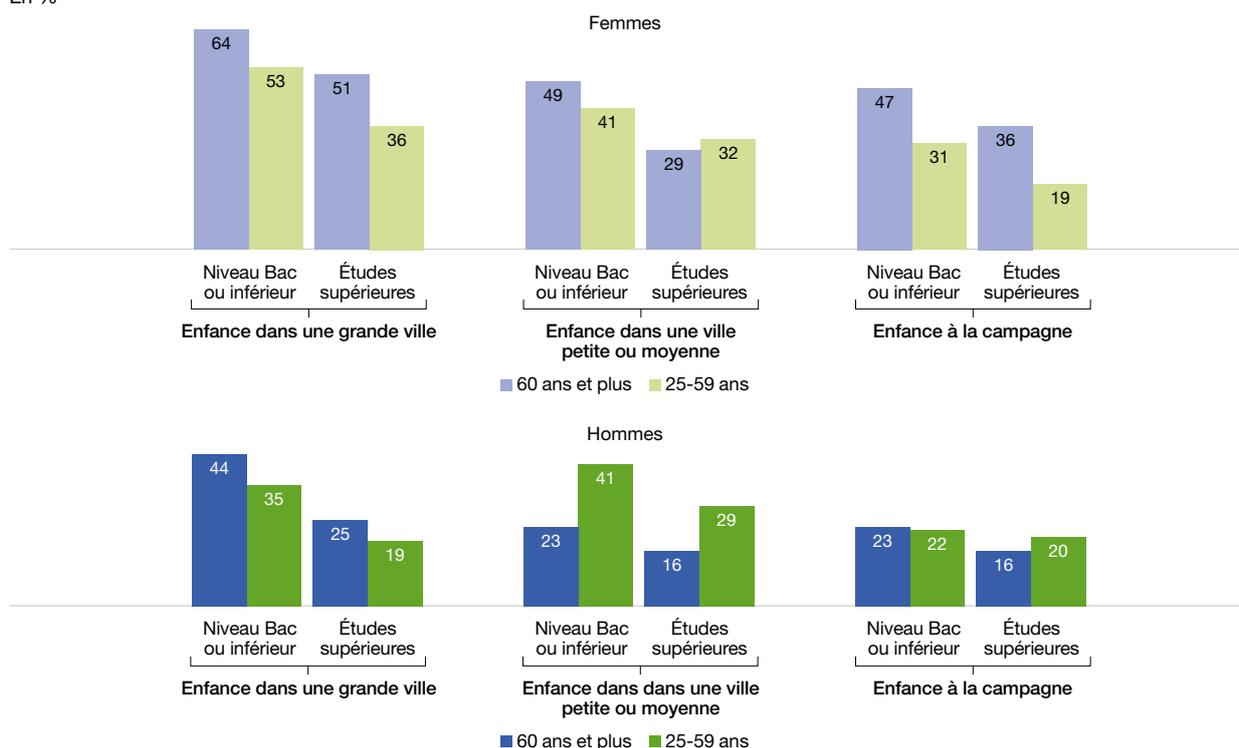
Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Comme pour le niveau de revenus, les inégalités mises au jour selon le niveau d'études à l'âge adulte s'observent également pour les pratiques de nature durant l'enfance. Ces inégalités s'observent pour tous les âges, chez les femmes et les hommes, quel que soit le lieu où ils ont grandi. Les écarts selon le niveau de diplôme sont plus faibles pour les personnes qui ont passé la majorité de leur jeune âge à la campagne. Par exemple, 53 % des femmes (35 % des hommes) de la tranche d'âge 25-59 ans qui ont grandi dans une grande ville et qui ont un diplôme égal ou inférieur au baccalauréat déclarent avoir eu peu d'expériences d'activités et de séjours en nature durant leur jeunesse, contre 31 % des femmes (22 % des

hommes) qui partagent les mêmes caractéristiques mais qui ont grandi à la campagne. La plus grande parité observée pour les plus jeunes générations concernant les activités exercées durant l'enfance n'a pas pour autant éliminé l'effet des inégalités scolaires (graphique 12). Ainsi, par comparaison avec l'exemple précédent, les femmes âgées de 25 à 59 ans qui ont grandi dans une ville de plus de 100 000 habitants sont 53 % à déclarer avoir expérimenté peu d'activités et de séjours en nature durant leur jeunesse parmi celles qui ont obtenu un diplôme inférieur ou égal au Bac, alors qu'elles ne sont que 36 % parmi celles qui ont obtenu un diplôme post-Bac.

Graphique 12 : part des femmes et des hommes ayant eu peu d'expériences d'activités et de séjours en nature durant leur enfance et leur jeunesse, selon le lieu où ils ont passé ces années

En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés âgés de 25 ans et plus.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

CONCLUSION

En fonction de leur genre, de leur niveau de revenus et de leur niveau de diplômes, les Français et Françaises de 25 ans et plus qui vivent en métropole déclarent ne pas avoir les mêmes opportunités d'accès (accessibilité et proximité vécue, etc.) et la même fréquentation de la nature (régularité et lieux de contacts avec la nature, pratiques de nature, etc.). Ainsi, nos résultats confirment l'existence d'inégalités sociales relatives à l'accès à la nature et à sa fréquentation mises au jour par des enquêtes sociologiques qualitatives (Deldrève, 2020).

Si les variables utilisées dans cet article renvoient à des caractéristiques individuelles (le sexe et le niveau de diplôme) ou du foyer (le niveau de revenus), ces différences ne doivent pas se lire comme le résultat de choix strictement individuels. Les inégalités environnementales de genre, pour commencer, sont majoritairement la conséquence de processus de socialisation différenciée (Cromer, 2005). Ceux-ci façonnent, tout au long de la vie, les rôles attendus des femmes et des

hommes et les prédisposent à « fréquenter » et « pratiquer » la nature de manière distincte. Par exemple, si le sentiment d'insécurité peut constituer une hypothèse pour expliquer pourquoi les femmes se rendent moins en forêt que les hommes, d'autres différences (telles que la fréquentation plus féminine des jardins publics) renvoient aux rôles sociaux différenciés. Les femmes consacrent davantage de temps à s'occuper des enfants et sont plus souvent amenées à en avoir la garde en cas de séparation (De Saint-Pol et Bouchardon, 2013 ; Bonnet *et al.*, 2015, Insee, 2019). Ces inégalités de genre se traduisent ainsi dans les lieux de contacts avec la nature ou encore le type de loisirs. Si les inégalités de genre relatives aux pratiques de nature dans l'enfance diminuent au fil des générations, elles sont en revanche encore présentes à l'âge adulte quelle que soit la génération.

Par ailleurs, les inégalités d'opportunités d'accès à la nature des individus restent largement fonction des niveaux de revenus et de diplômes, parfois imbriquées aux inégalités de genre. Certains espaces naturels sont des ressources

socialement valorisées dont la proximité et/ou l'accès peuvent être coûteux. Cela explique l'insatisfaction plus importante des plus faibles revenus vis-à-vis de leur proximité à la nature ou encore leur plus forte tendance à penser qu'ils ne pourront pas réaliser leur souhait de vivre plus près de la nature. Leurs taux de pratiques déclarées beaucoup plus faibles pour les activités de loisirs en nature qui sont onéreuses (sports d'hiver, sports d'eau, etc.) tendent à confirmer cette interprétation. Néanmoins, d'autres déterminants expliquent ces inégalités environnementales. Ceux liés à l'origine et à la trajectoire sociales des individus se lisent à travers plusieurs résultats. Le fait que des activités non marchandes (aller au contact de la nature fréquemment, baignades, randonnées et balades à pied ou à vélo par exemple) soient inégalement pratiquées selon les revenus du foyer ou le niveau d'études scolaires et supérieures des enquêtés souligne l'influence des déterminants sociaux sur les pratiques de nature. La socialisation vis-à-vis des pratiques de nature n'est pas homogène selon les groupes sociaux. En attestent l'effet différent du revenu sur la fréquence des contacts avec la nature des hommes et des femmes, ou les inégalités d'expériences de nature durant l'enfance selon les niveaux de revenus et d'études : celles-ci se traduisent par des inégalités de taux de pratiques d'activités de loisirs en nature à l'âge adulte.

Alors que les mesures de restriction liées à la crise sanitaire de la Covid-19 ont fait ressortir le désir de nature des Français et Françaises, ces résultats appellent de futurs travaux et recherches sur les inégalités sociales vis-à-vis de l'accès à la nature au sens large. Outre l'exploitation des données de l'enquête du SDES dans les départements d'outre-mer (cf. *article d'Atlan et al. dans cette publication, pp. 68-76*), il serait intéressant de cibler spécifiquement les jeunes de moins de 25 ans (cf. *article de Millot et Bléhaut dans cette publication, pp. 109-118*) qui ont été exclus de notre exploration pour des

raisons méthodologiques. Le croisement avec d'autres variables biographiques (telles la présence d'enfants ou l'état de santé) ou géographiques pourrait confirmer certaines interprétations. Des analyses de fréquentation et de pratiques, fondées sur des modalités d'enquêtes autres que déclaratives seraient également intéressantes à croiser avec nos résultats.

Enfin, dans le prolongement de l'analyse faite par Kermagoret *et al.* dans un autre article de cette publication (pp. 138-146), l'effet de ces inégalités de fréquentation et de pratiques de nature sur le rapport politique et citoyen à la nature (représentation de l'enjeu biodiversité, intensité et mode d'engagement, etc.) pourrait être interrogé. Ces inégalités pourraient être à l'origine d'autres formes d'inégalités environnementales et se renforcer. Des travaux ont montré que la participation aux processus de concertation et de décision des politiques publiques environnementales requiert une forme d'expertise et/ou des connaissances reconnues (Granjou et Mauz, 2007). Les savoirs autodéclarés sur la nature par exemple dépendent en partie de la fréquence des contacts que l'on a avec elle, ainsi que du nombre et des types d'activités qu'on y pratique durant l'enfance ou à l'âge adulte. Ils sont donc eux-mêmes en grande partie socialement déterminés. Or, les catégories à bas revenus ou faiblement diplômées ont, selon nos résultats, un moindre accès à la nature. Leurs expériences et connaissances sont par ailleurs méconnues ou disqualifiées lorsqu'ils en bénéficient (Deldrève, 2015). Ainsi, alors que la conservation de la nature et de la biodiversité, qui s'impose en tant qu'enjeu politique, appelle à de nouveaux compromis en matière d'usages et de rapports de fréquentation à la nature, les inégalités mises en lumière dans cet article pourraient accroître les inégalités de participation à la vie publique au sein de la population française, des inégalités de participation susceptibles de renforcer à leur tour les inégalités d'accès, de fréquentation et de pratiques déjà à l'œuvre.

BIBLIOGRAPHIE

- Berger P. et Luckmann T. (1966), *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin.
- Bonnet C., Garbinti B. et Solaz A. (2015), *Les conditions de vie des enfants après le divorce*, Insee Première, n° 1536, 4 p.
- Bullard R. D. (1990), *Dumping in Dixie: Race, Class, and Environmental Quality*, Westview.
- Cromer S. (2005), « Vies privées des filles et garçons : des socialisations toujours différentielles ? », in Maruani M. (coord.), *Femmes genre et sociétés. L'état des savoirs*, La Découverte, pp. 192-199.
- Darmon M. (2016), *La socialisation* [3^e édition], Armand Colin.
- Deldrève V. et Hérat A., (2012), « Des inégalités garanties de la protection des Calanques ? Un parc national dans l'agglomération marseillaise », *Vertigo* [revue en ligne], n° 12/2.
- Deldrève V. (2015), *Pour une sociologie des inégalités environnementales*, Peter Lang.
- Deldrève V. (2020), « La fabrique des inégalités environnementales en France : Approches sociologiques qualitatives », *Revue de l'OFCE*, n° 165, pp. 117-144.
- De Saint-Pol Th. et Bouchardon M. (2013), « Le temps consacré aux activités parentales », *Études & Résultats*, n° 841, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).
- Granjou C. et Mauz I. (2007), « Un « impératif scientifique » pour l'action publique ? Analyse d'une compétition pour l'expertise environnementale », *Socio-logos* [revue en ligne], n° 2/2007.
- Insee (2019), « Structure des familles avec enfants mineurs de moins de 6 ans - 1990-2016 », *Ménages et familles - Séries longues*, coll. Insee Résultats, décembre 2019.
- Laigle L. et Tual M. (2007), « Conceptions des inégalités écologiques dans cinq pays européens : quelle place dans les politiques de développement urbain durable ? », *Développement durable et territoire* [revue en ligne], Dossier « Inégalités écologiques, inégalités sociales ».
- Laurian L. (2008), "Environmental injustice in France", *Journal of Environmental Planning and Management*, n° 51/1, pp. 55-79.
- Levine A.G. (1982), *Love Canal: Science, Politics and People*, Lexington Books.
- Mathevet R., Thompson J., Delanoë O., Cheylan M., Gil-Fourrier Ch. & Bonnin M. (2010), « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, n° 18/4, pp. 424-433.
- Mauz I. et Granjou C. (2010), « La construction de la biodiversité comme problème politique et scientifique, premiers résultats d'une enquête en cours », *Sciences Eaux & Territoires*, n° 3, pp. 10-13.
- Nations unies (1992), *Convention sur la diversité biologique*, 32 p.
- Pautard É. (2017), « L'inégale capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement », *Insee Références* : « Les acteurs économiques et l'environnement », pp. 55-71.
- Pautard É. (2020), *Les Français et la nature : fréquentations, représentations et opinions*, *Datalab Essentiel*, CGDD/SDES, octobre 2020, 4 p.
- Pellow D.N. (2000), "Environmental Inequality Formation: Toward a Theory of Environmental Injustice", *American Behavioral Scientist*, n° 43/ 4, pp. 581-601.
- Pye S., Skinner I., Meyer-Ohlendorf N., Leipprand A., Lucas K. & Salmons R. (2008), *Addressing the social dimensions of environmental policy – A study on the linkages between environmental and social sustainability in Europe*, Report for the Directorate-General "Employment, Social Affairs and Equal Opportunities", European Commission, 50 p.
- Roy A. et Faburel G. (2006), « Les inégalités environnementales », in Cugny-Seguin M. (coord.), *L'environnement en France. Édition 2006*, Institut français de l'environnement (Ifen), pp. 419-430.

Comprendre les modes d'attachement à la nature à travers les expériences individuelles et l'évolution des relations au vivant

Hélène Melin¹

L'enquête du ministère de la Transition écologique « Les Français et la nature » fait apparaître que « 37 % des Français déclarent se rendre dans la nature tous les jours. 39 % y vont au moins une fois par semaine » (Pautard, 2020). Cela porte donc à 76 % le nombre de citoyens côtoyant un espace naturel chaque semaine. Cette donnée peut étonner alors que la majorité des Français sont des urbains et que les modes de vie entraînent le plus souvent une coupure avec les milieux naturels. Pour analyser ces chiffres, il convient notamment de pouvoir déterminer ce que les personnes questionnées mettent derrière la terminologie de « nature » et quelles représentations elles en ont. En effet, les relations au vivant non-humain, dans toute la diversité de formes que cela suppose, sont multiples, dynamiques et varient en fonction de plusieurs facteurs, à cerner. Les usages des espaces naturels, les interactions avec la faune et la flore évoluent pour accompagner l'histoire de chaque individu. Il importe donc de porter attention aux trajectoires personnelles pour pouvoir réellement comprendre ce qui se joue et ce qui se passe derrière l'affichage d'une pratique, d'une fréquentation ou même d'un savoir.

Ce chapitre propose de mettre en perspective les résultats de l'enquête quantitative du SDES avec ceux d'une enquête qualitative que nous avons menée dans les Hauts-de-France afin d'interroger les usages des espaces naturels protégés et des parcs naturels régionaux.

Saisir l'attachement à la nature et pouvoir analyser les relations qu'entretiennent les Français à leur milieu environnant n'est pas chose aisée (Mathieu, 2016). Les enquêtes nationales nous donnent des lignes directrices, dessinent des tendances et permettent de caractériser sociologiquement des « profils relationnels ». Cependant, pour dépasser le niveau déclaratif

et pénétrer au cœur des interprétations souvent affectives et personnelles des « usagers de la nature », il convient d'adopter une démarche qualitative complémentaire. Les différentes enquêtes que nous avons menées montrent que les liens au *non-humain*² dépassent le cadre strict des caractéristiques sociodémographiques. Les enquêtés ont tous montré qu'ils mobilisent une diversité de références, de valeurs et de vécus pour qualifier ce qu'est pour eux « la nature » et ce qu'elle représente. Si le métier peut jouer, comme certains loisirs également, il n'est pas possible d'en rester à des classifications fermées.

Nous souhaitons montrer que les vécus de la nature ne peuvent plus s'appréhender uniquement, ni prioritairement, en termes de classes sociales (Kalaora, 1993). Les liens aux espèces et aux milieux se diversifient et la mise en évidence de registres de discours et de pratiques de type affectif et de l'ordre de l'intime (Sansot, 1986) obligent à revoir l'analyse des relations sociales à « l'environnement » (Berque, 2016 ; Kalaora et Vlassopoulos, 2013).

Notre projet est ainsi de prendre au sérieux les relations subjectives à la nature (Charles et Kalaora, 2008). Être attentif aux savoirs empiriques et faire place au sensible (Tassin, 2020) apparaissent ici comme des conditions pour refonder une politique environnementale à l'heure de l'anthropocène (Villalba, 2020). Caractériser les représentations sociales de la nature de façon qualitative peut donc être une clé d'action en plus de l'analyse scientifique des phénomènes. Il s'agit de redonner du sens aux vécus locaux, dans une époque « où d'énormes problèmes écologiques sont créés par l'humanité, [époque qui] remet en cause toutes les anciennes approches et justifications de la gestion environnementale. » (Schlosberg, 2017).

La collaboration de l'auteur avec Espaces naturels régionaux (ENRx), ainsi que les enquêtes menées pour le

¹ Maître de conférences en sociologie et anthropologie, Université de Lille, laboratoire Clersé – CNRS – UMR 8019.

² Le « non-humain » est ici envisagé, dans une conception occidentale de la nature et de la culture (Descola, 2005), comme l'ensemble des éléments vivants (composants biotiques : faune, flore, micro-organismes, etc.) et non vivants (éléments a-biotiques : sols, atmosphère, eau, etc.) qui composent les écosystèmes dans lesquels les êtres humains évoluent, éléments avec lesquels nous interagissons au quotidien, sans pour autant leur donner une place « consciente » dans le monde humain. Il s'agit aussi, classiquement, des « objets », techniques notamment (Callon & Latour, 1991 ; Latour, 1994), qui peuplent nos univers, qui les structurent même si souvent ils sont exclus eux aussi du champ des interactions sociales. Houdart & Thiery (2011) ont bien décrit par ailleurs la variété du non-humain, en y incluant les procédures, les matériaux, les divinités... tout ce sur quoi l'humain s'appuie pour se construire et définir son environnement.

Syndicat mixte de gestion des eaux de l'Aa (SmageAa) dans la réserve de biosphère du marais audomarois³, constituent les points d'appuis de cette étude. En mobilisant les discours et des pratiques habitantes, il s'agit d'analyser de façon compréhensive comment se positionnent les usagers vis-à-vis de la nature quotidienne et familière. Cette contribution s'appuie par ailleurs sur une analyse croisée des données de l'enquête « Les Français et la nature » menée par le CGDD et des données accumulées par l'auteur au cours des cinq dernières années (voir encadré). L'objectif est de dégager des lignes de compréhension de la dynamique des relations habitantes aux milieux naturels, en contexte de crise environnementale. Parallèlement, cela peut contribuer à rendre compte de la complémentarité du recueil des données quantitatives à grande

échelle avec des analyses qualitatives localisées et approfondies, dans une perspective diachronique.

L'angle d'analyse qui est privilégié ici repose sur le constat que la familiarité à la nature est un facteur déterminant pour comprendre les relations au vivant non-humain et caractériser les opinions et les comportements. Cette approche par le « quotidien » ressort comme explicative autant dans les enquêtes qualitatives que dans l'enquête quantitative du ministère de la Transition écologique, sans pour autant, bien entendu, épuiser toutes les interprétations. L'analyse de la « nature au quotidien » sera donc présentée comme un motif majeur d'attachement et d'engagement. Puis nous déclinerons les formes de familiarité à travers les questions de proximité et d'intimité.

Approche méthodologique déclinée dans ce chapitre

Croisement de données quantitatives et qualitatives appliquées aux habitants de la région des Hauts-de-France :

- mobilisation de l'enquête CGDD-SDES à travers les résultats de plusieurs questions relatives à la définition de la nature, aux usages et à la connaissance des milieux et des espèces ;
- combinaison de plusieurs outils d'enquêtes qualitatifs : entretiens en déambulation, entretiens semi-directifs et entretiens biographiques réalisés par l'auteur ;
- mobilisation de l'enquête menée en 2016 avec Espaces naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais et Claire Decraene ;
- reprise de l'analyse formulée par l'auteur de ce chapitre dans la publication d'ENRx, Les parcs & les relations Homme-Nature (2016) ;
- les extraits d'entretiens cités concernant l'enquête ENRx ont été recueillis par Claire Decraene et reproduits ici avec son autorisation.

LA NATURE AU QUOTIDIEN COMME MOTIF D'ATTACHEMENT ET D'ENGAGEMENT : DE L'IMPORTANCE DES VÉCUS PARTICULIERS POUR COMPRENDRE LA RELATION AU VIVANT

De multiples définitions de ce qu'est la « nature » (Ducarme et Couvet, 2020) ont été données et sont toujours discutées, selon le point de vue adopté : cadre géographique, social et culturel, histoire et enjeux, besoins et attentes. Il ne nous est pas possible ici de retracer toute la complexité des liens à la notion de « nature », ni de débattre sur sa pertinence en regard de contextes ontologiques différents (Descola, 2005). Nous partons donc du postulat que les définitions données de la

nature par ses usagers relèvent d'une construction sociale par l'expérimentation, la pratique quotidienne, ainsi que la familiarité avec l'ensemble des éléments des écosystèmes. Si les Français s'inscrivent spontanément dans un cadre naturaliste, qui suppose que les éléments de la nature sont extérieurs à la culture humaine, la porosité de cette pensée à d'autres références est de plus en plus visible dans les actes et les discours. En effet, différentes études montrent une sensibilisation et une prise de conscience accrue, ces dernières années, de la part de la population française, des enjeux liés à la disparition de la biodiversité, au changement climatique et à la nécessité d'agir pour contrer les effets délétères des activités humaines sur le non-humain (Eurobarometer, 2019).

³ Situé dans le département du Pas-de-Calais, entre l'Artois et la Flandre, le marais audomarois, souvent présenté comme le « dernier marais maraîcher » de France est un site Ramsar « zone humide d'importance internationale » depuis 2008. Les 3 700 hectares du site classé ont été reconnus « réserve de biosphère » et distingués par l'Unesco en 2013 dans le cadre du programme Man and the Biosphere (MAB).

du cercle de l'expertise. Cela signifie que pour comprendre les relations à la nature de la part des habitants d'un lieu, il convient de se pencher sur leurs pratiques et leurs savoirs. Enquêter sur les savoirs naturalistes et connaître les classifications des acteurs locaux était, pour Lévi-Strauss, un préalable à tout projet ou mise en place d'actions environnementales sur un territoire.

Si l'on reprend les dix mots les plus cités dans l'enquête SDES (figure 1), cinq se réfèrent directement à des éléments naturels. Si l'on regarde les quinze premiers mots, cela passe à neuf. Ces expressions reprennent des éléments de la nature connus de tous, relevant de la flore : arbres, forêt, fleurs, verdure herbe, prairie ; et de la faune : animaux, oiseaux. Une caractérisation d'une nature proche des humains est également mentionnée : la campagne. C'est le paysage naturel tel que décrit par les peintres de l'école de Barbizon qui est ici convoqué. C'est l'image spontanée qui renvoie à la nature comme « pendant » de la culture : le « vert » (mot cité) du non-humain par opposition au gris de la ville.

Ces mots se retrouvent dans l'enquête menée dans les Hauts-de-France et peuvent traduire une conception *naturaliste* de la nature. Le *naturalisme* est ici la conception occidentale qui pense les éléments du monde distingués en deux sphères : la sphère humaine d'un côté, avec la culture et tout ce qui a été créé par l'homme ; et la sphère naturelle de l'autre, conçue comme le versant non-humain de la terre, se développant par lui-même et indépendant de la volonté des communautés humaines. Les récits collectés montrent que la nature est envisagée du point de vue humain comme une somme « d'objets » extérieurs, composant le cadre naturel, lui donnant forme et faisant paysage. La nature est également alors envisagée comme une « possibilité ».

« Quand je pense à la nature, je pense à son aspect nourricier (...). La nature du territoire de l'Avesnois, c'est aussi l'eau, le bois, la pierre, le bocage, l'élevage laitier... Préserver l'existant, c'est prendre en compte toutes ces composantes. » (Habitante du Parc naturel régional de l'Avesnois, 2016)

L'humain est décrit comme un être distinct de la nature. Il est parvenu à s'en affranchir et à la modeler pour la faire correspondre à ses aspirations et ses besoins. Dans ce cadre, il est possible de disposer des ressources offertes par la nature. L'environnement naturel offre une possibilité d'épanouissement et de développement matériel. En retour, l'être humain se doit d'ordonner cette nature et de montrer qu'il peut gérer cette extraordinaire diversité et cette richesse pour le bien de tous.

Cette conception donne certes des droits sur la nature – car l'humain est pensé comme le plus qualifié pour la mettre en valeur – mais elle lui confère aussi des devoirs. Il a la chance de l'avoir « à son service », il se doit donc d'exploiter cette richesse, d'agencer les différents éléments naturels, les transformer et les faire prospérer. Cette interprétation n'exclut

pas les dimensions relatives à la protection de la nature. Il s'agit d'une conservation cadrée par les besoins humains, parce qu'il est important de s'assurer de pouvoir encore en bénéficier dans l'avenir. La nature est ici admirée pour les multiples opportunités d'invention et d'innovation qu'elle permet.

« Ici la nature est quasiment partout façonnée par l'homme. Dans notre milieu on a l'habitude de dire qu'il faut travailler avec la nature. En tant qu'agriculteur on ne laisse pas faire la nature même si on ne va pas contre. » (Agriculteur en Avesnois, 2016)

Une approche par l'esthétique et le bien-être : la nature aménité

Une question de l'enquête SDES visait à connaître les motifs privilégiés de contact avec la nature. Deux motifs principaux ressortent : il s'agit de « profiter des grands espaces, prendre l'air » et « faire des activités, balades, sport, etc. ». La conception privilégiée ici est donc liée aux loisirs, à la nature comme moyen de s'extraire des contraintes du travail et de l'urbain, pour profiter d'un milieu ressourçant. De la même façon, ce sont les qualités esthétiques des paysages qui sont convoquées en ce qu'elles génèrent un sentiment de quiétude. Le focus sur les mots donnés par les habitants des Hauts-de-France et l'enquête qualitative appuient cette analyse.

Dans les quinze mots et expressions donnés, six font référence à ce registre : calme, bien-être, liberté, beauté, promenade, sérénité (figure 1). L'enquête dans les parcs naturels régionaux (PNR) a permis de formuler ici l'idée de « la nature comme un don ».

Dans cette perspective, l'être humain est distinct de la nature, les éléments naturels lui sont donnés. Il en bénéficie et envisage cet échange davantage comme un don que comme un droit ou un rapport de force. Avec cette posture, les enquêtés envisagent la nature comme une façon de s'extraire des contraintes professionnelles et familiales pour profiter d'un réconfort auprès d'un espace naturel « personnel », qui est côtoyé quotidiennement et envisagé comme un lieu de liberté, en dehors des enjeux sociaux des relations humaines. Les méfaits de l'action anthropique sur une nature « naturellement bonne » semblent connus et peuvent être explicités si la question est posée aux enquêtés (pollution, recul des milieux sauvages, climat, etc.). La nature est ici montrée comme potentielle « victime » d'une présence humaine prédatrice, dont les activités empiètent toujours plus sur le monde sauvage. Dans les discours, la nature est vue et appréciée à travers la diversité de ses composantes, autant en matière de paysages que de milieux ou d'espèces.

C'est la nature « aménité », qui offre des loisirs et des paysages : la nature permet aux habitants d'exprimer leurs passions, d'exercer leurs loisirs, de se ressourcer en se retrouvant dans un espace apaisant. La pluralité des milieux est également mesurée en tant que cadre de vie que l'on veut préserver. La conscience des richesses apportées par la nature

engendre un besoin de protection pour le bien-être conjoint de celle-ci et des êtres humains. C'est aussi une vision esthétique des éléments.

« Tous les jours je vais à la plage, sans forcément y descendre. Ici on vit au rythme de la mer (...). Quand je vais aux moules, j'oublie tous mes soucis. Notre littoral est magnifique. »
(Habitant du PNR Caps et Marais d'Opale, 2016)

Une perspective écologique

Les mots liés à la une conception écologique de la nature sont moins présents dans les Hauts-de-France (9 %) qu'au niveau national (12 %), selon l'enquête « les Français et la nature ». Cela ne signifie pas pour autant que cette conscience de la crise environnementale est absente. Notre enquête a montré que chez les jeunes étudiants il y avait une connaissance forte du déséquilibre entre activités humaines et place réservée au sauvage, à travers les enjeux climatiques et le dualisme « préservation et destruction », termes que l'on retrouve également dans l'enquête nationale parmi les cinquante mots les plus cités.

Dans les espaces protégés régionaux, ce point de vue montre la nature « comme une leçon ».

« Pour moi, la nature c'est une force que l'homme ne peut pas contrôler. Depuis la mer jusqu'au minuscule pissenlit entre les pavés, qui brave les herbicides. » (Habitant du PNR Scarpe-Escaut, 2016)

« Ici la forêt est omniprésente. J'habite une mer de feuilles, c'est une protectrice d'espèces ! Je suis fière d'être dans ce parc. » (Habitante du PNR Oise-Pays de France, 2016)

La conscience des perturbations est ici exacerbée. L'humain est envisagé comme un élément du monde vivant certes, mais à part dans la nature. Il peut s'en extraire, il peut lui infliger des dommages, il peut aussi subir ses colères. La nature semble dotée d'une force intrinsèque qui dépasse l'être humain, le surpasse et lui survivra. Les relations nouées avec les éléments naturels sont ambivalentes, faites de respect, mais aussi de méfiance, voire de crainte.

L'idée est que la nature, de toutes les façons, nous rappelle à l'ordre à un moment ou un autre. La leçon à retenir est qu'il est nécessaire d'être humble et conscient de notre marge de manœuvre limitée au sein de notre environnement. Même si l'on pense pouvoir manipuler la nature selon nos besoins, c'est elle qui, en dernier recours, décide. L'humain a besoin de la nature dans cette conception des choses. Par contre, la nature n'a pas besoin de lui. Cette approche permet de relativiser l'idée, assez répandue dans l'histoire occidentale en particulier, de la toute-puissance et de la supériorité du genre humain sur le reste du monde. Cela suppose également de réfléchir aux conséquences de nos actes, sur notre environnement certes, mais aussi sur nous-mêmes.

UNE FAMILIARITÉ MATÉRIELLE ET SYMBOLIQUE QUI TRANSCENDE LES INDICATEURS SOCIAUX

Quand il est question de la « Nature », dans le contexte occidental, les espaces évoqués font souvent référence à la nature « sauvage », lointaine, exotique ou rare. Cette conception a longtemps prévalu pour qualifier ce qui serait une « vraie nature » par rapport à une nature domestiquée, anthropisée et au final artificielle, ayant moins de valeur et à laquelle une moindre attention devrait être portée. C'est ainsi que jusque récemment les plantes adventices, qui poussent spontanément et souvent dans les milieux urbains et les friches, étaient qualifiées de « mauvaises herbes », en particulier par les jardiniers qui les combattaient dans leurs potagers ou leurs parterres fleuris. Les gestionnaires d'espaces naturels sont encore confrontés à cette image négative de « l'herbe folle » en bord de chemin, accusée par les usagers d'être « sale » et de montrer une nature non entretenue.

Cette « nature ordinaire » (Mougenot, 2003), dépréciée, est aujourd'hui cependant, de plus en plus souvent regardée différemment. Les espaces naturels protégés se sont rapprochés des lieux de vie, à travers le mouvement des parcs naturels régionaux à partir des années 1960, mais aussi à travers des labellisations nationales ou internationales comme les réserves naturelles, le patrimoine mondial ou les réserves de biosphère de l'Unesco. L'enquête du SDES montre ainsi que le mot « sauvage » ne vient qu'en quarante-huitième position parmi les trois mots choisis par les enquêtés des Hauts-de-France pour qualifier la nature. Cela marque la transformation des regards à l'œuvre et une attention qui se porte davantage sur le proche réel plutôt qu'un lointain fantasmé.

Nous verrons dans cette partie l'importance de la proximité et de la familiarité au vivant, qui passe par l'usage des espaces à travers la mobilisation de tous les sens et la formulation d'un attachement symbolique, de l'ordre d'une intimité « familiale ».

Être en contact physique avec la nature : proximité des lieux et des espèces

Martin de la Soudière (2019), dans sa réflexion concernant les interactions hommes-milieux, souligne l'importance du corps dans le vécu du paysage. C'est par la pratique, « l'arpentage », nous dit-il, loin de la recherche d'un exploit sportif ou de la démarche normée de la randonnée balisée, que nous pouvons entrer en contact réellement avec la nature et créer avec elle une connivence qui passe par l'écoute, le toucher, l'odorat, le goût, bref des perceptions intimes liées aux sensations corporelles.

Nous verrons ici à travers l'étude des relations à la nature des habitants du marais audomarois (situé à la jonction du Pas-de-Calais et du département du Nord) que les éléments de l'écosystème sont saisis d'abord dans leur matérialité et leur proximité physique, ainsi que leur signification culturelle

et locale. À la demande du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa (SmageAa), une étude a été menée entre 2017 et 2019 afin de mesurer l'appréhension des habitants vis-à-vis du phénomène des inondations. Le marais étant classé zone à risque, une politique nationale de prévention du risque devait y être mise en place. Notre recherche a montré qu'il n'était pas possible d'approcher les risques liés à l'eau de façon uniforme quels que soient les territoires et que dans le marais, la proximité choisie à l'élément aquatique entraînait une discordance entre le vécu habitant des inondations et les modèles nationaux de prévention et de gestion. Sans approfondir cette thématique, nous pouvons en retirer un exemple concret de lien fort entre une communauté d'humains et de non-humains, dans l'attachement des « gens du marais » à l'eau.

En effet, les témoignages des habitants comme des élus convergent vers l'identification et la définition du marais comme un territoire d'eau à considérer comme tel et donc avec une connotation positive et valorisée. L'eau fait partie du quotidien et est, à ce titre, intégrée à la vie sociale locale. C'est une relation affective au marais qui se noue, conduisant à considérer la nature comme faisant partie de soi, elle est une des composantes de la communauté. Dans ce cadre, on l'accepte avec ses qualités (calme, sentiment de quiétude, cadre de vie, etc.) et ses défauts (variations, envahissement des terrains, gel, etc.) et on le fait comme on le ferait avec son voisin (serviable mais un peu bruyant).

« Vivre au marais » c'est vivre au milieu de l'eau, sur des îlots ou des presqu'îles, au contact immédiat de l'élément liquide. C'est considérer les cours d'eau comme des rues, des cheminements aquatiques sur le modèle des cheminements terrestres. Si l'on considère ces « voies de circulation », ces « artères », comme des infrastructures normales du milieu, des composantes à part entière des lieux, alors elles s'intègrent à la vie quotidienne. Dans ce cadre, il est possible de postuler une proximité forte avec l'eau, une familiarité qui la rend « invisible ». Elle semble tellement naturelle que l'on n'y prête plus garde, elle fait non seulement partie du paysage, mais aussi de son fonctionnement et du fonctionnement humain. Les habitants humains ne sont plus envisagés de façon distincte des autres habitants des lieux, ni de l'habitat en lui-même. Hommes, femmes, eau, barques, maisons, jardins et parcelles agricoles sont envisagés comme un tout, comme des éléments différents mais complémentaires du territoire et portant tous une même légitimité à occuper l'espace.

Il y a donc dans cette situation une relation affective avec l'eau, la terre et les espèces afférentes. L'eau du marais pourrait presque être envisagée comme un « être » à part entière. Elle est en tout cas de façon certaine digne de considération et de respect.

Cela rejoint le constat fait dans l'enquête du SDES : « les Français jugent plutôt favorablement leur environnement de proximité, mais portent un regard critique sur la situation à l'échelle nationale et surtout internationale » (Pautard, 2020). Il en est de même des usagers réguliers comme les pêcheurs,

moins inquiets que des individus à distance des lacs et des rivières, concernant la bonne qualité des cours d'eau. La proximité, tant géographique que par les usages, tend à enclencher un discours plus positif sur la nature, à la voir à travers ses qualités et ses atouts plutôt que par ses manques ou ses faiblesses.

Bâtir une familiarité symbolique : la question du rapport intime et affectif à la nature

Côtoyer la nature engendre, au-delà d'une proximité physique, un lien immatériel avec l'ensemble du vivant. On pourrait parler d'une connexion symbolique qui viendrait remettre en cause la séparation humain/non-humain et réaffirmer ce qui rapproche l'ensemble des composants de la Terre, plutôt que ce qui les divise. Cette conception se retrouve dans les expressions de l'enquête SDES à travers des mots comme sérénité, émotions, se ressourcer, etc. (figure 1).

Dans notre enquête auprès des parcs, cette intimité à la nature a plusieurs fois été formulée, souvent de façon poétique, laissant entrevoir un engagement personnel fort et un ressenti ancré dans le corps comme dans l'esprit.

« La nature, c'est comme un moment presque de prière, d'union avec le créateur. Dans ce sens-là, ça nous ramène à l'origine de la vie. (...) La nature c'est un livre de vie, de connaissances, qui peut nous donner les solutions pour réparer. (...) Parce qu'on ne peut pas isoler l'homme de la nature. » (Habitante du marais audomarois, 2016)

Nous avons analysé cette perception de la nature comme un « nous ». Elle est une totalité englobante qui ne met pas de barrière entre soi et le reste des éléments composant l'environnement.

C'est la nature comme le tout de la vie et des éléments. Cette relation peut être analysée comme un rapport de type « indifférencié » de l'être humain à la nature. Les hommes et les femmes sont la nature, ils en sont l'une des composantes, l'un des matériaux. Ils interagissent avec les autres composantes du milieu et ce sont ces interactions permanentes et non sécables qui permettent la vie.

D'un point de vue anthropologique, on parle d'approches sensibles et affectives. Parler de « nature », c'est évoquer une harmonie, un ressourcement, une plénitude. Cela ne signifie pas pour autant une vision naïve des choses, ni un enjolivement des interrelations qui jalonnent le monde. Il y a même au contraire une réelle conscience des risques conjoints encourus par les humains et la nature, du fait des perturbations excessives des équilibres engendrés par les activités humaines.

Un registre de la fascination, des liens qui nous dépassent

Pour les Français en général, il n'est pas toujours simple de s'exprimer vis-à-vis de la nature. Mettre les mots qu'il faut, s'affirmer dans l'identification de plantes ou d'animaux, peut

être entravé par une impression de méconnaissance ou un sentiment d'infériorité par rapport aux savoirs scientifiques établis.

Lors de l'enquête nationale sur les « Français et la nature », une question portait sur « l'estimation du niveau de connaissances de la nature en général ». 65 % des répondants ont alors indiqué avoir une connaissance « moyenne » de la nature, ce qui peut apparaître à première vue comme un bon score. Il convient cependant de relativiser ce résultat, ou tout au moins de le questionner.

Il apparaît que celles et ceux qui disent bien connaître la nature (« savoirs élevés ») sont ceux qui la côtoient le plus régulièrement, de par leurs professions (agriculteurs par exemple), leurs lieux de vie (en milieu rural) ou leurs pratiques (loisirs-nature chez les retraités). Pour les autres, et en particulier la majorité qui se classe en « savoirs moyens », on peut faire l'hypothèse par ce choix, en réalité, d'une non-réponse ou d'un flou dans le positionnement. En effet, les savoirs locaux sur la nature, qualifiés de « savoirs profanes » ont longtemps été déconsidérés face à la modernité de la science et relégués dans le domaine du « folklore », entendu comme croyances populaires dépourvues d'assise rationnelle ou de rigueur.

Sur les territoires classés en parcs naturels régionaux en particulier, l'importance des savoirs locaux et la prise en compte des usages comme des non-usages apparaît fondamentale et permet d'aller plus loin dans la caractérisation des savoirs populaires.

Marie Roué, anthropologue de la nature ayant notamment travaillé sur les savoirs en Cévennes, insiste sur la prise au sérieux des connaissances empiriques et le fait de ne pas se contenter du soi-disant caractère utilitariste des savoirs locaux (2006). Elle nous dit qu'« on observe et on pense d'abord le vivant, on l'utilise ensuite ». On ne peut donc pas se contenter d'enquêter sur les usages des objets naturels par les groupes sociaux, il est nécessaire d'analyser tous les savoirs, savoir-faire et représentations. Par ailleurs, il ne faut pas se limiter à ce qui est utilisé, ce qui n'est pas utilisé pouvant être une gestion de fait. L'idée est ainsi d'adopter une conception holiste de l'environnement naturel qui ne le réduit pas à un stock d'outils ou de ressources segmentés et indépendants les uns des autres, mais le perçoit comme une somme d'éléments matériels et de symboles, reliés entre eux, comme des composantes particulières d'une certaine vision du monde et des interrelations entre les vivants (Roué, 2009). Ne pas utiliser un espace naturel est alors partie intégrante d'une stratégie de gestion, permettant par exemple de préserver la richesse d'un étage inférieur, cultivé ou mis en pâturage.

Et en effet, si on croise les données de la question ouverte du CGDD (cf. supra) et les discours recueillis auprès des habitants des Hauts-de-France, il ressort une connaissance à la fois de la terminologie « moderne » liée aux enjeux environnementaux et une expertise sociale de la crise. Celle-ci est citée à travers les mots : *air pur, qualité de l'eau, oxygène, réchauffement climatique* ou encore *pollution*.

Ces savoirs s'expriment cependant la plupart du temps, sous une forme très différente des catégorisations de l'expertise institutionnelle. C'est un registre relevant de la « fascination » qui est plus souvent convoqué, faisant le lien avec la force des éléments, le gigantisme des paysages, la multiplicité des couleurs ou encore la « pureté » de cette nature qui nous dépasse.

Cette approche met en exergue la multiplicité du monde, sa complexité et son irréductibilité. Rien n'est définitivement tranché et l'on déambule dans un environnement naturel et artificiel, dynamique, en ajustement constant. Les discours insistent sur l'importance de la transmission et de l'apprentissage. Il s'agit d'abord d'une demande de « formation » des habitants à travers de la sensibilisation et des actions d'éducation à l'environnement, tant pour les adultes que pour les enfants. Il est également question de pouvoir disposer d'outils, dans le cadre scolaire comme dans le cadre familial, pour « infuser » et diffuser les connaissances naturalistes.

Mais il s'agit aussi de laisser s'exprimer les personnes « avec leurs mots » et leurs conceptions personnelles, reflets de valeurs et de traditions familiales ou communautaires. Les connaissances empiriques sont entendues comme les pratiques familiales, les anecdotes de vie qui incluent une relation au non-humain, la transmission des histoires ou des légendes, d'une façon de faire et de voir.

Au final, il s'agit de revaloriser les relations simples et quotidiennes aux milieux naturels qui créent l'attachement, nourrissent l'imaginaire et entretiennent une certaine « magie », un émerveillement vis-à-vis de la nature, gage de protection.

CONCLUSION

À travers ses terrains en Laponie ou en Cévennes, Marie Roué s'est efforcée de souligner l'importance des relations humaines à la nature, notamment dans la dimension *vécue*, source d'apprentissages, de connaissances et – peut-être – d'une gestion respectueuse des lieux et des espèces. Bien entendu, ses cas d'études portant sur des communautés autochtones ou rurales de dimensions réduites et vivant de façon « traditionnelle », entendue comme « non industrielle », ne peuvent pas servir uniformément de modèles. Cependant, les recherches récentes menées en France sur les relations à la nature, les cas mobilisés ici, comme les études émergentes portant sur l'engagement des jeunes pour le climat notamment, semblent conforter un mouvement d'écologisation de la société. Il convient donc de continuer à porter un regard attentif aux usages sociaux de la nature, faire davantage place aux discours sur l'environnement, au-delà du cercle de l'expertise, pour confronter les points de vue et parvenir à une vision partagée des interactions humains/non-humains, voire les dépasser pour élargir les frontières et les communautés de destin (Descola, 2005, Houdart et Thiery, 2011).

BIBLIOGRAPHIE

- Berque A. (2016), *Écoumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Belin.
- Callon M. et Latour B. (coord.) (1991), *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, La Découverte.
- Charles L. et Kalaora B. (2008), « Pensée, sensibilité et action dans la société française autour de la question de la nature », *Annales de géographie*, n° 663, pp. 3-25.
- De la Soudière M. (2019), *Arpenter le paysage. Poètes, géographes et montagnards*, Anamosa.
- Descola Ph. (2005), *Par-delà Nature et Culture*, Gallimard.
- Ducarme F. & Couvet D. (2020), "What does 'nature' mean?" *Nature - Humanities and Social Sciences Communications*, n° 6/14, pp. 1-8.
- Espaces naturels régionaux (2016), *Les parcs & les relations Homme-Nature*, ENRx Nord-Pas-de-Calais, 52 p.
- Eurobarometer (2019), *Attitudes of European citizens on the issue of Biodiversity*, n° 2194/481, European Commission.
- Fleury C. et Prévot A.-C. (2017), *Le souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner*, CNRS Éditions.
- Houdart S. et Thiery O. (coord.) (2011), *Humains non Humains. Comment repeupler les sciences sociales*, La Découverte.
- Kalaora B. (1993), *Le musée vert. Radiographie du loisir en forêt*, L'Harmattan.
- Kalaora B. et Vlassopoulos Ch. (2013), *Pour une sociologie de l'environnement. Environnement, société et politique*, Champ Vallon.
- Latour B. (1994), « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du travail*, n° 36/4, pp. 587-607.
- Mathieu N. (2016), « Cultures de la nature. Interroger les sociétés postindustrielles », in Choné A., Hajek I. et Hamman Ph. (coord.), *Guide des humanités environnementales*, Presses universitaires du Septentrion, pp. 265-276.
- Mougenot C. (2003), *Prendre soin de la nature ordinaire*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme/Inra.
- Pautard É. (2020), *Les Français et la nature : fréquentation, représentations et opinions*, CGDD/SDES, Datalab essentiel, octobre 2020, 4 p.
- Roué M. (2006), « Introduction : entre cultures et natures », *Revue internationale des sciences sociales*. n° 187, p. 11-18.
- Roué M. (2009), « Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes », in Larrère R., Lizet B. et Berlan-Darqué M. (coord.), *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature ?*, Quae, pp. 131-142.
- Sansot P. (1986), *Les Formes sensibles de la vie sociale*, PUF.
- Schlosberg D. (2017), « La gestion environnementale à l'heure de l'Anthropocène », *La pensée écologique*, n° 1.
- Tassin J. (2020), *Pour une écologie du sensible*, Odile Jacob.
- Villalba B. (2020), *À propos de quelques angles morts de la théorie politique environnementale. Approche critique à la lumière de la pensée de Günther Anders*, *Vertigo*, n° 32, Hors-série.

Espèces indésirables ou paysages : comment gérer la nature ? Des opinions liées à ce que l'on voit, perçoit et sait de la nature

Sandrine Glatron¹, Vincent Comor² et Véronique Philippot³

L'hypothèse de départ de cet article est que les postures vis-à-vis de la gestion de la nature dépendent des représentations que le public français se fait de cette nature, ainsi que des connaissances et expériences qu'il en a. Pour comprendre en quoi ces facteurs influencent la volonté de la contrôler ou au contraire de laisser libre court à son développement, nous nous appuyons sur deux études : une enquête ethnographique qui explore les relations des humains face aux espèces soumises à régulation ; l'étude quantitative réalisée par le SDES. 71 % des Français interrogés sont favorables au laisser faire si la nature est envisagée globalement, comme un paysage. Inversement, considérer ses éléments, notamment des animaux susceptibles de déplaire ou effrayer, encourage à vouloir la contrôler. Les personnes qui affirment bien connaître la nature ou la fréquentent souvent pour des usages récréatifs, de bien-être ou pour la cueillette, penchent davantage pour sa libre expression. Les partisans de la maîtrise de la nature soit en ont une approche distanciée (moins de connaissance ou de fréquentation), soit tirent profit de ses ressources.

La nature ne peut se réduire à une image d'Épinal composée d'arbres, d'oiseaux colorés et de vertes prairies : les sociétés

sédentarisées tentent depuis toujours de la dompter et de s'affranchir de ses dangers sur les vies et biens humains. Nous nous intéressons ici aux opinions des Français vis-à-vis du versant sauvage (dans le sens d'une nature non domestiquée) parfois indésirable, et plus particulièrement vis-à-vis de vertébrés dits « nuisibles » (voir encadré), dont le statut est largement discuté (Luglia, 2018). Nous présumons que les opinions sur la nature sont déterminées en fonction, d'une part, de ce qui est perçu sous le terme de « nature » (Ducarme, 2019 ; voir aussi l'article de F. Ducarme et É. Pautard dans cette publication, pp. 10-24) et d'autre part, du niveau de familiarité entretenu avec la nature, particulièrement avec des animaux au charisme inégal, car les espèces charismatiques qui plaisent au public sont susceptibles d'orienter les politiques de conservation (Laugrand *et al.*, 2015 ; Jaric *et al.*, 2019). Ces facteurs influenceraient ainsi les modes de gestion de la nature que les Français jugent préférables.

Nous cherchons donc à expliciter dans quelle mesure les postures dépendent :

- de l'entité naturelle considérée, du paysage à l'animal, y compris pour des espèces au statut de nuisible ;
- des connaissances et de l'expérience vis-à-vis de la nature.

Des espèces nuisibles aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts

Depuis la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'expression « susceptible d'occasionner des dégâts » a remplacé le mot « nuisible » dans le Code de l'environnement. Pour simplifier, nous conservons ce dernier terme tout au long de l'article. Ces espèces peuvent être soumises à des mesures de régulation par arrêté préfectoral ou ministériel.

¹ Directrice de recherche, Laboratoire DynamE (UMR7367 - CNRS/Université de Strasbourg) et Zone atelier environnementale urbaine (LTSEr Strasbourg).

² Bureau d'études FaunaStats, Schiltigheim.

³ Bureau d'études Naturum Études, Tours.

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

Notre démonstration s'appuie sur les résultats de deux études menées indépendamment :

- l'enquête quantitative « Les Français et la nature » a été réalisée par le SDES. Les résultats utiles ici sont les réponses relatives aux actions envisagées pour contrôler et protéger la nature. Au-delà des traits sociodémographiques des enquêtés, des descripteurs relevant des connaissances et des pratiques en lien avec la nature sont aussi pris en considération ;
- une enquête ethnographique réalisée en 2018 pour la Fédération nationale des chasseurs (Philippot *et al.*, 2019 et 2020) qui interrogeait les représentations des Français à propos d'oiseaux et de mammifères soumis à régulation (*voir encadré*).

Méthodes utilisées

Les méthodes déployées pour les deux études diffèrent. Le sondage, de type sociologique, a été mené auprès d'un échantillon de 3 803 personnes résidant en France métropolitaine, avec une ambition de représentativité de la population nationale. Un questionnaire a été administré en ligne au moyen de questions fermées portant sur le sujet générique de la nature. L'enquête ethnographique a été menée auprès de 70 personnes, réparties sur le territoire national métropolitain, sous forme d'entretiens longs en face-à-face. Parmi cette variété d'informateurs, beaucoup étaient des usagers directs de la nature. Par ailleurs, quelques profils particuliers (éthologues, marins pêcheurs, etc.) ont été recherchés pour obtenir des données rares. À l'exception de quelques descripteurs (questions fermées), les questions

ouvertes organisées dans un guide d'entretien appelaient un dialogue, les réponses spontanées mais argumentées étant encouragées. Le sujet était ciblé sur les opinions relatives à la gestion de quatre groupes taxinomiques qui posent problème à la société : le renard roux, le sanglier, les corvidés et le blaireau. Des réactions et commentaires par rapport à des informations apportées en cours d'entretien étaient aussi attendus. Quoique plus réduit, cet échantillon a permis d'obtenir un éventail de propos significatifs des opinions des Français.

Les propos déterminent trois modalités dans les attitudes : 1. **laisser-faire** (ne pas intervenir sur la nature) ; 2. **contrôler** par la chasse selon les textes juridiques et les pratiques actuels de régulation des espèces posant problème ; 3. **gérer sous conditions**, en intervenant en fonction des situations locales et selon des modalités multiples (protéger les populations ; les maîtriser autrement que par la chasse).

LAISSER LA NATURE ÉVOLUER LIBREMENT... MAIS QUELLE NATURE ?

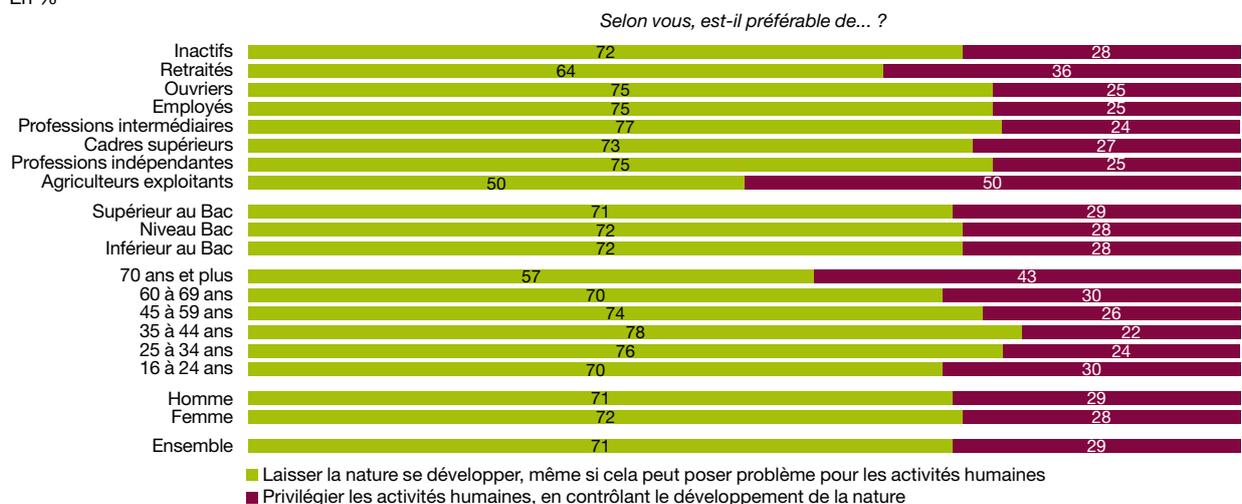
La majeure partie des Français se positionne pour le laisser-faire en matière de gestion de la nature... sauf s'il s'agit de nuisibles, lesquels suscitent beaucoup de perplexité.

Des opinions apparemment consensuelles quels que soient le genre, l'âge et la catégorie socio-professionnelle

À la question 28 de l'enquête quantitative du SDES, plus des deux-tiers des 3 800 métropolitains interrogés (*graphique 1*) souhaitent voir la nature se développer même si cela contrarie

Graphique 1 : opinions sur le contrôle de la nature selon le genre, l'âge, le niveau d'études et la catégorie socioprofessionnelle

En %



Note : question 28 (enquête CGDD/SDES) : « Selon vous, est-il préférable... (a) de laisser la nature se développer (même si cela peut poser problème pour les activités humaines : dégâts causés aux plantations ou aux troupeaux par des animaux sauvages) ; (b) de privilégier les activités humaines, en contrôlant le développement de la nature (chasse de certaines espèces : loup, renard...) ? ».

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

les activités humaines, tandis que moins du tiers privilégie ces dernières en contrôlant la nature. Si femmes et hommes se différencient peu, l'influence de l'âge est sensible : la tranche d'âge supérieure est nettement plus favorable à un contrôle de la nature, tandis que la part d'actifs (25-59 ans) acceptant son libre développement est plus importante. Le niveau de diplôme est très peu discriminant et, parmi les catégories socioprofessionnelles, les agriculteurs se démarquent très nettement de l'ensemble de la population, leurs avis étant partagés à parts égales concernant le contrôle et le laisser-faire. Cela peut s'expliquer par le fait que leur activité dépend des dommages aux productions que la nature sauvage peut occasionner. La catégorie des retraités recoupe partiellement celle des âges et ne renseigne pas sur le type d'activité exercée auparavant (et donc sur les compétences, sensibilités et expériences développées).

La nature est plurielle : les avis sur sa gestion dépendent fortement des éléments considérés

Les opinions exprimées lors de l'enquête ethnographique conduisent à nuancer la belle unanimité révélée par l'enquête du SDES et diffèrent à la fois :

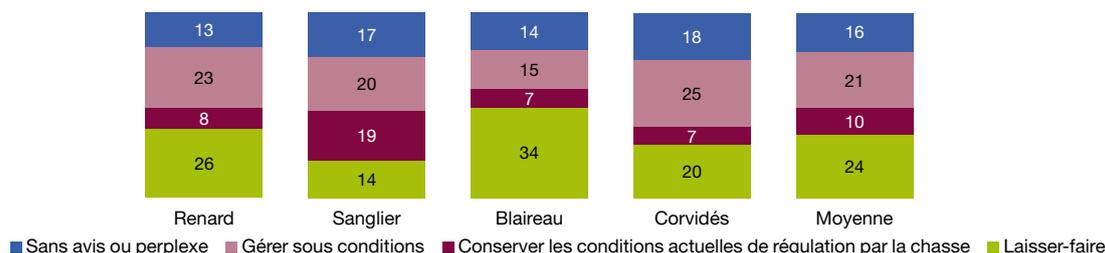
- de l'opinion générale des Français telle qu'elle apparaît dans l'enquête quantitative ;
- d'un taxon à l'autre, en dépit d'un même statut administratif, les espèces potentiellement soumises à régulation dans notre cas (*voir encadré*). Le taxon (ou unité taxinomique) renvoie à un groupe d'individus d'une même entité taxinomique,

par exemple, un ordre, une classe, une famille, un genre ou une espèce. Ainsi, les corvidés constituent un taxon (famille de passereaux qui regroupe environ 130 espèces telles que les corbeaux, geais, pies et corneilles, parfois peu différenciables par un non-spécialiste). Une espèce comme le sanglier (*Sus scrofa*) est également désignée comme taxon, l'espèce étant le taxon de base de la classification systématique.

Dans l'enquête quantitative, la préférence des Français à l'égard de la nature penche largement vers sa libre évolution (*graphique 1*). En revanche, les réponses données dans le cadre de l'enquête ethnographique sont plus mitigées (*graphique 2*) : toutes espèces confondues, près de la moitié de notre échantillon souhaite une intervention humaine, selon la réglementation actuelle (dont celle qui régit la chasse) ou d'autres modes de gestion. En affinant l'analyse, la divergence d'opinions selon le taxon considéré est en effet frappante. La représentation idyllique d'une nature libre séduit le plus grand nombre s'agissant du blaireau et du renard. Près de la moitié se prononce pour le laisser-faire concernant le blaireau, peu connu mais perçu comme sympathique. Quant au renard, un nombre significatif d'informateurs ne remet pas en question sa régulation si motivée par la peur des maladies. L'idée de maîtriser les effectifs si besoin fait assez consensus dans les discours mais beaucoup souhaitent un allègement et un ajustement territorial de la gestion du goupil, l'introduction de quotas et des suivis comptable et scientifique.

Graphique 2 : opinions sur la gestion d'espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, en fonction des taxons considérés

En nombre d'enquêtés



Source : enquête ethnographique V. Philippot et S. Glatron, 2019

Certains suggèrent le changement de statut du renard qui deviendrait exclusivement gibier (devenant ressource cynégétique donc géré pour sa pérennisation). D'autres préconisent des interventions non létales comme la stérilisation ou en agissant sur le milieu.

Au contraire, ne pas contrôler les populations de sangliers (ou de corvidés dans une moindre mesure) apparaît nettement moins acceptable que laisser la nature s'exprimer lorsque

celle-ci renvoie l'image d'une nature sauvage picturale perçue dans son ensemble. Cette opinion s'exprime même lorsque la question précise que ne pas intervenir peut léser des activités humaines, rappelant le statut dynamique et vivant de cette nature qui pourrait être assimilée à un tableau (paysage). Seulement un cinquième de notre échantillon préconise de laisser se développer le sanglier. Continuer à chasser dans les conditions qui prévalent actuellement est autant souhaité

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

qu'intervenir sous (d'autres) conditions. Quant aux corvidés, ils sont souvent perçus comme agressifs et ennemis des petits passereaux plus dignes de compassion. L'image de l'oiseau qui dérobe les œufs d'autrui est perturbante. Le comportement grégaire des corbeaux, générant un effet de bande bruyant et potentiellement dévastateur, inspire de l'inquiétude. Ainsi, dès lors que la nature s'incarne à l'échelle fine de l'espèce, la volonté d'agir (pas nécessairement en tuant) pour protéger les activités humaines domine, en particulier pour des nuisibles à faible capital de sympathie parce que jugés gênants ou peu rassurants comme le corbeau ou le sanglier :

« Ça me fait peur. C'est juste que moi, je dois faire attention et comme je n'habite pas loin de la forêt, c'est vrai que quand je roule en forêt, d'abord j'essaie de ne pas rouler au crépuscule, car je sais qu'ils sortent là » (enquêtée rurale, militante de la cause animale) ; « Il est très sauvage, il fait peur, à moi en tout cas. Sa tête, il est effrayant. Il n'est pas beau à voir. » (Enquêtée urbaine)

Pour les différents taxons étudiés, ce sont surtout la perplexité (hésitations et contradictions) ou l'absence d'avis qui sont manifestes dans l'enquête ethnographique, un quart des personnes environ ne parvenant pas à se prononcer clairement, à comparer avec les 0,2 % de l'échantillon qui ne prennent pas position dans l'enquête quantitative. Lorsque la nature est peu consensuelle (espèces à problème), imaginer ne pas intervenir semble plus délicat à concevoir mais la

popularité du taxon pèse beaucoup. Dans tous les cas, la mise à mort est un acte qui fait réfléchir bon nombre d'enquêtés.

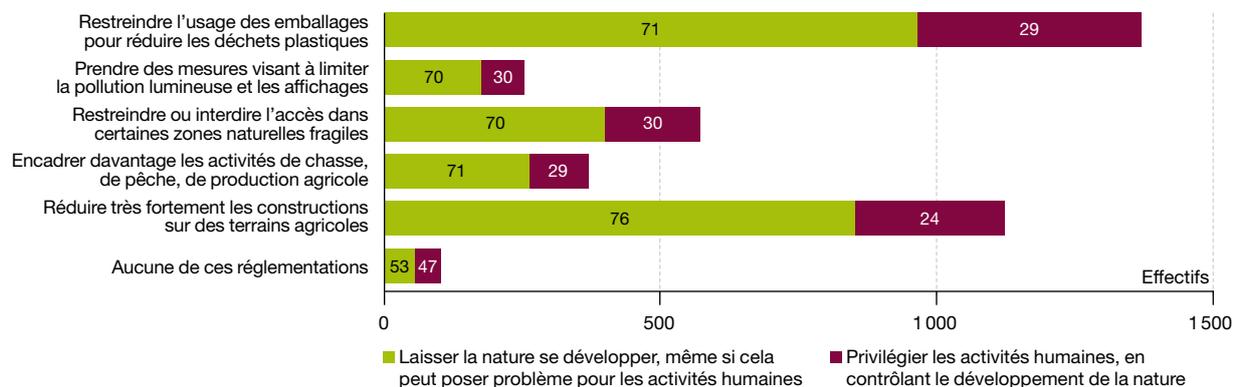
Appréhender la nature comme un paysage ou comme des taxons clairement désignés

Détailler ce que les Français préconisent en matière de réglementation pour préserver la nature confirme que la façon de la considérer est capitale (Ducarme, 2019). Ainsi, les options de protection proposées dans la question 32 (graphique 3) montrent que la nature considérée relève plutôt d'un vivant sauvage excluant entités minérales, écosystèmes et phénomènes naturels. Interrogés sur la réglementation qui semble la plus efficace pour protéger la nature en France, un gros tiers des répondants propose de restreindre l'usage des emballages, un autre petit tiers se focalise sur la limitation de l'artificialisation et de l'urbanisation. Ce type de réponse suggère entre autres que la nature est assimilée au paysage qu'il ne faut pas défigurer. Ce sens générique et abstrait ne cache-t-il pas des représentations et postures variées en fonction de ce qui est ciblé ? Par contraste, comme nous l'avons montré avec les nuisibles, les propositions diffèrent lorsque l'on s'intéresse à un élément précis et nommé, *a fortiori* s'il s'agit d'un élément de nature controversé, tel que des espèces culturellement très connotées.

Les avis émis dépendent grandement de la nature de l'objet considéré. Nous avons vu que les caractéristiques des informateurs peuvent aussi peser pour comprendre les opinions. Ainsi, l'enquête du SDES montre que les principales

Graphique 3 : les réglementations jugées les plus efficaces pour protéger la nature

En %



Note de lecture : parmi les 1 376 enquêtés qui jugent efficace de restreindre l'usage des emballages, 71 % d'entre eux estiment par ailleurs qu'il est préférable de laisser la nature se développer.

Note : question 32 (enquête CGDD/SDES) : « Plus spécifiquement, quel type de réglementation parmi les suivantes vous semblerait la plus efficace pour protéger la nature en France ?

Restreindre l'usage des emballages pour réduire les déchets plastiques / Prendre des mesures visant à limiter la pollution lumineuse et les affichages / Restreindre ou interdire l'accès dans certaines zones naturelles fragiles / Encadrer davantage les activités de chasse, de pêche, de production agricole / Réduire très fortement la construction de nouveaux bâtiments ou d'infrastructures de transport sur des terrains agricoles / Aucune de ces réglementations ».

Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

divergences d'opinions sur la manière de gérer la nature sont liées à l'âge. L'effet de génération conduit à interroger l'effet de l'expérience de la nature, des relations que l'on entretient avec elle et des savoirs acquis tout au long de la vie. L'impact du niveau de diplôme étant aléatoire, nous présumons que des savoirs autres que ceux validés par un niveau d'instruction influent sur la manière de considérer la nature.

EXPÉRIENCE ET SAVOIR SUR LA NATURE INFLUENCENT LES CONCEPTIONS RELATIVES À SA GESTION

Les deux enquêtes révèlent que les savoirs spécifiquement naturalistes acquis par l'enseignement des sciences, mais aussi par l'expérience ou motivés par la curiosité, jouent un rôle dans la manière d'envisager les liens entre sociétés humaines et nature.

Proximité et familiarité avec la nature accroissent généralement la tolérance à son égard

L'enquête du SDES montre que des contacts assidus avec la nature tendent vers une plus grande tolérance face à son développement et une moindre volonté de contrôle destiné à protéger les activités humaines, à condition de ne pas dépendre d'elle directement pour sa survie économique (cf. *infra*). À l'inverse, les personnes estimant être jamais ou très peu en contact avec la nature priorisent davantage les activités humaines que la moyenne (graphique 4).

De même, fréquenter la nature pour y côtoyer des animaux (question 6 de l'enquête du SDES) rendrait plus tolérant envers son développement : 81 % de ceux qui se rendent dans la nature « pour être en contact avec les animaux (oiseaux, insectes) » se déclarent favorables au laisser-faire, alors que la moyenne de l'échantillon est à 71 %. À l'inverse, observer dans son voisinage « une très faible variété d'animaux sauvages

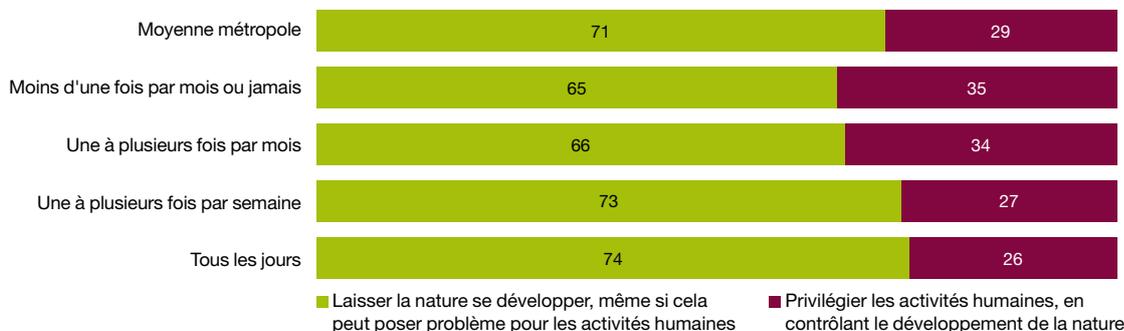
(oiseaux, insectes, gibier, reptiles, etc.) » (question 9) rendrait moins tolérant au développement de la nature. Dans cette catégorie, la proportion des personnes favorables au laisser-faire est seulement de 65,7 %.

Notre enquête ethnographique ne nous permet pas de vérifier ces tendances de façon simple, la vision de la nature et, plus finement encore, le taxon considéré, jouant un grand rôle dans la tolérance. Les imaginaires ici jouent grandement et pèsent d'autant plus qu'ils ne sont pas vérifiés par l'effet de familiarité. L'exemple du blaireau est éclairant : mystérieux, parce qu'à l'abri des regards, davantage imaginé qu'observé (un tiers des enquêtés connaît mal cet animal et un tiers ne l'a vu qu'une fois ou jamais), il est attaché à une nature idéalisée et symbolise un sauvage sympathique, donc à préserver. Dans les discours, 80 % des traits attribués au blaireau sont positifs (joli, peluche, joyeux, amusant, relevant de l'imaginaire enfantin, etc.), ce dont témoignent des propos comme : « *Le seul [blaireau] auquel je pense c'est le blaireau des Animaux du Bois des Quat'sous* » ; « *Le blaireau faisait partie de mes héros dans les histoires de petite fille* ».

Les partisans de la non-intervention sur le blaireau et le renard sont bien plus nombreux parmi les urbains (graphique 5) que parmi la population enquêtée dans son ensemble (graphique 2). Ce sont aussi ceux qui disent utiliser la nature principalement comme support récréatif. Ces usagers, plutôt physiquement éloignés de la nature, l'envisagent comme une matrice quelque peu abstraite mais rassurante, à l'instar des enquêtés qui l'assimilent à un paysage. Presque mythiques, le blaireau et, dans une moindre mesure, le renard ont donc les faveurs des citadins à la différence du sanglier, mieux identifié et effrayant, ce qui entraîne davantage d'urbains à souhaiter le voir réguler. C'est également un rapport aux bêtes sauvages distancié, teinté d'imaginaire et de sensibilité, qui expliquerait que les urbains sont peu favorables à la chasse et à la mise à mort en général pour les réguler.

Graphique 4 : laisser-faire ou contrôler selon la fréquence estimée de contact avec la nature

En %

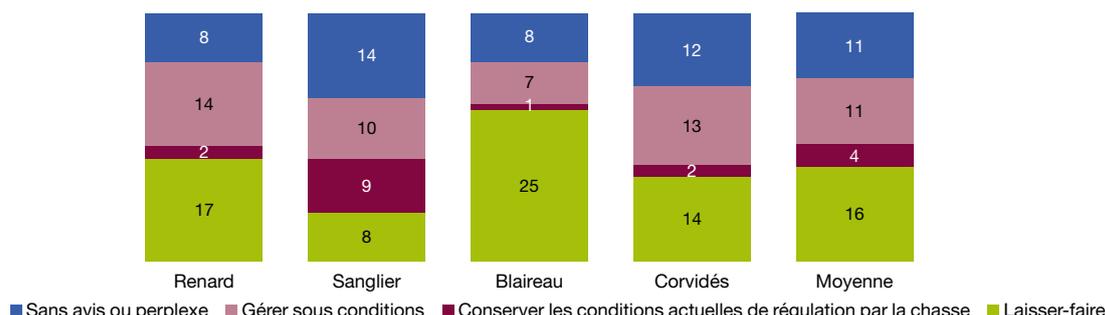


Note : question 5 (enquête CGDD/SDES) : « En moyenne, à quelle fréquence estimez-vous être en contact avec la nature ? ».
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

Graphique 5 : opinions de 41 citoyens concernant la gestion de taxons à problème

En nombre d'enquêtés



Source : enquête ethnographique V. Philippot et S. Glatron, 2019

La familiarité est en partie liée à la proximité physique. Elle est aussi influencée par les connaissances et la curiosité développées à l'égard des éléments naturels.

Les connaissances d'origines variées entraînent des positions plus nuancées sur la gestion

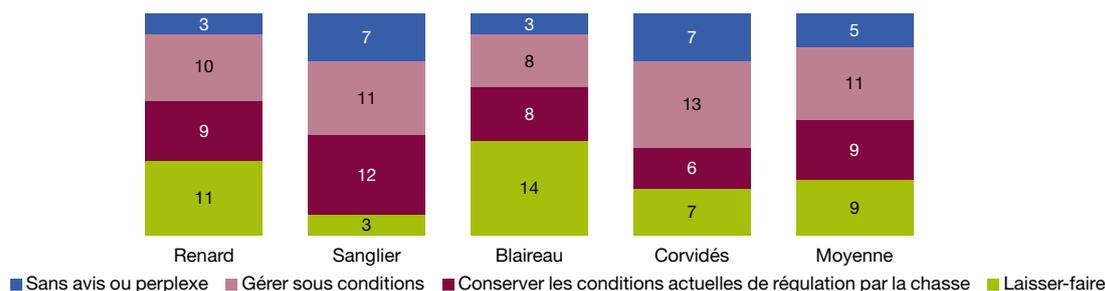
Nous avons constaté que le niveau d'instruction n'influe que très faiblement sur l'opinion vis-à-vis du contrôle. Dans l'enquête quantitative (graphique 1), tout au plus constate-t-on un gros point d'écart à la moyenne pour les titulaires d'un baccalauréat qui se déclarent favorables au laisser-faire. Dans notre enquête ethnographique également, le niveau d'étude, par conséquent les savoirs académiques dispensés par l'enseignement, n'explique pas les différences de postures vis-à-vis des nuisibles ou de leur gestion. À l'inverse, la multiplication des expériences dans la nature a une influence importante sur les postures. D'après l'enquête du SDES, aimer s'y trouver pour observer le monde animal favorise le souhait de laisser s'exprimer ce monde apprécié, même au détriment des activités humaines. Cette posture concorde avec le niveau de connaissance naturaliste : les personnes favorables à une nature plus spontanée déclarent mieux la connaître en général

(question 2 de l'enquête quantitative) que les partisans du contrôle. En effet, sur une échelle d'autoévaluation des connaissances de 1 (n'y connaît rien du tout) à 10 (expert sur le sujet), les personnes qui souhaitent le laisser-faire de la nature sont majoritairement celles qui déclarent un niveau de connaissance élevé (75 % du niveau 8-10), alors que les personnes qui privilégient les activités humaines sont majoritairement celles qui avouent un niveau de connaissance faible (32 % du niveau 1-4).

Dans notre enquête, le niveau de connaissance a été essentiellement évalué à partir de descriptions scientifiquement valides apportées par les informateurs et concernant les régimes alimentaires ou modes de vie des taxons étudiés. Sur 70 personnes, 33 d'entre elles (naturalistes urbains, chasseurs, gestionnaires d'espaces naturels, biologistes, etc.) possèdent un niveau de connaissance fin (graphique 6). Leurs postures ne sont a priori pas plus tolérantes à l'égard des animaux classés comme nuisibles (laisser-faire), à l'inverse des personnes ayant déclaré avoir de bonnes connaissances sur la nature dans l'enquête quantitative (question 2, cf. supra). Mais les connaisseurs, dont une moindre proportion est perplexe ou sans avis, affichent le plus souvent une

Graphique 6 : opinions des 33 fins connaisseurs de la nature sur la gestion de taxons à problème

En nombre d'enquêtés



Source : enquête ethnographique V. Philippot et S. Glatron, 2019

partie 2 : des formes différenciées d'appropriation de la nature

argumentation documentée et construite, et préconisent avant tout une gestion multiforme et contextualisée.

Ainsi, notre enquête ethnographique a révélé une kyrielle de modalités de gestion, telles que déplacer ou disperser les populations lorsqu'elles deviennent gênantes (notamment pour les corbeaux ou les blaireaux qui occasionnent des dégâts aux infrastructures et voiries diverses), détruire les lieux de nidification et effaroucher par des moyens sonores ou visuels, introduire des quotas de destruction, limiter la prolifération par des opérations de stérilisation ou de contraception, introduire des prédateurs, ou même protéger les espèces en question (ce qui est une autre façon d'intervenir). La catégorie « gérer sous conditions » réunit toutes les formules non létales et de proximité, fines et contextualisées, y compris intervenir de façon différenciée selon les effectifs qu'il convient donc de surveiller. Les propositions très construites requièrent un minimum de savoirs et de familiarité avec la nature et ont pu être librement exprimées dans le cadre méthodologique des entretiens ethnographiques.

Globalement, la posture la plus partagée est celle d'une régulation plutôt réfléchie et douce du sauvage gênant, les suggestions varient selon les sensibilités et convictions de chacun. Beaucoup s'inscrivent à travers l'idée floue « d'équilibre naturel » ou du souhait de gestion fine, ajustée au contexte et en évitant les actes de mise à mort. Les deux éthologues enquêtées discutent d'ailleurs de solutions alternatives au prélèvement aveugle en rappelant que les humains peuvent

peser sur les comportements non-humains, en éduquant par exemple les corvidés par quelques tirs préventifs sur les individus les plus audacieux ou en utilisant des barrières olfactives pour les ravageurs des cultures.

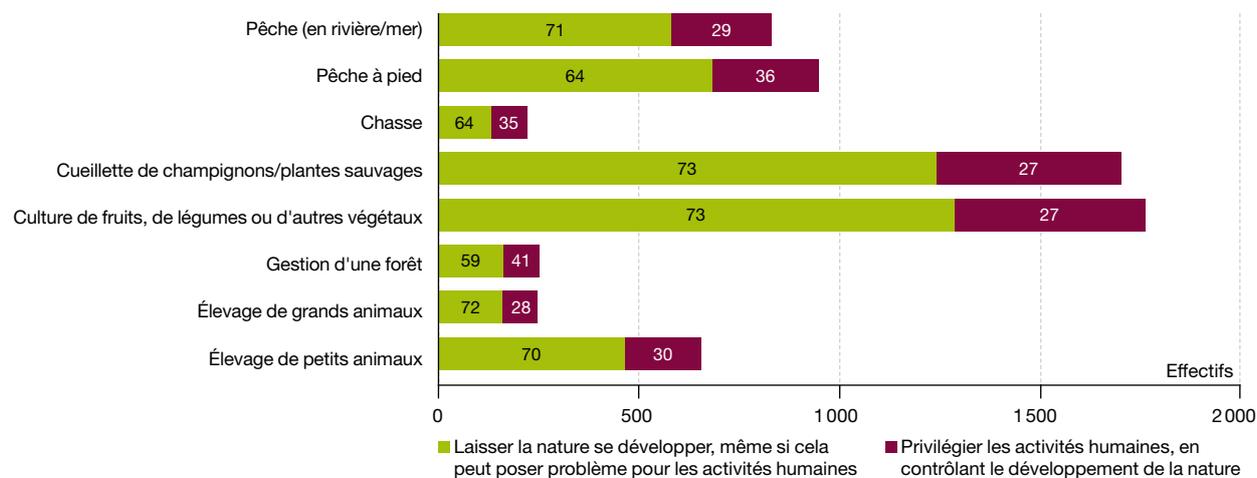
Sylviculture, élevage et chasse favorisent les rapports de domination sur la nature

Les Français, majoritairement urbains, désirent plutôt protéger une nature-paysage, même le sauvage classé nuisible, d'autant plus pour des taxons perçus comme sympathiques ou charismatiques. Cependant, les catégories sociales caractérisées par des pratiques de production lucrative (sylviculture, élevage) ou de prédation (chasse) optent davantage que d'autres catégories (cueillette et pêche non professionnelles, jardinage) pour contrôler la nature afin de protéger leurs intérêts, y compris la ressource cynégétique (graphique 7).

Ces tendances se confirment dans notre enquête ethnologique. Dans un traitement statistique visant à explorer l'influence des variables sociodémographiques sur les propositions de gestion des quatre taxons, le domaine d'activité en rapport avec la nature (militant pro-environmentaliste, cueilleur, chasseur, pêcheur, artiste, etc.) explique largement les avis concernant les modes d'intervention sur le renard, les corvidés et le blaireau mais pas sur le sanglier. Les chasseurs sont globalement satisfaits des techniques létales de régulation : cela conforte la justification d'une mission environmentaliste qui leur serait confiée. Le fait d'être agriculteur influe peu sur

Graphique 7 : postures vis-à-vis de la gestion de la nature selon les activités

En %



Note de lecture : parmi les 831 enquêtés ayant déclaré pratiquer la pêche (en rivière ou en mer), 71 % d'entre eux estiment qu'il est préférable de laisser la nature se développer.

Note : question 15 (enquête CGDD/SDES) : « Pratiquez-vous chacune des activités suivantes ? Oui/Non ».

Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

les avis de gestion même s'ils soulignent qu'ils cherchent des solutions immédiates et simples pour préserver leurs productions et qu'ils n'ont hélas pas les moyens de mettre en place des alternatives non létales et environnementales. Le recours à la chasse répond à des préoccupations locales et concrètes, contrariant parfois leurs propres convictions.

Pour vérifier la cohérence de nos observations ethnologiques avec les résultats statistiques, il conviendrait de détailler les activités de prédation décrites dans le questionnaire : l'échelle d'activité et son rôle dans l'économie des ménages n'entrent-ils pas en ligne de compte ? Ainsi, la pêche à pied ou en rivière, la cueillette des champignons et la culture de fruits, légumes ou autres végétaux recouvrent vraisemblablement des activités familiales sans doute éloignées de la gestion d'une forêt ou de l'élevage de grands animaux. Les contraintes du productivisme économique expliciteraient la posture de défense des intérêts face à une nature sauvage qui ne reconnaît pas la notion de biens et d'intérêts humains.

CONCLUSION

Les deux études convergent pour montrer que les Français sont globalement tolérants envers une nature appréhendée comme un « ensemble paysager ». Le citoyen, peu dépendant de la nature pour ses activités principales et peu affecté par les nuisibles, accepte l'existence abstraite de taxons que des praticiens, professionnels ou passionnés jugent indésirables parce que leur activité dépend directement des ressources naturelles. Cette tolérance est d'autant plus grande si l'on côtoie et/ou connaît la nature pour satisfaire une curiosité

ouverte sur le monde et que cela conforte une vision urbaine qui répond au désir rassurant d'un retour à l'ordre naturel sauvage (Bobbé, 2000). Il faut toutefois noter que la méthode ethnologique révèle des postures subtiles que ne révèlent pas les questionnaires et qui nécessitent un argumentaire nuancé. Par exemple, habiter la campagne n'implique pas de bien la connaître, tandis que des naturalistes passionnés résidant en ville observent souvent davantage la nature que les ruraux. Globalement, la familiarité nourrie par l'expérience (active) et/ou les savoirs naturalistes favorisent l'empathie. Cela requiert une démarche volontaire pour mieux comprendre les éléments naturels au-delà des rapports utilitaristes. L'enrichissement des connaissances personnelles pourrait donc contribuer à freiner l'érosion dramatique de la biodiversité ordinaire.

Les résultats des études encouragent à s'intéresser davantage aux différents savoirs (scientifiques, concrets, populaires), mais aussi à enquêter sur ce qui relève du sensible et des convictions. Le recours à la science, à l'éducation naturaliste et la confiance dans les savoirs vernaculaires transmis permettraient de dépasser certaines appréhensions d'espèces porteuses d'images inconfortables ancrées dans l'histoire de l'humanité. On pourrait alors espérer améliorer le sort des natures, à différentes échelles, plus ou moins lointaines et concrètes. Plus largement, il reste à discuter de la place que s'octroient les humains dans la nature entre profiteurs/jouisseurs, prédateurs ou symbiotes. Les questions d'éthique sur la nature ordinaire (Maris 2010 ; Beau 2013) demeurent difficiles à saisir en employant une méthodologie quantitative et les approches ethnobiologiques se révèlent inversement très adaptées.

BIBLIOGRAPHIE

- Beau R. (2013), *Éthique de la nature ordinaire*, Thèse de doctorat en philosophie, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 590 p.
- Bobbé S. (2000), « Les nouvelles cultures du sauvage ou la quête de l'objet manquant. État de la question », *Ruralia*, n° 7, pp. 159-173.
- Ducarme F. (2019), « Qu'est-ce que la nature qu'on cherche à conserver ? Une approche sémiologique de l'action écologique », *Nouvelles perspectives en Sciences sociales*, n° 14/2, pp. 23-60.
- Fabiani J.-L. (1984), « L'opposition à la chasse et l'affrontement des représentations de la nature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 54, pp. 81-84.
- Jaric I., Correia R.A., Roberts D.L., Gessner J., Meinard Y. & Courchamp F. (2019), "On the Overlap between Scientific and Societal Taxonomic Attentions – Insights for Conservation", *Science of the Total Environment*, n° 648, pp. 772-778.
- Laugrand F., Cros M. et Bondaz J. (2015), « Présentation : Les questions d'affects dans les liaisons animales », *Anthropologie et Sociétés*, n° 39/1-2, pp. 15-35.
- Luglia R. (coord.) (2018), *Sales bêtes ! Mauvaises herbes ! « Nuisible », une notion en débat*, Presses universitaires de Rennes.
- Maris V. (2010), *Philosophie de la biodiversité – Petite éthique pour une nature en péril*, Buchet-Chastel.
- Philippot V., Comor V. et Glatron S. (2021), « Les nuisibles des campagnes arrivent en ville : représentations et opinions des Français », soumis pour publication à *Études Rurales*.
- Philippot V., Comor V., Rebout N. et Glatron S. (2020), « L'enquête ethnographique pour évaluer postures et opinions sur la question des animaux dits nuisibles », *Akorneo*, n° 1/1.
- Philippot V. et Glatron S. (2019), *Connaissances, représentations et opinions de la population française à l'égard de la faune sauvage au statut de nuisible/susceptible d'occasionner des dégâts*, Rapport d'étude destiné à la Fédération nationale de la chasse (FNC), 173 p.

Les natures récréatives en gestation

Jean Corneloup¹

Comment envisager la place de la nature dans notre société contemporaine sans évoquer les relations récréatives souhaitées et acceptables en ces temps de transition et de basculement ? Comme bien souvent, la question du temps libre et des pratiques sportives de loisir n'apparaît pas primordiale dans l'agenda politique. Pourtant, une transition durable globale ne saurait s'envisager sans une transition récréative qui interpelle en profondeur nos modes d'existence. Mais comment la penser et la qualifier ? Comme le montre cet article, plusieurs sphères culturelles sont en mouvement et en débat : comment définir leur valeur au moment où il s'agira de distinguer les bons et mauvais usages de la nature ? Comment arbitrer et plébisciter celle qui sera la plus pertinente et engagée dans la transition ? La réponse est politique en ce qu'elle implique certainement de donner de la présence aux communs récréatifs. De ceux-ci devront émerger des relations et actions engagées dans les laboratoires vivants pour définir, localement, la forme culturelle légitime et partagée pour habiter au mieux l'espace vécu.

Nos relations à la nature s'inscrivent pour certaines d'entre elles, dans le temps libéré du travail et des activités domestiques ou commerciales. Elles se situent dans le champ des pratiques récréatives en nature que les personnes réalisent à proximité de chez elle ou lors d'un séjour touristique en France ou à l'étranger. Si les pratiques sportives sont nombreuses en nature, d'autres sont aussi présentes comme la découverte du patrimoine, la méditation ou la peinture en plein air. Mais comment différencier ces pratiques les unes des autres ? Ont-elles toutes les mêmes relations à la nature, aux usages du corps et aux représentations affectonnées ? Le champ est vaste des pratiques que les publics peuvent effectuer avec un gradient plus ou moins élevé d'engagement dans les profondeurs de la nature. Pour rendre compte de ces différences, la notion de sphère culturelle qualifie la présence de dominantes récréatives au sein d'un ensemble constitué de personnes, d'objets et de pratiques sociales. Elle semblerait jouer une fonction primordiale pour décliner les relations à la nature, celles que l'on affectionne pour se sentir pleinement présent au monde. Il n'existe pas de relations authentiques et pures à la nature. Celles-ci sont actives et développées au sein de sphères culturelles qui organisent les formes de pratique acceptables et légitimes. Au sein de ces sphères se définissent le degré d'immersion dans la nature dite sauvage, la présence ou non de matériels et de technologie sophistiquées, d'outils

numériques et sécuritaires et d'un cadre social et institutionnel particulier (seul ou à plusieurs, pratiques libres ou organisées, avec ou sans institution).

Plusieurs sphères culturelles existent aujourd'hui, liées à l'histoire des cultures sportives en nature mais aussi aux récentes transformations du champ sportif et du temps libre qui interviennent dans l'émergence de nouvelles médiations à la nature. Sur un plan épistémologique, notre démarche scientifique se situe dans un cadre structuraliste (Bourdieu, 1987). Elle s'emploie à faire état de jeux de position et de différences entre sphères culturelles présentes. Affectionner une sphère culturelle, plus qu'une autre, ne relève pas seulement de goûts et de préférences individuelles, mais exprime des valeurs dans la façon de définir le rapport à l'ordre ou au désordre, à la règle, au marché ou à l'institution. À partir de nombreux travaux de recherche réalisés depuis plus de trente ans sur les pratiques récréatives de nature, nous avons théorisé des connaissances pour étudier ce champ des pratiques, au sens de Bourdieu (1987), attaché à une histoire, une organisation institutionnelle ou encore à des cultures sportives qui n'induisent pas les mêmes relations aux symboliques référentes (performance, compétition, contemplation, ludisme, etc.). À partir d'approches qualitatives (entretiens, observations, table ronde) mais aussi quantitatives (enquête par questionnaire sur l'étude des styles de pratique), nombreuses ont été les recherches effectuées pour saisir les dynamiques organisationnelles, sociales et culturelles de ces pratiques.

Le champ des natures récréatives permet de représenter les jeux de relation entre sphères et la manière dont chacune d'entre elles se positionne pour qualifier la distance ou la proximité avec la nature sauvage, domestiquée, artificialisée ou urbanisée. La perspective théorique consiste à observer la présence d'une dynamique récréative qui agrège différents composants humains et non-humains au sein d'un ensemble culturel référent. Suite à différents travaux de recherche effectués, une intelligence du social récréatif est proposée pour décrypter la dynamique de chaque sphère et les principes culturels qui les animent. La nature n'est pas qu'un ensemble uniforme et général. Au-delà des spécificités, liées aux éléments présents (air, eau, terre, soleil) que les travaux de recherche d'Andrieu (2011), Jeu (1977) ou Bachelard (1957) ont théorisés, des singularités géographiques et technologiques interviennent selon les formes d'aménagement et de médiations matérielles, logistiques et symboliques présentes. Celles-ci sont centrales dans la déclinaison des sphères culturelles qui composent la nature vécue par les usagers.

¹ Maître de conférences - HDR à l'université Clermont-Auvergne, chercheur au laboratoire Pacte (UMR CNRS - Université Grenoble Alpes - Sciences Po Grenoble).

Dans cet article, nous commencerons par présenter les sphères primaires des natures récréatives, celles qui semblent les plus emblématiques et communes pour qualifier les relations des personnes à la nature. Puis, nous poursuivrons par les sphères paradoxales, celles qui participent à déconstruire les registres de lecture communément admis comme majeurs. Comme si une autre nature était en gestation au sein de sphères culturelles, souhaitant activer des connexions plus complexes aux espaces de pratique.

DE LA MODERNE-SPHÈRE À L'ÉCO-SPHÈRE

Depuis l'entrée dans la société moderne, des oppositions sont observables entre ces deux sphères culturelles en fonction de la position sociale des personnes, des groupes sociaux et des institutions. Si tout au long du XX^e siècle, la *moderne-sphère* a dominé les relations à la nature, depuis quelques décennies, l'*éco-sphère* monte en puissance et attire de plus en plus de personnes.

La moderne-sphère

Durant tout le XX^e siècle, les activités physiques de pleine nature (APPN) se sont imposées lorsque dominait cette rencontre avec la nature sauvage, peu aménagée et propice à des immersions longues. Que ce soit en alpinisme, en randonnée, dans le désert ou sur la mer, les pratiques de découverte, de contemplation, d'exploration et de conquête étaient surreprésentées dans les APPN pour cultiver le goût de la distinction et des différences sociales et culturelles (aventure, engagement, culture de l'exploit, esthétique des paysages, etc.), d'un autre côté, les autres milieux sociaux se retrouvaient en nombre dans les pratiques de chasse, de pêche, de pique-nique familial et de cueillette de champignons. La naturalité, comme rencontre avec une nature sauvage (faiblement aménagée et habitée par des humains), caractérise cette *moderne-sphère* dans la perspective d'affirmer des valeurs de conquête, de prédation et de domination sur la nature. La culture du projet et de l'autonomie d'action imprègne les logiques d'action de ces aventuriers dans la capacité à organiser et gérer des courses et des expéditions en nature. La logique de l'épreuve s'impose pour « faire ses preuves » (face à l'adversité), s'approprier les valeurs de la conquête et de la supériorité sur la nature et ses natures intérieures (Morizot, 2020). Le passage dans cette nature sauvage participait à la fabrique d'un éthos de classe pour nourrir ce sentiment d'excellence sociale construite sur la culture du mérite, de la volonté et de la maîtrise de ses affects.

Plus cette naturalité est présente (immersion longue, rusticité des hébergements, engagements sportifs importants), plus le sentiment de toute-puissance s'impose à l'appui de différents moyens technologiques adaptés pour atteindre les objectifs fixés. La technologie (matériels en alpinisme, voilier

en mer, canoë en rivière, etc.) accompagne l'individu pour exprimer la supériorité de l'homme sur la nature autour de principes de jeu que celui-ci définit au sein de la communauté des pratiquants. Aujourd'hui, ces relations frontales à la nature sauvage sont encore largement présentes. Là où l'épreuve n'est plus possible (par « épuisement des ressources vierges »), les pratiquants et les organisateurs de prestations en nature, inventent de nouveaux codes de jeu pour réaliser des épreuves innovantes lors de stages de survie, d'événements entrepreneuriaux ou de jeux télévisuels (*Koh Lanta* sur TF1 ou *The Bridge* sur M6). D'autres poursuivent ces relations de domination sur la nature et les hommes par le développement de pratiques de performance et de compétition. Il ne s'agit plus dans ce cas de faire une « première » en alpinisme par exemple en réalisant l'ascension d'un sommet des Alpes, mais de le faire le plus vite possible ou en enchaînant plusieurs sommets dans un temps record. Tout comme le développement de raids nature à l'image du *Raid Gauloises* ou de courses autour du monde en voile s'inscrit dans cette même perspective : « devenir maître et possesseur de la nature », quels qu'en soient les moyens humains, technologiques et logistiques.

À côté de ces pratiques engagées et agressives dans la nature, la *moderne-sphère* est aussi présente sur le versant doux de ces immersions pour une rencontre plus contemplative et esthétique à la nature sauvage. Que ce soit lors de randonnées de plusieurs jours dans le désert ou sur un chemin de grandes randonnées (GR) ou lors de croisières en mer, la perspective sociale et culturelle s'inscrit dans une intention de « renouer » avec une nature absente du monde urbain, de respirer à contretemps des rythmes de vie modernes et d'apprécier la valeur accordée à des choses sans valeur commerciale mais à haute valeur humaine et subjective. Le dénuement, l'introspection, le goût pour les choses simples (produits du terroir, le corps vivant sans artifice, la méditation, etc.) et la culture de la découverte des merveilles du monde sauvage (paysages, sites naturels grandioses, savoir-vivre ruraux, animaux sauvages, etc.) s'inscrivent dans cette représentation idéalisée de la *moderne-sphère*. Celle-ci symbolise cette capacité et cette disposition humaine à entretenir un pacte symbolique et social avec la nature des origines, celle qui n'a pas été détournée par la puissance destructrice de l'économie prédatrice et extractiviste associée à une culture humaine de la toute-puissance sur la nature (Godin, 2012). D'où le rôle important joué par les institutions chargées de conserver la présence de cette nature sauvage (parcs naturels nationaux, espaces naturels sensibles, Natura 2000, etc.), pour sauvegarder la biodiversité des espaces naturels mais aussi pour maintenir cette représentation idéalisée de la *moderne-sphère*, garant de la sauvegarde de l'écosystème planétaire. D'où le succès de toutes les émissions et documentaires sur la nature sauvage et l'amplification des sentiers d'interprétation pour apprendre à sauvegarder la nature et comprendre ses habitats.

Cette *moderne-sphère* telle que celle-ci est idéalisée par différents ambassadeurs et ouvrages de référence, sert de guides pour transmettre cet attachement à la nature sauvage, celle des origines, telle que les Athéniens à l'époque antique (Berque, 2014) et les créateurs des parcs américains ont souhaité la sanctuariser (Viard, 2012). L'idéologie moderne qu'elle soit religieuse, scientifique ou aménagiste a largement contribué à entretenir cet imaginaire de la nature sauvage autour d'une symbolique ascensionnelle dans la perspective de se jouer de cette dualité contemporaine. Un principe référent dominait : accroître cet attachement à la naturalité pour en exprimer les capacités humaines à en extraire les principes supérieurs de l'esprit humain et/ou de l'âme attachée à Dieu. En aucun cas, la *moderne-sphère* est pensée dans une intention de se fondre dans la nature pour retrouver les modes de vie primitifs et sauvages. Elle est toujours envisagée comme un point de passage « obligé » et une condition pour amplifier la disposition des « hommes », surreprésentés dans ces APPN, à devenir maîtres et possesseurs de la nature selon les principes cartésiens élémentaires (Le Breton, 1990) ; tout comme le voyage en nature consiste à s'approprier les registres d'action canoniques pour contempler la nature idéalisée, sublimée par la culture touristique contemporaine (itinérance sur les GR, croisière en mer à la découverte des derniers lieux sauvages, hébergements insolites, trekking, séjours en Islande, safari nature en Afrique, etc.).

L'éco-sphère

À côté de cette « bonne » nature sauvage qui invite les touristes et les habitants à cultiver ce goût pour la nature « authentique », nombreuses sont les pratiques alternatives de la part de ceux qui ne souhaitent pas attacher de l'importance à cette *moderne-sphère*, mais bien plus à l'*éco-sphère*. Celle qui n'envisage pas de dominer la nature mais d'entretenir un lien de proximité avec elle dans la perspective d'activer un autre récit et des histoires alternatives à l'idéologie dominante contemporaine. Dès la fin du XIX^e siècle, différents collectifs écologiques (Andrieu, 2017) se sont constitués pour s'opposer à la perte de liens avec la nature et la ruralité au profit de la ville et de l'industrialisation des vallées de montagne et des cités urbaines. Dans cette perspective, l'approche de la nature sauvage n'est plus la même. Elle n'a pas pour fonction d'accompagner les individus dans le façonnage de l'habitus de la modernité (Bourdieu, 1987), c'est-à-dire les dispositions corporelles et symboliques à s'approprier les codes culturels de la *moderne-sphère*. Son ambition est toute autre. S'immerger dans *la nature des profondeurs*, au plus proche de sa virginité, est une condition écologique et sociale pour désaliéner les individus des impasses de la modernité et participer au développement d'une société moins inégalitaire, prométhéenne et dominatrice sur la nature. Nombreuses ont été les expériences de retour à la nature au cours du XX^e siècle par les naturiens et les libertariens. Celles-ci se sont amplifiées dans les années 1960-1970 avec le mouvement des soixante-huitards, via la multiplication des communautés « hippies » (Rouvière, 2015).

Aujourd'hui, avec la prise de conscience d'une nécessaire transition sociétale pour lutter contre les dérèglements écologiques, l'engagement de collectifs dans des éco-lieux de la part des néo-ruraux est observable (Corneloup, 2021). Des utopies écologistes sont en mouvement au sein de cette *éco-sphère* pour repenser les liens avec la nature, le sauvage, la terre et les modes d'existence acceptables.

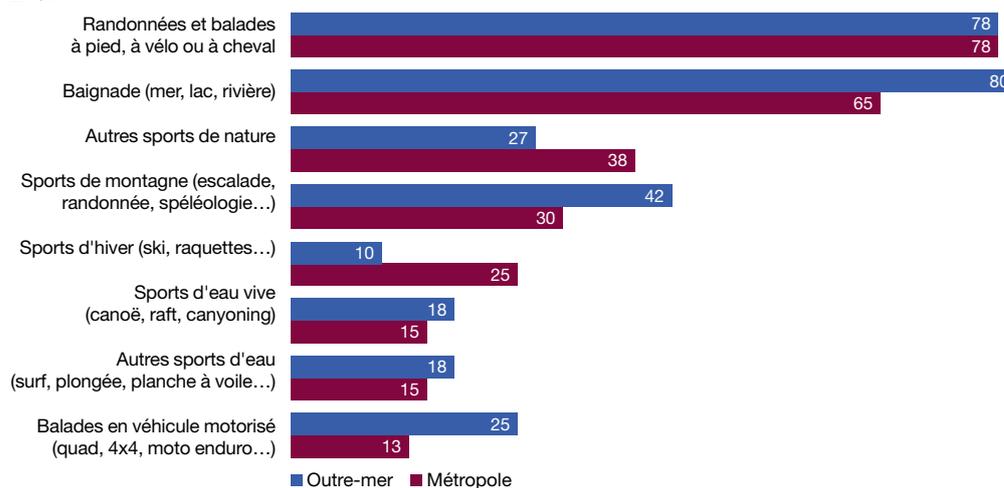
Depuis quelques années, l'*écotourisme* et le *slow-tourisme* (Lebreton *et al.*, 2020) se développent et envisagent d'autres médiations culturelles à la nature, que ce soit dans le développement de séjours et de pratiques d'éveil à la nature et d'écologie corporelle (yoga, plantes sauvages, pistages d'animaux, observation immersive et sensorielle de la nature sauvage, méditation, expériences éco-somatiques, etc.). Les itinérances récréatives apparaissent lorsque le sport et l'extrême ne sont pas (ou plus) dominants. Ces éco-itinérances participent à nouer des relations métissées à la nature (peinture, carnet de voyage, musique, danses, siestes, rencontre avec les habitants, etc.). Les pratiques d'*autochtonie récréative* (Corneloup, 2022) s'activent lorsque l'enjeu consiste à nouer des interactions écologiques, sociales et culturelles avec l'environnement vécu pour donner naissance à un milieu récréatif ancré dans le « pays ». D'où le succès des pratiques qui combinent les savoirs et les usages « *éco-traditionnels* » en lien avec les *éco-prestataires* (Corneloup et Bourdeau, 2002) qui nourrissent des rencontres avec les singularités récréatives du territoire. À côté mais aussi en lien avec ces pratiques d'écologie corporelle, le phénomène des itinérances récréatives au long cours illustre cette rupture radicale avec la *moderne-sphère* lorsque ces itinérants envisagent ces pratiques comme un mode de vie, modifiant fortement le sens de ces immersions dans la nature sauvage. Que ce soit les familles avec de jeunes enfants, des femmes ou des hommes seuls, des groupes d'amis, des jeunes ou des seniors, une vague de fond est observable, qui traduit ce souhait de rompre avec une conception moderne de la société. Ces personnes ne sont plus des touristes et des sédentaires lorsque leur vie devient nomade et ne se réduit pas à partir une ou deux semaines en voyage. Ils parcourent le monde à vélo, à pied ou à cheval, pour un mois, six mois, deux ans ou dix ans, pour des motifs les plus variés (écologiques, humanitaires, spirituels, routards, humains, etc.) dans l'intention d'activer une conception alternative à la société moderne. À la différence des mouvements contre-culturels des années 1960-1970, ces personnes ne sont pas des jeunes, révoltés, qui après avoir exprimé leur dissidence sociétale via les pratiques routardes effectuées en Inde, au Maroc, à Katmandou ou en Crête, réintègrent la société moderne. Ces itinérants, que le magazine *Carnet de voyage* révèle et que nous avons étudiés lors de différents travaux de recherche (Berthelot et Corneloup, 2008 ; Kirschten, 2017), seraient les représentants de cette *éco-sphère* dans cette intention de faire de la nature itinérante leur habitat permanent.

Zoom sur les pratiques récréatives de nature

Les données issues de l'enquête « les Français et la nature » (CGDD/SDES, 2020) permettent de mieux appréhender les sports et loisirs que les enquêtés pratiquent en milieu naturel (*graphique 1*). Elles montrent notamment que les randonnées et balades sont les principales activités de nature, en métropole comme dans les départements d'outre-mer. Pour des raisons géographiques évidentes, les sports d'eau (baignade, canoë, plongée) sont plus fréquemment cités par les ultramarins, alors que les métropolitains évoquent davantage les sports d'hiver et de montagne (ski, escalade, etc.).

Graphique 1 : pratique de différentes activités sportives en milieu naturel

En %



Note : question 14 (enquête CGDD/SDES) : « Vous pratiquez fréquemment les activités suivantes ? Oui/Non ».

Champ : France métropolitaine et départements d'outre-mer.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

De manière générale, les jeunes se distinguent des plus âgés en pratiquant beaucoup plus d'activités sportives. En France métropolitaine, les moins de 25 ans sont ainsi 45 % à faire des sports de montagne et 39 % des sports d'hiver. Chez les enquêtés de 70 ans et plus, ces proportions n'atteignent respectivement que 19 % et 18 % de cette tranche d'âge. De même, les jeunes sont deux fois plus nombreux que la moyenne à déclarer faire fréquemment des sports d'eau. En revanche, ils semblent moins faire de balades ou de randonnées que leurs aînés (74 %, soit neuf points de moins que les 60-69 ans). Sur ce point, une différence notable s'observe également entre les ruraux (84 %) et les enquêtés résidant dans l'agglomération parisienne (71 %). Ces derniers sont cependant plus nombreux à faire des activités récréatives en mer et des sports mécaniques en milieu naturel. Cet attrait pour les balades en véhicule motorisé se révèle plus fréquent chez les enquêtés ayant un faible niveau de vie. À l'inverse, les populations économiquement défavorisées ont moins tendance à pratiquer des sports d'hiver ou des activités aquatiques (en mer ou en eau vive). Si le coût de ces pratiques sportives peut expliquer pour partie pourquoi elles sont moins citées par les ménages modestes, il est important d'indiquer que ceux-ci ont également une moindre tendance à randonner et à se baigner en milieu naturel.

Source : CGDD/SDES

Prolongements

Au regard des travaux de recherche sur l'écologie corporelle de Fleury (2017), Andrieu (2017) et Corneloup (2021), il serait possible de poursuivre cette présentation de l'*éco-sphère* en montrant comment celle-ci appréhende la nature sauvage comme une propédeutique pour donner naissance à un autre monde. Cependant, le propos de cet article est d'abord de faire émerger les dominantes référentes de ces deux grandes sphères culturelles, attachées à la nature sauvage, afin d'en saisir leur présence dans le monde contemporain. À cet égard, il serait envisageable de prolonger cette lecture des sphères primaires en évoquant l'existence d'une autre sphère culturelle de la part de tous les asociaux, marginaux et ermites qui vivent en retrait du monde et affectionnent ou apprécient cette intense relation à la nature des profondeurs, mais sans s'ancrer dans les principes de la *moderne-sphère* ou de l'*éco-sphère*. La nature devient un refuge pour s'affranchir d'un mal-être professionnel, sentimental ou psychologique ou trouver dans ces pratiques récréatives une capacité à exprimer un potentiel de vie, pour soi et avec quelques autres passionnés, en dehors de toutes finalités politiques radicales. On ne peut alors sous-estimer la présence de ces *fanaticos*, situés entre ces deux sphères de la naturalité, que nous avons étudiés et présentés dans un ouvrage (Corneloup, 2016). Les sports de nature sont leur univers de vie et toute leur existence est organisée et dédiée à ces pratiques cosmotiques (Andrieu, 2011) qui traduisent cette présence dans des pratiques d'immersion totale au sein d'une nature, vécue à la première personne. Toute l'année et le plus souvent possible, ils s'immergent dans la nature et agent, grimpent, volent, randonnent et courent dans cette quête immuable de l'extase et du bien-être éco et égo-sportif.

LES SPHÈRES CULTURELLES PARADOXALES

Avons-nous tout dit de la dynamique des pratiques récréatives en nature telles que celles-ci prennent forme aujourd'hui ? Force est de constater que les relations à la nature ne s'inscrivent pas exclusivement dans des ensembles culturels uniformes et limpides. Des compositions fragmentées, disparates et hybrides sont présentes au sein de sphères culturelles qui enrichissent et complexifient la lecture des natures récréatives contemporaines.

L'urbaine-sphère

Sans doute, faut-il accorder de l'importance à une autre nature, celle qui se développe dans les cités urbaines et leurs périphéries ; là où s'invente une autre relation entre l'ici et l'ailleurs, le proche et le lointain, l'ordinaire et l'extraordinaire. Il existe en effet une nature de proximité des lieux de vie urbains, que ce soit sur les terrasses des appartements, dans les jardins et potagers des maisons, ainsi que dans l'ensemble des parcs de nature, forêts et espaces verts périurbains. Depuis la fin du

XIX^e siècle, une nature aménagée a pris place en ville par opposition à la nature sauvage, considérée au XVII^e siècle comme hideuse et vide de sens, à l'exemple du rivage du bord de mer (Corbin, 1988). L'invention du jardin à la française permettait de magnifier la nature, via l'intervention du jardinier, de l'urbaniste ou du paysagiste, pour en faire ressortir son esthétisme cartésien et ses lignes aérées à l'image de la forêt de Fontainebleau. La nature sauvage ayant la réputation d'amplifier les inspirations révolutionnaires chez les ouvriers, la nécessité de l'ordonner s'est imposée pour inviter les publics urbains à apprécier l'esthétisme de la nature aménagée (et ordonnée). Au fur et à mesure de l'avancée dans le XX^e siècle, la ville devient un lieu d'expérimentation des pratiques corporelles que ce soit dans les parcs urbains ou dans la ville, devenue un terrain de jeu et d'expression d'un potentiel de vie. Une *naturbanité* se propage (Tollis, Turquin, 2019 ; Pociello, 1995) pour permettre aux citadins de « prendre l'air », de respirer et de réaliser différentes pratiques récréatives en nature. Cette *naturbanité* d'agrément s'est aussi développée dans les espaces verts favorisant les pratiques de baignade, de pêche, de jeux urbains pour les enfants, de marche, de gymnastique ou de course à pied. Des parcs naturels urbains (PNU) ont été créés récemment dans différentes villes de France, tout comme se sont multipliés les aires de jeu pour les enfants, les *city-stades* ou espaces de crossfit. En référence à la définition japonaise de la nature (Sfez, 1995), la ville peut être perçue comme un lieu naturel par sa capacité à générer le « *ki* » (cette énergie de la vie) favorisant la créativité humaine et la puissance de vie des personnes.

La ville devient dès lors un lieu d'exploration et d'aventure, propice à divers jeux avec l'urbanité présente, visible et non visible, aérienne ou souterraine. L'escalade de monuments urbains, l'*urbex* (exploration urbaine à l'exemple des catacombes à Paris), les itinérances en skate ou en VTT, le *rooftopping* (se suspendre dans le vide et faire des figures en haut d'un édifice) ou encore les pratiques du *parkour* dans les banlieues ou d'aventure dans les terrains vagues sont autant d'expressions physiques de ces jeux sportifs avec l'environnement urbain ; tout comme les pratiques de gymnastique urbaine ou de yoga dans les parcs urbains. De même, on ne saurait passer sous silence les randonnées urbaines qui se développent dans les villes ou dans leurs périphéries et qui connaissent un succès croissant. Bordeaux a même innové en proposant des balades périurbaines avec refuges disponibles pour les randonneurs pour une nuit ; à Marseille, un sentier métropolitain (le GR 2013) a été créé comme invitation à parcourir et s'immerger dans différents lieux de *naturbanité*. Au Québec, S. Miaux et M.-C. Roulez (2014) étudient les randonnées citadines buissonnières pour s'immerger dans les interstices urbains à la rencontre de la ville cachée, intime et éloignée des espaces touristiques référencés. Sous un autre angle, les espaces alternatifs (et « sauvages ») des villes deviennent le cadre de référence pour aller à la découverte des tags et des graffitis comme à

Barcelone ; s'introduire dans les favelas au Brésil ou les lieux turbulents de Brooklyn à New York. La ville est aussi le lieu où le sauvage exprime la turbulence des villes, ses ombres et ses lumières (Gwiazdzinski, 2005) et l'existence d'un environnement capacitant, au sens de Sen (2010), propice à l'émergence d'expériences récréatives qui laissent de la place à la créativité et au développement de jeux urbains, ouverts à des compositions artistiques et corporelles en relation avec l'environnement présent.

Il serait, sans doute, dommage de contourner la lecture des mouvements écologiques au sein de l'*urbaine-sphère* qui souhaitent engager une rupture radicale avec la ville moderne en direction d'une ville plus verte et végétalisée. Le développement des jardins partagés, des éco-quartiers, des circuits-courts en ville, des apiculteurs et des bergers urbains et des ruelles vertes (comme à Montréal), ou des pistes cyclables traduisent cette aspiration à des pratiques écologiques en ville, souhaitant mettre à distance la ville motorisée, bruyante et polluée. D'où la volonté de créer des corridors verts entre la ville et sa périphérie, d'entretenir les plantes sauvages et les arbres fruitiers en ville et de verdir les espaces urbains contre les puits de chaleur en croissance. Certains mouvements d'activisme environnemental (*Guérilla Gardening* ou *Incroyables comestibles*) s'animent pour amplifier ces pratiques et participer à repenser la conception de l'espace public autour de la question du bien-être de proximité.

L'hybride-sphère

À l'interface de cette *urbaine-sphère* et de la *moderne-sphère* a émergé au cours des années 1980-2000, l'*hybride-sphère*. Elle concerne les espaces artificiels en nature qui se sont développés et ont tendance à prendre de plus en plus de place dans les espaces de nature appréciés et valorisés. Ce n'est plus la nature sauvage qui fait référence mais cet entre-deux sphérique que certains ont qualifié d'*hypernaturel* (Cofremca, 1993). Dans cette conception, la nature sauvage n'existe plus. Elle est remplacée par une nature artificialisée qui sert de lieux d'activités et de pratiques. Depuis les années 1980, cette *hybride-sphère* s'est fortement développée dans une perspective aménagiste, diminuant les contraintes environnementales qui limitent les usages des espaces de pratique et les incertitudes de la nature sauvage. D'où la création des parcs aventure, des voies vertes, des *via ferrata*, d'espaces aventure *indoor* (*Inquest* à Lille), de Center Parcs (en Sologne, dans la campagne normande, etc.) ou de parcs d'aventures (Paradise Aventure à Argelès, Vésuvia Mountain Park à Saint-Martin-Vésubie). On pourrait amplifier la liste de ces espaces artificiels qui prennent de plus en plus d'importance. Ceux-ci répondent aux attentes de pratiquants à la recherche de lieux qui restent à la surface de la nature sauvage ou fabriquent une nature artificielle afin de pratiquer le canyoning ou le surf, par exemple, sans les contraintes d'une nature instable et lointaine. Ces lieux *hypernaturels* reproduisent les espaces de nature affectionnés pour en faire des artefacts propices à une

reproduction perpétuelle et constante des principes sportifs et ludiques attendus. Cette *hypernature*, à l'image des jardins à la française, peut dans certains cas, surpasser la nature sauvage en proposant une amplification des performances et des émotions sportives.

Une confusion émerge concernant la symbolique attachée aux lieux de pratique. Elle produit un trouble sémantique pour définir la notion de nature, d'aventure et d'extrême, attachée à des espaces touristiques. Et cette confusion va encore plus loin lorsque les espaces artificiels sont présentés comme étant la nature de référence pour inviter les touristes à vivre un séjour authentique. Dans son dossier de presse, le groupe Pierre & Vacances présente son village nature de Marne-la-Vallée en le positionnant comme le lieu emblématique pour repenser le pacte social avec la nature :

« Il fut un temps où l'homme vivait au sein même de la nature... plus ou moins difficilement selon les climats et les régions. Puis, au fil des siècles, il a modifié son environnement au lieu de s'y adapter. En rompant cet équilibre, l'homme s'est ainsi « dénaturé », jusqu'à faire naître un problème de cohabitation entre l'humanité et les ressources naturelles. Aujourd'hui, un lien est à renouer, un mouvement à reprendre. Une philosophie qui peut s'appliquer dans bien des domaines, à commencer par le secteur du tourisme et des loisirs. Et si le tourisme devenait pionnier, symbole, avant-garde d'un nouvel état d'esprit ? ».

Suivant les propos de Berque (2014), ce Village-Vacances, tout comme la Canopée aux Halles à Paris, fait office de grotte de Pan pour initier les touristes à cette nouvelle nature, ou plutôt à cette médiation culturelle en devenir, comme principe de la transition récréative à initier. La confusion va encore plus loin dans la description des habitats touristiques *hypernaturels* qui traduit cet ancrage dans l'*hybride-sphère*, par l'évocation d'un récit souhaitant situer les habitats touristiques dans une pleine nature. Une symbiose harmonieuse est proposée, alors que l'espace naturel n'est qu'un décor et non pas un monde vivant, associé à un environnement capacitant (Sen, 2010). Extrait d'un document de Pierre & Vacances : *« Cette ambiance proposera un retour à la Nature, dans une ambiance "Country Chic" : jouant sur la confusion entre intérieur et extérieur, les appartements et cottages ont ainsi été conçus pour permettre à chacun de se reconnecter avec la Nature. Au cœur de ces hébergements, le salon semblera se prolonger à l'extérieur comme si la Nature devenait un second séjour, tandis que l'utilisation de matériaux bruts et naturels, ainsi que les choix décoratifs, viendront renforcer les liens avec l'environnement du site ».* La nature authentique devient le village nature de Pierre & Vacances, comme base de référence pour envisager le contrat naturel du XXI^e siècle en lien avec toutes les pratiques récréatives présentes dans cet artefact de nature.

Cette *hybride-sphère* contamine la conception des espaces de nature, ancrés historiquement dans la *moderne-sphère*,

lorsque l'aménagement de la nature n'a pas de limite pour amplifier la pratique ludique et aseptisée des canyons, de l'escalade, du canoë, des descentes en VTT ou des *snowpark* en station de ski. La « vraie » nature devient la nature artificialisée, fortement aménagée et gérée par les professionnels, pour amplifier les jeux de nature et le sentiment d'extase, à l'image des pratiques de rafting en montagne. L'*hybride-sphère* domine lorsque se télescope un sentiment de grande nature et de petite nature sans l'existence d'un métissage possible. Les deux mondes de la nature donnent l'impression de se rencontrer dans un simulacre narratif, exprimé par les supports promotionnels et commerciaux, alors que domine un principe de *laminarité* (quand deux fluides se juxtaposent sans jamais se mélanger). D'où l'extrême difficulté à définir actuellement les pratiques sportives de nature ou en nature, lorsque la distance entre ces sphères récréatives devient ténue. Un parc aventure propose-t-il les mêmes principes aventuriers qu'une aventure en Himalaya ou dans le Grand Nord canadien ?

La virtuelle-sphère

Sans doute, serait-il nécessaire d'accorder plus de contenu à cette dernière sphère en mouvement qui, dans les années à venir, va amplifier sa présence dans le champ des cultures récréatives en nature. Le monde des jeux virtuels en nature est en progression constante et constitue une sphère incontournable des médiations culturelles proposées et présentes. Après la période moderne des jeux du plein air conçus par des humains (camps et colonies de vacances pour les jeunes par exemple), on note la prolifération des jeux nature pour les adultes que ce soit lors de courses à obstacle (*The Mud Day*) ou dans le cadre des gigantesques batailles en plein air comme dans le Duché de Bicolline au Québec. Cependant, à côté et en lien parfois avec cette *ludo-sphère*, émerge le monde de la *virtuelle-sphère*. Celle-ci fabrique une nature virtuelle pour tous les adeptes des jeux numériques qui proposent des immersions dans des scènes ludiques, bien souvent guerrières, là où dominent les affrontements inter-individuels ou groupaux. La nature numérique, de plus en plus « réaliste », constitue le décor de ces confrontations. Elle peut, elle-même, devenir et être un actant (via la présence de différents figurants : animaux féroces, pièges, effets de nature, etc.) engageant des relations de jeu avec les joueurs. Les maîtres du jeu deviennent les algorithmes qui proposent de multiples scénarios fictionnels, bien souvent en lien avec le médiéval-fantastique ou le monde post-apocalyptique. Concernant les jeux sportifs, la nature virtuelle devient un nouveau cadre de référence comme dans la transat en double (*Virtual Regatta*) ou lors de courses en *snowboard* dans les Alpes (*Steep*). Une combinaison de natures artificielle et naturelle se propage aussi dans de nombreux jeux en réalité alternée ou augmentée qui se diffusent un peu partout en France, actuellement. La nature virtuelle devient un support de jeu à la recherche d'un trésor à l'image des *escape games*

en nature qui proposent différentes énigmes à résoudre. La science-fiction contemporaine imagine les dystopies fictionnelles de demain comme on peut l'observer dans *Hunger Games*. Les écosystèmes naturels deviennent des artefacts, conçus par les humains et contrôlés par des dictatures qui organisent des jeux meurtriers entre joueurs. À la fin, il ne doit en rester qu'un...

Pour parfaire le tableau, ce n'est pas seulement la nature des espaces naturels qui s'artificialise en lien avec différentes compositions ludiques développées, mais c'est la nature humaine qui se transforme sous l'effet du transhumanisme récréatif en gestation. Avec l'apparition des prothèses corporelles, des caméras embarquées, des drones, des traceurs GPS et applications digitales à l'exemple de *Strava* pour les pratiques énergétiques et musculaires, émerge l'individu bionique, connecté et mutant. La référence n'est plus la nature humaine mais le post-humain et l'individu augmenté qui s'ancrent dans un autre univers de pratique. Pour illustrer le propos, le *Cyathlon* de Zurich se présente comme la première compétition d'athlètes cyborgs équipés d'appareillages bioniques. Les technologies les plus évoluées de prothèses robotisées de jambes et de bras, les fauteuils roulants, les exosquelettes, les vélos et les interfaces cerveau-machine vont s'affronter autant que les athlètes. Des écologies corporelles bioniques sont en gestation en direction des robots humanoïdes mais aussi des avatars qui deviendront les représentants des humains dans l'univers des jeux numériques qui amplifient les formes d'expressions corporelles, sensorielles et imaginaires. Quels effets ces univers bioniques et numériques vont produire sur les natures récréatives ? Pour illustrer le propos, le jeu *Pokemon Go Nature* scénarise les figurines des imaginaires numériques, développés par les créateurs de jeu et leurs algorithmes ludiques. La nature n'est plus le référent avec lequel se compose le milieu récréatif (comme dans la *moderne-sphère*), mais la *virtuelle-sphère* qui fabrique ses propres fictions au sein desquelles l'individu n'est plus seulement dans un rêve, au cinéma ou dans une projection romanesque mais dans la réalité fictionnelle de ce monde virtuel. Des expériences corporelles et symboliques sont en gestion, ouvrant tout un champ d'exploration d'un deuxième corps, de fictions et de personnages auquel l'individu aura accès. La *virtuelle-sphère* prend le pouvoir et élabore des codes de jeu et des imaginaires, comme cela s'observe déjà dans les jeux de piste itinérants chez différents prestataires *e-sports* en nature (*Inquest*, *Explor Games*, *Pokemon Go Nature*, etc.). La nature des sphères primaires n'existe plus comme altérité référente avec laquelle le pratiquant compose son style de pratique et sa relation ; c'est l'algorithme et la communauté virtuelle qui composent le monde récréatif légitime et pertinent. La nature ne représente plus l'environnement à dépasser au-dessus duquel l'individu doit s'élever, la référence écologique pour se sentir pleinement vivant ou Dieu. Elle n'est plus qu'un artefact au service de la *virtuelle-sphère*.

SYNTHÈSE

Natura Natura Semper. Comme l'évoque Berque (2014), dans un article publié dans la revue *Nature & Récréation*, la nature est à naître et ne peut s'envisager comme un milieu immuable et uniforme. Dans la continuité de Descola (2005) qui parle de l'existence, non pas d'une nature mais de plusieurs natures, il n'existe pas une nature récréative mais des natures récréatives au sein du champ des cultures récréatives en nature. Celui-ci s'est largement complexifié au cours du XX^e et en ce début de XXI^e siècle, transformant considérablement la notion de nature récréative. Lorsque ce n'est plus l'individu qui est au centre du jeu en nature, mais son avatar, mis en scène par un algorithme, qui définit les interactions numériques et sociales possibles, d'autres médiations culturelles sont activées au sein de ces environnements virtuels. Entre les personnes qui affectionnent les immersions dans la nature sauvage pour en exprimer un sentiment de domination ou d'osmose et celles qui se délectent des jeux corporels dans une nature artificielle ou virtuelle, nous sommes bien en présence de sphères culturelles divergentes, voire antagonistes.

Sortir de ces jeux d'opposition et de différence entre natures récréatives nécessite de dépasser les distances entre les sphères culturelles pour créer des ponts et des liens perpétuels entre elles. Si la définition de la nature renvoie à l'idée d'un potentiel créatif relié à un environnement associé, alors le champ des possibles devient multiple et infini. Cependant, et pour longtemps encore, nous sommes reliés à la terre et au corps vivant, d'où l'impossible rupture avec les sphères primaires (*moderne* et *éco-sphères*) avec lesquelles il s'agit d'envisager des connexions perpétuelles pour ne pas perdre le lien avec l'archéo-nature (la nature sauvage), celle par laquelle se décline notre attachement au monde vivant de la terre. Les sphères culturelles paradoxales n'ont pas de pertinence (écologique, sanitaire et sociale) sans cette reliance avec l'espace référent des sphères primaires. Et inversement, que faire des avatars et de la *virtuelle-sphère* en devenir : un monde imaginaire et fictionnel, distant du quotidien, et propice à des pratiques mimétiques, offrant une disposition à rêver, s'amuser

et se projeter dans des univers fantastiques ? Sans doute, mais ne faut-il pas non plus les concevoir comme une invitation à envisager de nouvelles fictions pour les sphères primaires avec lesquelles le vivant est attaché tant que nous ne pourrions pas atterrir ailleurs que sur la terre, suivant en cela les propos de Latour (2017) ? D'où le rôle central joué par les laboratoires récréatifs (Corneloup, 2021) pour expérimenter, dans une perspective pragmatique, les métissages possibles entre ces sphères.

L'enjeu dans les temps à venir ne consiste pas seulement à connaître les opinions des Français sur l'état de la nature et de la biodiversité, mais aussi à favoriser la constitution de *living lab*² (Klein, Pecqueur, 2020), dans des territoires de pratique, impliqués dans la fabrique d'un commun récréatif au carrefour de toutes ces sphères culturelles. Une autre conception du politique apparaît dans l'intention de redonner de la présence aux espaces publics de proximité au sein desquels les publics et les acteurs d'un territoire ont à concevoir en commun le monde récréatif légitime et acceptable. Les natures récréatives sont alors non seulement l'objet de débat pour définir la nature souhaitée, vivable et viable ; mais une opportunité pour engager sur un plan pragmatique la place et le contenu de celles-ci dans l'éco-socio-système présent localement. De nombreux travaux de recherche (Corneloup, 2021) ont permis de rendre compte de la manière dont les laboratoires récréatifs s'activent dans les territoires de nature (stations de montagne, villages dans le Massif central, sites de nature au Québec, etc.) et élaborent leur nature récréative. Plus globalement, si l'idée est d'envisager et d'évoquer la question de la transition de notre société contemporaine, le détour par les laboratoires récréatifs doit permettre d'interroger la question des natures récréatives acceptables comme condition pour repenser les modes d'existence actuels. Bien souvent, la question des modes d'existence en relation avec les natures récréatives choisies est contournée et absente des débats nationaux et internationaux et des propositions politiques³, alors que nous faisons l'hypothèse qu'il n'y aura pas de transition globale sans transition récréative en relation.

² Le living lab est un laboratoire vivant au sein duquel des personnes s'investissent pour concevoir en commun des ressources territoriales et des modes de faire, afin d'envisager collectivement des formes de développement innovantes et partagées.

³ Pour illustrer le propos, l'enquête sur les représentations sociales du changement climatique, réalisée par l'Ademe en 2020 (à destination des parlementaires et du grand public), la convention citoyenne pour le climat ou le documentaire et le livre *Demain : un nouveau monde en marche* (C. Dion) n'abordent jamais la question de la transition récréative comme condition d'une transition sociétale globale.

BIBLIOGRAPHIE

- Andrieu B. (2011), *Un goût de terre. Vers une cosmosensation*, Atlantica.
- Andrieu B. (2017), *Se fondre dans la nature. Figures de la cosmose. Cosmotique 1*, Liber.
- Bachelard G. (1957), *La Poétique de l'espace*, PUF.
- Berque A. (2014), « *Natura natura semper* (La nature sera toujours à naître). Un point de vue mésologique », *Nature et Recréation*, n° 1, pp. 11-19.
- Berthelot L. et Corneloup J. (coord.) (2008), *Itinérance, du Tour aux détours : Figure contemporaine des pratiques récréatives de nature*, Éditions du Fournel.
- Bourdieu P. (1987), *Choses dites*, Minuit.
- Cofremca (1993), *Pour un repositionnement de l'offre tourisme - loisirs des Alpes françaises*, Mission Développement Prospective Savoie.
- Corbin A. (1988), *Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivage*, Flammarion.
- Corneloup J. et Bourdeau Ph. (2002), « Culture professionnelle et métiers du tourisme sportif de montagne », *Téoros*, n° 20/3, pp. 32-44.
- Corneloup J. (2016), *Sociologie des pratiques récréatives en nature. Du structuralisme à l'interactionnisme*, Éditions du Fournel.
- Corneloup J. (2021), *La transition récréative. L'utopie transmoderne*, Presses universitaires de Rouen.
- Corneloup J. (2022), *La transition récréative en montagne*, PUG (à paraître).
- Descola Ph. (2005), *Par-delà Nature et Culture*, Gallimard.
- Fleury C. et Prévot A.-C. (coord.) (2017), *Le souci de la nature. Apprendre, inventer, gouverner*, CNRS Éditions.
- Godin Ch. (2012), *La haine de la nature*, Champ Vallon.
- Gwiazdzinski L. (2005), *La nuit, dernière frontière de la ville*, L'Aube.
- Jeu B. (1977), *Le sport, l'émotion, l'espace. Essai de classification des sports et ses rapports avec la pensée mythique*, Vigot.
- Kirschner Ch. (2017), *Le projet transmoderne dans les itinérances récréatives. Un processus créatif intégratif de construction identitaire*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Grenoble-Alpes.
- Klein J.-L. et Pecqueur B. (coord.) (2020), *Les Living Labs. Une perspective territoriale*, L'Harmattan.
- Latour B. (2017), *Où atterrir ? Comment s'orienter en politique*, La Découverte.
- Lebreton F., Gibout Ch. et Andrieu B. (coord.) (2020), *Vivre Slow. Enjeux et perspectives pour une transition corporelle, récréative et touristique*, PUN – Éditions universitaires de Lorraine.
- Le Breton D. (1990), *Anthropologie du corps et modernité*, PUF.
- Miaux S. et Roulez M.-C. (2014), « Une lecture du rapport ville-nature à travers les promenades d'artistes », *Environnement Urbain / Urban Environment*, n° 8, pp. 79-96.
- Morizot B. (2020), *Manières d'être vivant*, Actes Sud.
- Pociello Ch. (1995), *Les Cultures sportives. Pratiques, représentations et mythes sportifs*, PUF.
- Rouvière C. (2015), *Retourner à la terre. L'utopie néo-rurale en Ardèche depuis les années 1960*, Presses universitaires de Rennes.
- Sen A. (2010), *L'idée de justice*, Flammarion.
- Sfez L. (1995), *La santé parfaite. Critique d'une nouvelle utopie*, Seuil.
- Tollis C. et Turquin O. (2019), « La naturbanisation », in Fourny M.-Ch. et Lajarge R. (coord.), *Le sans mots de l'habitabilité et de la territorialité*, UGA Editions, pp. 218-220.
- Viard J. (2012), *Penser la nature. Tiers espace entre ville et campagne*, L'Aube.

partie 3

La nature à l'échelle des territoires

– **Anne ATLAN, Véronique VAN TILBEURGH et Christophe LAVERGNE**

Les Français et la nature, une comparaison entre la métropole et les départements d'Outre-mer

– **Colas BOUDET, Valentin GUYONNARD, Anne-Laure GUINOISEAU, Olivier MUSARD et Patricia GAMBERT**

Connaissance et représentation des parcs naturels marins à la croisée d'enquêtes sur les Français, la nature et les aires protégées

– **Anne-Claire MAURICE et Emmanuelle BAUDRY**

Perceptions et attitudes vis-à-vis de l'urbanisation : rôle des expériences de vie et des facteurs sociodémographiques

– **Alix COSQUER, Marie FELIOT-RIPPEAULT, Agnieszka JEZIORSKI, François MORISSEAU, Christian REYNAUD et Olivier GIMENEZ**

Appréhender les représentations territoriales de la nature : enquêtes en métropole et en outre-mer



Les Français et la nature, une comparaison entre la métropole et les départements d'outre-mer

Anne Atlan¹, Véronique Van Tilbeurgh², Christophe Lavergne³

Cet article présente une comparaison des relations avec la nature des Français de métropole et de deux territoires d'Outre-mer, La Réunion et les Antilles, à partir des résultats de l'enquête du SDES « Les Français et la nature » réalisée en 2020. Les thématiques analysées concernent la connaissance et la fréquentation de la nature, la socialisation primaire et secondaire à la nature, l'état de la nature et les actions jugées prioritaires pour la protéger. L'ensemble des répondants se rejoint sur une impression générale de dégradation de la nature et la nécessité d'agir. Les deux territoires ultramarins étudiés sont plus semblables entre eux qu'avec la métropole. Les Ultramarins ont une fréquentation de la nature plus régulière et moins dissociée de la vie quotidienne, se pensent moins bien informés, privilégient la sensibilisation à la sanction, et l'action collective aux changements individuels. Ces résultats dessinent des relations à la nature plurielles, significatives d'une diversité de contextes sociogéographiques et de cadres cognitifs, et qui peuvent trouver un écho au sein de chacun des territoires, en particulier dans les politiques publiques.

Les relations à la nature varient suivant les territoires et les situations. Bien qu'inscrits dans un même pays, avec les mêmes institutions et principes réglementaires, les départements de l'Outre-mer français possèdent de nombreuses spécificités par rapport aux territoires métropolitains. Leur localisation géographique, leur histoire, leur culture, leur contexte économique et social sont étroitement imbriqués à leurs relations à la nature, et peuvent influencer celles-ci (Atlan et Darrot, 2012). Ces territoires sont cependant trop divers pour être analysés ensemble en un bloc homogène (Gay, 2003). Dans le cadre de l'enquête « Les Français et la nature », quatre territoires ultramarins ont été interrogés. Nous nous concentrerons ici sur l'île de La Réunion et les Antilles

françaises. Pour les Antilles, nous avons regroupé la Martinique et la Guadeloupe, d'une part parce qu'elles présentent de nombreuses similarités, et que leurs différences géographiques et socio-historiques sont inférieures à celles que l'on peut retrouver entre certaines régions de métropole, d'autre part pour atteindre un effectif plus élevé de répondants. En effet, les effectifs sont de 161 en Martinique et 165 en Guadeloupe, soit un effectif global de 326, très proche de l'effectif de 335 de La Réunion, et suffisant pour une analyse quantitative. Ils restent largement inférieurs à ceux de métropole (3 000), et ne permettent pas une analyse aussi fine de tous les facteurs croisés.

L'objectif de l'étude est de dégager les spécificités, mais aussi les similitudes, entre ces deux territoires d'outre-mer et la métropole. La méthodologie de l'enquête a cependant été différente : les Métropolitains ont été enquêtés par internet, avant le confinement de mars 2020, et les Ultramarins au téléphone, durant le confinement. Ces biais sont à prendre en compte mais ne sont pas un obstacle insurmontable dans la comparaison avec la métropole. L'impact du confinement peut exister dans la réponse à certaines questions, mais pas dans toutes. L'usage du téléphone pour les enquêtes outre-mer est classique, car une part importante de ses habitants n'a pas accès au numérique, parle créole dans la sphère privée, avec parfois une maîtrise imparfaite du français écrit. Les enquêter par internet aurait constitué un biais encore plus grand. Enfin, les questions posées étaient les mêmes, ce qui facilite la comparaison, mais rend certaines questions posées aux Métropolitains inapplicables au contexte ultramarin. Seules les questions permettant d'éviter ces biais seront étudiées ici. Elles sont déjà suffisamment nombreuses pour permettre de dessiner une représentation nuancée de la relation des habitants des Antilles et de La Réunion avec la nature, et une comparaison avec la métropole.

¹ Socio-écologue, UMR ESO - Espaces et Sociétés, Rennes, Directrice de recherche CNRS.

² Sociologue de l'environnement, UMR ESO, professeure de l'Université Rennes 2.

³ Écologue, Conservatoire national botanique et CPIE de Mascarin, La Réunion.

Spécificités des départements d'outre-mer étudiés

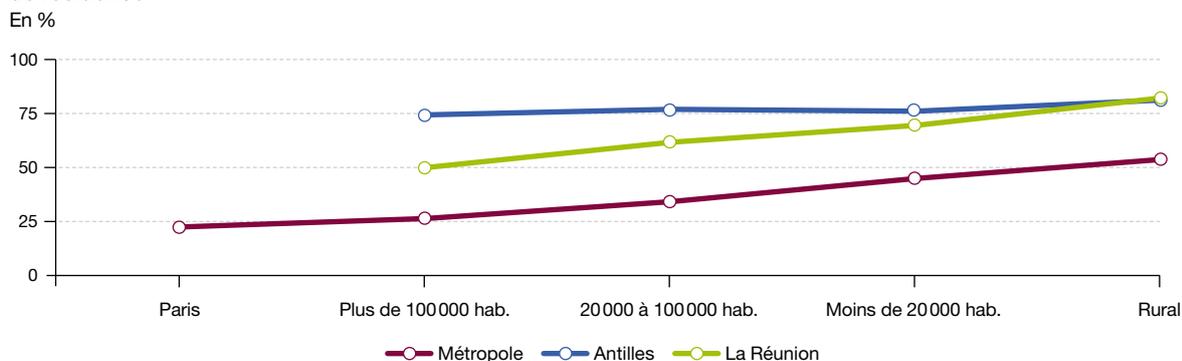
Les Antilles et La Réunion ont de nombreux points communs : il s'agit d'anciennes colonies françaises, insulaires, avec une population de culture créole, d'origine géographique diversifiée et présente depuis plusieurs générations, et une population de culture métropolitaine, arrivée plus récemment. Les Antilles françaises sont situées au sein d'un archipel de l'océan Atlantique, culminent à 1 500 mètres pour la Guadeloupe et 1 400 mètres pour la Martinique ; elles hébergeaient une population autochtone avant la colonisation, et ont actuellement une population autour de 380 000 habitants chacune. La Réunion est une île de l'océan Indien, qui culmine à 3 070 mètres ; elle n'a pas été habitée avant 1638, et a actuellement une population de 860 000 habitants. Les Antilles françaises sont les moins urbanisées. La plus grosse agglomération de la Guadeloupe, Basse-Terre, compte 50 000 habitants, celle de Martinique, Fort-de-France, 120 000 habitants. La Réunion héberge deux grosses agglomérations, Saint-Denis qui compte 200 000 habitants, et l'unité urbaine de Saint-Pierre qui compte 170 000 habitants. Elle a cependant davantage de zones inhabitées. En effet, plus de 40 % de sa superficie est située au-dessus de 1 000 mètres d'altitude, un espace qui est, aujourd'hui encore, très peu anthropisé. La Réunion comporte davantage de montagnes et de forêts, avec des sentiers aménagés propices aux randonnées. Sur la côte, les fonds abrupts, la mer souvent houleuse, la rareté des plages, et depuis peu la crainte des requins, rendent plus difficiles les activités de loisir. Les Antilles, quant à elles, ont de nombreuses plages et abris côtiers, propices aux activités nautiques telles que la baignade, la plongée et la navigation de plaisance. Ainsi, bien que ce soient tous les deux des territoires insulaires, les pratiques et représentations du littoral n'y sont pas homogènes (Desse, 2005 ; Thiann-Bo Morel et Duret, 2013).

CHEZ LES ULTRAMARINS, UNE PROXIMITÉ AVEC LA NATURE PLUS FORTE QU'EN MÉTROPOLE, EN CONTRASTE AVEC UN FAIBLE NIVEAU DE CONNAISSANCE DÉCLARÉ

Les Ultramarins ont une fréquentation de la nature beaucoup plus régulière que les Métropolitains. 74 % des Antillais et 56 % des Réunionnais déclarent fréquenter la nature tous les jours, contre seulement 37 % des Métropolitains. Cet écart se réduit, mais reste important, si l'on ajoute ceux qui fréquentent la nature plusieurs fois par semaine : 87 % des

Antillais et 71 % des Réunionnais ont une pratique au moins hebdomadaire de la nature, contre 61 % des Métropolitains. L'écart de 16 points entre les Antilles et La Réunion peut s'expliquer par l'existence à La Réunion de deux grandes agglomérations, Saint-Denis et Saint-Pierre, qui n'ont pas vraiment d'équivalent aux Antilles. Aux Antilles, les villes ont un habitat plus dispersé (surtout en Martinique), et sont presque toujours proches d'un bord de mer praticable. Ainsi, la fréquentation de la nature varie peu selon la taille de la commune de vie aux Antilles, alors qu'un lien fort est observé à La Réunion et en métropole (*graphique 1*).

Graphique 1 : fréquentation quotidienne de la nature en fonction du territoire et du nombre d'habitants de la commune de résidence



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

En revanche, le niveau déclaré de connaissance de la nature est nettement plus faible en outre-mer, comme le montrent les réponses à la question « Sur une échelle de 1 à 10, à combien estimez-vous votre niveau de connaissance sur la nature en général ? 1 voulant dire que vous n'y connaissez rien du tout, 10 voulant dire que vous êtes un expert sur le sujet ». Si l'on considère qu'une note supérieure ou égale à 7/10 correspond à une bonne connaissance, 40 % des Métropolitains déclarent bien connaître la nature, alors que ce chiffre tombe à 26 % pour les Antilles et 19 % pour La Réunion. Dans les trois territoires, les principales sources de connaissance de la nature déclarées par les enquêtés sont, à parts quasi-égales, le fait que le sujet est « proche de mon quotidien » et la recherche active d'information (entre 26 et 30 % pour chaque item). Cette connaissance est plus souvent liée à une inquiétude aux Antilles (27 %) et en Métropole (23 %) qu'à La Réunion (16 %). La connaissance via une association de protection de la nature arrive en dernier, mais s'avère cependant plus présente à La Réunion (9 %) qu'aux Antilles (4 %) ou en métropole (3 %).

Il peut sembler paradoxal que les Ultramarins, qui fréquentent la nature plus souvent et plus régulièrement que les Métropolitains, déclarent en avoir une connaissance plus faible. Toutefois, la formulation de la question laisse une marge d'interprétation sur ce qui est entendu par « connaître la nature ». Les personnes enquêtées l'ont-elles entendue comme une connaissance savante de la nature (par exemple identification des espèces par un nom français ou latin, conceptualisation des caractéristiques des écosystèmes), ou l'ont-elles entendue comme une connaissance pratique (par exemple, noms créoles, propriétés médicinales, capacité à s'orienter) ? Il est possible que la connaissance sensible et pragmatique que donne la pratique n'ait pas été considérée comme suffisamment légitime par les répondants pour être mentionnée dans le cadre de cette enquête, et ce d'autant plus que le niveau maximal de connaissance de la nature était accompagné du qualificatif « expert », ce qui correspond plutôt à une connaissance savante qu'à une connaissance pragmatique.

UNE SOCIALISATION À LA NATURE DANS LES OUTRE-MER MARQUÉE PAR UNE CONTINUITÉ ENTRE ESPACE DOMESTIQUE ET ESPACES NATURELS

Une autre différence entre les Ultramarins et les Métropolitains concerne le mode de socialisation à la nature, entendu comme l'ensemble des processus sociaux qui permettent aux personnes de se familiariser à la nature et de la connaître. Les pratiques qui ont eu lieu durant l'enfance ou la jeunesse correspondent à la socialisation primaire et ont des effets structurants sur les rapports à la nature à l'âge adulte (Chawla, 1998). La socialisation primaire se caractérise par le fait que l'enfant prend le monde dans lequel il se trouve, ses usages et les règles qui le caractérisent non pas comme une modalité

d'organisation parmi d'autres, mais comme le seul monde existant. Ce monde se présente ainsi comme une évidence et lui inculque des schémas de perception du monde, un langage des réalités, des principes et des valeurs, les premiers codes d'interprétation de son environnement (Berger et Luckmann, 1966). Si l'on regarde les réponses au questionnaire concernant les pratiques de nature durant l'enfance et la jeunesse, on retrouve en premier le jardinage pour les trois territoires (plus de 70 % l'ont pratiqué plusieurs fois), bien que celui-ci soit plus fréquent dans les Outre-mer (80 % aux Antilles, 78 % à La Réunion) qu'en métropole (72 %). Les sports de nature sont également souvent mentionnés, mais bien plus à La Réunion (63 %), où ils font partie de la tradition locale, notamment par une intensification récente de la pratique de la randonnée et du trail en montagne, qu'aux Antilles (55 %) ou en métropole (47 %). Le camping et le bivouac, par contre, sont davantage pratiqués par les Métropolitains (52 %) que par les Ultramarins (40 %). Ce dernier résultat peut s'expliquer d'une part par la rareté de lieux de camping aménagés en outre-mer, d'autre part du fait de la petite taille des îles qui rend la nature plus proche des agglomérations urbaines. Il est donc facile et rapide de se retrouver dans la nature la journée et de rentrer chez soi le soir. En revanche, la pratique du pique-nique dominical, qui joue un rôle important dans la culture réunionnaise, n'a pas été questionnée durant l'enquête. Réunissant la famille élargie, elle implique un important transport de matériel (tables, chaises et marmites, parfois groupe électrogène, sono et réfrigérateur) qui revient à un mini-déménagement du foyer au cœur de la nature. Aux Antilles, une pratique similaire, sur plusieurs jours et accompagnée de la construction de véritables cabanes, avec parfois déménagement du poulailler, est observée à la saison sèche. Aux Antilles, elle a généralement lieu sur la plage. À La Réunion cette pratique sur plusieurs jours était également observée dans divers sites littoraux ou de montagne, mais elle a été interdite du fait des dégradations occasionnées et des risques d'incendies. L'habitat temporaire ainsi créé traduit une interconnexion entre domicile et nature, considérée comme un lieu de vie où peuvent perdurer les usages et le confort du quotidien.

Sans surprise, les séjours à la ferme et les activités agricoles durant l'enfance sont d'autant plus fréquents que le territoire est rural (45 % pour les Antilles, 42 % pour la Réunion, 37 % pour la métropole), mais de manière moins contrastée que ce à quoi on aurait pu s'attendre. En effet, ces séjours ne se déroulent pas uniquement à proximité du lieu de vie des parents, mais aussi dans le lieu de vacances ou de résidence des grands-parents. Pour autant, si l'on revient à l'âge adulte, la culture et l'élevage de « petits animaux » sont beaucoup plus fréquents dans les Outre-mer qu'en métropole. Ainsi, l'élevage de petits animaux est pratiqué à 42 % et 40 % dans les Antilles et La Réunion, contre 17 % en métropole. En outre-mer, cet élevage a lieu dans le « jardin créole », nommé « jardin bo kay » aux Antilles. Dans ces jardins, est traditionnellement cultivé un mélange de plantes vivrières, médicinales et ornementales.

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

Ils sont souvent accolés à un poulailler, plus rarement un élevage de lapin, ou d'autres animaux à usage alimentaire (chèvres et porcs sont généralement élevés à une certaine distance du foyer). Une cuisine extérieure prolonge un espace couvert ou varangue, sous lequel se déroulent les repas familiaux. L'ensemble de ces extérieurs domestiques, (nommés à La Réunion « la Kour ») constitue un lieu de vie important du foyer – favorisé par le climat tropical, mais aussi marqueur de l'identité créole et source de fierté (Cherubini, 2001 ; Hoarau, 1991 ; Hoarau *et al.*, 2002 ; Marc et Martouzet, 2012).

Ces résultats suggèrent une socialisation primaire différenciée à la nature entre Ultramarins et Métropolitains : les Ultramarins réalisent cette première socialisation, plus souvent que les Métropolitains, dans des espaces où la nature est jardinée, travaillée, constituée de végétaux et d'animaux intégrés à l'environnement quotidien des humains. Par ailleurs, la familiarisation aux espaces moins anthropisés s'effectue par un transfert de la famille élargie avec ses objets quotidiens dans un espace naturel qui devient ainsi approprié et domestiqué temporairement. En d'autres termes, le rapport

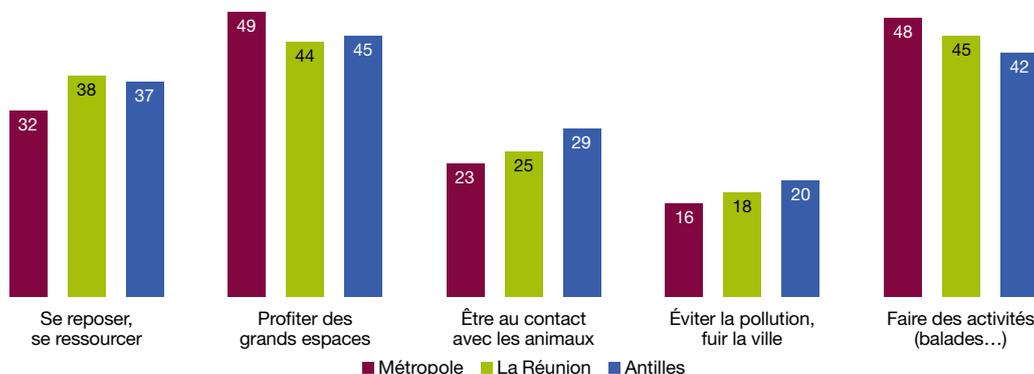
à la nature ne s'y construit pas sur une rupture entre l'espace domestique et l'espace sauvage.

À l'âge adulte, le type de lieu fréquenté dépend principalement de la proximité et de l'accessibilité. Ainsi, ce sera surtout la forêt et la montagne pour les Réunionnais, les rivières et la mer pour les Antillais, la campagne et la forêt pour les Métropolitains (bien que la métropole soit si diverse qu'une enquête par région donnerait probablement des résultats plus contrastés).

Les motifs de fréquentation de la nature sont classés dans le même ordre dans les trois territoires. En premier, entre 44 % et 49 %, le fait de « profiter des grands espaces, prendre l'air » et « faire des activités de plein air », puis, entre 32 % et 38 %, « se ressourcer », enfin, entre 15 % et 30 %, « observer les animaux », et « fuir la ville ». Dans le détail, certaines différences sont pourtant notables : les Métropolitains sont plus nombreux à profiter des espaces et faire des activités, alors que les Ultramarins sont plus nombreux à se ressourcer et à fuir la ville (graphique 2).

Graphique 2 : motifs de fréquentation de la nature en fonction du territoire

En %



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Ces éléments renforcent les résultats précédents. Pour les Ultramarins, la nature est plus proche, plus quotidienne, plus vivrière. La fréquenter permet d'améliorer son bien-être, de se relier à soi-même et sa fréquentation se fait dans la continuité des autres activités. Cette différenciation des actions réalisées dans la nature renvoie à celle des valeurs attribuées à la nature (Chan *et al.*, 2016). En effet, les valeurs servent de cadre à l'action humaine (Heinich, 2017). Or, dans un contexte différent (celui de la nature subantarctique), nous avons montré la diversité des valeurs affectées à la nature par les humains, et comment elles se traduisent par des actions différentes (Atlan et Van Tilbeurgh, 2019).

UNE PERCEPTION PARTAGÉE D'UNE DÉGRADATION DE LA NATURE AVEC DES SPÉCIFICITÉS TERRITORIALES

À l'évocation des atteintes à la nature, l'accumulation de déchets (sur terre et en mer) est l'item le plus cité dans les trois territoires, mais avec une prévalence très différente (48 % en métropole, 37 % aux Antilles, et 29 % à La Réunion), viennent ensuite, avec des fréquences assez similaires pour les trois territoires, la dégradation des milieux (entre 24 % et 29 %) et la disparition des espèces (entre 12 % et 16 %). Sur ce dernier point, les Ultramarins estiment plus fréquemment que les effets

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

négatifs de la disparition de certaines espèces affecteront les générations suivantes, alors que les Métropolitains pensent davantage que les effets se feront sentir dès les 10 prochaines années. La plus grande différence concerne la pollution de l'eau (douce et salée), évoquée par 29 % des Antillais, contre seulement 16 % des Réunionnais et 11 % des Métropolitains. Ces différences résultent probablement de la prégnance et de la visibilité des problèmes rencontrés aux Antilles : la pollution des cours d'eau par la chlordécone (insecticide utilisé pour la culture de la banane) et l'échouement de sargasses (algue invasive rendant les plages impraticables) qui a un impact direct et médiatisé sur le quotidien des habitants (Ferdinand, 2015).

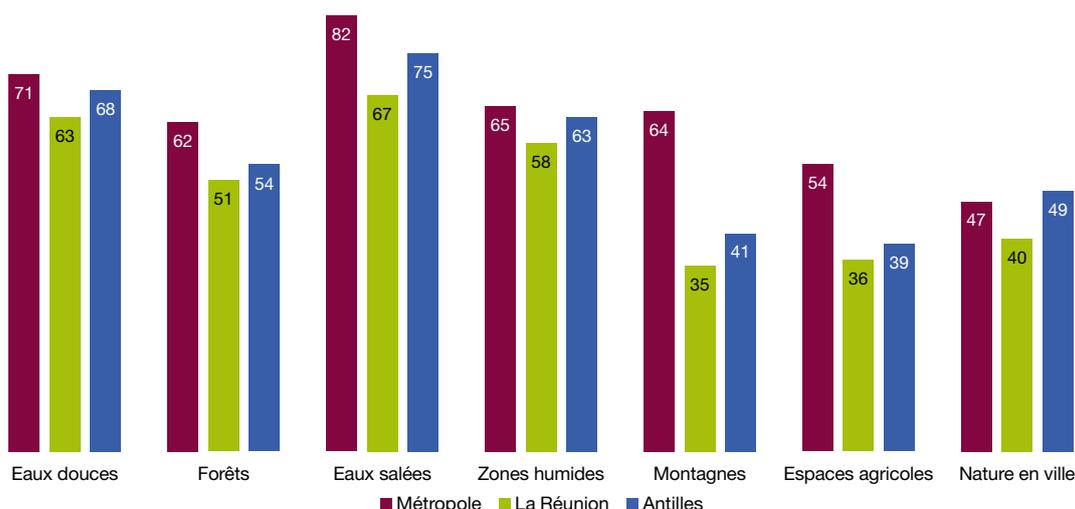
De manière générale, les Français considèrent la nature comme dégradée (graphique 3). Quand on leur demande si l'état de divers espaces naturels s'est « *plutôt amélioré* », « *plutôt dégradé* » ou « *resté stable* », la réponse « *plutôt amélioré* » n'est jamais celle qui arrive en tête. Les Métropolitains déclarent très majoritairement (entre 55 % et 82 %) une dégradation de tous les espaces cités (eaux douces, littoral marin, zones humides, montagnes, espaces agricoles), à l'exception notable des espaces verts en ville. Les Ultramarins sont moins nombreux à trouver les espaces dégradés (entre 35 et 67 %), mais surtout, deux milieux naturels sont majoritairement considérés comme restés stables, les espaces de montagnes et les espaces agricoles. Cette représentation peut résulter du classement en espaces protégées de la majorité

des espaces d'altitudes, et des mesures prises pour lutter contre certains pesticides, deux actions très médiatisées. La perception de l'ensemble des espaces naturels et agricoles comme « *plutôt dégradés* » est la plus faible pour les Réunionnais, ce qui peut s'expliquer par les importants dispositifs de protection des milieux mis en place ces dix dernières années. Tous les espaces d'altitude sont inclus dans le périmètre du Parc national, classé au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. De plus, de lourdes et médiatisées campagnes d'éradication d'espèces invasives y ont été menées (Udo *et al.*, 2016). Même si elles n'ont pas toutes atteint leur objectif, elles mettent en récit l'idée d'une protection des milieux (van Tillbeurgh *et al.*, 2020). Par contraste, en métropole, la dégradation des espaces agricoles et montagnards est fortement médiatisée avec les mobilisations autour de l'utilisation de pesticides ou l'empreinte écologique des stations de sports d'hiver, transformant ces espaces en témoignage des dégradations de la nature.

Ainsi, même si les processus de dégradation des écosystèmes dus aux changements globaux sont visibles à l'échelle de la planète, la perception de la dégradation des milieux naturels semble liée à des contextes locaux, dans lesquels les médias jouent un rôle sans doute important. Toutefois, la formulation de la question, en différenciant les types d'espaces, a pu accentuer cette « localisation » de la question environnementale.

Graphique 3 : proportion des répondants considérant ces espaces comme « *plutôt dégradés* »

En %



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

PROTÉGER LA NATURE PASSE PRIORITAIREMENT PAR LA SENSIBILISATION ET L'INFORMATION POUR LES ULTRAMARINS, ET PAR LA SANCTION RÉGLEMENTAIRE POUR LES MÉTROPOLITAINS

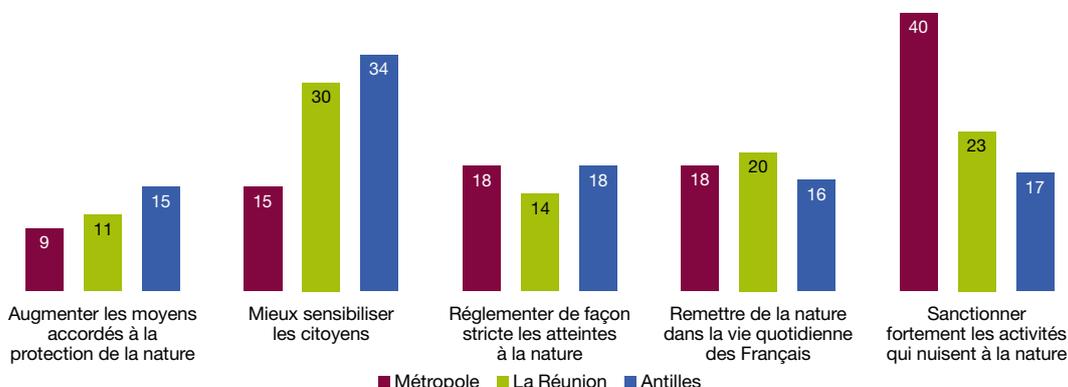
La majorité des Français est d'accord pour « *laisser la nature se développer, même si cela peut poser problème pour les activités humaines (dégâts causés aux plantations ou aux troupeaux par des animaux sauvages...)* ». Cependant, les Métropolitains l'acceptent plus largement (71 %) que les Ultramarins (61 % pour La Réunion et 60 % pour les Antilles). Réciproquement, ils sont moins nombreux à considérer qu'il faut « *privilégier les activités humaines, en contrôlant le développement de la nature* » (29 %) que les Ultramarins (38 % pour La Réunion et 37 % pour les Antilles). Ces résultats peuvent découler de la socialisation différenciée à la nature révélée par les questions précédentes, qui amène les Ultramarins à la sentir plus en continuité avec leur quotidien et les activités humaines que les Métropolitains. Cette considération d'une rupture ou d'une continuité entre activité humaine et protection de la nature a été identifiée dans nos études précédentes comme l'une des sources majeures de clivage autour des valeurs accordées à la nature, avec des conséquences majeures sur la perception des réglementations (Atlan et Van Tilbeurgh, 2019). Parmi les options proposées comme priorité pour protéger la nature, l'augmentation des moyens est la moins citée, mais plus souvent par les Ultramarins (11 % pour la Réunion et 15 % pour les Antilles) que par les Métropolitains (9 %) – (graphique 4). Métropolitains et Ultramarins se rejoignent pour considérer ensuite qu'il faut réglementer et remettre de la nature dans la vie quotidienne (entre 14 et 20 %). La différence la plus significative est que les Métropolitains jugent que la priorité est de « *sanctionner fortement les activités qui nuisent à la nature (avec des pénalités*

financières ou des taxes spécifiques) », alors que les Ultramarins estiment prioritaire de « *mieux sensibiliser les citoyens (en expliquant concrètement les problèmes qui se posent)* ». Antilles et Réunion s'opposent ainsi fortement à la métropole sur ces points. Cette opposition peut être mise en relation avec le statut postcolonial des départements d'outre-mer, qui entraîne une défiance vis-à-vis des réglementations venant de fonctionnaires métropolitains, dont la légitimité à gouverner le territoire peut être contestée tout comme les représentations de la nature véhiculées par ces réglementations. La sensibilisation par contre, plus horizontale et moins excluante, y est considérée comme le moyen privilégié pour améliorer les milieux naturels.

Les habitants des trois territoires sont d'accord pour dire que les récents rapports internationaux confirment la nécessité d'agir vite pour protéger la nature, mais ce chiffre est plus élevé pour les Métropolitains (60 %, contre 50 % pour les Antilles, 47 % pour La Réunion). Cette différence peut être expliquée par l'inquiétude plus forte et plus immédiate des Métropolitains sur les impacts négatifs que la dégradation de la nature peut avoir sur leur quotidien. Face à cette question, les Ultramarins sont trois fois plus nombreux que les Métropolitains à être perplexe et à choisir la réponse « *je ne sais pas, quoi en penser/je n'ai pas d'avis sur la question* » (19 % des Réunionnais et 17 % des Antillais, contre 6 % des Métropolitains). Ce dernier résultat est à mettre en rapport avec une impression générale de manque d'information dans les Outre-mer, confirmée par un autre sondage récent à La Réunion (sondage PIGE 2020 - Bilan sur les opinions des Réunionnais concernant les espèces invasives). L'enquête ne permet pas d'approfondir les origines de ce ressenti d'un manque d'information, mais il s'agit probablement d'une piste importante à creuser pour améliorer les opérations de communication et les politiques de protection de la nature.

Graphique 4 : les priorités pour protéger la nature

En %



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

PRÊTS À S'ENGAGER POUR PROTÉGER LA NATURE, LES ULTRAMARINS PRIVILÉGIENT L'IMPLICATION ASSOCIATIVE ET LES MÉTROPOLITAINS, LES ACTIONS INDIVIDUELLES

Les Métropolitains sont nettement plus nombreux que les Ultramarins à répondre qu'ils font déjà « *le plus qu'ils peuvent* » pour protéger la nature (52 % en métropole, 34 % et 31 % à La Réunion et aux Antilles), et donc logiquement moins nombreux à répondre qu'ils pourraient « *en faire davantage* » (40 % en métropole, 53 % et 56 % à La Réunion et aux Antilles). Dans les trois territoires, moins de 6 % des enquêtés répondent qu'ils n'ont « *pas envie d'agir à titre individuel* ». Parmi ceux qui n'ont pas envie d'agir, l'absence de moyens est évoquée en premier comme justification de ce positionnement. L'absence d'information arrive en second pour les Ultramarins, alors qu'elle n'est qu'en quatrième position pour les Métropolitains.

Quand on propose aux enquêtés une liste d'actions en faveur de l'environnement et qu'on leur demande s'ils seraient prêts à s'y engager, les Ultramarins répondent plus souvent « *certainement* », et les Métropolitains plus souvent « *probablement* ». Cette différence peut résulter, au moins en partie, d'un biais entre une réponse orale pour les premiers et écrite pour les seconds, car l'écrit est perçu comme une forme

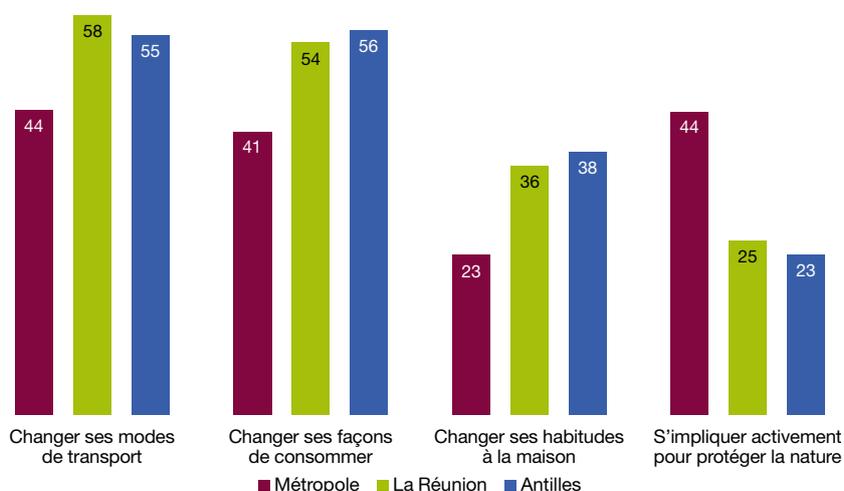
d'engagement plus formel. Nous avons donc regroupé les deux réponses. Dans ce cas, plus de 70 % des enquêtés se déclarent prêts à s'engager pour les mobilités douces, les achats locaux, la réduction des déchets... avec très peu de différences entre les territoires.

Au quotidien cependant, les actions les plus difficiles à mettre en œuvre ne sont pas du même ordre (graphique 5). Les Ultramarins ont plus de mal que les Métropolitains à envisager de changer leur mode de vie, mais sont plus volontiers enclins à une implication active dans un cadre associatif ou en agissant près de chez eux.

L'environnement qui fait depuis l'enfance l'objet de pratiques collectives est également à investir plus collectivement pour les Ultramarins que pour les Métropolitains. Cela peut être dû à une articulation entre les pratiques individuelles et l'effet collectif attendu plus ténu qu'en métropole, mais également à la nature des valeurs affectées à l'environnement, ou bien encore aux différentes représentations de la nature et de sa mise en danger. Toujours est-il que cette question interroge encore une fois le lien entre l'action collective et individuelle dans la protection de l'environnement qui semble être un des éléments explicatifs dans la mise en œuvre des pratiques environnementales, les individus bien intégrés socialement mettant en œuvre plus de pratiques environnementales que les autres (Barbier *et al.*, 2012).

Graphique 5 : les actions les plus difficiles à mettre en œuvre pour protéger l'environnement

En %



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

UNE DIVERSITÉ DE RELATIONS À LA NATURE QUI POURRAIENT FAIRE ÉVOLUER LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LA COMMUNICATION AUTOUR DE LA PROTECTION DE LA NATURE

Ultramarins et Métropolitains se rejoignent sur une impression générale de dégradation de la nature et sur la nécessité d'y remédier. Les Ultramarins tempèrent cependant ce constat, particulièrement pour les milieux de montagne ou agricoles, où d'importantes actions de protection ont récemment été très médiatisées. Les modalités considérées comme prioritaires pour protéger la nature ne sont pas les mêmes en fonction des territoires : pour les Métropolitains, il faut réglementer et s'engager par une démarche individuelle dans son environnement quotidien ; pour les Ultramarins, il faut sensibiliser et s'impliquer par une démarche associative dans les milieux naturels. Ces différences peuvent s'expliquer par des socialisations à la nature différente durant l'enfance, des pratiques différentes au cours de l'âge adulte, et des relations différentes aux institutions, lesquels influencent autant les comportements que les attentes et les engagements. Elles résultent à la fois de facteurs géographiques (villes moins étalées et proximité plus grande des espaces naturels en outre-mer), culturels (pratique plus fréquente et plus spontanée des sorties en nature, proximité plus grande de la nature vivrière à travers la culture et l'élevage domestique), et sociétaux (défiance plus importante vis-à-vis des institutions, sensation d'une insuffisance d'information et de légitimité). Ainsi, en

métropole, la nature est plus souvent considérée comme un cadre extérieur, dans une sphère autonome à protéger de manière réglementaire, alors que pour les Ultramarins, elle fait plus souvent partie de la vie quotidienne, dans une sphère inclusive à protéger de manière sensible. La Réunion et les Antilles, ont répondu de manière relativement proche, ce qui peut s'expliquer par leurs similarités géographiques (îles tropicales) et historiques (avec la colonisation). Cependant, ces orientations sont également présentes en métropole, et de nombreuses modalités y ont été citées dans le même ordre.

Plutôt que de spécificités, les différences mises en lumière par cette étude doivent plutôt être considérées comme deux grandes familles de relation des Français à la nature, présentes dans tous les territoires à des degrés variables. C'est ainsi, par exemple, que la mise en place des parcs nationaux a nécessité, pour les porteurs du projet, de s'arranger avec des cadres cognitifs différents aussi bien à La Réunion (Babou, 2015), que plus largement en métropole (Larrère et Larrère, 2009). Ces résultats montrent que plusieurs modes de socialisation à la nature et de structures de relations à la nature sont présentes chez les Français. Prendre en compte cette diversité dans les politiques publiques et dans les communications autour de la protection de la nature, non seulement entre territoires ultramarins et métropolitains, mais également au sein de chaque territoire, peut permettre une plus large inclusion de la population et favoriser une plus grande adhésion aux dispositifs et réglementations engagés⁴.

⁴ Les auteurs remercient Eric Pautard pour l'accès aux données et leur mise en forme par territoire, la Maison des sciences de l'Homme de Bretagne pour le financement de nos travaux sur le patrimoine naturel à La Réunion (projet Patrival), et Guillaume Viscardi (Conservatoire botanique national de Martinique) pour ses commentaires.

BIBLIOGRAPHIE

- Atlan A. et Darrot D. (2012), « Les invasions biologiques entre écologie et sciences sociales : quelles spécificités pour l'Outre-Mer français ? », *Revue d'Écologie (La Terre et la Vie)*, n° 67/s11, pp.101-111.
- Atlan A. et Van Tilbeurgh V. (2019), « Les valeurs de la nature dans les îles subantarctiques », *VertigO*, n° 19/1 [consultable en ligne].
- Babou I. (2015), « Patrimonialisation et politiques de la nature : le parc national de La Réunion », *VertigO*, n° 15/1 [consultable en ligne].
- Barbier R., Boudes Ph., Bozonnet J.-P., Candau J., Dobré M., Lewis N. et Rudolf F. (coord.) (2012), *Manuel de Sociologie de l'Environnement*, Presses Universitaires de Laval.
- Berger P. et Luckmann T. (1966), *La construction sociale de la réalité*, Armand Colin.
- Chan K., P. Balvanera P., K. Benessaiah K. et alii (2016), "Why protect nature? Rethinking values and the environment", *Proceedings of the National Academy of Sciences of the USA*, n° 113/6, pp. 1462-1465.
- Chawla L. (1998), "Significant life experiences revisited: a review of research on sources of environmental sensitivity", *The Journal of Environmental Education*, n° 29, pp. 11-21.
- Cherubini B. (2001), « Habitat créole et résistance culturelle », in Brun B., Dufour A.H. et Picon B. (coord.), *Cabanés, cabanons et campements : formes sociales et rapports à la nature en habitat temporaire*, Éditions de Bergier, pp. 291-307.
- Desse M. (2005), « Perception et pratiques territoriales des littoraux de la Caraïbe », *Études caribéennes*, n° 3, pp. 25-43.
- Gay J.-C. (2003), *L'Outre-mer français. Un espace singulier*, Belin.
- Hoarau I. (1991), *Les jardins créoles du XVIII^e siècle à nos jours. Approche ethnobotanique du jardin à l'île de La Réunion*, Mémoire de DEA en anthropologie, Université de La Réunion, 154 p.
- Hoarau I., Barthes R. et Courtis B. (2002), *L'art du jardin créole*, Orphie Éditions.
- Ferdinand M. (2015), « De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : l'égalité en question », *Revue française des affaires sociales*, n° 2015/1-2, pp.163-183.
- Henich N. (2017), *Des valeurs : une approche sociologique*, Gallimard.
- Larrère R. et Larrère C. (2009), « Du "principe de naturalité" à la "gestion de la diversité biologique" », in Larrère R., Lizet B. et Berlan-Darqué M. (coord.), *Histoire des parcs nationaux : comment prendre soin de la nature ?*, Quae, pp. 205-2019.
- Marc J.-M. et Martouzet D. (2012), « Les jardins créoles et ornementaux comme indicateurs socio-spatiaux : analyse du cas de Fort-de-France », *VertigO*, Hors-série 14 [consultable en ligne].
- Thiann-Bo Morel M. et Duret P. (2013), « Le risque requin, mise en risque de la pratique du surf à la Réunion », *Staps*, n° 99, pp. 23-36.
- Udo N., Darrot C., Tarayre M. et Atlan A. (2016), « Histoire naturelle et sociale d'une invasion biologique. L'ajonc d'Europe sur l'île de La Réunion », *Revue d'ethnoécologie*, n° 9 [consultable en ligne].
- Van Tilbeurgh V., Udo N. et Atlan A. (2020), « L'enrôlement des acteurs dans les dispositifs de gestion : Lutter contre l'ajonc dans les espaces protégés de La Réunion », in Barbier R., Daniel F.-J., Fernandez S., Raulet-Croset N., Leroy M., et Guérin-Schneider L. (coord.), *L'environnement en mal de gestion - Les apports d'une perspective situationnelle*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 97-112.

Connaissance et représentation des parcs naturels marins à la croisée d'enquêtes sur les Français, la nature et les aires protégées

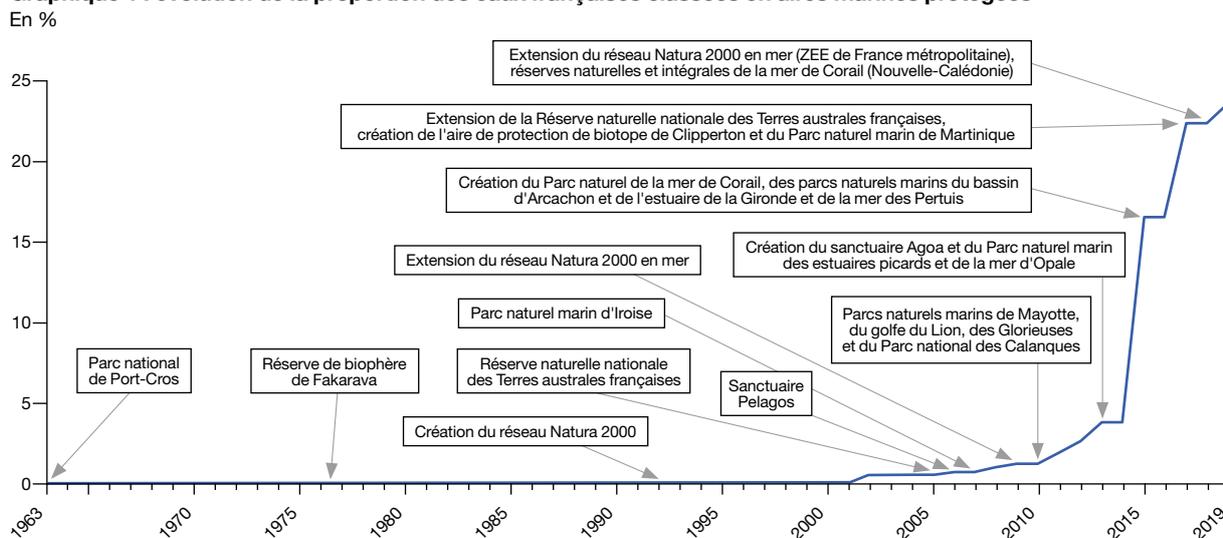
Colas Boudet, Valentin Guyonnard, Anne-Laure Guinoiseau, Olivier Musard¹ et Patricia Gambert²

Les parcs naturels marins sont des aires protégées dont la gestion est fondée sur une large participation des acteurs des territoires concernés. Leurs gestionnaires cherchent à ce qu'ils soient connus, voire reconnus, par la population. Il se trouve qu'au-delà du statut original et relativement nouveau, duquel leur notoriété dépend, ces outils de protection de la biodiversité marine doivent une partie de leur renommée à leur ancrage territorial. Les Français sont sensibles aux enjeux de protection de la nature. Ils attribuent dans ce domaine un rôle actif aux aires protégées. D'ailleurs, lorsqu'elles existent près de chez eux, ils en ont conscience car ils pratiquent cet espace, notamment dans le cadre de leurs activités sportives ou de loisirs qui sont nombreuses dans ces territoires. Si ces activités permettent probablement de sensibiliser leurs pratiquants avec l'environnement marin

et les enjeux de sa protection, la population semble toutefois plus encline à penser que la biodiversité doit être protégée par le truchement de mesures réglementaires ou de sanction.

La stratégie nationale pour les aires protégées 2030 a été adoptée au début de l'année 2021. La ministre B. Pompili précise en préambule que pour sa réussite « l'enjeu réside dans l'appropriation, la mobilisation et la participation de tous, y compris des citoyens, [que] cela passe également par la capacité des réseaux d'aires protégées à rendre lisible la plus-value qu'une protection apporte aux territoires, en termes de cadre de vie, de préservation des ressources en eau, de développement économique, en définitive, de toutes ces aménités positives qui sont autant de chances pour le développement local ».

Graphique 1 : évolution de la proportion des eaux françaises classées en aires marines protégées



Note : surfaces calculées sans comptes multiples, toutes catégories d'aires marines protégées confondues.
Source : Agence française de la biodiversité, 2019. Traitements : Observatoire national de la biodiversité (ONB)

¹ Office français de la biodiversité (OFB).
² Institut GECE, Rennes.

En France, un panel de différentes catégories d'espaces protégés existe, promu par des politiques de création et de gestion particulièrement ambitieuses depuis les années 2000. Cette nouvelle stratégie inscrit encore plus fortement le besoin d'une construction territoriale qui rassemble les acteurs et usagers dans le cadre d'un destin commun (Mathevet *et al.*, 2010). Ce défi global souligne à quel point la modalité importe tout autant que l'atteinte de l'objectif final, approche consacrée par les évolutions réglementaires sur la protection de l'environnement et une volonté revendiquée d'association croissante des parties prenantes. De nouveaux schémas ont émergé ces dernières années pour développer de nouvelles formes de protection adaptées aux enjeux écologiques et aux évolutions de la société. Les parcs naturels marins (PNM) ont ainsi bénéficié de cet intérêt des pouvoirs publics, en tant qu'ils offrent une perspective opérationnelle de croisement des regards et une convergence d'intérêts individuels pour le

res communis qu'est la mer. La courbe de création des aires marines protégées en est l'illustration (*graphique 1*).

Les gestionnaires d'aires protégées, en particulier dans le cadre du réseau des PNM, s'organisent depuis plusieurs années pour apprécier, notamment par le biais d'enquêtes, la manière dont leur existence et leurs actions sont perçues par les usagers ou par le public en général (*cf. encadré*). Cette problématique est fondamentale dans un contexte littoral et marin : elle questionne la relation à l'espace, et en premier lieu, la proximité géographique des usagers dans des contextes touristiques et saisonniers parfois marqués. En second lieu, elle interroge les types d'usages de la nature, plus ou moins compatibles avec sa préservation, et ce qu'ils impliquent quant à la connaissance de leurs pratiquants. Pour peu que l'entité *Aire protégée* soit effectivement identifiée en tant que telle, l'appréhension de ces dynamiques par les gestionnaires peut ainsi donner l'opportunité de favoriser des convergences en matière d'engagement.

Les enquêtes menées sur les parcs naturels marins

- **AAMP-BVA, 2015** : enquête de perception à l'égard de la stratégie nationale sur les aires marines protégées menée sur 6 échantillons « PNM » représentant un total de 2 310 individus et sur un échantillon national de 1 004 personnes.
- **OFB-Gece, 2020** : enquête sur la connaissance, la sensibilisation et l'appropriation de l'outil « Parc naturel marin » menée sur 9 échantillons « PNM » représentant un total de 4 341 enquêtés et sur un échantillon national de 1 044 enquêtés.

Pour questionner le rapport des Français à la nature et à ses aires protégées, en particulier dans le cadre des PNM, les données de ces enquêtes ont été analysées de manière complémentaire avec celles issues de l'enquête du SDES « Les Français et la nature ».

UNE CONNAISSANCE DES PARCS NATURELS MARINS TRÈS LIÉE À LEUR ANCRAGE TERRITORIAL

Loi-cadre de 1960 sur les parcs nationaux, décret de 1967 sur les parcs naturels régionaux, loi de 1976 sur la protection de la nature (actant le principe des réserves naturelles nationales) : la politique française en matière d'espaces protégés est progressivement parvenue à faire connaître ses principaux outils aux yeux des Français (*graphique 2*). Au sein de la grande famille des aires protégées françaises, les parcs naturels marins sont toutefois une catégorie encore peu connue. Leur notoriété est manifestement plus faible que celles des réserves naturelles ou des autres types de parcs.

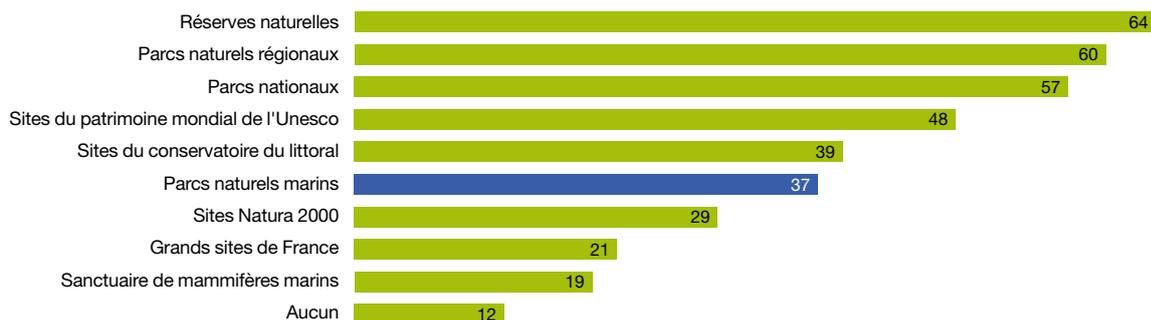
S'il est aisé d'expliquer cette relative méconnaissance des PNM par la jeunesse de ce statut d'aire protégée (créée il y a tout juste 15 ans par la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs

naturels régionaux), d'autres facteurs moins évidents peuvent être mis en avant. Les PNM ont la mer pour seul objet de gestion, à travers les prismes de la connaissance, de la protection et du développement durable. La constitution de ces nouveaux territoires nécessiterait une matérialisation physique pour rendre leur présence effective, mais la représentation de ces étendues n'est pas intuitive et a probablement besoin d'être accompagnée : la superficie médiane d'un parc naturel marin est de 6 500 km². À ce titre, les cartes du territoire français à disposition du grand public (dont les cartes routières) produites par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) font désormais apparaître les parcs naturels marins à certaines échelles. Pour autant, les cartes du Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM), servant de références pour la navigation, ne les mentionnent pas. Aussi, sur *Google Maps*, autre outil cartographique largement utilisé (sur internet), seuls les

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

Graphique 2 : notoriété du statut de parc naturel marin en France

En %



Note : la question posée était : « Parmi les espaces naturels protégés suivants, quels sont ceux que vous connaissez, ne serait-ce que de nom, dont vous avez déjà entendu parler ? ».

Champ : France métropolitaine, hors parcs naturels marins.

Source : OFB-Gece, Appropriation et notoriété des parcs naturels marins, 2020

périmètres des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux sont représentés. Ces défauts d'indexation sont sans doute assez révélateurs des difficultés à faire exister ces périmètres dans le territoire. Il va sans dire qu'avec neuf PNM créés en dix ans (dont un récemment changé en réserve naturelle nationale), cette intégration au sein des référentiels géographiques ne pourra évoluer que favorablement.

Par ailleurs, le système de gouvernance des PNM privilégie une gestion intégrée des milieux, à travers un décret de création, puis un plan de gestion qui ne réglemente pas directement les usages ou l'accès à un secteur géographique. L'opposabilité aux tiers passe, en définitive, par des décisions du conseil de gestion prises au fil de l'eau pendant la vie du parc, en cohérence

ou en conformité au plan de gestion qu'il a adopté. À sa création, le parc ne s'établit donc pas sur la base d'une réglementation prescriptive pouvant générer et cristalliser des tensions ayant des incidences médiatiques majeures. Des oppositions à la création des différents parcs naturels marins ont existé mais ont été résolues par l'étroite concertation autour de l'émergence des projets, et limitées à quelques groupes d'usagers. À l'inverse, des soutiens forts d'associations ont aussi pu s'exprimer.

En regardant de plus près, au sein des territoires, la notoriété des PNM peut être analysée selon une double nature. Au-delà de la connaissance du statut de parc naturel marin, il est probable qu'elle soit tributaire des lieux, des périmètres, voire de l'histoire propre à chaque espace (tableau 1).

Tableau 1 : les connaissances de l'outil « parc naturel marin » et de la zone « parc naturel marin »

	Année de création du PNM	Habitants du PNM connaissant le dispositif PNM en 2020 (en %)	Habitants du PNM connaissant leur PNM (en %) en 2015 → en 2020	Habitants connaissant le dispositif PNM et leur PNM (en %)
Parc naturel marin d'Iroise	2007	88	75 → 93	83
Parc naturel marin de Mayotte	2010	54	51 → 70	50
Parc naturel marin du Golfe du Lion	2011	61	47 → 63	44
Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale	2012	42	38 → 68	34
Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon	2014	62	75 → 90	56
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	2015	48	nc → 54	32
Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate	2016	79	nc → 95	76
Parc naturel marin de Martinique	2017	73	nc → 82	65
Sanctuaire AGOA	2010	51	18 → 13	11

Note : nc = non concerné ; la question n'a pas été posée dans ces PNM en 2015.

Sources : OFB-Gece, Appropriation et notoriété des parcs naturels marins, 2020 ; AAMP-BVA, Sondage sur la stratégie nationale des aires marines protégées, 2015

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

En effet, aux yeux de la population, connaître le statut de protection « parc naturel marin » n'est pas la même chose que de connaître le parc naturel marin situé à proximité du domicile. Certaines personnes considèrent ne pas savoir ce qu'est un « parc naturel marin », en revanche, elles disent volontiers connaître le parc naturel marin de Mayotte par exemple. Ainsi, l'ancrage territorial paraît fondamental pour la reconnaissance de cette aire protégée. On retrouve cette distinction de manière assez marquée pour la Martinique, le Cap Corse et le Bassin d'Arcachon, parcs pour lesquels le « dispositif PNM » n'est pas très connu comparé à la « zone gérée ». Ceci constitue d'ailleurs une gageure pour les territoires aux grandes étendues littorales qui voient leur portée de communication diluée dans l'espace et dont la représentation toponymique n'est pas aisée. Le parc des estuaires picards et de la mer d'Opale et celui de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis sont particulièrement concernés.

On peut chercher à mesurer la « notoriété effective » des parcs naturels marins par la proportion de personnes déclarant connaître le dispositif PNM d'une part et connaître d'autre part le PNM proche de chez eux et identifié par un nom évocateur. Ainsi, les parcs les plus connus sont ceux possédant une forte identité culturelle (Iroise, Cap Corse et Agriate), ce qui vient confirmer que même si l'objet de cette politique concerne avant tout le patrimoine naturel, l'importance de la représentation du parc à travers une entité géographique culturelle donnée est fondamentale.

Si le niveau de notoriété d'un parc n'est pas strictement lié à son ancienneté (celui de Martinique est déjà bien connu par exemple), il semble qu'en cinq ans, tous les PNM aient amélioré leur notoriété locale respective. L'enquête menée en 2015 sur des échantillons similaires montrait en effet des niveaux de connaissance bien moindres (tableau 1).

Ce résultat encourageant est certainement multifactoriel. Il est probablement le fruit des stratégies de communication déployées dans les parcs naturels marins et la conséquence des projets concrets menés en partenariat avec des acteurs locaux et relayés par la presse, voire impliquant directement la population (science participative, éducation à l'environnement, actions citoyennes de nettoyage du littoral, etc.). Aussi, la gouvernance des parcs, à laquelle prennent part des élus de collectivités, des représentants d'associations et de filières professionnelles locales, favorise certainement une visibilité par ricochet auprès des habitants proches.

On peut aussi supposer que l'intérêt croissant des Français pour les enjeux écologiques influence l'attention qu'ils sont susceptibles de porter aux outils de protection de l'environnement. Les parties suivantes viendront questionner cette hypothèse.

LES AIRES PROTÉGÉES REPRÉSENTATIONS DE LEUR UTILITÉ

L'enquête « Les Français et la nature » a permis d'analyser des échantillons représentatifs de la population nationale, ainsi que de certains territoires, en lien avec les espaces protégés. Aussi, le niveau de protection des communes représente une variable intéressante à regarder (graphique 3).

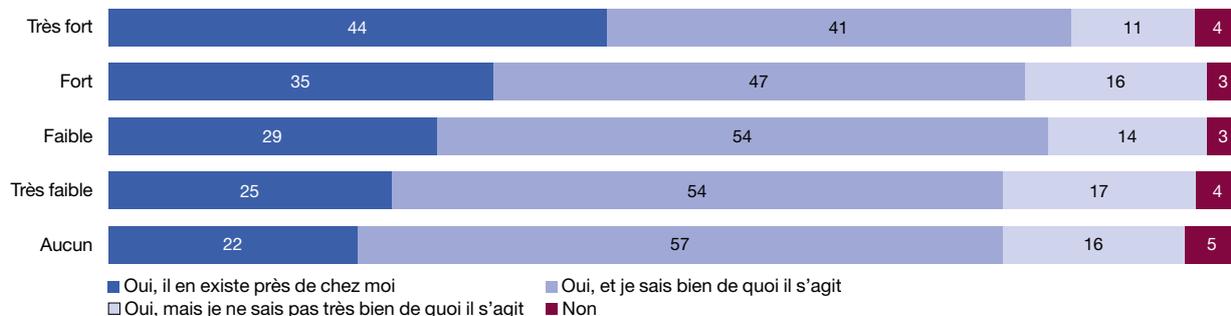
Dans le graphique 3, on considère comme « non protégées » les communes qui ne bénéficient pas de zonage de protection. À l'inverse, les communes « très protégées » sont celles où plusieurs dispositifs d'aires protégées sont présents (partiellement ou totalement) sur le territoire. Or, plus le territoire de la collectivité est protégé au titre des aires protégées et plus les habitants reconnaissent différents dispositifs de protection des espaces naturels. Ainsi, la figure montre

Graphique 3 : connaissance en métropole des aires protégées en fonction du niveau de protection de la commune

En %

Niveau de protection de la commune de résidence

Pour préserver la nature, des aires protégées ont été créées partout en France. Avez-vous connaissance de ces espaces protégés ?



Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

clairement que la connaissance cumulée des parcs nationaux, parcs naturels régionaux, réserves naturelles et zones Natura 2000, en tant que zone proche de son habitation, croît à mesure que les outils de protection de la biodiversité sont utilisés sur une même zone géographique. La diversité des formes de protection de la nature est donc un élément qui est perçu par les habitants.

La superposition des aires protégées résultant de la mise en place successive de différentes politiques de gestion de la nature durant le siècle dernier (Cosson, Arpin, 2017) n'a pas flouté l'image de ces espaces au point qu'ils perdent totalement la reconnaissance des habitants qui y résident ou les bordent. Cependant, ceci ne permet pas de présager de la compréhension par la société des finalités et modalités de gouvernance des aires protégées citées en exemple.

D'un autre côté, lorsqu'on s'intéresse à ce que pensent les Français du rôle des aires protégées (quel que soit leur type), selon qu'ils y habitent ou pas, nous ne constatons pas de différence significative. Leur intérêt est sensiblement identique, les objectifs prioritaires pour cette politique sont variés et sont d'ailleurs représentés de manière assez équilibrée dans l'ensemble des réponses. Ainsi, les Français estiment très important que les aires protégées :

- protègent les animaux et les plantes menacées (21 %) ;
- empêchent la destruction de zones naturelles (20 %) ;
- préservent la nature comme source d'aliment, d'air et d'eau purs (19 %) ;
- promeuvent une utilisation des sols respectueuse de la nature (16 %).

Le développement de l'économie locale (11 %) et l'amélioration de la qualité de vie des populations locales (13 %) sont légèrement en deçà et ce, y compris pour les habitants des aires protégées.

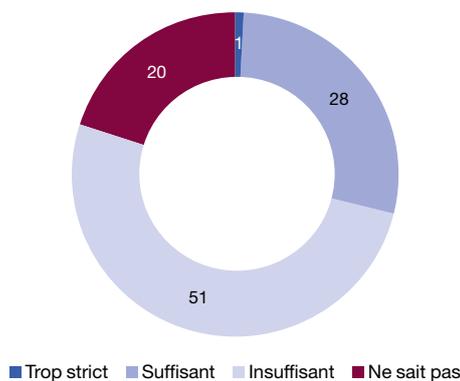
Il en va de même pour la perception des menaces sur le milieu naturel. Les politiques menées par les aires protégées que sont les parcs naturels marins, les parcs naturels régionaux ou les parcs nationaux ne semblent pas influencer de manière marquante leurs administrés. Aucune différence significative n'est observée dans la façon dont les habitants perçoivent les atteintes à la nature, sa dégradation, les pressions qu'elle subit, etc., selon que ces individus résident dans une aire protégée ou pas. Ainsi, l'accumulation des déchets d'une part (46 %), et la dégradation des milieux naturels d'autre part (24 %), semblent pour tous des menaces majeures.

Toutefois, sur la question des mesures prioritaires posées dans le cadre de l'enquête « Les Français et la nature », se dégage un phénomène intéressant. Les Français sont nombreux à estimer qu'il faut sanctionner fortement les activités nuisant à la nature (37 %). C'est selon eux une solution plus importante que la sensibilisation ou l'octroi de moyens supplémentaires par exemple. Cela se vérifie davantage encore dans les territoires littoraux des PNM où 53 % de la population juge prioritaire de sanctionner fortement les activités qui nuisent à la nature.

Graphique 4 : perception du niveau de protection au sein d'un parc naturel marin

En %

Que pensez-vous du niveau de protection de l'environnement au sein du Parc naturel marin ?



Champ : ensemble des parcs naturels marins.

Source : OFB-Gece, Appropriation et notoriété des parcs naturels marins, 2020

L'enquête réalisée par l'OFB-Gece vient corroborer ce constat : la plupart des sondés estiment que le niveau de protection de l'environnement est insuffisant, en particulier au sein des parcs naturels marins (graphique 4).

Le modèle de parc naturel marin né en 2006 est le fruit de l'histoire française de création des outils de protection de la nature, passant d'une approche radicale prévalant au début du XX^e siècle à une autre, davantage intégratrice et aboutissant à son paroxysme dans les années 2000 (Depraz, 2008). Cette transition marque le passage d'un modèle juridico-scientifique à un modèle participatif (Cosson et Arpin, 2017) visant à impliquer l'ensemble des parties prenantes pour construire des projets de territoire permettant de conserver, voire de restaurer, les habitats et les espèces à enjeu. Sans juger ici de la qualité des différents modèles de gestion d'aires protégées, le constat relevé auprès des personnes enquêtées, et en particulier auprès des habitants proches des parcs naturels marins, tend à démontrer que des attentes existent quant à l'action régaliennne pour la protection de l'environnement. Plus frappant encore, les chiffres montrent que la présence d'un parc naturel marin induit une volonté accrue de réglementer pour une meilleure protection de l'environnement, voire de sanctionner ses atteintes. Les acteurs locaux sont ici, de par l'action du parc, probablement amenés à prendre progressivement conscience de la nécessité d'une meilleure protection, au service non seulement de la biodiversité, mais aussi des activités qui y sont liées.

Il convient néanmoins d'interpréter avec précaution ces prises de position très générales sur l'environnement qui ne sont pas nécessairement associées à des usages et des

législations précis. Toutefois, dans son enquête sur les PNM, l'Office français de la biodiversité a choisi d'interroger les habitants sur le meilleur vecteur de protection pour huit habitats et huit espèces emblématiques des parcs, en leur demandant de choisir entre la réglementation et la sensibilisation. Il en résulte que la réglementation est significativement considérée comme un meilleur moyen de protection pour dix espèces ou habitats contre quatre pour la sensibilisation ; deux d'entre eux ne présentent pas de différence significative quant au meilleur vecteur de protection.

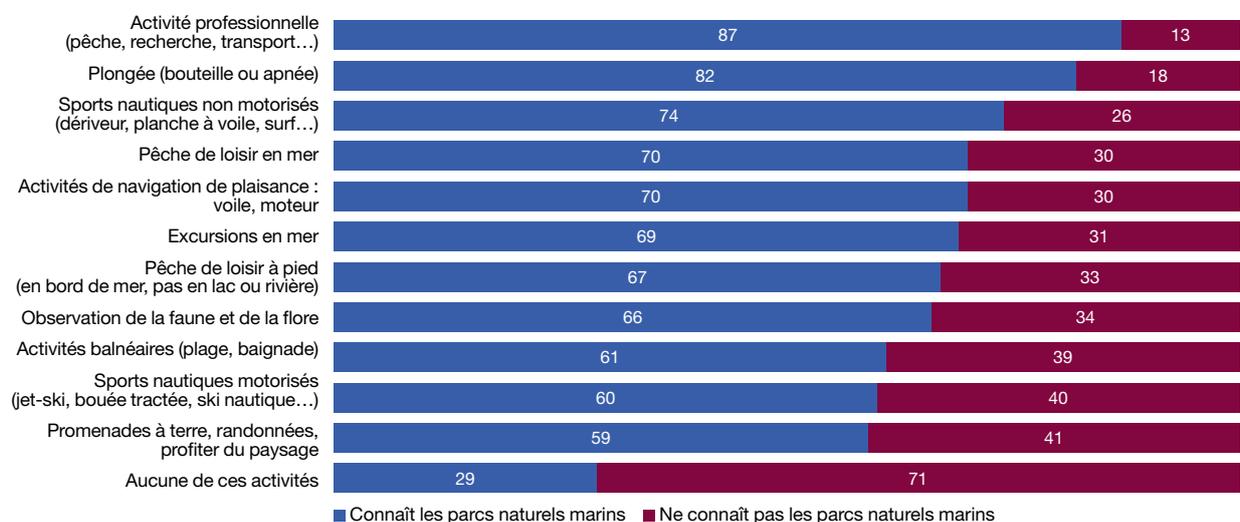
Ainsi, même si certaines études montrent que les succès de changement de pratiques sont souvent le fruit de politiques de sensibilisation faisant appel aux motivations « intrinsèques » des individus, basées sur la compréhension des écosystèmes et des services qu'ils rendent (Cetas, Yasué, 2016), les Français semblent plus enclins à penser que les politiques de protection de la biodiversité doivent s'appuyer sur des outils réglementaires.

DES NIVEAUX DE CONNAISSANCE ET D'ENGAGEMENT DÉPENDANT DES PRATIQUES

L'enquête de notoriété des parcs naturels marins (OFB-Gece, 2020) montre que la fréquence de venue à la mer est en lien avec la connaissance de cette aire protégée. Les personnes venant à la mer plusieurs fois par mois sont 61 % à la connaître, alors que celles qui y viennent moins d'une fois par an ne sont que 40 %. Ce constat ne dit pas si ce sont ces visites qui conditionnent la connaissance du parc, idée pour laquelle on pourrait émettre quelques réserves. En effet, les habitants déclarent dans le même temps que la presse quotidienne régionale est leur principal canal d'information sur les PNM et non les outils de communication des parcs eux-mêmes. On pourra néanmoins affirmer sans trop de risque que l'intérêt pour la politique des PNM est bien souvent associé à l'intérêt de fréquenter la mer (*graphique 5*).

Graphique 5 : connaissance de l'outil « parc naturel marin » en fonction de la nature des activités pratiquées

En %



Source : OFB-Gece, Appropriation et notoriété des parcs naturels marins, 2020

Au-delà de la simple fréquentation, certaines activités engagent par nature un rapport privilégié entre ceux qui les pratiquent et le parc naturel marin. La plongée, la navigation de plaisance, les excursions en mer et la pêche de loisir en font partie. De même, les personnes exerçant une activité professionnelle associée à la mer connaissent mieux le dispositif PNM que les autres usagers. La connaissance du PNM, en tant qu'aire protégée gérant les activités en mer, est donc bel et bien véhiculée par des informations portées au niveau de groupes

d'usagers en particulier. Ceux-ci y prêtent alors une attention directement liée à l'intérêt qu'ils portent à la biodiversité ou bien à l'interaction de leur propre pratique avec ces enjeux. On pourra souligner en revanche que les activités balnéaires ou de promenade, qui se pratiquent très majoritairement en dehors de toute structure collective, n'engagent pas une connaissance particulièrement accrue du parc naturel marin. Par conséquent, les corps intermédiaires fédérant les usagers (associations, clubs sportifs, syndicats professionnels, etc.)

Graphique 6 : connaissance des espèces emblématiques en fonction de la nature des activités pratiquées

En %



Source : OFB-Gece, *Appropriation et notoriété des parcs naturels marins*, 2020

semblent être des relais essentiels pour les gestionnaires et permettre indirectement de sensibiliser chaque individu.

Sur le fond, on retrouve aussi un lien fort entre les pratiques d'une part, et la connaissance des milieux et espèces emblématiques de chaque territoire d'autre part. Certains usagers de la mer reconnaissent ainsi plus facilement les photos d'espèces et d'habitats qu'on leur présente (*graphique 6*).

Aussi, il se trouve que les activités de pleine nature ont connu un fort essor à partir des années 1960-1970 (Siau, 2007). Depuis les années 2000, les sports de nature font partie intégrante des politiques de développement durable des territoires et deviennent des « alliés » des politiques d'aménagement et de développement durable (Suchet, Truppen, 2014). En parallèle, les encadrants et les pratiquants de sports de nature sont de plus en plus sensibilisés aux enjeux environnementaux car ces thématiques sont aujourd'hui pleinement intégrées aux supports pédagogiques. De fait, ces pratiquants (d'activités de pleine nature) semblent davantage sensibilisés aux problématiques environnementales et plus enclins à s'engager dans des actions concrètes (*graphique 7*). C'est ce que révèlent les résultats de l'enquête « Les Français et la nature ». Pour distinguer les pratiquants de sports de nature des autres, nous avons créé une nouvelle variable. Celle-ci a été croisée avec une question relative à l'engagement pour laquelle nous avons choisi de représenter seulement les résultats de la modalité « certainement » permettant de cibler les personnes certaines de s'engager pour les actions proposées. Il en ressort que les pratiquants de sports de nature sont, pour toutes les actions proposées, plus nombreux à être certains de s'engager.

Ces enseignements montrent que les pratiques sont vectrices de connaissance et permettent une appropriation des enjeux environnementaux. Bien que l'objet « parc naturel marin » puisse être pour les usagers un concept relativement abstrait, une meilleure appréhension est certainement permise par les expériences concrètes que chaque individu réalise sur le terrain par sa pratique. La connaissance du parc est donc indissociable des usages que l'on y fait.

Ces quelques constats nous invitent à penser qu'il existe des relations fortes entre la connaissance des aires protégées, les pratiques réalisées dans ces espaces et l'engagement écologique des individus (*graphiques 5, 6 et 7*). Il n'y a probablement pas une composante précurseuse sans laquelle les deux autres ne pourraient exister. Néanmoins, il semblerait qu'elles aient toutes un effet bénéfique les unes sur les autres et constituent dans l'ensemble une dynamique vertueuse. Il conviendrait cependant d'analyser ces variables au regard d'une grille sociologique plus complète. Cela permettrait de mettre en lumière certaines inégalités d'accès à la nature et d'inclusion dans les politiques de gestion de l'environnement (Deldrève, 2020). Aussi, il faudrait être attentif à la réelle compréhension des enjeux de gestion par les pratiquants. Cosquer *et al.* (2015) ont montré à ce sujet que si les pratiquants de sports de nature ont conscience de l'existence de réglementation environnementale, ils ne sont pas capables de les nommer précisément et d'identifier par exemple les différents statuts de protection.

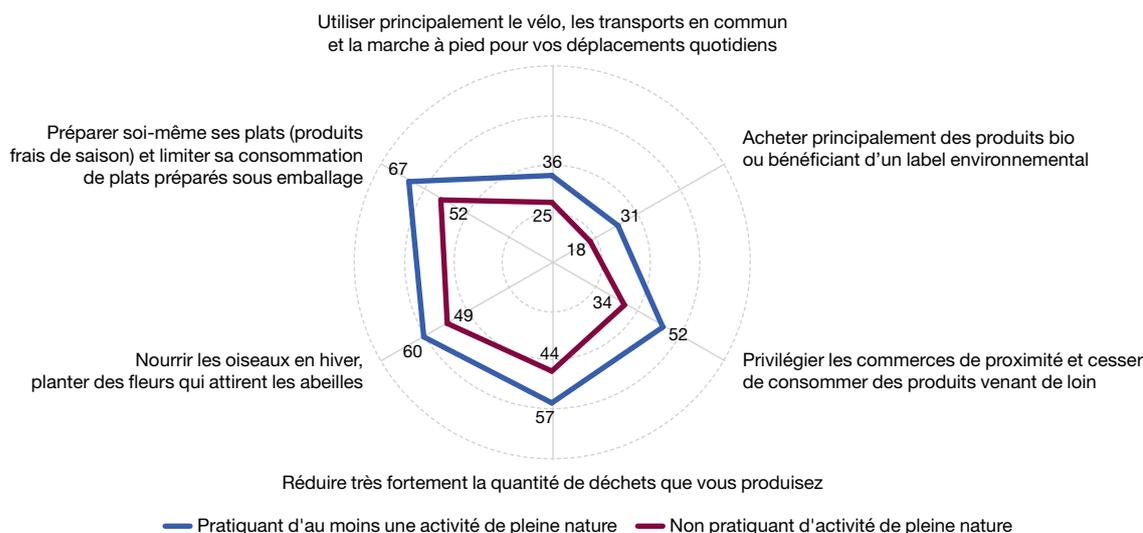
Dans une étude récente (Cazalis, Prévot, 2019), il est mis en évidence que les parcs naturels régionaux et les parcs nationaux favorisent les comportements pro-environnementaux

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

Graphique 7 : représentations de l'engagement pour des actions en faveur de la protection de l'environnement

En %

Seriez-vous prêt à vous engager dans chacune des actions suivantes pour protéger l'environnement ?
(modalité « Certainement »)



Note : parmi les différentes activités de nature listées dans l'enquête, la modalité « Vous baigner (mer/lac/rivière) » a été exclue de la distinction opérée entre pratiquants et non pratiquants.

Champ : enquêtés métropolitains pratiquant ou pas un sport de nature.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

chez les personnes vivant à proximité ou dans ces aires protégées. Les auteurs font l'hypothèse que ces comportements sont induits par les expériences avec la nature, davantage permise par ces territoires. Il serait particulièrement intéressant de vérifier si ce phénomène opère aussi auprès des parcs naturels marins, de regarder si le contexte institutionnel qu'engendre la gestion de ces aires marines protégées (la communication, la sensibilisation, etc.) permet d'accroître significativement les comportements pro-environnementaux en même temps que l'usage de la mer.

CONCLUSION

L'évaluation de la connaissance des aires protégées et plus particulièrement des PNM, analysée notamment selon les lieux de résidence et les pratiques des enquêtés, nous révèle plusieurs choses.

Elle nous montre que la représentation d'un parc naturel marin est logiquement tributaire du contexte maritime, mais aussi fortement du lieu, ainsi que du nom donné au parc, qui sera en mesure de véhiculer une image plus ou moins marquante.

Elle nous permet de mettre en évidence que les Français appréhendent en partie la diversité des statuts des aires

protégées et leur existence dans les territoires, surtout lorsqu'elles sont proches de chez eux. Mais ils n'ont pas véritablement conscience de certains principes de gestion, notamment ceux basés sur le développement durable local et l'amélioration de la qualité de vie qui concernent en particulier les PNM, ayant vocation à placer les usagers au cœur de leur gestion. Ils en attendent surtout des prescriptions fortes pour protéger la nature et sanctionner les activités lui nuisant.

Pourtant, les pratiques dans les PNM sont nombreuses. Parmi elles, les activités de pleine nature permettent d'ailleurs de renforcer le lien entre les Français et la nature, de mieux prendre conscience de l'existence d'un parc et de s'engager davantage pour l'environnement.

En définitive, la notoriété des PNM passe avant tout par une dimension très locale correspondant à l'attachement que l'on entretient avec un lieu, voire avec une pratique en ce lieu. On peut donc pour l'instant s'interroger sur la capacité du réseau de parcs à construire dans l'esprit collectif l'archétype « parc naturel marin » en tant que dispositif de gestion intégrée de la mer. Il conviendra, dans tous les cas, de poursuivre à long terme cette veille sur l'attention que portent les citoyens à ces démarches, en continuant de comparer les jeux de données dans l'espace et dans le temps, car le portage de ces projets de territoire est guidé par ces enseignements.

BIBLIOGRAPHIE

- Cazalis V. & Prévot A.-C. (2019), "Are protected areas effective in conserving human connection with nature and enhancing pro-environmental behaviours?", *Biological Conservation*, n° 236, pp. 548-555.
- Cetas E.R. & Yasue M. (2016), "A systematic review of motivational values and conservation success in and around protected areas", *Conservation biology : the journal of the Society for Conservation Biology*, n° 31/1, pp. 203-212.
- Cosquer A., Le Corre N., Michel-Guillou É., Daviau N., Derogis P., Gicquel C. et Tachaires S. (2015), *Sensibilisation des pratiquants de sports et loisirs de nature au dérangement de la faune sauvage en Bretagne. Les apports de la psychologie environnementale*, Rapport de recherche, Laboratoire LETG-Brest-Géomer, 109 p.
- Cosson A. et Arpin I. (2017), « Légitimer les politiques de biodiversité. Droit, science et participation dans les aires protégées françaises », in Compagnon D. (coord.), *Les politiques de biodiversité*, Presses de Sciences Po, pp. 183-204.
- Deldrève V. (2020), « La fabrique des inégalités environnementales en France : Approches sociologiques qualitatives », *Revue de l'OFCE*, n° 165, pp. 117-144.
- Depraz S. (2008), *Géographie des espaces naturels protégés. Genèse, principes et enjeux territoriaux*, Armand Colin.
- Mathevet R., Thompson J. Cheylan M., Gil-Fourrier Ch. et Bonnin M. (2010), « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, n° 18/4, pp. 424-433.
- Ministère de la Transition écologique et ministère de la Mer (2021), *Stratégie nationale pour les aires protégées 2030*. 5 mai 2021.
- Siau V. (2007), « Sports et loisirs de nature : une filière en mal de reconnaissance », *Pour*, n° 193, pp. 23-27.
- Suchet A. et Tuppen J. (2014), « Pratiques fun, aventures sportives et sports de nature. Trois moments dans l'évolution des dynamiques sportives de nature en France (1970-2010) », in Callede J.-P., Sabatier F. et Bouneau Ch. (coord.), *Sport, nature et développement durable. Une question de génération ?*, Maison des sciences de l'Homme d'Aquitaine, pp. 389-406.

Perceptions et attitudes vis-à-vis de l'urbanisation : rôle des expériences de vie et des facteurs sociodémographiques

Anne-Claire Maurice¹ et Emmanuelle Baudry²

En France comme en Europe, la destruction des habitats initiée par la modification de l'usage des sols, et en particulier l'urbanisation, est reconnue par la communauté scientifique comme l'une des plus importantes menaces pesant sur la biodiversité. L'urbanisation s'opère en grande partie dans les zones périurbaines et littorales et au détriment des espaces agricoles. L'enquête « Les Français et la nature », ainsi qu'un cas d'étude local en contexte périurbain, le plateau de Saclay, soumis à très forte urbanisation, permettent de rendre compte des perceptions individuelles de la population générale sur le phénomène d'urbanisation. L'âge, ainsi que certains lieux de vie actuels (littoral, communes avec faible protection des espaces naturels, périurbain de grande ville) ou passés des individus (communes plus rurales), apparaissent déterminants dans la perception du phénomène d'urbanisation et de la nécessité de sa maîtrise pour préserver la nature.

En France comme en Europe, la destruction des habitats naturels ou semi-naturels initiée par la modification de l'usage des sols et, en particulier, l'urbanisation est reconnue par la communauté scientifique comme l'une des plus importantes menaces pesant sur la biodiversité. Cette urbanisation est en particulier étroitement associée à une artificialisation des sols (cf. encadré), estimée en France à près de 10 % de la surface du territoire métropolitain (Kraszewski, 2019). L'artificialisation de la France, rapportée à sa densité de population, s'avère plus importante que celle de ses voisins européens (dont l'Allemagne et le Royaume-Uni). De plus, la dynamique de cette artificialisation, portée par de nouvelles constructions peu denses (en particulier du logement individuel) a été plus rapide que la croissance de la population au cours des quarante dernières années (Fosse, 2019). Afin de juguler les effets de ce phénomène sur la biodiversité, le plan national Biodiversité 2018 a ainsi introduit un objectif à terme de « zéro artificialisation nette » (Comité interministériel biodiversité, 2018). La réduction des nouvelles artificialisations apparaît comme un levier

incontournable pour atteindre un tel objectif, notamment parce que le coût de la renaturation des sols artificialisés, approche complémentaire, demeure élevé. Ces solutions nécessiteront la conciliation de différents intérêts, y compris citoyens (Fosse, 2019). Or, les perceptions du phénomène d'urbanisation en tant que menace pour la biodiversité restent peu étudiées à l'échelle de la population générale en France. Comprendre comment les perceptions des risques liés à l'urbanisation se répartissent dans la population générale pourrait contribuer à mieux cerner la façon dont les Français vivent l'une des principales atteintes à la biodiversité. Cette compréhension permettrait également de discuter des moyens de rendre plus visibles les enjeux autour de l'urbanisation à l'échelle française.

ARTIFICIALISATION DES SOLS EN FRANCE OÙ ET COMMENT ?

La dynamique d'artificialisation apparaît inégalement répartie sur le territoire français. Sur 2009-2017, la consommation de zones naturelles, agricoles et forestières se trouve plus marquée autour des métropoles (en particulier des plus grandes : Lyon, Marseille, Nantes, Bordeaux, etc.) et des zones littorales (Bocquet, 2019), et plus ténue au niveau des zones de montagne et du Grand Est. L'habitat individuel, puis les infrastructures de transport, représentent les premières causes d'artificialisation de ces surfaces. Cette artificialisation se réalise par différents schémas de constructions : en continuité du bâti, à côté de zones déjà construites ; par mitage, en particulier dans les zones avec faible densité de population ; ou encore par artificialisation de masse (via de grands programmes), notamment en zone littorale ou au niveau des métropoles (Fosse, 2019). Le périurbain peu dense puis l'urbain sont les plus consommateurs d'espace, en contraste avec le périurbain dense ou très peu dense ou le rural (Bocquet, 2019).

L'urbanisation se réalise le plus souvent au détriment des espaces agricoles, notamment dans les zones périurbaines, sous la forme d'une fragmentation des propriétés foncières

¹ Chercheuse (post-doc), laboratoire Écologie Systématique Évolution (UMR CNRS/Université Paris-Saclay/AgroParisTech).

² Professeure des universités, Université Paris-Saclay, laboratoire ESE.

Sols artificialisés : de quels sols parle-t-on ?

Les sols artificialisés sont définis dans les évaluations de leur surface comme les sols qui ne sont pas des espaces naturels, agricoles ou forestiers (Bocquet, 2019). Cependant, les sols artificialisés les plus problématiques pour l'environnement et la biodiversité sont les sols imperméabilisés par les constructions (routes, bâtiments, etc.). Dans cette étude, les perceptions de l'urbanisation se concentrent sur ces constructions.

créant des espaces composites complexes constitués de milieux semi-naturels et de bâtis (Melot *et al.*, 2018). Or, ces zones affichent en France un taux de croissance démographique important (Cusin *et al.*, 2016). Ces zones périurbaines présentent alors plusieurs intérêts en matière de conservation de la biodiversité : de par la valeur de leurs espaces (semi-)naturels en tant que tels, mais aussi en tant que possible lieu de prise de conscience des risques associés à l'urbanisation pour la biodiversité.

La littérature suggère que les perceptions de la nature et de ses atteintes sont notamment influencées par les expériences de nature vécues par les individus durant leur enfance (Kahn, 2002). Dans cette étude, nous souhaitons vérifier si globalement la perception de l'urbanisation comme menace peut être reliée, chez les individus, à leur exposition actuelle et durant l'enfance aux milieux (semi-)naturels les plus menacés, ainsi qu'à leur exposition au phénomène d'urbanisation.

DEUX NIVEAUX D'ANALYSE DES PERCEPTIONS INDIVIDUELLES À L'ÉGARD DE L'URBANISATION

Cette étude mobilise deux niveaux d'analyse des perceptions individuelles de la population générale à l'égard de l'urbanisation.

À l'échelle nationale, elle utilise les données métropolitaines de l'enquête « Les Français et la nature » (CGDD/SDES, 2020). Des analyses multidimensionnelles ont été réalisées afin d'identifier comment se structurent les différentes expériences et perceptions de la nature. Une analyse multivariée (modèle logistique) a ensuite cherché à caractériser les liens entre expériences de vie des individus en lien avec la nature et perception de l'urbanisation comme cause de dégradation de la nature requérant régulation en priorité.

Le second niveau d'analyse est celui d'un territoire périurbain soumis à une très forte pression d'urbanisation – le plateau de Saclay. Situé dans la zone de jonction entre l'agglomération parisienne et les grandes plaines qui l'entourent, sur les départements des Yvelines et de l'Essonne, il s'agit d'un exemple archétypal d'une zone francilienne soumise à urbanisation. Cette pression s'est accrue dans les années 2000 avec la mise en place d'une opération d'intérêt nationale sur ce plateau visant la construction d'un cluster scientifique et technologique d'envergure. Dans le cadre du projet interdisciplinaire Terribio, porté par la Maison des Sciences de l'Homme de Paris Saclay, une enquête a permis de recueillir en 2020 des données sur les usages et perceptions de ces espaces chez un échantillon représentatif d'habitants de 18 ans et plus (méthode des quotas, sur le genre, l'âge et la catégorie socioprofessionnelle du répondant, communes dans un rayon de 15 km autour du plateau de Saclay ; taille d'échantillon : 286 individus). L'enquête a notamment mesuré la prise de conscience de la pression d'urbanisation sur les espaces agricoles de la région, ainsi que l'attitude vis-à-vis de cette urbanisation (construction de maisons et de routes). Des analyses multivariées (modèles ordinaux) permettent d'identifier les facteurs prédictifs de ces deux dimensions. Une mesure de la vision écologique chez les répondants a été calculée à partir d'items de l'échelle du *Nouveau paradigme écologique*³ (Schleyer-Lindenmann *et al.*, 2014).

Pour chaque analyse multivariée, nous avons confirmé l'absence de colinéarité entre les variables explicatives en calculant leur *Variance Inflation Factor* (Zuur *et al.*, 2009) et les résidus ont été vérifiés graphiquement par une méthode appropriée au type de modèle (logistique : Gelman *et al.*, 2000 ; ordinal : Liu, Zhang, 2018).

³ L'échelle de mesure du Nouveau paradigme écologique (NEP) est l'une des mesures d'attitude pro-environnementale les plus utilisées dans les études scientifiques. Elle fait suite au développement du concept de « Nouveau paradigme environnemental ». Proposé dans les années 1970 aux États-Unis, ce concept décrit une nouvelle vision du monde qui émerge à la suite de catastrophes écologiques. Cette vision du monde est aujourd'hui décrite comme reposant sur différentes croyances fondamentales, parmi lesquelles le rejet de l'anthropocentrisme (anti-anthropocentrisme) et l'idée que les hommes sont actuellement soumis à un risque de catastrophes écologiques majeures (crise écologique). Les items utilisés pour mesurer la vision écologique dans la présente étude proviennent des sous-échelles de la NEP mesurant ces deux croyances.

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

PERCEPTIONS DE L'URBANISATION AU NIVEAU NATIONAL

L'urbanisation pour les Français : une menace sur la nature importante, parmi d'autres menaces anthropiques

L'urbanisation, tout comme la surexploitation des ressources naturelles, la pollution, les catastrophes causées par l'homme, le changement climatique et les modes de vie et de consommation des Français, est reconnue par plus de neuf Français sur dix comme contribuant à la dégradation de la nature (93 %). Dans l'ensemble, les Français de métropole estiment que l'urbanisation contribue globalement à une seule et même dimension générale représentée par ces phénomènes anthropiques de dégradation de la nature en France (unidimensionnalité représentée par les six variables des phénomènes précités ; *Alpha Cronbach* = 0.79). Seule l'introduction en France d'espèces exotiques envahissantes semble mesurer une dimension à part. Il s'agirait d'un phénomène anthropique perçu globalement de façon distincte des précédents. Seuls 69 % des Français le reconnaissent comme contribuant à la dégradation de la nature.

Réglementer les nouvelles constructions : perçu en moyenne comme la seconde réglementation la plus efficace pour protéger la nature en France

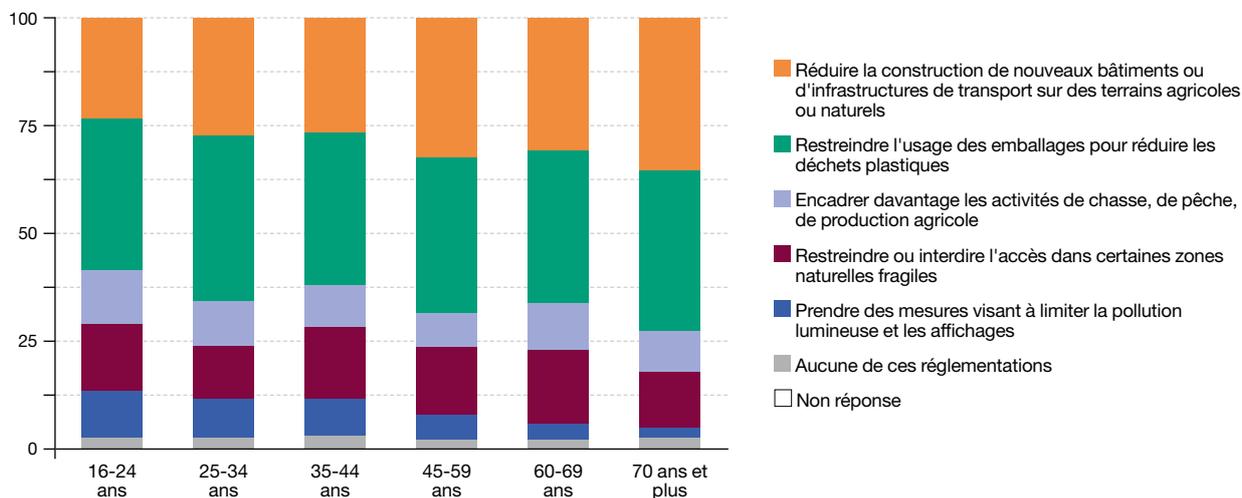
Près de la moitié des Français de métropole perçoivent les déchets dans la nature et en mer comme la première atteinte à la nature (48 %), tandis qu'ils sont deux fois moins nombreux à identifier les dégradations des milieux naturels en général ou la disparition des espèces comme telle (24 %). En cohérence, la prise de position des Français métropolitains sur la réglementation la plus efficace pour protéger la nature se trouve partagée entre la restriction de l'usage des emballages plastiques (36 %) et la limitation des nouvelles constructions sur terrains agricoles ou naturels (30 %).

Importance de réglementer les constructions dans les terrains agricoles et naturels : une perception différente selon l'âge et le lieu de vie

En première observation, les Français les plus âgés perçoivent plus souvent la réduction des constructions (bâtiments, infrastructures de transport) sur des terrains agricoles ou

Graphique 1 : réglementation la plus efficace pour protéger la nature en France

Part de répondants en %



Champ : France métropolitaine : personnes âgées de 16 ans ou plus.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

naturels comme la mesure réglementaire la plus efficace pour protéger la nature en France (*graphique 1*).

Ce constat se vérifie même en tenant compte de possibles facteurs confondants (*tableau 1*), suggérant un possible lien positif de cause à effet entre l'âge et la perception de la limitation de l'artificialisation des sols comme moyen réglementaire le plus efficace de protéger la nature (*graphique 2a*).

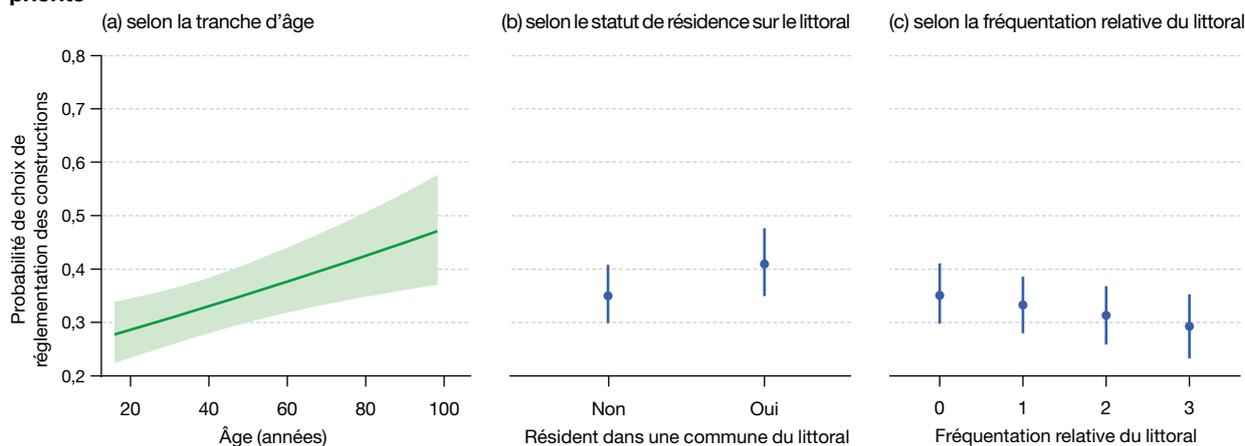
Similairement, toutes choses égales par ailleurs, les habitants de communes dépourvues de protection des espaces naturels, ainsi que ceux de communes du littoral présentent une plus grande tendance à percevoir comme prioritaire la réglementation de l'urbanisation (*tableau 1* et *graphique 2b*).

À l'inverse, ceux qui fréquentent plus souvent le littoral ou la mer que d'autres espaces (forêt, jardins, montagne, etc.) pour être en contact avec la nature ont moins tendance à percevoir cette priorité (*graphique 2c* et *tableau 1*).

Une légère tendance indique que les habitants des zones périurbaines de petites ou moyennes villes perçoivent moins comme prioritaire la réglementation des constructions comparée à l'ensemble de la population, tandis que les habitants des zones périurbaines de grandes villes perçoivent au contraire davantage cette priorité (*tableau 1*).

En revanche, parmi les caractéristiques de la commune de résidence, ni le taux d'artificialisation, ni la dynamique récente d'artificialisation ne prédisent une perception accrue

Graphique 2 : prédictions de la perception de l'urbanisation comme cause de dégradation de la nature à réguler en priorité



Note : pour chacune de ces prédictions, les valeurs des autres variables ont été fixées à la moyenne ou à la catégorie la plus fréquente.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

de la priorité à accorder à la régulation de l'urbanisation (*tableau 1*).

S'agissant des rapports à la nature, très logiquement, les répondants qui perçoivent davantage l'urbanisation comme cause de dégradation de la nature en France estiment plus souvent que sa régulation est le moyen de réglementation le

plus efficace pour protéger la nature (*tableau 1*). Ni les niveaux actuels de connaissance ou de fréquentation de la nature, ni l'expérience de nature ou la ruralité du lieu de résidence durant l'enfance n'expliquent davantage la perception de la priorité à accorder à la réglementation de l'urbanisation.

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

Tableau 1 : prédiction de la perception de la régulation des constructions comme réglementation la plus efficace pour protéger la nature en France

	Régulation des constructions perçue comme réglementation la plus efficace
	Rapport des côtes
Variables socio-démographiques	
Genre (référence : femme)	n.s.
Âge (années)	> 1**
Revenus mensuels nets du foyer (euros)	n.s.
Lieu de résidence actuel^a	
Typologie du territoire (référence : ensemble des zones) ^b	
Périurbain de petites et moyennes villes	< 1■
Moyennes et petites villes	n.s.
Périurbain de grandes villes	> 1■
Grandes villes	n.s.
Commune du littoral (oui : 1, non : 0)	> 1**
Part des territoires agricoles ^c	n.s.
Taux d'artificialisation ^c	n.s.
Niveau de protection des espaces naturels ^c	< 1*
Part de surface artificialisée entre 2009 et 2017 ^c	n.s.
Relations à la nature	
Connaissance ^c	n.s.
Expérience durant l'enfance ^d	n.s.
Ruralité du lieu de résidence dans l'enfance ^c	n.s.
Fréquentation de la nature actuelle ^c	n.s.
Fréquentation relative actuelle des espaces littoraux ^c	< 1**
Fréquentation relative actuelle des espaces de montagne ^c	n.s.
Perception de l'urbanisation comme menace pour la nature ^c	> 1***

*** : valeur $p < 0.001$. ** : $p < 0.01$. * : $p < 0.05$. ■ : $p < 0.10$.

^a Indicateurs définis à la commune de résidence.

^b Catégorie de la commune dans le zonage en aires urbaines 2010. Codage 1/-1 des variables binaires représentant la typologie des territoires.

^c Nombre de niveaux par variable ordinale : Part des territoires agricoles : 5 ; Taux d'artificialisation, Fréquentation de la nature actuelle : 7 ; Niveau de protection des espaces naturels : 5 ; Part de surface artificialisée entre 2009 et 2017, Fréquentation relative actuelle des espaces littoraux, et de montagne, Perception de l'urbanisation comme menace pour la nature : 4 ; Connaissance : 10 ; Niveau de ruralité du lieu de vie durant l'enfance : 3.

^d L'expérience de nature durant l'enfance est calculée comme la moyenne de 7 fréquences d'activités (classe verte, scoutisme/camps dans la nature, séjours dans des sites naturels rares, à la ferme, camping, bivouac, jardinage avec la famille et sports de nature), codées en trois catégories (alpha Cronbach = 0.61).

Notes : ce tableau présente les résultats simplifiés d'une régression logistique.

En vert : le facteur étudié (exemple ici : l'âge) est associé positivement au fait de percevoir comme prioritaire la réglementation des constructions (rapport des côtes supérieur à 1).

En rouge foncé : le facteur est associé négativement au fait de percevoir comme prioritaire la réglementation des constructions (rapport des côtes inférieur à 1).

n.s. : relation non significative.

Modèle ajusté sur la catégorie socio-professionnelle du répondant (coefficients non présentés).

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

PERCEPTIONS DE L'URBANISATION EN ZONE PÉRIURBAINE DENSE : LE TERRITOIRE DE SACLAY

Une population majoritairement défavorable à l'urbanisation des espaces agricoles, mais qui se sent peu informée

Au sein de l'échantillon de population générale dans le territoire de Saclay, l'utilisation d'espaces agricoles pour la construction de nouvelles routes ou de nouvelles maisons est estimée non souhaitable par une majorité de répondants (respectivement 69 % et 64 %). Inversement, un quart (25 %) apparaît favorable ou indécis vis-à-vis de ces deux types d'urbanisation des espaces agricoles. Dans le même temps, 81 % déclarent se sentir concernés par la disparition d'espaces agricoles dans

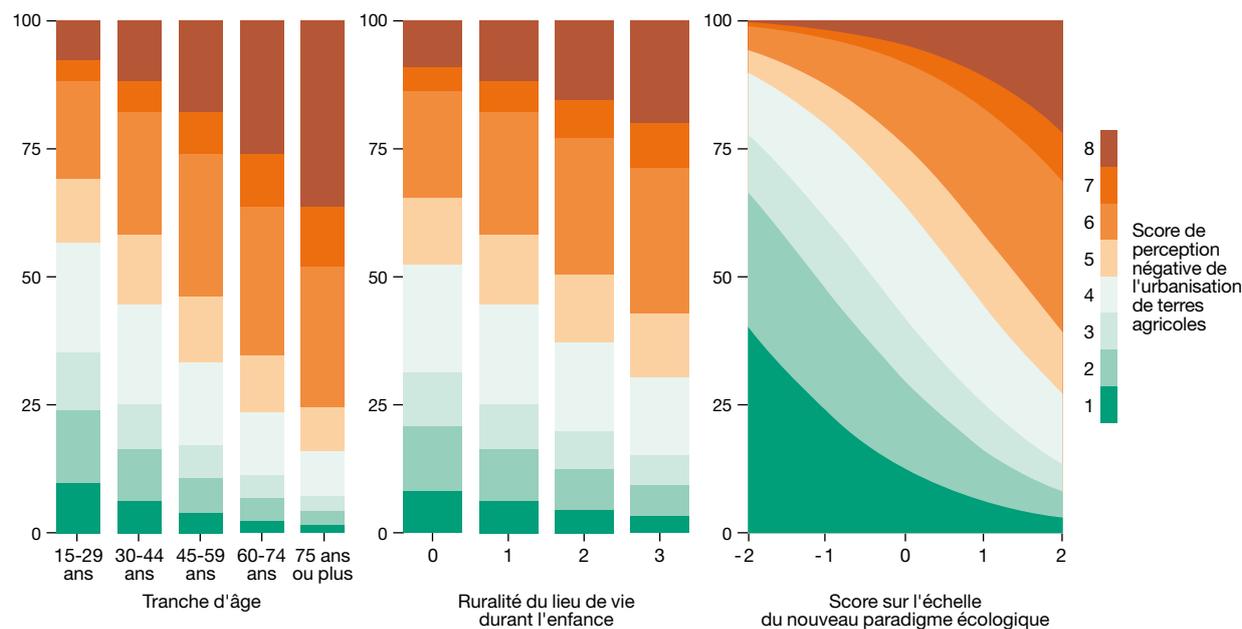
la région, mais seuls 37 % s'estiment informés de cette disparition.

Âge, enfance rurale et vision écologique prédisent l'attitude vis-à-vis d'une urbanisation des espaces agricoles dans le territoire de Saclay

Toutes choses égales par ailleurs, les répondants plus âgés tendent à présenter davantage de réticences vis-à-vis d'une urbanisation des espaces agricoles locaux, tout comme les répondants ayant vécu dans des communes plus rurales durant leur enfance, ainsi que ceux qui adhèrent davantage à une vision écologique (graphique 3).

Graphique 3 : prédictions du score de réticence vis-à-vis de l'urbanisation des espaces agricoles

Part de répondants en %



Note : prédictions issues d'un modèle ordinal, avec ajustement complémentaire sur le sexe, l'ancienneté de résidence dans la région, la fréquentation pour motif personnel des espaces agricoles de la région, la ruralité du lieu de vie durant l'enfance, la catégorie socioprofessionnelle du répondant et la prise de conscience de la disparition d'espaces agricoles (valeurs fixées à la moyenne ou à la catégorie la plus fréquente).
Source : Projet Terribio, enquête « Les espaces agricoles et la ville », 2020

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

Les répondants plus âgés tout comme ceux ayant grandi dans une commune plus rurale que les autres déclarent par ailleurs plus fréquemment une prise de conscience de la disparition des espaces agricoles locaux (tableau 2). C'est aussi le cas de ceux qui fréquentent ces espaces pour des raisons personnelles en lien avec la nature et ceux habitant la

région depuis plus longtemps. Néanmoins, ni la prise de conscience de la disparition des espaces agricoles locaux, ni la fréquentation de ces espaces pour motif personnel, ni la durée de résidence dans la région ne prédisent ici la réticence vis-à-vis d'une urbanisation des espaces agricoles.

Tableau 2 : prédictions de la réticence vis-à-vis de l'urbanisation aux dépens des espaces agricoles et de la prise de conscience de la disparition des espaces agricoles de la région

	Réticence vis-à-vis de l'urbanisation des espaces agricoles	Prise de conscience de la disparition d'espaces agricoles
Rapport des côtes		
Genre	n.s.	n.s.
Âge^a	> 1**	> 1*
Fréquentation personnelle des espaces agricoles en lien avec la nature^{a,b}	n.s.	> 1***
Ancienneté de résidence dans la région^a	n.s.	> 1*
Ruralité du lieu de vie durant l'enfance^a	> 1**	> 1*
Vision écologique^{a,c}	> 1***	n.s.
Prise de conscience de la disparition d'espaces agricoles dans la région^a	n.s.	

*** : valeur $p < 0.001$. ** : $p < 0.01$. * : $p < 0.05$.

^a Variable Âge codée en cinq niveaux ; Ancienneté de résidence dans la région : 6 ; Ruralité du lieu de vie durant l'enfance : 4. Fréquentation personnelle des espaces agricoles : moyenne de quatre items codés en trois niveaux. Vision écologique : moyenne de six items codés en cinq niveaux. Prise de conscience de la disparition d'espaces agricoles : moyenne de trois items codés en cinq niveaux.

^b Incluant : promenade, découverte de la nature, cueillette chez le producteur ou approvisionnement en nourriture, quatre activités essentiellement représentatives à l'échelle de l'échantillon d'une même dimension de fréquentation des espaces agricoles.

^c Représenté par six items des sous-échelles Anti-anthropocentrisme et Conscience de la crise écologique (items 5, 7 et 10 et items inversés correspondants), retenus d'après leur saturation dans l'analyse en composantes principale de Schleyer-Lindenmann et al. (2014).

Notes : ce tableau présente les résultats simplifiés de régressions ordinales, avec ajustement complémentaire sur la catégorie socio-professionnelle (CSP) du répondant. Par souci de concision, les rapports des côtes de la catégorie CSP ne sont pas présentés.

En vert : relation positive entre le facteur étudié (exemple ici : l'âge) et la variable réponse (Réticence vis-à-vis de l'urbanisation ou Prise de conscience de la disparition d'espaces agricoles).

n.s. : relation non significative.

Source : Projet Terribio, enquête « Les espaces agricoles et la ville », 2020

IMPORTANCE DU LIEU DE VIE ET AMNÉSIE GÉNÉRATIONNELLE ENVIRONNEMENTALE

Menée à la fois au sein de la population française métropolitaine et dans un territoire périurbain dense, cette étude montre que les individus plus âgés ont plus souvent tendance à percevoir l'urbanisation comme une menace pour les milieux (semi-) naturels et comme non souhaitable.

À l'échelle nationale, on constate que les habitants de zones plus souvent sièges de programmes d'artificialisations de masse (littoral, périurbain de grandes villes) tendent davantage à identifier comme prioritaire la régulation des constructions sur des zones agricoles ou naturelles. L'une des explications pourrait résider dans le caractère hautement visible localement de ce type d'urbanisation. Ce mode

d'urbanisation pourrait rendre davantage perceptibles (et peut-être pénalisants pour les répondants) les effets sur les espaces semi-(naturels) du phénomène d'urbanisation, qu'un mode d'urbanisation plus diffus porté par l'habitat individuel dans des zones moins urbanisées. L'absence de protection des espaces naturels, qui apparaît également associée à la perception de l'urbanisation comme menace dominante pour la nature, pourrait être elle aussi un facteur de mise en visibilité des effets néfastes de l'urbanisation, par les effets de ce processus (en termes quantitatifs et/ou qualitatifs) qu'elle autorise localement.

Au sein du territoire de Saclay, cette étude observe chez un échantillon de population générale, qu'outre l'âge, l'exposition potentielle au phénomène d'urbanisation des espaces agricoles de la région (via la fréquentation personnelle

et de loisirs de ces espaces et l'ancienneté de résidence dans la région) prédit une plus forte prise de conscience de la consommation de ces espaces. Cependant, ni ces expositions ni cette prise de conscience ne prédisent pour autant une plus grande réticence vis-à-vis de l'urbanisation des espaces agricoles locaux. L'effet de la ruralité du lieu d'enfance et de la vision écologique, en plus de l'âge, apparaît à l'inverse des déterminants de cette attitude.

De façon générale, la réticence vis-à-vis de l'urbanisation d'espaces (semi-)naturels semble donc être liée à des expositions marquantes des personnes dans leur lieu de vie, à cette urbanisation d'une part et d'autre part en particulier dans le cas de Saclay, à l'exposition aux types d'espaces menacés – les espaces agricoles – durant le jeune âge.

Ces résultats semblent en partie refléter à une échelle nationale et locale de la population générale le phénomène dit d'« *amnésie générationnelle environnementale* » (Kahn, 2002). Selon cette perspective, les individus auraient spontanément tendance à considérer l'état des espaces de nature qu'ils expérimentent au début de leur vie comme l'état normal de ces mêmes espaces, et échoueraient à transmettre ensuite cette expérience aux générations ultérieures (Papworth *et al.*, 2009). Or dans le contexte d'un environnement de plus en plus dégradé, ce phénomène conduirait, au fil des

générations, à l'adoption par les individus d'états de référence de plus en plus détériorés (Kahn, 2002). L'enfance représenterait une période clef dans la formation du phénomène d'« *amnésie générationnelle environnementale* » (Kahn, 2002). Ce dernier conduirait finalement à des perceptions différenciées de l'état de la nature selon l'âge et l'expérience de nature des personnes (Papworth *et al.*, 2009). Dans la présente étude, les individus plus âgés et d'enfance rurale sont plus susceptibles d'avoir intégré des états de référence moins dégradés, tandis que ceux vivant là où le processus d'artificialisation est marquant (littoral, périurbain de grande ville, zones avec moindres protections) sont susceptibles d'avoir fait l'expérience par eux-mêmes d'une dégradation d'espaces (semi-)naturels par l'urbanisation.

Il faut enfin noter que la perception de ce phénomène apparaît dépendante du type de rapport au territoire dans les zones littorales : habiter ce territoire conduit davantage à souhaiter une régulation du phénomène, tandis qu'au contraire sa seule fréquentation comme espace de nature tend à être associée à une moindre volonté d'une telle régulation. Il est raisonnable d'envisager ici que la nature des liens aux lieux menacés détermine aussi la façon dont les individus vivent leur transformation, et donc leur urbanisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Bocquet M. (2019), *L'artificialisation et ses déterminants d'après les Fichiers fonciers – Période 2009-2017 – Chiffres au 1^{er} janvier 2017*, Cerema Hauts-de-France, 62 p.
- Comité interministériel Biodiversité (2018), *Plan Biodiversité – Comité interministériel biodiversité* – 4 juillet 2018, ministère de la Transition écologique et solidaire, 28 p.
- Cusin F., Lefebvre H. et Sigaud Th. (2016), « La question périurbaine. Enquête sur la croissance et la diversité des espaces périphériques », *Revue française de sociologie*, n° 57/4, pp. 641-679.
- Fosse J. (2019), *Objectif « Zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, France Stratégie, 54 p.
- Gelman A., Goegebeur Y., Tuerlinckx F. & Van Mechelen I. (2000), "Diagnostic checks for discrete data regression models using posterior predictive simulations", *Journal of the Royal Statistical Society. Series C: Applied Statistics*, n° 49/2, pp. 247-268.
- Kahn P.H. (2002), "Children Affiliation with Nature", in Kellert S.R. & Kahn P.H. (eds), *Children and Nature: Psychological, Sociocultural and Evolutionary Investigations*, MIT Press, pp. 93-116.
- Kraszewski M. (2019), *Évaluation du taux d'artificialisation en France : comparaison des sources Teruti-Lucas et fichiers fonciers*, CGDD/SDES, Datalab, août 2019, 60 p.
- Liu D. & Zhang H. (2018), "Residuals and Diagnostics for Ordinal Regression Models: A Surrogate Approach", *Journal of the American Statistical Association*, n° 522, pp. 845-854.
- Melot R., Baudry E., Petit C., Darly S., Frileux P. et Spaak D. (2018), *Projet TERRIBIO : TERRitoires d'interface et BIOdiversité urbaine : le plateau de Saclay*, Projet de recherche, UMR SADAPT et UMR ESE.
- Papworth S.K., Rist J., Coad L. & Milner-Gulland E.J. (2009), "Evidence for shifting baseline syndrome in conservation", *Conservation Letters*, n° 2/2, pp. 93-100.
- Schleyer-Lindenmann A., Dauvier B., Ittner H. et Piolat M. (2014), « *Mesure des attitudes environnementales : analyse structurale d'une version française de la NEPS (Dunlap et al., 2000)* », *Psychologie Française*, n° 61/2, pp. 83-102.
- Zuur A.F., Ieno E.N., Walker J.N., Saveliev A.A. & Smith G.M. (2009), *Mixed effects models and extensions in ecology with R*, Springer.

Appréhender les représentations territoriales de la nature : enquêtes en métropole et en outre-mer

Alix Cosquer¹, Marie Feliot-Rippeault², Agnieszka Jeziorski³, François Morisseau⁴, Christian Reynaud⁵ et Olivier Gimenez⁶

Alors qu'une transformation profonde des manières d'interagir avec le vivant semble nécessaire pour faire face aux enjeux environnementaux, il paraît pertinent d'interroger, au-delà des comportements, les mécanismes qui alimentent les attitudes vis-à-vis de la nature. En effet, les comportements individuels et collectifs sont portés par des représentations sociales, envisagées comme un ensemble d'opinions, d'informations ou de croyances relatives à un objet (Abric, 1994). Les expériences individuelles associées à la nature, qui s'inscrivent dans une diversité de contextes environnementaux (à la fois physiques et sociaux), influencent le regard que les gens portent sur le vivant. Réciproquement, les représentations contribuent à orienter les comportements vis-à-vis de la nature. Les relations que les individus entretiennent avec la nature ne sont pas figées ; elles se transforment au fil des expériences vécues. Améliorer la compréhension des processus qui influencent la manière dont les individus perçoivent le vivant et la relation qu'ils entretiennent avec constitue une piste de recherche pour le développement de relations plus soutenables avec le vivant.

L'approche proposée dans cet article s'inscrit dans une perspective socio-psychologique et mobilise la psychologie environnementale pour étudier les interrelations des individus avec leur environnement, dans leurs dimensions physiques et sociales (Moser, 2009). Comment et sous quelles conditions la diversité des représentations et des pratiques des individus s'organise-t-elle vers une attention portée à la nature et une prise en compte des enjeux environnementaux ?

Si le caractère unique de chaque personne ne permet pas de préjuger des trajectoires individuelles, des dynamiques

sociales alimentent les pratiques associées à la nature et contribuent à orienter le positionnement des sujets vis-à-vis du vivant. Ces processus collectifs s'articulent avec des processus psychologiques individuels d'engagement vis-à-vis de la préservation de la nature. Enfin, l'environnement des individus, c'est-à-dire à la fois la spécificité des contextes sociaux et la diversité des milieux physiques, notamment naturels, exerce une influence sur les pratiques et les représentations individuelles. Existe-t-il des processus socio-psychologiques communs, partagés par une majorité de Français, qui participent à l'élaboration des représentations et des pratiques vis-à-vis du vivant ? Quel est le rôle joué par les territoires dans cette construction des relations à la nature ?

Pour examiner ces questionnements, nous avons privilégié une approche territoriale qui met en perspective les résultats issus de données portant sur trois régions françaises : la Bretagne, l'Occitanie et la Martinique et permet d'approfondir la problématique de l'influence du contexte environnemental. L'approche met également en dialogue les données recueillies auprès d'adultes et d'enfants.

MÉTHODE

La méthode s'appuie sur la mise en perspective de deux bases de données, issues de l'enquête « Les Français et la nature » du service statistique du ministère de la Transition écologique (SDES) et du projet de recherche « Sensibilisation à l'environnement par le rapport à la nature à l'école » (*Sirene*).

Trois régions – Bretagne (n = 258), Occitanie (n = 345), Martinique (n = 157) – ont été sélectionnées pour l'analyse des données issues de l'enquête « Les Français et la nature ».

¹ Laboratoire Cefe - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, Montpellier.

² AREBio - Association de recherche en épidémiologie et en biodiversité, Martinique.

³ Laboratoire Lirdef - Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation, Montpellier.

⁴ Office français de la biodiversité, Brest.

⁵ Laboratoire Lirdef - Laboratoire interdisciplinaire de recherche en didactique, éducation et formation, Montpellier.

⁶ Laboratoire Cefe - Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive, Montpellier.

Plusieurs analyses ont été menées en prenant appui sur 12 questions issues de l'enquête du SDES⁷. Quatre ensembles de variables ont été déterminés afin d'examiner différents axes des relations des Français avec la nature, à travers le gradient d'urbanisation, la région et l'âge. Un premier axe formé de trois variables rattachées à la description des expériences de nature permet d'observer l'effet de dynamiques sociales communes. Dans un second axe, trois variables décrivant l'engagement des individus vis-à-vis de la préservation de l'environnement ont été retenues pour examiner les processus psychosociaux qui interviennent dans la construction de pratiques favorables au vivant. Les troisième et quatrième axes interrogent les effets possibles des territoires sur les relations à l'environnement. Le troisième axe questionne ainsi les usages individuels ordinaires de la nature et le quatrième axe interroge la perception individuelle des enjeux environnementaux.

Trois ensembles de variables (axes 2, 3 et 4) ont été intégrés à une analyse des correspondances multiples (ACM) exploratoire. Dans chaque analyse, les variables du sexe, de l'âge, de l'urbanisation et de la région sont intégrées en tant que variables descriptives (ou supplémentaires, c'est-à-dire qui ne participent pas à la construction de l'ACM). L'âge est discrétisé et les modalités « ne sait pas » et « pas de réponse » ont été supprimées car elles comptabilisaient très peu de réponses.

Le projet *Sirene* (2019-2021) a pour objectif de contribuer à une meilleure compréhension des mécanismes de construction du rapport à la nature chez les enfants dans le cadre scolaire, afin de favoriser le bien-être individuel, et d'améliorer les apprentissages et la sensibilisation des enfants à la préservation de l'environnement. Le projet s'appuie notamment sur l'étude du dispositif des aires marines éducatives (AME), qui offre l'opportunité du suivi d'une expérience éducative de contact aux espaces littoraux et marins⁸. En 2019, des interventions ont été menées auprès d'enfants de cycle 3 (du CM1 à la 6^e) dans des établissements scolaires situés en zone littorale (Méditerranée, Bretagne et Martinique), dont la moitié participe au dispositif des AME. 119 enfants au total ont participé à l'étude, dans les régions de Bretagne (n = 40), Occitanie (n = 37) et Martinique (n = 42). Parmi eux, 69 enfants participent au dispositif AME. La base de données *Sirene* mobilisée ici repose sur l'analyse des dessins des enfants invités à représenter « leur nature ». La totalité des items identifiés dans les dessins ont été comptabilisés puis organisés à travers cinq niveaux de catégories. Le niveau le plus généraliste, sur lequel s'appuient les analyses présentées ici, regroupe quatre catégories : « faune », « flore », « environnement » et « humain ». Des tests de Khi2 ont été faits pour explorer les relations entre les catégories et respectivement, les variables « région » et « AME ».

Une analyse en composantes principales (ACP) a été réalisée à partir des données à l'aide du logiciel R (package *FactoMineR*, Lê, 2008).

LES EXPÉRIENCES ET LES REPRÉSENTATIONS DE NATURE DANS LES TERRITOIRES (RÉSULTATS ISSUS DE LA BASE DE DONNÉES « LES FRANÇAIS ET LA NATURE »)

La construction des relations que les Français entretiennent avec la nature s'envisage en premier lieu à travers des processus sociaux et psychologiques communs, partagés par l'ensemble de la population.

Expériences de nature

L'urbanisation croissante de la société française impacte les rapports à la nature, à la fois en termes d'opportunités de contact et d'usages ordinaires. Sans surprise, l'accès aux milieux naturels apparaît globalement moins favorisé dans les grandes agglomérations qu'en milieu rural (*figure 1*). Les résultats témoignent, pour les urbains, d'une diminution de la fréquence de contact avec la nature, d'un accès moindre à certains espaces au quotidien et à certaines expériences de nature dans l'enfance, telles que les pratiques de jardinage.

Les résultats issus de l'ACM réalisée autour des usages ordinaires de la nature montrent qu'une gradation sur un premier axe s'opère entre, d'une part, les personnes qui déclarent avoir une faible pratique des usages de nature cités dans l'enquête (ni culture, ni cueillette) et d'autre part, celles qui développent des pratiques telles que l'élevage de grands animaux, la chasse ou la gestion forestière. Le contact aux animaux, la culture de fruits/légumes/ou autres végétaux et l'élevage de petits animaux, ainsi que des activités de prélèvement (pêche, pêche à pied, cueillette de champignons ou de plantes sauvages) apparaissent comme des pratiques intermédiaires. Sur le deuxième axe, une gradation s'opère entre, d'un côté, les personnes dont les motivations à aller au contact de la nature reposent sur la détente et l'éloignement du cadre urbain et, d'un autre côté, des personnes dont la motivation est de faire des activités (balades, sports, observer la nature, etc.) et de profiter des grands espaces et/ou prendre l'air.

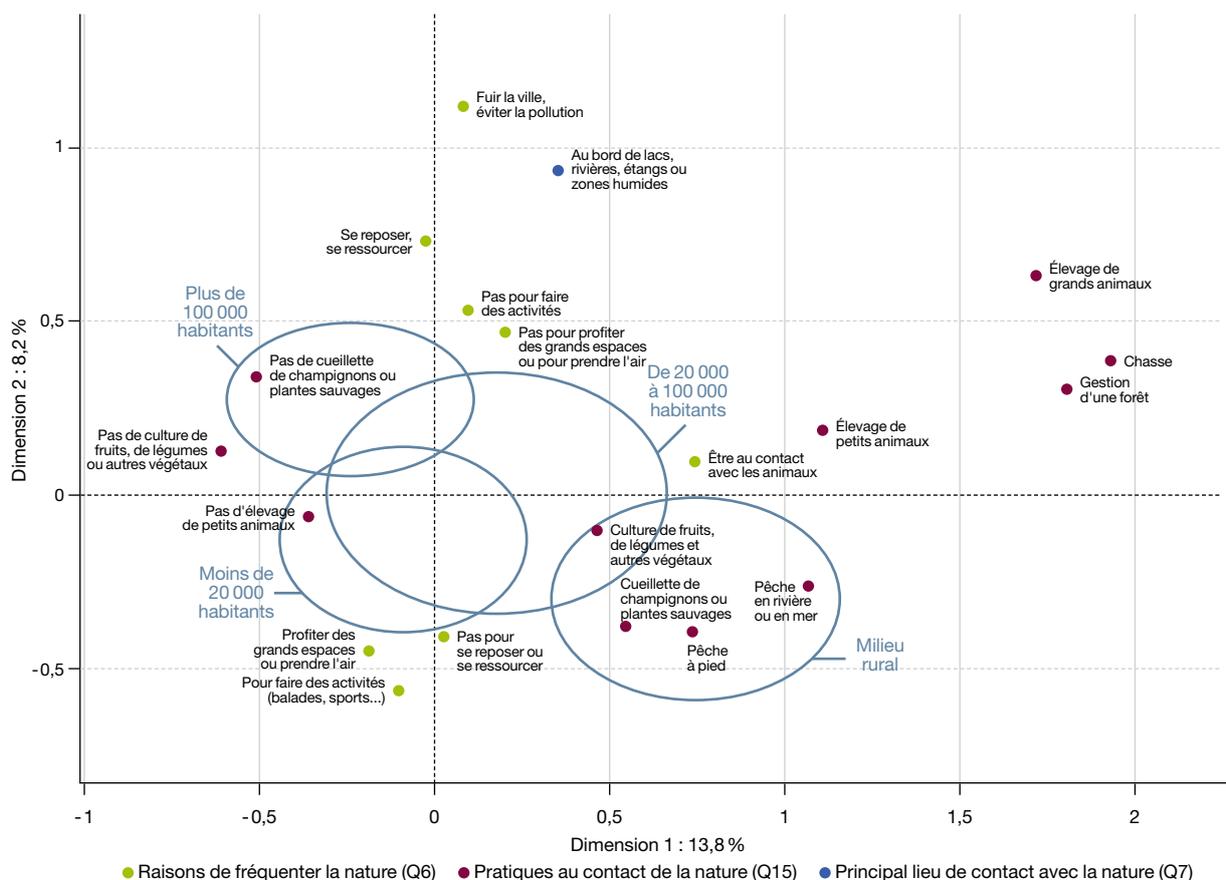
On remarque que le gradient d'urbanisation détermine, dans une certaine mesure, les usages individuels. Les personnes qui vivent en milieu rural pratiquent plus la culture de légumes, de fruits ou d'autres végétaux, ainsi que l'élevage de petits animaux, en raison d'un accès facilité à des espaces extérieurs. Parmi les motivations à aller au contact de la nature, il apparaît que les urbains souhaitent avant tout éviter la pollution, fuir la ville, se reposer et se ressourcer. Alors que les milieux urbains produisent de nombreuses sollicitations physiques, sociales

⁷ Les questions mobilisées dans les analyses sont les suivantes : Q5, Q8, Q9, Q10 et Q12 (axe 1) ; Q39, Q40, Q41 et Q42 (ACM2) ; Q6, Q7A et Q15 (ACM3) ; Q20, Q21 et Q22 (ACM4). Le questionnaire complet de l'enquête est [consultable en ligne](#).

⁸ Une *aire marine éducative (AME)* est une zone maritime littorale de petite taille, gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics.

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

Figure 1 : usages ordinaires de la nature – gradient d'urbanisation (ACM1)



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

et psychiques et concourent chez de nombreuses personnes à une augmentation du stress, la mise au contact avec des espaces naturels participe à l'amélioration du bien-être (Bowler, 2010). Le degré d'urbanisation influence aussi l'engagement des individus vis-à-vis de la préservation de l'environnement. Ainsi, les personnes vivant en ville déclarent être prêtes à utiliser principalement des modes de déplacement comme le vélo, les transports en commun et la marche, car ces usages sont facilités par des aménagements adéquats (réseaux de bus, pistes cyclables, etc.), ainsi qu'un maillage plus resserré des services dans le tissu urbain. À l'inverse, il est plus facilement envisageable pour des ruraux de s'engager à nourrir les oiseaux en hiver ou à planter des fleurs.

La transformation des modes de vie dans la société française se reflète également à travers les différences d'usage et de représentation chez les plus jeunes. Alors que les rapports des individus à la nature sont souvent présentés à travers le prisme d'un appauvrissement générationnel (extinction de l'expérience de nature, Pyle, 2003), on note une modification des usages et des perceptions. Les personnes âgées de moins de 45 ans décrivent des expériences de nature dans l'enfance différentes, ce qui est sans doute la marque d'une transformation des usages de nature depuis les années 1980, avec une tendance au développement des sports et loisirs de nature (Bessy, 2008) et de classes vertes à l'école. Les jeunes Français se révèlent par ailleurs peu enclins à s'impliquer dans des

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

actions tournées vers l'environnement, hormis concernant l'usage du vélo. Enfin, les résultats font apparaître une relative stabilité perçue du processus de dégradation des milieux naturels chez les plus jeunes (moins de 25 ans) et une moindre perception de la contribution de diverses activités humaines à la dégradation de la nature en France. Ce phénomène peut s'envisager au regard du processus d'amnésie générationnelle environnementale décrit par Kahn (2002), à savoir la difficulté d'identifier la dégradation des écosystèmes, la nature côtoyée dans l'enfance apparaissant comme le point de référence d'un état normal de la biodiversité.

Engagement vis-à-vis de la préservation de l'environnement

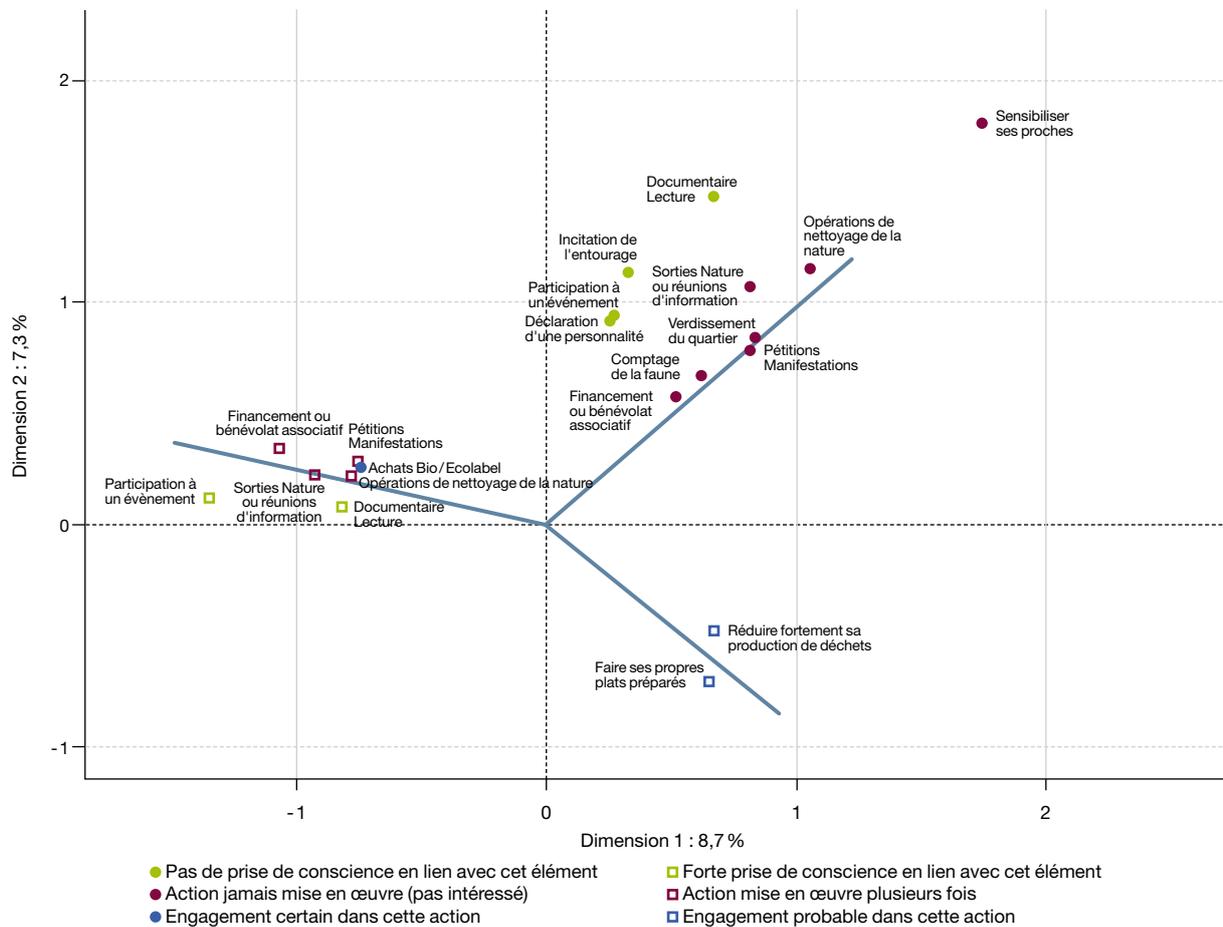
À ces trajectoires collectives d'élaboration de relations à la nature se superposent des processus psychologiques relatifs

à l'engagement des individus vis-à-vis de la préservation de l'environnement.

Dans l'ACM réalisée autour de ces variables, un premier axe fait apparaître un déploiement similaire de la prise de conscience liée aux enjeux environnementaux et des actions tournées vers l'environnement (figure 2). Les personnes qui décrivent avoir eu une prise de conscience particulière en matière de protection de l'environnement (notamment suite au constat par elles-mêmes de dégâts sur la nature) sont aussi celles qui déclarent s'intéresser à des actions tournées vers l'environnement, telles que la sensibilisation des proches à la protection de la nature. Un deuxième axe s'articule autour de l'engagement dans des actions individuelles pour protéger l'environnement.

Le champ de la psychologie environnementale (Moser, 2009) permet d'examiner ces effets à travers des processus

Figure 2 : engagement des individus vis-à-vis de la préservation de l'environnement (ACM2)



Source : CGDD/SDES, Enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

cognitifs qui participent à la construction de l'identité des individus. L'expérience intimement vécue, rattachée à la notion d'identité personnelle, décrit la manière dont des ruptures dans la continuité temporelle de l'expérience des individus peuvent conduire à la modification de représentations ou de comportements vis-à-vis de l'environnement (théorie de la pensée sociale, Joffe, 2003). L'incitation de membres de l'entourage proche, associée à la notion d'identité sociale, s'appuie sur la désirabilité sociale qui induit un positionnement des individus (cognitif, social, affectif) vis-à-vis d'un groupe d'appartenance identifié (Tajfel, 1981).

Ces aspects expérientiels et sociaux attachés à la prise de conscience et aux comportements sont des caractéristiques psychologiques communes à tous, indépendamment de variables telles que l'âge, la région et l'urbanisation. Néanmoins, l'existence de facteurs externes contribue à orienter le choix des actions pro-environnementales. Par exemple, les individus privilégient avant tout des pratiques individuelles, plutôt que

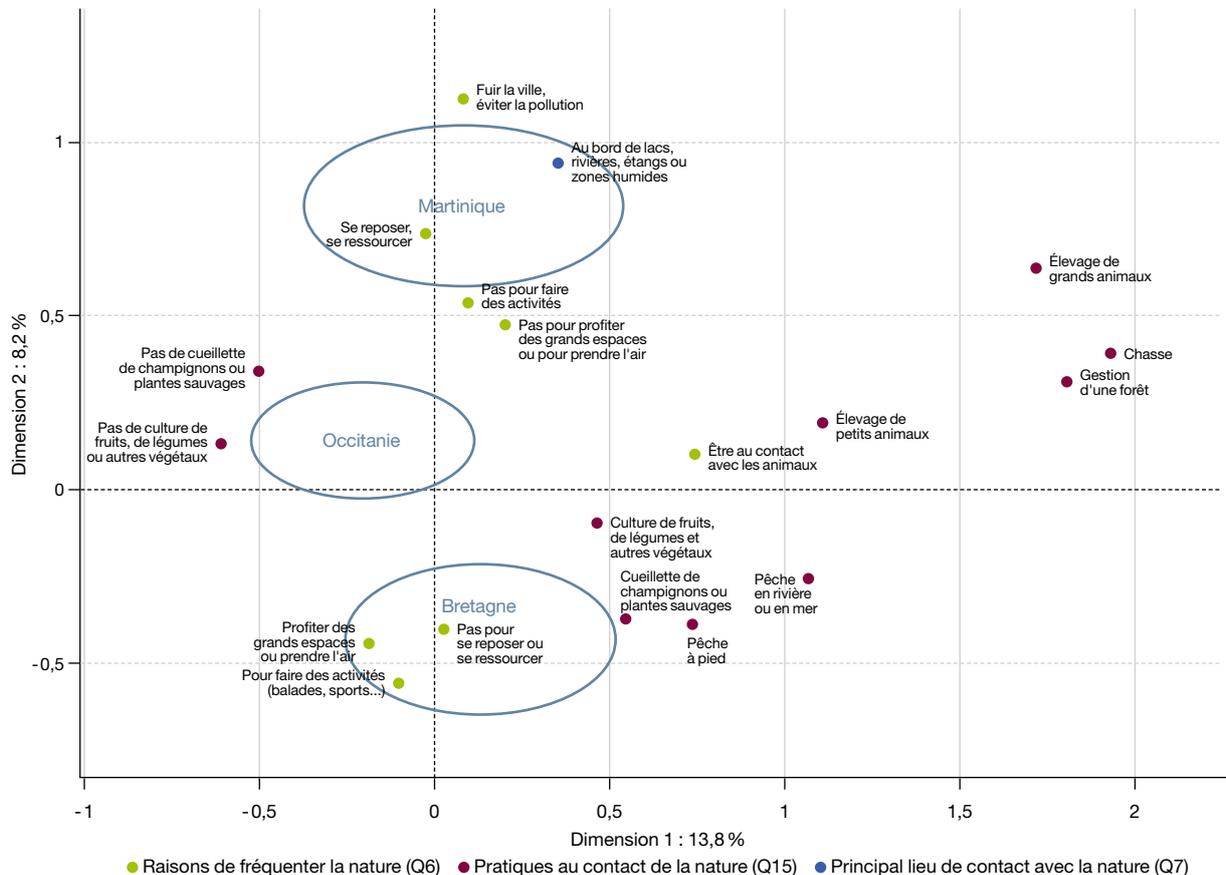
des comportements qui dépendent de contraintes financières ou structurelles plus larges, tels que les transports, l'achat de produits bio ou de proximité.

L'influence du territoire dans les usages individuels ordinaires de la nature

Le territoire constitue un angle d'approche intéressant, dans la mesure où les rapports des individus à l'espace vécu s'inscrivent dans des expériences complexes (culturelles, sociales, physiques, émotionnelles, etc.) qui contribuent à la construction d'une diversité de représentations et de comportements vis-à-vis de la nature.

Les disparités régionales, à travers les processus d'urbanisation, influencent les usages ordinaires de la nature. En Occitanie, les usages moins réguliers de la nature observés dans les résultats s'articulent avec la forte urbanisation du territoire (5^e région la plus urbanisée de France), tandis que certaines pratiques de prélèvement décrites en Bretagne

Figure 3 : usages ordinaires de la nature – Territoire (ACM3)



Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 3 : la nature à l'échelle des territoires

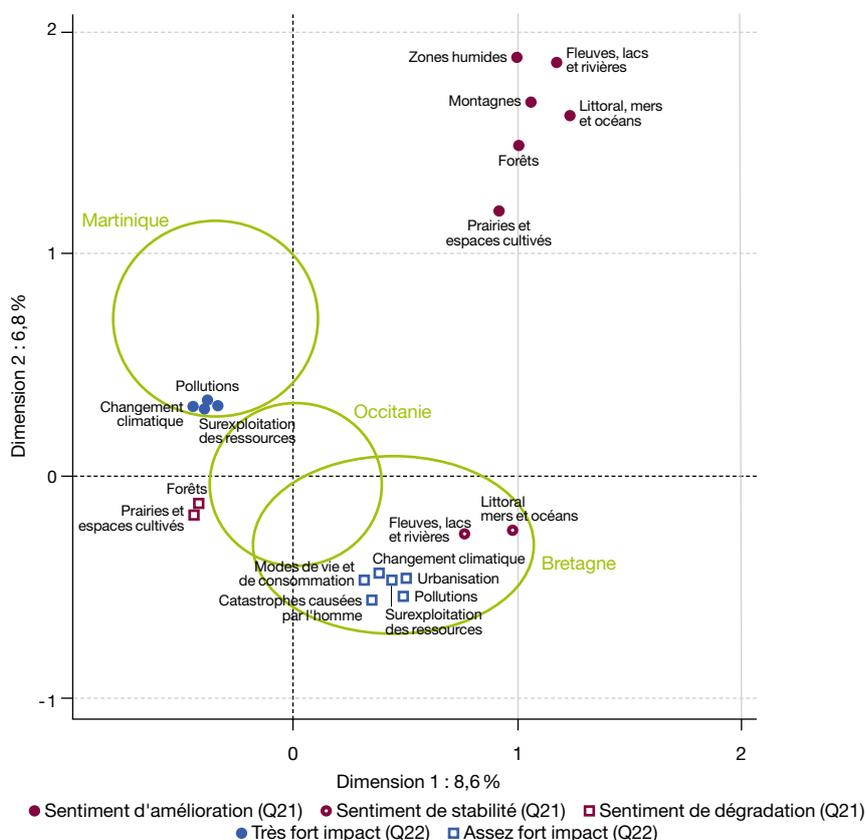
(pêche, cueillette) sont favorisées par un contexte plus rural (figure 3). D'autres processus culturels, enracinés dans la spécificité des territoires, permettent d'approfondir la compréhension de rapports à la nature. Ainsi, les pratiques de la pêche (en mer et à pied) en Bretagne s'ancrent dans une forte tradition culturelle. En Martinique, les résultats font apparaître des motivations et des usages caractérisés par une volonté de ressourcement et d'éloignement de la ville, notamment autour de zones humides. Ces observations font écho aux perceptions et aux usages des rivières comme lieux de sociabilité, de détente, de baignade, fréquentés de manière régulière (Morandi, 2015). Alors que le littoral en Martinique était jusqu'à récemment un espace fréquenté à de rares occasions lors des fêtes de Pâques et de Pentecôte, la dernière décennie est marquée par un intérêt et une appropriation progressive de pratiques de loisirs tournés vers la mer (Nicolas-Bragance, 2015 ; Desse, 2005).

Les spécificités territoriales influencent également le regard des individus sur les enjeux environnementaux.

Un premier axe de l'ACM, qui s'articule autour des représentations de l'état de la nature en France, oppose la perception d'une amélioration des différents milieux au sentiment d'une dégradation des milieux aquatiques (fleuves, lacs et rivières, littoraux, mers et océans) – (figure 4). Un deuxième axe s'organise autour de la perception de la contribution de diverses activités anthropiques à la dégradation de la nature en France.

On observe que certaines dégradations (la pollution de l'air, des sols et de l'eau, le changement climatique, les modes de vie et de consommation des Français, la surexploitation des ressources naturelles) sont plus fréquemment évoquées en Martinique que dans les autres territoires. Cette perception plus aiguë des impacts humains dans la dégradation environnementale en Martinique peut se lire à la lumière des

Figure 4 : représentations de l'état de la nature en France – Territoire (ACM4)



Source : CGDD/SDES, Enquête « Les Français et la nature », 2020

enjeux particuliers du territoire. L'épandage de chlordécone, insecticide utilisé dans les Antilles françaises entre 1972 et 1993 pour lutter contre le charançon du bananier en dépit d'une toxicité avérée, constitue aujourd'hui un problème massif de santé publique en Martinique. Ce sujet d'actualité hautement politique (Joly, 2010) influence notamment certaines représentations du territoire (ex. enjeux agricoles ; Zouhri, 2015) et soulève des questions relatives aux inégalités politiques et sociales qui sont liées aux inégalités environnementales (Larrère, 2017) dans les espaces ultramarins (Ferdinand, 2015). Par ailleurs, la Martinique connaît des pressions anthropiques nombreuses, en raison du développement touristique et de la requalification des usages des zones côtières (Desse et Saffache, 2005). Le système des infrastructures de transport repose quasi-exclusivement sur le réseau routier et l'usage d'un véhicule individuel s'avère nécessaire en raison de l'absence de transports publics structurés et performants (Fointiat et Feliot-Rippeault, 2019).

En dépit de ces aspects, l'enquête du CGDD/SDES montre que les personnes vivant en Martinique sont sensiblement plus positives quant à l'évolution de l'état de conservation de la nature en France au cours des dix dernières années. Ce biais spatial d'optimisme confirme les résultats d'une enquête menée en 2010 sur la comparaison de la perception des problèmes environnementaux de Martiniquais vivant sur l'île et sur l'hexagone (Feliot-Rippeault et Bonnefoy, 2011). L'étude a mis en évidence que le degré d'attachement au lieu de résidence exerçait une influence sur la perception de l'environnement physique du lieu qui était alors perçu comme étant en meilleur état que le reste du monde (cf. biais d'optimisme et de pessimisme spatio-temporels, Guifford, 2009 ; Bonaiuto, 2002).

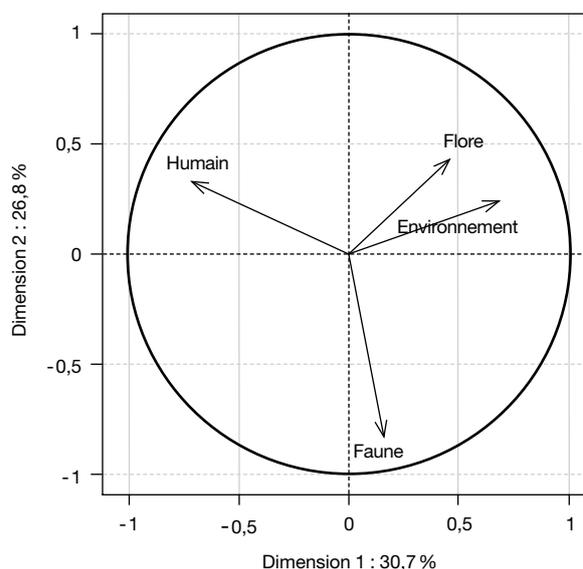
LES EXPÉRIENCES ET LES REPRÉSENTATIONS DE LA NATURE PAR LES ENFANTS : RÉSULTATS ISSUS DE LA BASE DE DONNÉES SIRENE

Lorsque l'on observe les données issues du projet *Sirene*, on retrouve dans les résultats une articulation entre des processus socio-psychologiques communs et des mécanismes territoriaux de différenciation des représentations et des comportements. L'ACP fait apparaître deux axes. Le premier oppose « flore/environnement » à « humain » et explique 30,72 % de la variance ; le second axe représente la faune et explique 26,84 % de la variance (*figure 5*).

Ainsi, les éléments de dessin les plus fréquemment représentés suggèrent l'existence de représentations communes de la nature, qui associent des structures paysagères et des éléments physico-chimiques (nuages, soleil, mer, etc.) à des éléments floristiques (arbres, fleurs, etc.). 95,8 % des élèves (n = 114) ont représenté des éléments liés à l'environnement

(structures paysagères et éléments physiques/chimiques, tels que montagne, mer, nuage, rivière, rocher, etc. ; faune et flore exclues). 91,6 % des élèves (n = 109) ont représenté des éléments relatifs à la flore. 69,75 % des enfants (n = 83) ont représenté des éléments liés à la faune. 56,30 % des enfants (n = 67) ont représenté des éléments anthropiques (humains, objets, infrastructures, etc.).

Figure 5 : axes de représentations issus de dessins d'enfants

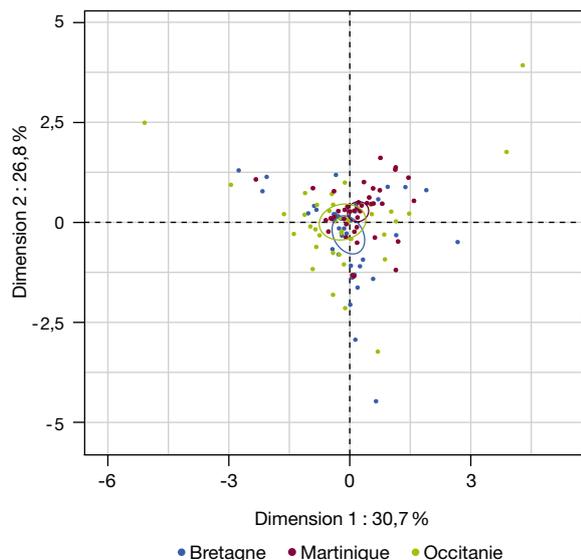


Source : A. Cosquer, projet Sirene, 2019

Selon les régions, la répartition des éléments dans les dessins se différencie (*figure 6*). Les résultats révèlent un effet significatif global de la région (Bretagne, Occitanie et Martinique) – (p-value = .002) et plus spécifiquement un effet sur la représentation des catégories « faune » (p-value = .001) et « humain » (p-value = .010), ainsi qu'un effet global de la participation des enfants au dispositif AME sur les représentations dans les dessins (p-value = .010), et plus spécifiquement un effet sur la catégorie « faune » (p-value = .005).

Les enfants participant au dispositif AME ont dessiné davantage d'éléments « faune » que les enfants n'y participant pas (*figure 7*). Les enfants de la région Martinique dessinent moins d'éléments faunistiques que les enfants des autres régions : on retrouve principalement dans leurs dessins des éléments liés à l'environnement et à la flore. Les enfants de la région Occitanie ont représenté plus d'éléments anthropiques que les autres enfants.

Figure 6 : spécificités régionales



Source : A. Cosquer, projet Sirene, 2019

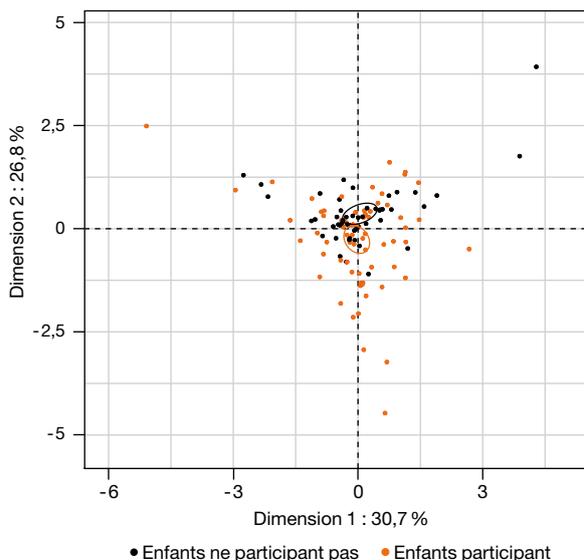
Les préoccupations des enfants rejoignent, par certains aspects, les propos des adultes enquêtés. Les dessins font apparaître certains éléments associés au territoire de la Martinique, tels que la chlordécone (n = 1), les épaves de véhicules (n = 2) et les routes littorales (n = 5 sur 7 routes représentées dans l'effectif total des dessins).

La répartition des éléments dans les dessins, qui montre une moindre représentation des éléments de « faune », peut s'expliquer d'une part par l'influence du contexte environnemental naturel : la faune étant peut-être prioritairement associée aux mammifères par les enfants, il existe peu de mammifères terrestres facilement identifiables sur le territoire de la Martinique (17 espèces dont 11 chauves-souris⁹). D'autre part, il est possible que la diminution de la fréquentation des espaces naturels liée aux modes de vie urbains, ainsi que la diffusion de discours éducatifs environnementaux « généralistes » déconnectés du contexte local, alimentent la méconnaissance de la nature quotidienne par les enfants.

La plus grande variété de « faune » dessinée par les élèves qui participent au projet AME suggère qu'un dispositif éducatif scolaire peut exercer une influence sur la construction des représentations liées à la nature. L'effet observé s'explique sans doute par la spécificité du programme éducatif, qui s'ancre dans la découverte, la connaissance et l'engagement vis-à-vis du territoire de proximité.

⁹Source : Observatoire martiniquais de la biodiversité (OMB).

Figure 7 : participation ou non au projet AME



Source : A. Cosquer, projet Sirene, 2019

CONCLUSION

Les résultats de ces enquêtes croisées suggèrent l'existence de représentations qui se construisent à la faveur des expériences dans les territoires. La compréhension des mécanismes communs est nécessaire pour alimenter des dynamiques favorables de construction des rapports des individus à la nature. Ainsi, chercher à atténuer les effets négatifs produits par l'urbanisation sur la raréfaction des expériences de nature et intégrer certaines dimensions psychiques du changement de comportement (telles que l'importance d'expériences marquantes et socialement validées) dans les perspectives de sensibilisation, constituent des pistes d'action possibles.

Il apparaît également nécessaire de prendre en compte les interactions qui se tissent entre les habitants et la nature dans les territoires, à travers des expériences liées au contexte physique environnemental et au cadre social et culturel. La transition vers des modes de relation au vivant plus harmonieux requiert non seulement le déploiement de pratiques soutenables mais aussi, plus largement, l'intégration des enjeux environnementaux dans une diversité de situations humaines. Les données de l'enquête, qui décrivent des expériences autant vécues que perçues, montrent comment les représentations et les pratiques s'alimentent mutuellement pour construire le rapport à la nature et soulignent l'effet potentiellement transformateur de la mise en œuvre d'actions environnementales ancrées dans la diversité des territoires.

BIBLIOGRAPHIE

- Abric J.-C. (1994), *Pratiques sociales et représentations*, PUF.
- Bessy O. (coord.) (2008), *Sport, loisir, tourisme et développement durable des territoires*, Presses universitaires du sport.
- Bonaiuto M., Carrus G., Martorella H. & Bonnes M. (2002), "Local identity processes and environmental attitudes in land use changes: The case of natural protected areas", *Journal of Environmental Psychology*, n° 23/5, pp. 631-653.
- Bowler D., Buyung L., Knight T. & Pullin A. (2010), "A systematic review of evidence for the added benefits to health of exposure to natural environments", *BMC Public Health*, n° 10/456 [article en ligne].
- Desse M. (2005), « Perception et pratiques territoriales des littoraux de la Caraïbe », *Études caribéennes*, n° 3, pp. 25-43.
- Desse M. et Saffache P. (2005), *Les littoraux antillais : des enjeux de l'aménagement à la gestion durable*, Ibis Rouge Éditions.
- Ferdinand M. (2015), « De l'usage du chlordécone en Martinique et en Guadeloupe : l'égalité en question », *Revue française des affaires sociales*, n° 2015/1-2, pp. 163-183.
- Feliot-Rippeault M. et Bonnefoy B. (2011), « Étude sur la perception actuelle et pour le futur de l'état de la planète en fonction de l'attachement au lieu - Enquête auprès d'une population insulaire : la Martinique », Communication lors du 4^e colloque de l'ARPEEnv (*L'individu et la société face à l'incertitude environnementale*), 8 juin 2011, Lyon-Bron.
- Fointiat V. & Feliot-Rippeault M. (2019), "What could make islanders use a new public transport system? Identifying the determinants of the intention to use a new Reserved Public Transport Lane in the urban area of Fort-de-France, Martinique", *Island Studies Journal*, n° 14/2, pp. 215-226.
- Gifford R., Scannell L., Kormos C., Smolova L., Biel A., Boncu S. et al. (2009), "Temporal pessimism and spatial optimism in environmental assessments: An 18-Nation study", *Journal of Environmental Psychology*, n° 29/1, pp. 1-12.
- Joffe H. (2003), "Risk: From perception to representation", *British Journal of Social Psychology*, n° 42/1, pp. 55-73.
- Joly P.-B. (2010), *La saga du chlordécone aux Antilles françaises. Reconstruction chronologique 1968-2008*, AFSSET-INRA [document consultable en ligne], 82 p.
- Kahn P.H. (2002), "Children Affiliation with Nature", in Kellert S.R. & Kahn P.H. (eds), *Children and Nature: Psychological, Sociocultural and Evolutionary Investigations*, MIT Press, pp. 93-116.
- Larrère C. (2017), *Les inégalités environnementales*, PUF.
- Lê S., Josse J. & Husson F. (2008), "FactoMineR: An R Package for Multivariate Analysis", *Journal of Statistical Software*, n° 25/1, pp. 1-18.
- Morandi B., Rivière-Honegger A. et Cottet M. (2015), *Étude en Sciences Humaines et Sociales sur l'Eau et les Milieux Aquatiques en Martinique. Les représentations et les pratiques associées aux cours d'eau*, Rapport de recherche, CNRS – Cirad - ODE Martinique – Onema, 222 p.
- Moser G. (2009), *Psychologie environnementale : les relations homme-environnement*, De Boeck.
- Nicolas-Bragance F., Saffache P. (2015), La mer, de la prison aux nouveaux modes d'appropriation : de l'esclavage au tour de yoles rondes de la Martinique, *Forum for Inter-American Research. The Journal of the International Association of Inter-American Studies*, n° 8/3, pp. 70-90.
- Pyle R. M. (2003), "Nature matrix: reconnecting people with nature", *Oryx*, n° 37/2, pp. 206-214.
- Tajfel H. (1981), *Human groups and social categories: Studies in social psychology*, Cambridge University Press.

partie 4

Interactions, aspirations et effets de génération

– **Éric DOIDY et Anahita GRISONI**

Nature et santé : des aspirations qui se croisent de plus en plus ?

– **Charlotte MILLOT et Marianne BLÉHAUT**

Pour agir pour l'environnement et protéger la nature, les jeunes privilégient l'action collective aux gestes individuels

– **Frédéric PLÉNARD, Hélène BOURHIS-BOIS et Danis BOIS**

Vers un rapport sensible avec la nature pour une éducation à la citoyenneté



Nature et santé : des aspirations qui se croisent de plus en plus ?

Éric Doidy¹ et Anahita Grisoni²

L'enquête fait ressortir le fait que l'association de représentations liées à la santé ou au bien-être à la relation qu'entretiennent les Français à « la nature » ne tient pas de l'évidence: seule une assez faible part des réponses l'opère explicitement. Pourtant, cette association est réelle: ancrée en France depuis le milieu du XIX^e siècle, elle a longtemps été obscurcie par la relation tumultueuse entretenue entre « nature » et « santé » dans l'histoire des idées, et se manifeste aujourd'hui dans les comportements de consommation ou les stratégies résidentielles. C'est autour de la question des risques environnementaux, mais aussi de la prise en charge de populations vulnérables ou de la recherche du « bien-être », que s'articulent aujourd'hui les liens entre nature et santé. Si les mesures de confinement et de restriction des déplacements semblent avoir en partie modifié la relation qu'entretiennent les Français avec la nature, on peut s'interroger sur les disparités sociales qu'elles révèlent et sur le caractère durable de cette nouvelle « demande de nature ».

Pour faire face à la pandémie de Covid-19, le Gouvernement français a mis en place à partir de mars 2020 des mesures de confinement qui ont eu un impact considérable sur la relation des Français à « la nature », telle qu'ils la côtoient habituellement au quotidien pour un usage plutôt récréatif. Les sorties à l'extérieur étaient ainsi soumises à une attestation de déplacement dérogatoire, prévoyant une série de motifs justifiant le déplacement. Si les « déplacements brefs », pour une promenade ou une activité sportive, étaient bien prévus, ils étaient strictement encadrés: ils ne pouvaient s'effectuer que dans la limite d'un kilomètre autour du domicile, dans la limite d'une heure par jour, et sans autre compagnie éventuelle que les personnes occupant le même domicile. En ville, l'État a instauré la fermeture des parcs et jardins pendant de longues semaines. Après l'été 2020, leur usage continue d'être réglementé par de nombreuses collectivités locales en fonction de l'évolution de leur situation sanitaire. Y compris sous ses formes les plus banales (longues balades à vélo, randonnées, promenades en forêt, observation de la flore et de la faune, voire simples flâneries au jardin public), l'accès à la nature est donc devenu en 2020, quasiment du jour au lendemain, un

interdit ou un risque que l'on prend. Il ne se fait plus de la même manière. Le regard des citadins, en particulier, sur ce qui passait la plupart du temps comme une activité anodine, parfois même teintée d'indifférence, a changé. Plus qu'un simple manque, nombreux sont ceux qui ont déclaré ressentir les effets de cette privation, non seulement sur leur état physique mais aussi sur leur état mental (anxiété, stress, lassitude et états dépressifs).

D'une manière générale, une enquête menée de mars à mai 2020 auprès de plus de 12 000 personnes a révélé d'une part, la multiplication de troubles pendant la période du premier confinement et d'autre part, une prise de conscience généralisée quant à la nécessité de la nature en ville (Bourdeau-Lepage, 2020). Ce changement de regard sur notre relation à notre environnement naturel et à la biodiversité a fait qu'une partie du débat public a concerné l'importance de l'expérience de la nature pour notre santé. Dans ce sens, la crise du Covid-19 apparaît comme un véritable tournant dans la manière dont les Français considèrent le lien entre nature et environnement. En effet, si l'enquête « Les Français et la nature », réalisée en amont de cette crise, nous fournit quelques indicateurs permettant de commencer à démêler la manière dont nature, biodiversité et santé se répondent pour les Français, et d'entrevoir quelques perspectives, il n'en demeure pas moins qu'elle souligne surtout que, jusque-là, cette relation ne tenait pas de l'évidence.

LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ ENTRE NATURE ET SANTÉ

Dans la question ouverte de l'enquête du SDES (cf. *article de Ducarme et Pautard dans cette publication, pp. 10-24*), 10 % des enquêtés font référence à une idée générale de « bien-être » associée à la nature (12 % des femmes et 9 % des hommes). En revanche, seule une faible part de personnes évoque la question plus spécifique de la santé: moins de 5 % des Métropolitains et moins de 3 % des Ultramarins parlent d'*hygiène de vie*, du caractère *sain* de telle ou telle pratique de la nature, de maladies (cancers liés au glyphosate, par exemple) ou encore de médecine et de remèdes « naturels ».

¹ Chargé de recherche INRAE (Sociologie), UMR 1041 : Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux (CESAER-INRAE), AgroSup Dijon.

² Chercheuse associée (PhD Sociologie), UMR 5600 : Environnement Ville Société (EVS-CNRS), Université de Lyon.

Si l'on s'intéresse aux questions de l'enquête du SDES relatives aux connaissances (Q2) et à la fréquentation (Q5) de la nature, on observe que les personnes enquêtées qui associent nature et santé se rendent plus souvent dans des lieux « de nature » et déclarent en savoir davantage à ce sujet que les autres (moyenne de 6,20 contre 5,93 sur 10).

Cet état de fait est assez représentatif de la place accordée à ce croisement dans le domaine scientifique et dans le domaine politique. Dans d'autres pays occidentaux (anglophones et hispanophones notamment) la recherche concernant les rapports entre nature et santé est établie de longue date, notamment autour de la question des inégalités sociales. Ce questionnement vient de la perception grandissante de l'impact qu'un environnement dégradé peut avoir sur la santé humaine – ce que l'Organisation mondiale de la santé a défini en 1989 avec la notion de « santé environnementale ». Les débats concernant la pollution des cours d'eau par l'industrie, ou l'exposition de la main-d'œuvre agricole à des produits phytosanitaires, par exemple, ont lié des problématiques tenant à la protection de la nature et de la biodiversité, à des questions de santé publique. En France cependant, le développement de travaux en histoire environnementale, en épidémiologie ou en sciences sociales (pointant les relations intimes entre les conditions socio-économiques des personnes et un environnement dégradé, source de nombreuses pathologies et d'une surmortalité marquée) est relativement récent. Il s'agit d'un champ de recherche toujours en construction et rares sont encore les publications qui, dans le domaine médical ou épidémiologique, évaluent les possibles bienfaits de l'accès à la nature ou à l'environnement dans l'amélioration de la santé physique et psychique des patients, engendrant par là des politiques de santé publique qui visent à favoriser l'introduction de ces pratiques dans les protocoles de soin. Dans le mouvement social également, le croisement entre santé et environnement semble être le fait d'une niche bien distincte d'autres thématiques chères à l'écologie politique : à l'instar d'autres sujets, comme la condition animale ou l'eau, la santé environnementale, aujourd'hui regroupée sous le vocable international *One Health*, épouse une trajectoire séparée.

Ce rendez-vous manqué entre des domaines pourtant fondamentaux peut être dû à l'évolution tumultueuse du croisement entre les deux notions dans l'histoire des idées.

Dès la seconde partie du XIX^e siècle, la révolution industrielle en Europe est marquée par l'émergence de courants tels que la *Lebensreform* ou « réforme du mode de vie » en Allemagne et en Europe centrale et dont les fondements se propagent dans plusieurs pays (Hanse *et al.*, 2008). Ce courant fondamental, tant par ses ambitions que par la force de son implantation, se base sur une véritable critique de la *Metropolis* polluée et malade au profit d'espaces de nature, promouvant

entre autres la randonnée, l'alimentation saine et la liberté de mouvements. Dans ce contexte, la référence à « la nature » est perçue comme un principe devant organiser la vie sociale. Outre-Rhin, la préoccupation pour la « nature » érigée en ordre social est venue nourrir des courants minoritaires et ésotériques, dissidents des institutions catholiques, mais néanmoins empreints de spiritualité, tels que la Rose-Croix. Si cette rencontre s'est tout d'abord matérialisée dans l'idéologie du « retour à la terre » et la production/consommation d'aliments dits sains, elle a également porté des thèmes plus directement liés à la santé, comme la contestation des vaccins, la méfiance par rapport aux effets secondaires des médicaments, ou, plus récemment l'allaitement maternel. Le développement des communautés néorurales à la fin des années 1960 est marqué par cette double dimension, de critique sociale et de représentations ésotériques. Il laisse peu à peu place, dans les années 1980, à un mouvement qui s'étend en popularité et qui s'institutionnalise au-delà du cercle des militants (Grisoni, 2017).

Parallèlement à l'Allemagne ou la Suisse, la France connaît elle aussi à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle un investissement de certains espaces ruraux autour de représentations opposant vie urbaine et bien-être. Les préoccupations sanitaires sont alors par exemple au cœur de l'aménagement de l'environnement montagnard pour accueillir en plus grand nombre une population citadine en quête de « régénération » – des sanatoriums et des cures thermales aux sports d'hiver et à un certain type de tourisme (Hagimont, 2017). Ce mouvement s'accroît lorsque la médecine découvre les allergies et établit l'importance d'un facteur environnemental : les enfants ayant vécu en milieu rural sont moins exposés au développement d'allergies que les urbains³. Quant aux colonies de vacances « à l'air pur » qui prennent leur essor dès la fin du XIX^e siècle, elles inscrivent au sein de l'éducation populaire des notions relatives au « bien-être » et aux bienfaits de « l'air pur ». Tout au long du XX^e siècle, les questions mêlant santé et environnement ont participé, se sont confrontées, voire ont contrasté, avec l'émergence d'une écologie politique plurielle et polymorphe, sans jamais occuper le devant de la scène ou même en suscitant une certaine méfiance de la part des « écolos » eux-mêmes (Jacob, 1999).

En effet, les sujets relatifs à des formes de santé naturelle et au bien-être se sont aujourd'hui largement affranchis de leurs origines ésotériques pour épouser des modalités bien plus séculières. Ils se matérialisent très largement sur des espaces tels que les salons « nature et santé », dont le salon *Marjolaine* est l'emblème, des magasins bio, des centres de soins et des pratiques de consommation. Ainsi, l'usage de compléments alimentaires destinés à renforcer le système immunitaire ou à limiter les effets secondaires de médicaments

³ Ce constat s'observe également dans l'enquête menée en 2020 par le SDES : 33 % des enquêtés ayant passé leur enfance ou jeunesse dans une grande ville déclarent que l'éventuelle présence de plantes allergènes est susceptible de les dissuader de se rendre dans un milieu naturel où ils pourraient y être exposés. Chez les enquêtés ayant vécu en milieu rural, cette proportion n'est que de 26 %.

allopathiques, d'huiles essentielles pour les petits maux de la vie quotidienne ou de techniques corporelles, telles que le yoga ou le Qi Gong, tendent à se diffuser dans la société au-delà des cercles habituellement concernés. Depuis une dizaine d'années, cette association entre santé et nature gagne également des lieux de consommation plus classiques et le quotidien des Français. Les termes « naturel », « propre » ou encore « vert » sont de plus en plus systématiquement apposés sur des objets et des aliments de consommation courante, tels que les aliments et les médicaments, tout comme ils accompagnent la communication sur des sujets d'ordre macroéconomique, tels que les énergies dites vertes ou les véhicules « propres », sans que leurs effets réels soient pourtant exposés. Le verdissement de l'économie s'accompagne ainsi d'un verdissement du rapport à la santé consommée.

La montée de ces préoccupations se fait également jour dans les débats sur les conditions de vie dans les métropoles denses : pollution de l'air, insalubrité des logements, expositions à l'amiante ou au plomb liées à l'habitat, nuisances diverses dues à la promiscuité au bruit, pauvreté paysagère, etc. Par contraste, tout ce qui peut représenter la « nature », y compris la campagne ou le moindre espace vert en ville, peut apparaître pour les populations citadines comme un havre de paix. Dans les métropoles et les grandes aires urbaines, la présence de végétaux, de parcs et de jardins synonymes de « morceaux de nature », ainsi que le développement d'une agriculture urbaine, semblent devenus un enjeu d'aménagement répondant à une demande sociale accrue (Bourdeau-Lepage, 2019). La recherche de davantage de proximité avec des espaces ruraux, naturels et champêtres guide certains choix résidentiels pour les zones périurbaines ou, mieux, « pré-urbaines » prémunies contre tout risque de densification et d'étalement urbain (Marchal et Stébé, 2017).

N'ayant pas été traité dans les questions fermées de l'enquête « Les Français et la nature » du SDES, le lien avec la santé apparaît en revanche plus fréquemment dans les enquêtes qui portent sur la consommation et l'alimentation, sur la qualité de vie ou sur les stratégies résidentielles : c'est l'idée diffuse selon laquelle plus de « vert » est synonyme de mieux. La « nature », dont la définition reste vague (l'envers du monde urbain), est synonyme de pureté, d'un mode de vie « sain » en opposition à l'air vicié de la société industrielle.

Cette idéalisation est néanmoins porteuse d'enjeux forts dans le contexte de la pandémie de Covid-19, où les restrictions apportées à la liberté de circulation font apparaître des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la nature. À partir de données issues de la téléphonie mobile (comptage anonyme fourni par des opérateurs liés à l'activation de réseaux téléphoniques par des appareils mobiles), l'Insee a produit une première étude sur les mouvements de population occasionnés par le confinement et le déconfinement de 2020 (Galiana *et al.*, 2020). Cette étude montre notamment que lorsque les mesures de confinement ont été mises en place, un mouvement de population s'est effectué depuis Paris, mais

aussi depuis les grandes métropoles régionales, vers d'autres départements. De nombreux jeunes adultes (étudiants les plus mobiles ou jeunes ménages pouvant bénéficier du télétravail) ont quitté les grandes villes pour s'installer dans le territoire où ils disposent d'attaches familiales. De ce fait, certains départements ruraux (l'Ardèche, la Nièvre, l'Orne, le Lot, etc.) ou littoraux (les Côtes-d'Armor, le Var), abritant des résidences secondaires, ont vu leur population croître. Ces stratégies résidentielles répondent à un désir de « se mettre au vert » ou de se rapprocher de la mer. Mais tous les Français n'en ont pas les moyens : la discussion de ces inégalités, et de leur poids dans une perspective de santé publique, a ainsi été au centre des débats portant, à l'automne 2020, sur le périmètre des déplacements autorisés.

NATURE ET SANTÉ, UN SOUCI CROISSANT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DE PUBLICS VULNÉRABLES

Un autre résultat de l'enquête mérite ici d'être souligné. Les personnes enquêtées qui associent nature et santé sont plus âgées (une moyenne d'âge se situant à 52 ans contre 48). Les retraités, notamment de 70 ans et plus, se démarquent par une attention accrue à la santé : 4 points d'écart avec les 25-34 ans qui, quant à eux, sont plus enclins à parler de « bien-être » (pour 13 % d'entre eux) que de « santé » à strictement parler (seulement 2 %).

Cette tendance est à mettre en perspective dans le contexte particulier de la situation de ceux que nous appelons aujourd'hui les « seniors ». Une enquête du service statistique du ministère des Solidarités et de la Santé, menée auprès d'un échantillon de personnes âgées vivant en établissement, montre que l'état psychologique des résidents d'Ehpad est plus dégradé que celui du reste de la population du même âge (Abdoul-Carime, 2020). Le manque de motivation, la lassitude ou la fatigue sont plus fréquents, ainsi que les états dépressifs et les situations de détresse psychologique, liées à la dégradation de l'état de santé, l'absence de relations sociales soutenues et le sentiment d'isolement. L'accès à des espaces naturels, comme à des parcs et jardins, peut alors se révéler crucial pour des personnes en situation de dépendance ou qui perçoivent l'horizon de la dépendance et la nécessité de la prévenir. L'expérience de la nature, à travers des pratiques aussi diverses que le jardinage, le sport ou la simple promenade, est en effet perçue comme pouvant offrir des bénéfices aux « seniors », sur le plan physique (exercice à l'air libre permettant d'entretenir sa « forme » et ses capacités cognitives, comme la mémoire), psychologique (sensation de bien-être, réduction de l'anxiété, estime de soi), voire même social (sorties en groupe, sociabilité liée aux activités).

Bien que faisant encore peu l'objet d'études scientifiques en France, ce lien entre expérience de la nature et problématiques de santé et de bien-être chez les publics en situation de

vulnérabilité, est de plus en plus promu par certains professionnels de la prise en charge. Ceux-ci plaident pour l'installation d'espaces verts et de jardins ou potagers à but thérapeutique dans les établissements (hôpitaux, Ehpad, etc.) accueillant ces publics (Doidy et Dumont, 2013). On peut rapprocher l'horticulture thérapeutique aux thérapies par l'animal qui se développent de manière parallèle : zoothérapie, médiation animale, équithérapie (Michalon, 2019).

Aux États-Unis, l'horticulture thérapeutique est intégrée depuis le début des années 1970 au programme des formations d'aménagement paysager de certaines d'universités d'État. Son développement est soutenu par une association professionnelle de paysagistes, qui publie depuis le milieu des années 1980 une revue dédiée, le *Journal of Therapeutic Horticulture*. Ce sont notamment les travaux de Roger Ulrich, professeur d'architecture, qui attirent l'attention sur les liens entre nature et bien-être. Dans un article souvent cité en référence (Ulrich, 1984), il montre que les patients d'hôpital dont la chambre dispose d'une fenêtre qui donne sur un jardin, ont une convalescence plus rapide ou prennent moins d'analgésiques que ceux qui n'ont face à eux qu'un mur de briques. Depuis le début des années 2000, des parcours thérapeutiques centrés sur la nature ou l'agriculture se sont développés aux États-Unis afin d'accueillir d'anciens combattants d'Irak et d'Afghanistan souffrant du syndrome de stress post-traumatique⁴. Outre l'activité elle-même et son cadre en extérieur, sans cadence imposée par une hiérarchie, le souci de la nature et de la préservation de la biodiversité sont valorisés car permettant de retrouver du sens (Doidy, 2016).

L'intérêt pour l'horticulture thérapeutique se développe alors dans les pays anglophones, en Europe du Nord ainsi qu'au Japon en même temps que d'autres pratiques promouvant le bien-être par une « reconexion à la nature » (« bains de nature » en forêt, etc.). Il gagne également la France où certains établissements hospitaliers expérimentent, par exemple, le recours à des jardins thérapeutiques dans le cadre de la prise en charge de patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Si des médecins ont exprimé dès le XIX^e siècle un questionnement sur les bienfaits de la nature sur la santé mentale (la ferme Sainte-Anne, gérée par un aliéniste de l'hôpital Bicêtre), il s'agit aujourd'hui de revisiter cette idée en un détachant d'un arrière-plan moraliste : la croyance en un redressement moral par le travail de la terre avait également guidé la mise en place, au milieu du XIX^e siècle, des colonies pénitentiaires agricoles comme celle de Mettray en Indre-et-Loire ou Cîteaux en Côte-d'Or.

Les représentations associant nature et questions de santé ou de bien-être sont aujourd'hui promues par un certain nombre

d'acteurs, qui défendent l'idée selon laquelle des jardins peuvent être spécifiquement aménagés pour répondre à des objectifs précis de santé (physique ou psychologique), et prendre en charge des publics particuliers, dépendants ou vulnérables. Fondée en 2005, Jardins et Santé se définit sur le modèle des « sociétés savantes ». Animée par des agronomes ou botanistes, elle développe des contacts avec le monde hospitalier et médico-social, finance des recherches et aide à la création de jardins à but thérapeutique. D'autres structures se créent localement au cours des années 2000 et 2010, comme Terr'Happy en Île-de-France, fondée en 2016 par une écologue et une formatrice en CFA d'aménagement paysager, qui propose des formations et un accompagnement dans la mise en place de jardins à but thérapeutique. À l'issue d'un symposium organisé en 2018 par Jardins et Santé, la Fédération française Jardins Nature et Santé a été créée afin de regrouper tous les acteurs de l'horticulture thérapeutique.

Déjà particulièrement confrontées aux risques liés à la pandémie de Covid-19, les personnes vulnérables, et notamment les personnes âgées, ont particulièrement souffert en 2020 et 2021 des restrictions de leurs expériences de la nature, pourtant nécessaire à leur santé physique et psychologique. Pour bien comprendre l'impact des mesures de confinement en ce domaine, il sera crucial de ne pas oublier les inégalités sociales : selon leur niveau de vie, leur lieu de résidence (en établissement, à domicile en ville, à domicile dans un territoire moins dense) ou de confinement (résidence secondaire « au vert »), leur état de santé et la qualité de leurs relations sociales, les personnes ne disposent pas des mêmes ressources pour affronter les situations de stress et la limitation de leur accès à la nature ou à des parcs et jardins.

L'enquête du SDES fait apparaître le fait que 14 % des Français associent la nature à des questions de bien-être ou de santé. Ce résultat doit être compris dans le contexte d'une évolution de notre regard sur la relation entre nature et santé. Héritant d'un rendez-vous longtemps manqué, cette relation se retrouve dans certaines aspirations personnelles et collectives qui s'expriment dans des comportements de consommation, dans des stratégies résidentielles et certains mouvements de populations urbaines, ou bien encore dans l'accompagnement de publics vulnérables. Ces aspirations ont pris davantage d'ampleur avec les mesures de confinement et les différentes restrictions mises en place par le Gouvernement français depuis l'enquête. Mais on ne peut évoquer ces aspirations sans souligner le poids des disparités sociales qui ont également été révélées à l'occasion de cette crise sanitaire.

⁴ *Problème public aux États-Unis depuis la guerre du Vietnam, le syndrome de stress post-traumatique (STP) recouvre un ensemble de troubles induits par l'expérience d'un événement traumatique intense. Ils se manifestent par de profondes crises d'angoisse, de brusques accès de terreur ou de colère, une nervosité extrême ou une inquiétude constante, ou encore une insomnie persistante. Les patients atteints de STP peuvent alors être amenés à développer des addictions à l'alcool ou aux drogues et des conduites d'autodestruction pouvant aller jusqu'au suicide.*

BIBLIOGRAPHIE

- Abdoul-Carime Sh. (2020), *Un tiers des personnes âgées vivant en établissement sont dans un état psychologique dégradé*, *Études et résultats*, n° 1141, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), janvier 2020, 6 p.
- Bourdeau-Lepage L. (2019), « De l'intérêt pour la nature en ville: cadre de vie, santé et aménagement urbain », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2019/5, pp. 893-911.
- Bourdeau-Lepage L. (2020), *Le confinement et ses effets sur le quotidien*, premiers résultats bruts des 1^{re} et 2^e semaines de confinement en France.
- Doidy É. et Dumont E. (2013), « Jardins et dépendance. L'institutionnalisation précaire de l'horticulture thérapeutique », *Sociologie du Travail*, n° 55/1, pp. 39-55.
- Doidy É. (2016), « Aller mieux dans un monde meilleur. Le rétablissement des vétérans de guerre et l'horizon politique du care », in Demailly L. et Garnoussi N. (coord.), *Aller mieux. Approches sociologiques*, Presses Universitaires du Septentrion, pp. 147-158.
- Galiana L., Suarez Castillo M., Sémécurbe F., Coudin É. et de Bellefon M.-P. (2020), *Retour partiel des mouvements de population avec le déconfinement*, *Insee Analyses*, n° 54, Insee, juillet 2020, 4 p.
- Hanse O., Lensing A. et Metzger B. (coord.) (2018), *Mission écologie. Tensions entre conservatisme et progressisme dans une perspective franco-allemande*, Peter Lang.
- Jacob J. (1999), *Histoire de l'écologie politique*, Albin Michel.
- Grisoni A. (2017), *De la contre-culture à la loi du marché: comment le bio et la santé naturelle sont entrés dans notre quotidien*, Éditions du Temps Présent.
- Hagimont S. (2017), « La montagne, source de bonne santé: la mise en valeur et la protection d'une ressource imaginaire (Pyrénées centrales au XIX^e et au XX^e siècles) », *Pour mémoire. Revue des ministères de l'environnement, de l'énergie et de la mer, du logement et de l'habitat durable*, Hors-série « Santé et environnement », pp. 59-67.
- Marchal H. et Stébé J.-M. (2017), « *Le pré-urbain: un territoire refuge aux confins du périurbain éloigné* », Métropolitiques.
- Michalon J. (2019), « Les enjeux sociaux du soin par le contact animalier », *Rhizome*, n° 72, pp. 3-5.
- Ulrich R. (1984), "View Through a Window May Influence Recovery from Surgery", *Science*, n° 224/4647, pp. 420-421.

Pour agir pour l'environnement et protéger la nature, les jeunes privilégient l'action collective aux gestes individuels

Charlotte Millot¹ et Marianne Bléhaut²

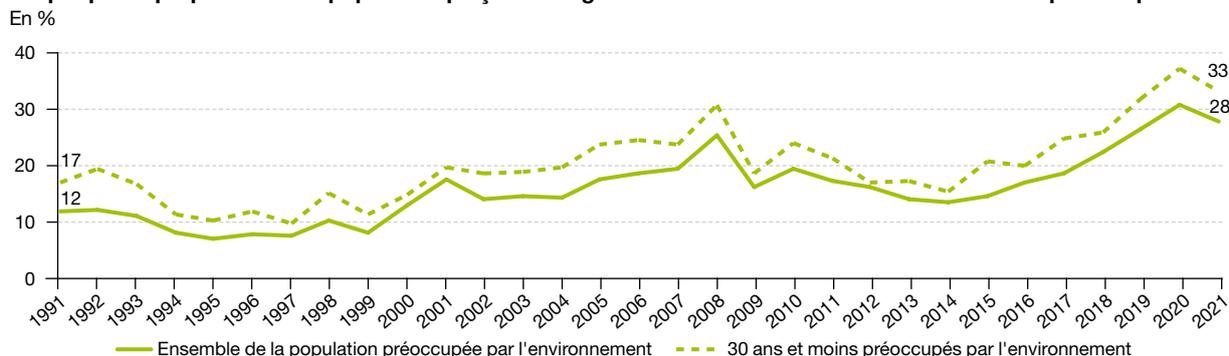
Particulièrement sensibles à la dégradation de l'environnement et à la détérioration de la nature, les jeunes se distinguent aussi de leurs aînés par leur engagement et leurs modes d'action dans le domaine. Ils sont à la fois convaincus de pouvoir agir à leur niveau, mais un peu moins impliqués que leurs aînés dans de nombreux gestes du quotidien : tri des déchets, économies d'énergie, achat de produits locaux, etc. Ils sont aussi particulièrement attachés à des loisirs dont l'impact sur l'environnement est négatif : shopping, pratiques numériques, voyages en avion. L'aspiration à vivre aussi pleinement que leurs aînés, des préoccupations plus éloignées de la matérialité des impacts ou encore des doutes sur l'efficacité des « petits gestes » face aux enjeux sont autant de raisons qui peuvent expliquer des comportements a priori paradoxaux. Certaines particularités de leur sensibilité environnementale les poussent à favoriser les gestes individuels qui ont le plus d'impact, comme celles qui touchent à la mobilité du quotidien, et à s'engager pour pousser les pouvoirs publics à agir.

L'opinion publique est maintenant largement sensibilisée aux enjeux écologiques et de plus en plus convaincue de l'urgence d'agir pour protéger l'environnement : 81 % des Français souhaitent par exemple que la lutte contre le réchauffement climatique fasse l'objet d'une mobilisation mondiale comparable à celle engagée pour lutter contre l'épidémie de Covid-19³. Cette sensibilité est plus marquée chez les jeunes : depuis 2018, la grève des étudiants pour le climat a déclenché une mobilisation internationale dans de nombreux pays, dont la France. Cette mobilisation a rendu visible une jeunesse convaincue de la réalité et de la gravité du changement climatique et pointant du doigt l'inaction politique.

GÉNÉRATION « ÉCOLO » ?

Début 2021, les jeunes continuent à se montrer particulièrement préoccupés par la dégradation de l'environnement : 33 % des 18-30 ans placent le sujet parmi leurs deux préoccupations principales (graphique 1), contre 28 % en moyenne.

Graphique 1 : proportion de la population plaçant la dégradation de l'environnement en tête de ses préoccupations



Note : la question posée était : « Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus : le chômage, les maladies graves, la dégradation de l'environnement, la pauvreté en France, la pauvreté dans le monde, la drogue, la violence et l'insécurité, les tensions internationales, les conflits sociaux, l'immigration, l'Europe ? ».

Source : Crédoc, enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français »

¹ Directrice d'études et de recherche au Crédoc.

² Cheffe de projets Data science au Crédoc.

³ Enquête « Conditions de vie et aspirations » pour l'Ademe et le ministère de la Transition écologique, mai 2020.

Enquêtes mobilisées dans l'article

- **Crédoc, Enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français »**

L'enquête « Conditions de vie et aspirations » est un dispositif existant depuis 1978 au Crédoc. Elle est menée trois fois par an (janvier, mai et septembre) et les dernières vagues d'enquête ont été réalisées en ligne, auprès d'un échantillon de 3 000 individus représentatifs de la population âgée de 15 ans et plus, résidente en France métropolitaine, en Corse et dans les DROM. L'échantillon est structuré de la façon suivante: grande région (12 modalités), sexe, âge (5 modalités), profession/catégorie sociale (8 modalités), taille d'agglomération (9 modalités), type de logement (individuel ou collectif). Les quotas sont déterminés à partir des données du recensement de la population le plus récent, redressées par les derniers résultats disponibles de l'enquête « Emploi » et du bilan démographique de l'Insee.

- **CGDD/SDES, Enquête « Les Français et la nature », 2020**

L'enquête « Les Français et la nature » a été réalisée à l'initiative du service statistique du ministère de la Transition écologique (SDES). Un échantillon représentatif de 4 553 Français (âgés de 16 ans et plus) a été enquêté en mars 2020.

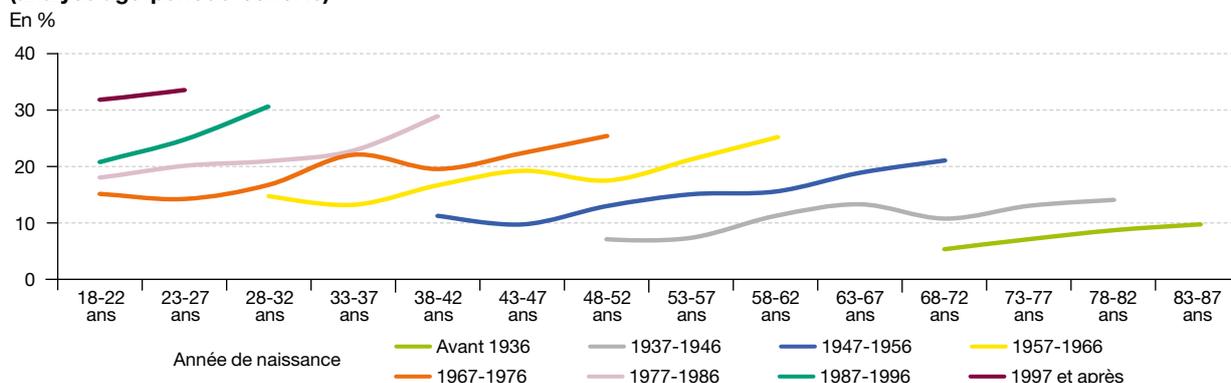
- **Crédoc-Injep, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse**

À la demande de la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) et avec l'appui de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), le Crédoc réalise chaque année depuis 2016 le baromètre DJEPVA sur la jeunesse, une enquête nationale auprès de 4 500 jeunes de métropole et d'Outre-mer, âgés de 18 à 30 ans. L'enquête est réalisée en ligne et par téléphone.

Cette sensibilité plus marquée est-elle liée au cycle de vie (l'environnement serait progressivement remplacé par d'autres préoccupations avec l'entrée dans la vie active, la construction de la famille, etc.) ou un trait caractéristique des plus jeunes générations ? Une analyse générationnelle (*graphique 2*) va dans le sens de la deuxième hypothèse : elle montre qu'entre 18 et 22 ans, chaque nouvelle génération est plus préoccupée par l'environnement que la précédente. Et ce sont les individus nés après 1997 qui se distinguent le plus nettement de leurs

aînés : entre 18 et 22 ans, 32 % placent l'environnement en tête de leurs préoccupations, contre 21 % pour la génération précédente au même âge. Cette analyse montre également la progression de la thématique environnementale tout au long du cycle de vie, quelles que soient les générations observées. Une observation qui invalide l'hypothèse selon laquelle la préoccupation pour l'environnement passerait au second plan avec l'entrée dans la vie active.

Graphique 2 : proportion d'individus plaçant la dégradation de l'environnement parmi leurs principales préoccupations (analyse âge-période-cohorte)



Note : les courbes présentent les générations en fonction de leur année de naissance.
 Source : Crédoc, enquêtes « Conditions de vie et aspirations des Français »

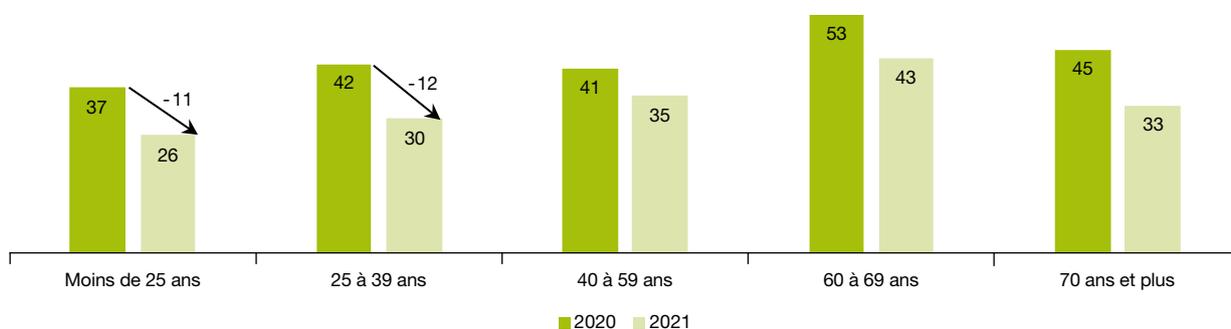
partie 4 : interactions, aspirations et effets de génération

Un seul indicateur semble, a priori, ne pas aller dans le sens d'une plus grande sensibilité des jeunes : sur une échelle de 1 à 7, les moins de 25 ans se déclarent moins souvent « très sensibles » que leurs aînés à l'environnement (note de 6 ou 7)

– (graphique 3). Le phénomène n'est pas nouveau : depuis 2004 que nous mesurons l'indicateur, les plus jeunes se jugent systématiquement moins sensibles à l'environnement que le reste de la population.

Graphique 3 : proportion d'individus s'estimant très sensibles à l'environnement, en fonction de l'âge

En %



Note : la question posée était « Chacun peut se sentir plus ou moins concerné par les problèmes d'environnement. Vous-même, pouvez-vous vous classer sur une échelle de sensibilité à l'environnement, de 1 si vous y êtes totalement insensible à 7 si vous y êtes très sensible. Comment vous classez-vous ? ».

Le graphique présente le cumul des notes 6 et 7.

Source : CGDD/SDES, Baromètre Environnement réalisé par le Crédoc dans le cadre de l'enquête « Conditions de vie et aspirations des Français »

Cette moindre sensibilité déclarée par les jeunes peut être lue comme une forme d'humilité et d'impuissance face à la hauteur des enjeux. Les jeunes sont en effet pénétrés de l'idée que leurs vies vont être profondément bouleversées par le dérèglement climatique. 69 % des 15-24 ans sont convaincus que leurs conditions de vie deviendront extrêmement pénibles à cause des dérèglements climatiques (67 % en moyenne)⁴. La perte de biodiversité est également vue comme une menace : 76 % des 16-30 ans estiment qu'elle a, ou aura d'ici 10 ans, des conséquences sur leur vie quotidienne, contre 73 % en moyenne (CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature »). Les jeunes sont aussi moins optimistes sur notre capacité à limiter les effets du changement climatique. En 2020, 35 % des Français de 15-24 ans pensent que le réchauffement climatique sera limité à des niveaux acceptables d'ici la fin du siècle (38 % en moyenne ; Ademe, 2020). Enfin, ils éprouvent un sentiment particulièrement fort de culpabilité en matière d'action environnementale : ils sont les plus nombreux (86 % vs 78 % en moyenne) à estimer qu'ils pourraient faire mieux ou plus pour assurer le respect du développement durable dans leur vie quotidienne (Brice, Crouette et Hoibian, 2018).

DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES PLUS ABSTRAITES CHEZ LES PLUS JEUNES

Les préoccupations environnementales des plus jeunes se distinguent de celles du reste de la population en ce qu'elles se détachent de la matérialité des impacts. Depuis de nombreuses années, les individus associent les actions pour protéger l'environnement avec les pollutions visibles « à l'œil nu ». Le tri des déchets, en dépit de son impact limité sur l'empreinte carbone individuelle (cf. *infra*), apparaît ainsi comme une action nécessaire pour éviter des monceaux de déchets entassés dans des décharges ou à l'air libre et arrive systématiquement dans le duo de tête des actions individuelles jugées les plus efficaces pour protéger l'environnement (Crédoc, enquête « Conditions de vie et aspirations », janvier 2021). Les jeunes sont un peu en retrait sur ce plan (25 % citent le tri des déchets parmi les actions efficaces, contre 35 % des sexagénaires par exemple). Dans la même veine, l'accumulation des déchets dans la nature et en mer est un sujet qui les mobilise moins que la moyenne de la population (40 % y pensent en priorité lorsqu'on évoque « les atteintes à la nature », contre

⁴ Source : Ademe (2020).

partie 4 : interactions, aspirations et effets de génération

48 % en moyenne). Leur attention se porte davantage sur la dégradation des milieux naturels et la pollution de l'eau (CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature »), ou la biodiversité (Injep-Crédoc, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020), soit des enjeux moins directement appropriables, mais qui leur ont davantage été enseignés dans le cadre de leur parcours de formation, notamment depuis 2004⁵.

Cette « dématérialisation » des enjeux chez les plus jeunes est à relier à l'évolution du rapport à la nature. Des travaux ont montré que l'urbanisation et l'évolution des modes de vie sont à l'origine d'une diminution des expériences de nature dans nos vies quotidiennes (Soga & Gaston, 2016). L'enquête du CGDD/SDES sur les Français et la nature le confirme : 67 % des moins de 30 ans déclarent par exemple avoir régulièrement jardiné avec leur famille dans leur enfance (72 % en moyenne). Dans cette tranche d'âge, les expériences de nature sont plutôt associées aux loisirs ou aux vacances, c'est-à-dire à des « parenthèses » dans la vie quotidienne : 66 % sont allés au moins une fois en classe verte (47 % en moyenne), 73 % ont séjourné dans des sites naturels rares (60 % en moyenne) et 53 % pratiquent régulièrement des sports de nature (47 %). On le voit, les contacts avec la nature dans le cadre d'activités encadrées sont plus répandus dans les jeunes générations. À l'inverse, les jeunes sont moins nombreux à avoir pratiqué camping ou bivouac (44 %, contre 52 % en moyenne), une tendance qui peut refléter le durcissement de la réglementation en matière de camping sauvage mais aussi une moins grande familiarité avec la nature. Les plus jeunes estiment en tout cas moins bien connaître la nature que leurs aînés : 35 % des 18-30 ans se donnent une note supérieure ou égale à 7 sur

10 pour la connaissance de la nature, contre 40 % dans la population globale (CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature »).

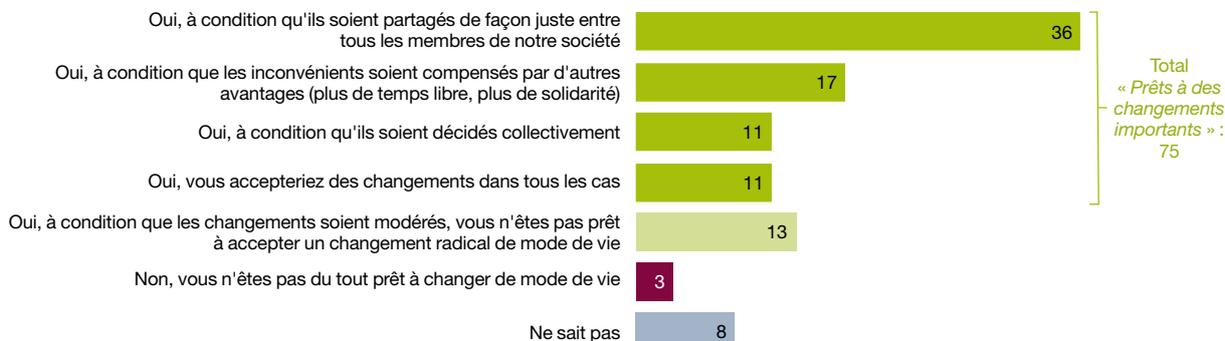
Cette distance à la nature, réelle et ressentie, semble attiser le besoin de s'en rapprocher : 67 % des 18-30 ans souhaitent « vivre plus près de la nature », contre 55 % en moyenne. Et, effet probable du cycle de vie, ils sont beaucoup plus nombreux à penser que ce projet va se concrétiser (39 % vs 27 % en moyenne). Une aspiration qui pourrait être le signe d'une nature idéalisée par les plus jeunes. Quoi qu'il en soit, s'il se concrétisait, ce « retour à la nature » pourrait encore renforcer l'engagement des jeunes générations pour l'environnement : des travaux ont montré que les émotions ressenties au contact de la nature participent, autant que les préoccupations rationnelles, à la formation et à la consolidation de l'engagement environnemental (Kals, Schumacher & Montada, 1999).

UNE VOLONTÉ D'AGIR... À CONDITION QUE L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ CONSENTE AUX MÊMES EFFORTS

S'ils partagent largement le constat d'une situation grave, les jeunes pensent qu'il n'est pas encore trop tard pour agir : 71 % des 18-30 ans partagent cette opinion (Injep, 2020). Plus précisément, ils sont une large majorité (76 %) à juger que l'on peut encore espérer préserver la nature (CGDD/SDES, 2020). Pour cela, ils se déclarent prêts à changer leurs modes de vie : 75 % seraient prêts à accepter des changements importants (graphique 4).

Graphique 4 : proportion de jeunes prêts à des changements importants dans leur mode de vie pour protéger l'environnement

En %



Note : la question posée était « Êtes-vous prêt à réaliser des changements importants dans votre mode de vie pour protéger l'environnement ? ».

Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

Source : Injep-Crédoc, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020

⁵ Source : Éducation au développement durable (site Éduscol).

Mais si les jeunes sont prêts à modifier leur mode de vie, c'est à condition que l'ensemble de la société consente aux mêmes efforts : 36 % des jeunes indiquent être prêts à d'importants changements de leurs modes de vie à condition que les efforts soient partagés de façon juste entre tous les membres de la société, alors que seuls 11 % seraient prêts à accepter ces changements sans condition.

L'enquête « Conditions de vie et aspirations » montre par ailleurs que 24 % des moins de 25 ans considèrent que la société privilégie les plus âgés au détriment des plus jeunes (12 % en moyenne). L'idée d'une génération de « baby-boomers » privilégiée par rapport aux plus jeunes revient régulièrement dans le débat public : contrairement aux générations suivantes, les personnes nées entre 1946 et 1964 n'auraient pas connu le chômage de masse, auraient accédé facilement à la propriété et n'auraient pas eu à se soucier du réchauffement climatique. Certains estiment même que leurs modes de vie sont à l'origine de la situation climatique dont héritent aujourd'hui leurs enfants et petits-enfants. Cette vision d'une société qui favoriserait les plus âgés et dans laquelle les jeunes générations seraient privées de l'insouciance qui fût celle de leurs aînés, pourrait expliquer que, dans les faits, les jeunes ne semblent pas prêts à renoncer à des loisirs à fort impact environnemental.

Les données de l'enquête « Tendances de consommation » du Crédoc montrent ainsi que les jeunes sont particulièrement attachés au modèle consumériste : en 2021, 30 % des 18-24 ans et 27 % des 25-34 ans voient la consommation d'abord comme un plaisir, contre 21 % en moyenne. Un décalage générationnel qui n'existait pas vingt ans ou même dix ans auparavant (en 1993, respectivement 11 % et 10 % des moins de 25 ans et des 25-34 ans considéraient la consommation comme un plaisir, soit un chiffre comparable à la moyenne ; en 2009, 8 % des moins de 25 ans et 11 % des 25-34 ans étaient dans ce cas, contre 9 % en moyenne).

Cet appétit pour la consommation se porte notamment sur les équipements et usages numériques. Les moins de 30 ans ont une consommation de contenus en ligne bien plus importante que l'ensemble des Français : 61 % ont souscrit un abonnement à une plateforme de VOD en ligne (soit 26 points de plus que la moyenne). Seuls 12 % d'entre eux déclarent limiter leur usage du numérique et le renouvellement des appareils pour protéger l'environnement. Ils seraient plus favorables à un « verdissement » des équipements : 75 % des 18-30 ans sont prêts à augmenter leur budget d'achat pour que leurs ordinateurs et leurs smartphones soient moins énergivores et plus faciles à recycler⁶.

Enfin, les jeunes sont particulièrement attirés par les voyages lointains. L'enquête « Conditions de vie » du Crédoc montre qu'à l'horizon des cinq prochaines années, 35 % des moins de 30 ans projettent de partir en vacances à l'étranger, contre 25 % des Français en moyenne. Il n'est dès lors pas étonnant que les plus jeunes soient moins enclins à limiter leur usage de l'avion : selon les données de l'Agence pour la transition écologique, 60 % des 15-24 ans seraient prêts à ne plus prendre l'avion pour leurs loisirs, contre 67 % en moyenne (Ademe, 2020). Cette appétence est cohérente avec une mobilité internationale des jeunes particulièrement valorisée et encouragée (Brice Mansencal *et al.*, 2020).

DES « PETITS GESTES » UN PEU MOINS RESPECTÉS, POUR DES RAISONS MATÉRIELLES ET EN RAISON DE DOUTES SUR LEUR EFFICACITÉ

Au-delà des loisirs, plusieurs gestes du quotidien sont moins bien respectés par les jeunes : tri des déchets (86 % des 15-24 ans, contre 92 % en moyenne), achat de fruits et légumes de saison (83 % contre 90 % en moyenne) ou encore économies d'énergie à domicile⁷. Des raisons matérielles peuvent expliquer ce phénomène a priori paradoxal. Les jeunes n'ont souvent pas les moyens et l'équipement nécessaires pour accomplir ces gestes : lorsqu'ils vivent en logement autonome, ils habitent des logements trop petits⁸ pour disposer de poubelles de tri⁹ et ils disposent de budgets les conduisant à rechercher les produits les moins chers pour l'alimentation¹⁰. Les moins de 25 ans sont aussi nombreux à continuer de vivre au domicile parental¹¹, dans lequel ils ne sont pas décisionnaires pour tout ce qui concerne les achats alimentaires ou les gestes permettant d'économiser l'énergie.

Mais au-delà de ces questions pratiques, ces comportements pourraient refléter le sentiment que ces gestes sont insuffisants, voire dérisoires, au regard des enjeux actuels. Et en effet, l'impact du tri des déchets sur l'empreinte carbone individuelle est bien moindre que celui de la mobilité ou d'un régime non-carné, selon les données produites par le SDES sur l'empreinte carbone. Et force est de constater que la mobilité quotidienne des jeunes est davantage vertueuse que celle de leurs aînés : les 15-34 ans sont plus adeptes des mobilités actives et des transports en commun et ils pratiquent davantage le covoiturage et l'autopartage (*graphique 5*), une tendance que l'on observe même chez les jeunes qui possèdent une voiture (Crédoc, enquête « Conditions de vie et aspirations », janvier 2020).

⁶ Source : Crédoc (2019).

⁷ Source : Ademe (2020).

⁸ Selon l'enquête « Logement » de l'Insee de 2013, les foyers dont la personne de référence a moins de 30 ans disposent en moyenne de 30 m² par personne, contre 60 m² pour les foyers de 65 ans et plus.

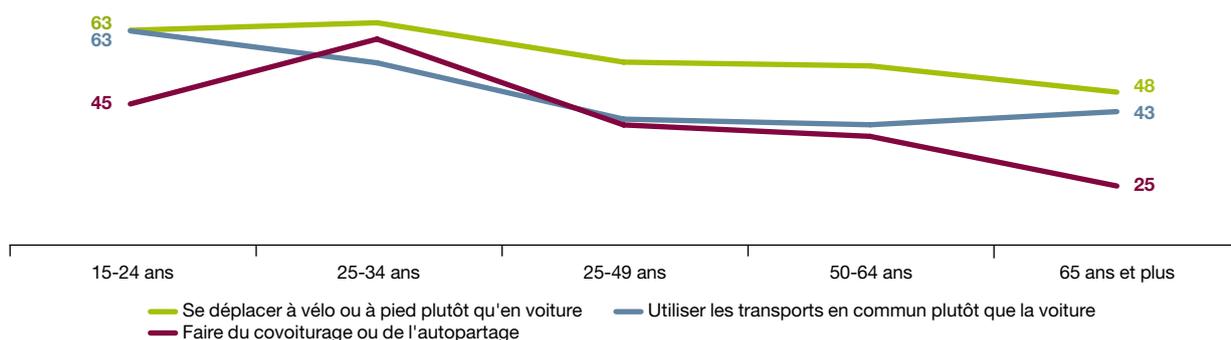
⁹ Source : Aldeghi I. *et al.* (2021)

¹⁰ En 2018, 19,7 % des 18-29 ans sont sous le seuil de pauvreté, soit 1,6 million de jeunes métropolitains (niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté à 60 %, c'est-à-dire inférieur à 1 063 € mensuels), soit un taux très supérieur à la moyenne (14,8 %) et aux seniors (8,7 % des 75 ans et plus). Source : Insee, enquête « Revenus fiscaux et sociaux ».

¹¹ En 2018, 57 % d'entre eux vivaient principalement chez leurs parents (Brice Mansencal *et al.*, 2018).

partie 4 : interactions, aspirations et effets de génération

Graphique 5 : recours aux mobilités actives, aux transports en commun et aux pratiques collaboratives, en fonction de l'âge
En %



Note : la question posée était « Pour protéger l'environnement, seriez-vous prêt à... ? ». Le graphique présente le cumul des réponses « je le fais déjà » et « je suis prêt à le faire ». Source : Ademe, Enquête sur les représentations du changement climatique, 2020

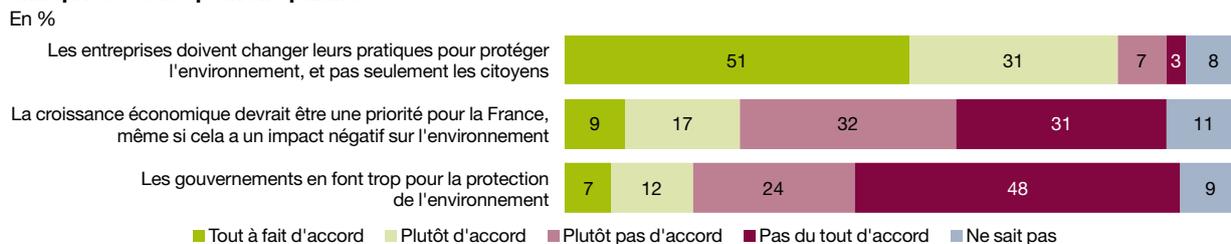
Plus généralement, une étude du cabinet *Carbone 4* montre que, même en adoptant un comportement individuel exemplaire (activation quotidienne et sans concession de tous les leviers : mobilité, régime végétarien, économies d'énergie et tri des déchets), un Français ne peut espérer réduire son empreinte carbone que de 25 % (Dugast et Soyeux, 2019). Ces gestes du quotidien, bien que non négligeables, sont largement insuffisants pour atteindre l'objectif de réduction de 80 % de l'empreinte carbone personnelle prévu par l'Accord de Paris sur le climat.

faut agir à un niveau plus global. Et majoritairement, les jeunes sont critiques vis-à-vis de l'action des acteurs publics pour la protection de la planète. Selon le baromètre Injep-Crédoc sur la jeunesse, 25 % d'entre eux seulement pensent que les pouvoirs publics agissent efficacement pour la protection de l'environnement au niveau national (21 % au niveau de la planète). Les jeunes Français sont particulièrement critiques par rapport à leurs voisins européens : 76 % jugent que le gouvernement de leur pays n'en fait pas assez pour l'environnement (+ 23 points par rapport à la moyenne de la jeunesse européenne, en troisième position des jeunes insatisfaites derrière l'Espagne, 80 % et la Grèce, 89 %). L'action insuffisante des entreprises est également pointée : 82 % des jeunes Français considèrent que les entreprises doivent changer leurs pratiques et ils sont seulement 28 % à juger que la croissance économique doit primer sur la protection de l'environnement (graphique 6).

L'IDÉE QUE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SE JOUE À UN NIVEAU PLUS GLOBAL INCITE LES JEUNES À S'ENGAGER DANS DES ACTIONS COLLECTIVES

Si les comportements individuels ne suffisent pas, c'est qu'il

Graphique 6 : proportion de jeunes en accord avec les affirmations suivantes concernant l'action environnementale des entreprises et des pouvoirs publics



Note : la question posée était « Êtes-vous d'accord avec les propositions suivantes ? ». Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans. Source : Injep-Crédoc, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020

partie 4 : interactions, aspirations et effets de génération

Concrètement, quelles mesures attendent-ils de la part des acteurs publics ? Dans le domaine de la protection de la nature, les jeunes souhaitent que les moyens dédiés soient augmentés (33 %, contre 25 % en moyenne), selon l'enquête du SDES sur les Français et la nature. Ils seraient d'ailleurs plus enclins à s'acquiescer de taxes environnementales (35 %, + 10 points par rapport à la moyenne) – (Crédoc, enquête « Conditions de vie et aspirations », janvier 2021). Mais ils sont moins favorables que le reste de la population à des mesures restrictives : 57 % estiment qu'il faut sanctionner les activités qui nuisent à la nature (62 % en moyenne) et 39 % sont en faveur d'une réglementation stricte des atteintes à la nature (43 % en moyenne).

Pour faire pression sur les pouvoirs publics et les acteurs économiques, les jeunes sont prêts à s'engager : pétition, boycott, vote écologiste ou manifestation sont des modes d'action envisagés par une majorité d'entre eux (*graphique 7*). Et depuis 2020, le domaine de l'environnement se place en tête des causes donnant envie aux 18-30 ans de s'engager dans le bénévolat (25 %, + 6 points entre 2019 et 2020). Certains ont déjà franchi le pas : 8 % des jeunes donnent actuellement du temps à une association pour l'environnement (+ 3 points par rapport à 2017, avant l'apparition des mobilisations de la jeunesse pour le climat) – (Injep, 2020).

Graphique 7 : proportion de jeunes engagés dans des actions environnementales

En %



Note : la question posée était « Au cours des 12 derniers mois, avez-vous réalisé une des actions suivantes ? ».

Champ : ensemble des jeunes âgés de 18 à 30 ans.

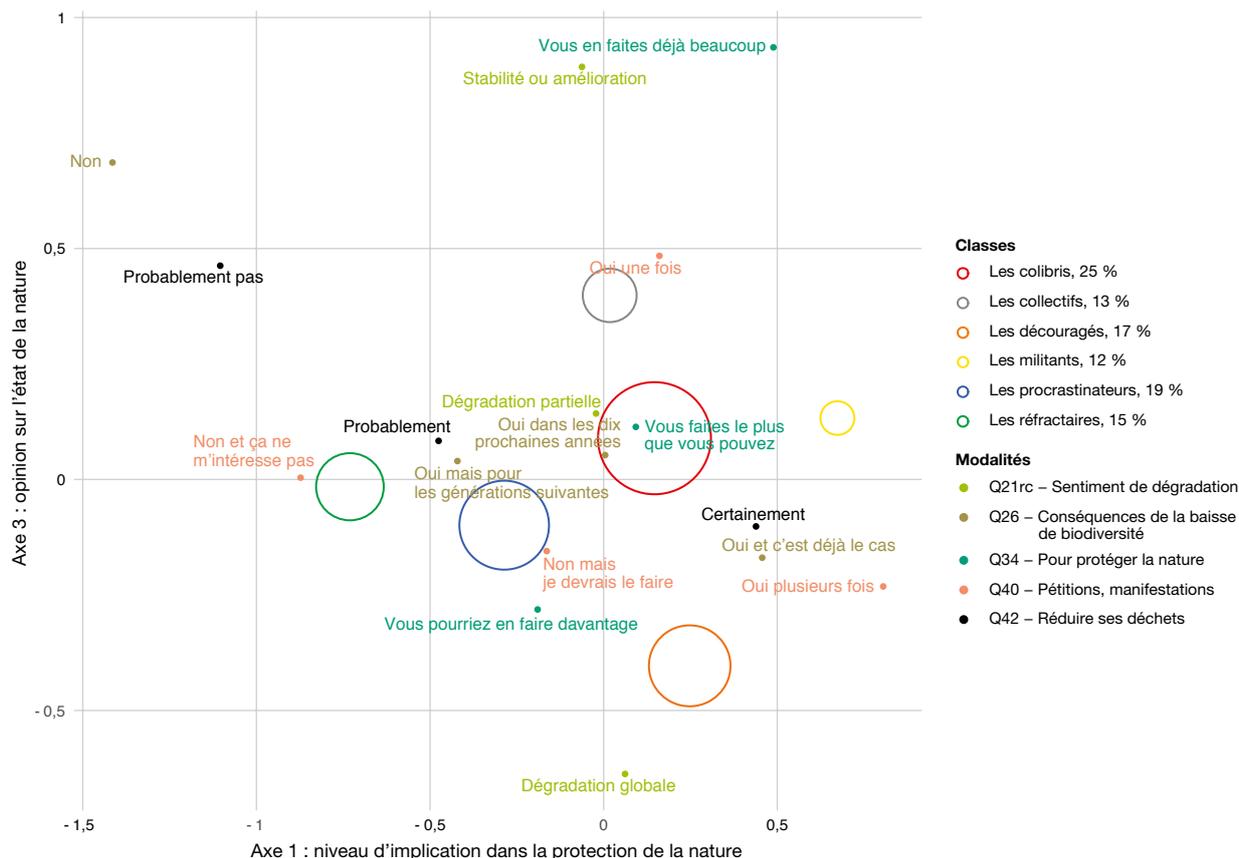
Source : Injep-Crédoc, Baromètre DJEPVA sur la jeunesse, 2020

PROTÉGER LA NATURE SIX PROFILS POUR DÉCRIRE L'ENGAGEMENT

Une typologie réalisée à partir de l'enquête sur les Français et la nature nous permet de distinguer plusieurs profils, décrivant les formes d'engagement vis-à-vis de la nature présentes dans l'ensemble de la population (*figure 1*). L'analyse typologique permet de rapprocher les individus statistiques en fonction de caractéristiques communes, définies à partir de variables intégrées dans le modèle créé. Une analyse de la proportion de jeunes au sein de chacun des profils types ainsi constitués permet de mieux cerner l'engagement de cette catégorie de la population.

Deux grands axes caractérisent les formes d'engagement dans la protection de la nature. Un axe horizontal représente le degré d'implication personnelle, qu'il s'agisse de gestes individuels (mobilité active, consommation de produits bio ou locaux, réduction des déchets, etc.) ou d'actions collectives (soutien à une association, pétitions ou manifestations, nettoyage de sites naturels, etc.). Un axe vertical décrit la perception des dégradations de la nature : du constat de fortes dégradations et d'une situation qui se détériore au sentiment que l'état des milieux naturels est plutôt bon et qu'il s'améliore ou est stable.

Figure 1 : profils d'engagement en faveur de la nature



Champ : France métropolitaine.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Une grande majorité de la population française (67 %) est plutôt engagée, s’impliquant dans des gestes individuels ou collectifs, de manière régulière ou occasionnelle.

Les « militants » (12 % de la population) sont très impliqués, ils mettent très largement en œuvre des écogestes dans leur vie quotidienne : recours important aux mobilités actives, achat de produits bios ou écolabellisés, préparation « maison » de plats à partir de produits frais de saison et limitation des plats industriels, réduction importante des déchets produits. Ils sont aussi nettement plus nombreux que la moyenne à s’impliquer régulièrement dans des actions collectives (verdissement de leur quartier, opérations de nettoyage de la nature, signature de pétitions ou manifestations, sorties nature).

Deux catégories privilégient les gestes individuels à l’action

collective : les « découragés » (17 %) et les « colibris »¹² (25 %). Dans ces deux catégories, on retrouve des populations appliquant de nombreux écogestes individuels et tentées par l’action collective.

Les « découragés » ont une vision particulièrement sombre de l’état de la nature – ils jugent davantage que le reste de la population que l’état des milieux naturels s’est dégradé depuis dix ans, et partagent plus souvent le sentiment qu’il est trop tard pour agir. S’ils jugent qu’ils pourraient en faire plus pour protéger la nature, ils en sont donc probablement dissuadés par un sentiment d’impuissance. Au quotidien, ils se comportent en « bons élèves » sur le plan des écogestes : en particulier, ils sont adeptes des mobilités actives et prêts à acheter des produits bios ou écolabellisés. Leur engagement « collectif »

¹² La notion de colibri renvoie aux écrits de Pierre Rabhi pour qui chacun peut faire sa part, aussi minime soit-elle.

Méthode mobilisée

Une analyse des correspondances multiples (ACM) a d'abord été mise en œuvre pour repérer les variables les plus structurantes parmi celles sélectionnées. Une deuxième étape (classification ascendante hiérarchique) a consisté à construire des classes différenciées par les variables actives, de façon que les individus qui les composent aient des caractéristiques proches. Le modèle minimise la variance à l'intérieur de chaque classe (où les individus présents se ressemblent beaucoup) et maximise la variance entre les classes (chaque classe étant la plus différente possible de chaque autre).

Liste des variables actives de l'analyse :

- 1 - *Au cours des dernières années, avez-vous le sentiment que l'état de la nature en France s'est amélioré, dégradé ou est resté stable ?*
- 2 - *Pensez-vous que la diminution ou la disparition de certaines espèces animales, et de certaines plantes, peuvent avoir des conséquences pour vous personnellement, dans votre vie quotidienne ?*
- 3 - *Pour protéger la nature, vous vous dites que vous en faites déjà beaucoup / vous faites ce que vous pouvez / Vous pourriez en faire davantage / Vous n'avez pas envie d'agir à titre individuel*
- 4 - *À déjà signé une pétition, participé à des manifestations ou assisté à des enquêtes publiques en lien avec la nature*
- 5 - *Prêt à « réduire fortement la quantité de déchets qu'il (elle) produit »*

est moins marqué : s'ils signent davantage de pétitions et sensibilisent plus leur entourage que la moyenne de la population, ils sont moins impliqués dans d'autres actions (verdissage du quartier, soutien financier aux associations de protection de la nature), même s'ils jugent qu'ils « devraient le faire ».

De leur côté, les « *colibris* » ont majoritairement le sentiment qu'il n'est pas trop tard pour agir, mais ils pensent aussi, plus que le reste de la population, qu'ils font le maximum de ce qu'ils peuvent faire. Leur engagement se traduit par des actions au contact de la nature, davantage que par un engagement plus collectif ou militant (signature de pétition ou sensibilisation des proches, par exemple) : ils sont adeptes des actions de verdissage de leur quartier ou commune (plantation d'arbre ou de plantes), des opérations de nettoyage de la nature et utilisent, plus que la moyenne, des ouvrages ou applications pour identifier des espèces végétales ou animales. À titre personnel, ils se déclarent très majoritairement prêts à préparer eux-mêmes leurs plats, à réduire leurs déchets (en installant un compost ou en fabriquant eux-mêmes leurs produits d'entretien ou d'hygiène) ou à privilégier les commerces de proximité.

Parmi les impliqués, le groupe que nous avons nommé « *collectifs* » met en place peu de pratiques individuelles et souligne des difficultés personnelles à mettre en œuvre des actions à leur domicile. Mais on trouve dans ce groupe plus de personnes qui se sont essayées à différentes formes d'implications collectives (notamment soutien à des associations, signature de pétitions ou sorties nature). Ils sont probablement plus convaincus que l'action doit venir des

pouvoirs publics et non des individus : ils souhaitent que plus de moyens soient consacrés à la protection de la nature, mais sont particulièrement défavorables à des sanctions financières contre les activités qui nuisent à la nature.

Les « *procrastinateurs* » ont majoritairement le sentiment qu'ils pourraient en faire plus pour la nature. Peu convertis aux écogestes dans leur vie quotidienne, ils ne participent pas non plus à des actions collectives, mais estiment très largement qu'ils « devraient le faire ». S'ils reconnaissent que les dégradations de la nature auront un impact sur la vie quotidienne, ils pensent, comme les « *réfractaires* » que les conséquences sont lointaines et concerneront plutôt les générations futures. Ces derniers revendiquent leur non-implication dans les actions individuelles comme collectives.

La proportion de jeunes de moins de 30 ans parmi les « *militants* » et les « *découragés* » est comparable à celle de la population générale. Ils sont sous-représentés dans le groupe des « *réfractaires* », ce qui correspond à l'image d'une génération particulièrement sensible aux questions environnementales. Ils sont largement sous-représentés chez les « *colibris* », fortement surreprésentés dans le groupe des « *collectifs* » et légèrement plus nombreux chez les « *procrastinateurs* », ce qui conforte l'idée d'une jeunesse peu convaincue de l'impact des gestes individuels et plus encline à se tourner vers l'action collective. Cette surreprésentation dans des groupes qui souhaitent agir mais ne le font pas, ou de façon très occasionnelle, pourrait aussi traduire un manque d'information et d'accompagnement des jeunes sur les actions concrètes dans lesquelles ils pourraient s'engager.

BIBLIOGRAPHIE

- Ademe (2020), *Représentations sociales du changement climatique*, Rapport sur la 21^e vague du baromètre sur les représentations sociales de l'effet de serre et du changement climatique.
- Aldeghi I., Guisse N., Maes C. et Millot Ch. (2021), *Les événements de vie comme opportunités pour encourager des pratiques écoresponsables*, Rapport du Crédoc réalisé pour le compte de l'Ademe, 117 p.
- Brice L., Croutte P. et Hoibian S. (2018), « Pour protéger l'environnement, les jeunes se tournent vers des transports alternatifs et les pratiques collaboratives », in Pautard É. (coord.), *Modes de vie et pratiques environnementales des Français, Théma Analyse, CGDD*, pp. 57-70.
- Brice Mansencal L., Datsenko R., Guisse N., Hoibian S. et Lautié S. (2018), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2018*, rapport du Crédoc réalisé pour le compte de l'Injep, 147 p.
- Brice Mansencal L., Coulange M., Maes C. et Müller J. (2020), *Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020*, rapport du Crédoc réalisé pour le compte de l'Injep, 236 p.
- Crédoc (2019), *Baromètre du numérique 2019. Enquête sur la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans la société française en 2019*, Rapport réalisé pour le CGE, l'Arcep et l'Agence du Numérique, 250 p.
- Dugast C. et Soyeux A. (2019), *Faire sa part ? Pouvoir et responsabilité des individus, des entreprises et de l'État face à l'urgence climatique*, Publication en ligne éditée par Carbone 4, 20 p.
- Kals E., Schumacher D. & Montada L. (1999), "Emotional Affinity toward Nature as a Motivational Basis to Protect Nature", *Environment and Behavior*, n° 31/2, pp. 178-202.
- Soga M & Gaston K.J. (2016), "Extinction of Experience: The Loss of Human-Nature Interactions", *Frontiers in Ecology and the Environment*, n° 14/2, pp 94-101.
- Zimmer C. et Paisley J. (2020), *La mobilité européenne et internationale des jeunes : enjeux et dispositifs, Fiches repères*, n° 53, Injep, 2 p.

Vers un rapport sensible avec la nature pour une éducation à la citoyenneté

Frédéric Plénard¹, Hélène Bourhis-Bois et Danis Bois²

En 2020, le service statistique du ministère de la Transition écologique (CGDD/SDES) a mené une enquête questionnant le regard des Français sur la nature. Celle-ci ouvre le débat autour de l'influence de la pratique de certaines activités de nature et la prise de conscience des enjeux liés à la biodiversité. La recherche montre que la grande majorité des Français a conscience de la dégradation de la nature et le sentiment qu'il faut agir vite, chacun à sa mesure. Elle révèle aussi que si 37 % des personnes interrogées fréquentent tous les jours la nature, seules 20 % déclarent en avoir une bonne connaissance. Concernant les plus jeunes, 26 % estiment avoir de faibles savoirs et 12 % justifient que ce sujet « ne les intéresse pas ».

Cet article présente d'une part les enjeux éducatifs déployés dans le cadre du « grand secret du lien », dont le programme visait à sensibiliser les jeunes avec la nature et les résultats de la recherche menée dans ce contexte. Cette recherche s'inscrit dans la lignée de l'enquête du SDES en tentant de faire le lien entre la précocité de l'âge de la fréquentation de la nature, la relation établie avec elle et les comportements plus solidaires avec le monde vivant et minéral.

Selon Durkheim : « *Chaque société, considérée à un moment déterminé de son développement, a un système d'éducation qui s'impose aux individus avec une force généralement irrésistible* » (1922, p. 41). Les différents systèmes d'éducation représentés par la famille, l'école, la cité, les associations, ou les médias, ont comme principale mission de préparer au mieux les jeunes générations à agir en cohérence avec les valeurs et les fonctionnements du système social au sein duquel ils sont appelés à évoluer. Les systèmes d'éducation élaborent leurs programmes et leurs grands axes à partir des orientations sociales. Quand ces orientations sociales évoluent, l'éducation suit cette évolution avec une force irrésistible.

Énoncés par l'Organisation des Nations unies, 17 objectifs de développement durable (ODD) visent à transformer le monde tout en protégeant la planète et incluent l'éducation (ODD 4) dans ce processus. Les orientations sociales transversales à ces 17 objectifs s'articulent autour de la solidarité envers le groupe social et le respect des ressources

de la planète. Sont considérés comme « écologiques », les comportements qui tendent à déployer des actes de coopération et de solidarité envers le groupe social et des attitudes de respect en direction du monde vivant et minéral.

Aujourd'hui, la tendance dominante de la relation entre l'être humain et le monde se fonde encore largement sur un rapport matérialiste. Les éléments du monde vivant et minéral sont avant tout considérés comme des ressources au service de la vie et de la production humaine. Des ressources que l'humanité exploite et consomme comme des objets. Les interactions entre l'humanité et la nature qui résultent de cette forme de relation induisent souvent l'irrespect, la surexploitation et la destruction du monde vivant et minéral.

L'enquête « Les Français et la nature », réalisée en 2020 par le SDES, auprès de 4553 personnes de plus de 16 ans, ouvre le débat autour de l'influence que peut avoir la pratique de certaines activités de nature sur le regard pluriel que portent les Français sur les enjeux liés à la biodiversité. Cette recherche montre la conscience qu'ont les Français de la dégradation de la nature (82 % considèrent qu'il y a une dégradation du littoral des mers et océans) et le sentiment qu'il faut agir vite (60 %), chacun à sa mesure (52 % déclarent faire le plus qu'ils peuvent pour protéger la nature). Si 37 % des personnes interrogées fréquentent tous les jours la nature, seules 20 % déclarent en avoir une bonne connaissance. 26 % des jeunes jugent qu'ils ont de faibles savoirs (contre 15 % en moyenne) et 12 % justifient que ce sujet « ne les intéresse pas » (soit trois fois plus que la moyenne).

La recherche présentée dans cet article s'inscrit dans la lignée de cette enquête en tentant de faire le lien entre la précocité de l'âge de la fréquentation de la nature, la relation établie avec elle et les comportements plus solidaires avec le monde vivant et minéral.

PRÉSENTATION DU PROJET « LE GRAND SECRET DU LIEN »

Porté par l'association *Le grand secret du lien* et s'appuyant sur le postulat que c'est en construisant précocement une relation intime et sensorielle avec la nature que l'être humain va être en mesure de tisser avec le monde vivant et minéral,

¹ Président fondateur de l'association *Le grand secret du lien*, professeur de SVT, réalisateur de documentaires.

² Chercheurs au Centre d'étude et de recherche appliquée en pédagogie perceptive (Cerap, Université Fernando Pessoa, Porto).

des interactions solidaires et respectueuses, le projet présenté ici a permis à des enfants, des adolescents et des jeunes de vivre une expérience sensible dans la nature. Les immersions dans la nature se sont déroulées dans un cadre extrascolaire et visaient à proposer à des jeunes un ensemble d'activités dans la nature associé à des exercices d'éveil sensoriels.

La réalisation du projet s'est déroulée de septembre 2018 à septembre 2019. Cette initiative a donné lieu à un partenariat avec les réseaux d'éducation à l'environnement, notamment la fédération *Connaître et protéger la nature* (FCPN), le réseau *École et nature* (FRENE), les *Scouts et guides de France* (SGDF), les *Éclaireuses Éclaireurs de France* (EEDF), la Fédération des professionnels de l'accompagnement en pédagogie perceptive (Feppap) et le Centre d'étude et de recherche appliquée en psychopédagogie de la perception (Cerap) de l'Université Fernando Pessoa de Porto.

Les jeunes participants étaient issus de Normandie, de Nouvelle-Aquitaine, du Centre-Val de Loire, d'Auvergne-Rhône-Alpes et du Grand Est. Cinq groupes de 10 jeunes ont été recrutés de façon aléatoire et constitués en 3 tranches d'âge (enfants de 10 à 11 ans, adolescents de 13 à 18 ans et jeunes adultes de 18 à 23 ans). Il y avait autant de garçons que de filles, issus de la ville, de la campagne ou d'un milieu semi-urbain, et appartenant à différents milieux socioculturels. Leur expérience de la nature allait de « très régulière » à « totalement absente ». Ces groupes ont été accompagnés 25 jours, par périodes de 2 à 5 jours réparties sur une année scolaire et hors temps scolaire.

Le projet a permis à cette population de vivre une expérience sensible dans la nature, guidée par des animateurs de nature et des praticiens en pédagogie perceptive. La pédagogie mise à l'œuvre privilégiait la relation à la nature en sollicitant le vécu sensible et conscient au cœur des espaces naturels. Le terme d'*expérience sensible* recouvre plusieurs acceptions :

- la perception du monde environnant par les 5 sens (tactile, visuel, gustatif, auditif et olfactif) ;
- la perception de soi par le tact interne (les ressentis, les vécus corporels) ;
- un mode relationnel partagé ;
- une découverte de sens qui se livre dans l'expérience et qui fait appel à l'activité cognitive (réflexion, compréhension, prise de conscience et mise en action).

Les activités proposées par les animateurs nature sollicitaient une relation impliquée en mobilisant l'attention des participants à leurs actions. Associées à des activités de plein air habituelles (bivouac, promenades, jardinage, rencontres avec les animaux, découverte de la flore et du milieu naturel), des activités plus exceptionnelles (montgolfière, plongée sous-marine, spéléologie, promenades en raquette, promenades sur l'eau en kayak, radeau ou bateau) ont été proposées.

Accompagnés par les pédagogues de la perception, les participants ont réalisé lors de chaque immersion des protocoles faits d'exercices simples de mouvement, d'écoute méditative qui visaient à optimiser l'enrichissement perceptif, susceptibles de générer un effet sur le rapport à la nature, au monde, aux autres et à soi.

PRÉSENTATION DE LA RECHERCHE MENÉE SUR LE TERRAIN

La recherche menée sur le terrain s'inscrit dans une perspective qualitative et phénoménologique. Elle s'intéresse au vécu des jeunes en tant que lieu de compréhension des conduites humaines et prend en compte leur subjectivité³. Le programme d'éducation proposé par les pédagogues de la perception consistait à permettre à ces enfants, adolescents et jeunes de vivre une expérience sensible de la nature et d'apprendre à trouver les mots pour en parler. Selon R. Barbier (2011), la sensibilité participe « *au sens de l'éducation* » avec ses trois éléments, la finalité, la symbolique (c'est-à-dire la signification) et la sensation : « *être sensible, c'est savoir entrer dans [...] "la présence au monde" et notamment la présence éducative* ».

Remplissage d'un carnet de voyage de 48 participants

Le carnet de voyage nous a semblé le moyen le plus approprié car il convoque une dynamique d'apprentissage active de chacun au niveau de son implication, de sa réflexion et de la structuration de sa pensée sollicitée dans des orientations à la fois ouvertes et dirigées. Le carnet de voyage laisse place à la spontanéité du témoignage tout en sollicitant la réflexion vers des thématiques en lien avec l'expérience sensible, ses impacts personnels, sociaux et comportementaux. Il permet également d'interroger la pertinence des outils éducatifs proposés par les animateurs nature et les praticiens en pédagogie perceptive. Les jeunes ont rempli leur carnet de voyage avant de débiter les immersions et lors de la dernière immersion. Chaque remplissage du carnet a été précédé par des entretiens collectifs guidés par un animateur et visant à mettre en mot l'expérience vécue, la résonance qui en découlait et les prises de conscience en lien avec la relation avec la nature. Voici les éléments de réflexion sur lesquels les jeunes se sont questionnés :

1. *Quels moments as-tu préférés au cours de cette aventure ? Raconte une ou deux expériences qui t'ont particulièrement plu et pourquoi ça t'a plu.*
2. *Raconte comment tu as vécu les jeux d'éveil sensoriel et ce que cela t'a apporté.*
3. *Quand tu es dans la nature, raconte comment tu rentres en relation avec elle.*
4. *Raconte comment tu t'es senti dans le groupe. Qu'est-ce que le groupe t'a apporté ?*

³ « La science humaine phénoménologique est l'étude des significations vécues, existentielles ; elle essaye de décrire, d'interpréter ces significations avec un certain degré de profondeur et de richesse » (Van Manen, 1990, p. 10).

5. Raconte le moment où tu t'es senti(e) le plus en difficulté et comment tu as fait pour la surmonter ?
6. Dans cette aventure, qu'as-tu appris que tu ne savais pas ?
7. À la fin de cette aventure, qu'est ce qui a changé pour toi dans ta manière de te comporter envers la nature ?
8. Quelle importance la nature a-t-elle aujourd'hui pour toi ? Et comment tu l'imagines dans 20 ans ?

Principaux résultats de la recherche

1. L'attrait pour la nature

La grande majorité mentionne avoir apprécié la relation directe avec la nature, à travers avec les paysages, l'observation des animaux, des « étoiles plein les yeux » ; des moments qui « étaient magiques » en étant « entièrement coupé du monde ».

2. L'intérêt pour les activités de nature

Les activités de plein air ont été accueillies de façon très favorable par l'ensemble des participants et pour la plupart, elles étaient inédites. Parmi les activités les plus attractives, nous trouvons de façon non hiérarchisée : la montgolfière, la plongée sous-marine, les jeux dans la neige, les promenades dans la nature, les promenades sur l'eau (en bateau, en kayak ou en radeau), les promenades à cheval, la pêche, grimper dans les arbres, ou encore dormir à la belle étoile. On constate que l'attrait pour les activités de plein air a pris le pas, chez la totalité des participants, sur les autres motivations de départ (intérêt pour la relation au groupe et sa dynamique, curiosité pour la découverte et l'apprentissage, désir de réaliser des activités et souci du dépassement de soi).

3. L'intérêt pour le groupe

Les participants témoignent de la qualité de la relation de groupe et de la solidarité qui stimulent le dépassement de soi. Les facteurs expliquant cette bonne relation sont : la nature des activités générant « un réel travail d'équipe », la convivialité « où tout le monde se met à la tâche », les ambiances telles qu'« une grande table où tout le monde pouvait s'asseoir », « où nous avons chanté et dansé autour du feu », et les rencontres : « j'ai vécu une très bonne relation avec les gens » et enfin, les temps de partage verbal.

4. L'intérêt de l'éveil sensoriel

Les participants soulignent l'importance de l'éveil sensoriel dans le déploiement de leur capacité à améliorer leur attention, leur concentration, leur qualité de présence à eux-mêmes et à la nature sollicitant chez eux de nouvelles prises de conscience dans leur rapport avec la nature.

5. Évolution de la relation avec la nature

De façon quasi unanime, le lien avec la nature a donné lieu à un sentiment de liberté, d'autonomie et de bien-être (cf. article de Ducarme et Pautard dans cette publication, pp. 10-24).

À la question 3 (cf. supra), la sensorialité est apparue centrale : « pour entrer en relation avec la nature, je l'écoute, je la regarde, j'y fais attention » ; ou bien : « je ferme les yeux, et j'écoute les bruits, le chant des oiseaux » ou encore : « en sentant les odeurs, en écoutant les bruits, en touchant les matériaux, en gros, en me servant de tous mes sens ».

6. Prise de conscience de l'importance de la nature et de son devenir

Les jeunes considèrent la nature comme un lieu de bien-être, d'harmonie, de liberté, et bien sûr comme un espace où l'on trouve des animaux, des végétaux et des paysages : « La nature est simplement vitale pour l'homme » ; et « l'être humain n'est rien sans elle ». En ce qui concerne la conscience écocitoyenne, présente dès le départ de l'aventure pour 35 % des participants, elle s'est trouvée renforcée à la suite des immersions : « Je pense que la nature sera toujours là, mais avec beaucoup de changements dus aux impacts écologiques : disparition de certaines espèces de faune et de flore » ; ou encore : « Je donnerai tout ce que je peux donner pour tenter de faire bouger les choses et de participer à sa sauvegarde ». Un jeune nous livre sa réflexion issue de l'expérience vécue et autour des enjeux écocitoyens : « Avant je me fichais un peu de la nature, du réchauffement de la planète, je savais que ça existait, mais je pensais que je ne pourrai rien y faire. Maintenant je pense que si tout le monde faisait plus attention à la nature, les choses pourraient évoluer. En vivant ce projet, nous avons appris qu'il fallait protéger la nature, parce qu'elle nous apporte des choses dont on n'a pas conscience. Maintenant, moi, je sais qu'on peut utiliser tout ce que la nature nous donne, je sais qu'il faut que l'on fasse attention à elle ». Dans le groupe des enfants, 5 ont manifesté une opinion positive sur l'avenir de la nature et un seul a une vision négative, tandis que 2 ont une vision mixte à la fois positive et négative. Et à la suite des immersions, on relève des indices d'engagement écocitoyen chez 6 enfants. Dans la population des 23 adolescents, la vision négative apparaît dans 9 témoignages de manière absolue et la vision écocitoyenne apparaît de façon plus factuelle, conscient que la survie de la nature dépend du comportement de l'homme. Le caractère vital et de ressource de la nature est plus marqué pour ce groupe, puisque 65 % d'entre eux abordent cet aspect.

Les limites de la recherche

Les jeunes ont eu des difficultés, à verbaliser ou à écrire leur expérience vécue et à argumenter leurs prises de conscience en lien avec la nature. Face à ce constat, il apparaît nécessaire de renforcer dans la pédagogie de reconnexion avec la nature, la sollicitation non seulement de l'expérience, mais aussi de la réflexion sur l'expérience vécue et autour des enjeux écocitoyens. Cela peut prendre la forme de l'écriture ou de temps d'entretiens pour verbaliser les apprentissages et la réflexion qui en découle.

partie 4 : interactions, aspirations et effets de génération

PROLONGEMENTS ET PERSPECTIVES

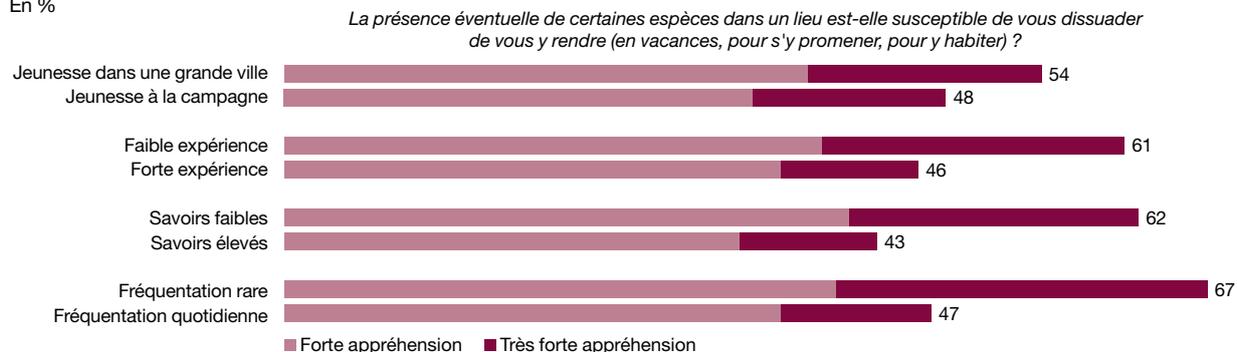
Au terme des 25 jours d’immersion, les intervenants des cinq régions (éducateurs nature, pédagogues de la perception et chercheurs) se sont réunis pour dresser un bilan et poser les bases de ce que pourrait être une approche sensible de la nature. Cette rencontre nous a permis d’identifier les principaux obstacles auxquels nous avons été confrontés pour organiser les sorties au cœur des espaces naturels. Nous avons également relevé toutes les stratégies mises en place par les équipes du projet dans les cinq régions, qui leur ont permis de contourner ces obstacles.

Deux années après cette expérience, une proposition éducative est née : *L'éveil au lien*. Nous la définissons comme une possible approche sensible de la nature. Résultats de trois années de travail, d’expérimentation sur le terrain, d’interaction, de réflexion, d’élaboration et de recherche, trois productions ont vu le jour suite à l’expérience menée par l’association « Le grand secret du lien » : un rapport de recherche (Bois et Bourhis, 2019), un documentaire⁴ et un ouvrage (Plénard, 2020). Ceux-ci restituent les impacts de cette approche sur les comportements écologiques de celles et ceux qui en ont fait l’expérience.

À l’issue de ce travail, nous sommes en mesure d’avancer que les interactions qui résultent de cette forme de relation sensible au monde, induisent le respect et la solidarité avec la nature. C’est la raison pour laquelle notre proposition éducative s’organise autour de sollicitations spécifiques qui mobilisent l’attention, la présence, l’implication et l’expression de l’enfant. Grâce à l’éclairage apporté par l’expérience initiale et grâce aux rencontres de travail et de réflexion qui ont fait suite à cette période d’immersion, le moment nous a semblé venu d’engager une discussion autour de trois pôles, présentés ci-dessous.

Graphique 1 : liens entre appréhensions et relations à la nature

En %



Notes : ce graphique présente un croisement entre la question consacrée aux appréhensions de la nature (Q13) et d’autres questions relatives au cadre de vie dans lequel les enquêtés ont passé leur enfance/jeunesse (Q11), à l’importance des expériences de nature vécues par le passé (Q12), au niveau de connaissances déclarées sur le sujet (Q2) et à la fréquence des contacts avec la nature (Q5). Les sept sous-variables de la question relative aux appréhensions ont été recodées afin de générer une variable composite qui permette de distinguer plusieurs niveaux d’appréhension à l’égard de la nature. Seuls les deux plus élevés sont présentés dans le graphique. Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

⁴ Le grand secret du lien (2020), réalisé par Frédéric Plénard et produit par Jupiter Films.

- **L'absence de savoir-faire et de connaissances naturalistes**

De nombreux adultes éducateurs avec lesquels nous avons organisé les immersions, par manque de connaissances ou de savoir-faire, ne se sentaient pas légitimes pour accompagner des jeunes dans les espaces naturels. En lien avec cet enjeu, l'enquête « Les Français et la nature » montre que le niveau moyen de connaissance des Français sur la nature est étroitement lié au cadre de vie dans lequel ils ont passé leur enfance ou leur jeunesse. En effet, celui-ci se révèle sensiblement plus élevé chez les enquêtés ayant passé leurs jeunes années en milieu rural : sur une échelle de 1 à 10, la note moyenne est en effet de 6,2 contre 5,8 en milieu urbain.

- **Le manque de temps disponible**

Très souvent, il nous a fallu tenir compte de l'emploi du temps extrêmement chargé des adultes et des enfants. Entre les activités extrascolaires, les courses, le travail, les devoirs, les déplacements, etc., il a été très compliqué de dégager du temps pour passer 25 jours dans les espaces naturels.

- **La difficulté à trouver des lieux accessibles**

Même si les espaces naturels des régions concernées par le projet étaient relativement nombreux, ils n'ont pas toujours été très accessibles, beaucoup étaient privés ou classés « réserves de chasse ». D'autre part, nous avons eu beaucoup de mal à trouver des endroits où nous pouvions faire du feu et bivouaquer.

- **L'absence de matériel adapté aux sorties nature**

Nous avons dû prévoir un gros budget pour équiper les groupes d'enfants et les jeunes. Très peu d'entre eux disposaient de matériel, que ce soit pour la logistique collective (tentes, soins, cuisine, propreté), que pour l'équipement individuel (chaussures, protection contre le mauvais temps, duvet, gamelle, etc.). Enfin, pour les sorties concernant les groupes formalisés (écoles, classes, associations), les lois régissant les séjours en extérieur de plusieurs nuitées, ont été parfois restrictives ou limitantes – les règles concernant la sécurité, l'alimentation, l'organisation des bivouacs ont dû être souvent « adaptées » par les éducateurs nature, pour réussir à vivre quelques nuitées en pleine nature.

En tant qu'organisateur, nous avons aussi été confrontés à la difficulté de trouver des lieux disponibles ou accessibles, à la méconnaissance des lois ou à la difficulté de les interpréter. Pour lever tous ces freins dans un temps relativement rapide, nous avons fait appel à la coopération des expertises locales. Pour chaque frein rencontré, et dans tous les territoires concernés, nous avons toujours trouvé des personnes ou des structures ressources qui ont pu nous aider, dans un esprit de partage et de solidarité. En Nouvelle-Aquitaine, un naturaliste de l'université est ainsi venu partager ses connaissances, tandis qu'une association de plongeurs nous a offert de son

temps pour explorer les fonds marins. En Centre-Val de Loire, un apiculteur passionné a aidé une animatrice à affronter sa peur et sa phobie des abeilles. Dans le Grand Est, une association de guides nature a accompagné le professeur dans la découverte des essences forestières. En Auvergne-Rhône-Alpes, un inspecteur Jeunesse et Sports est intervenu pour aider le centre social à bien interpréter la loi.

Partout en France, il existe sur chaque territoire des « personnes ou des structures ressources ». Citons, par exemple, les éducateurs nature des associations d'éducation à l'environnement comme les Scouts et guides de France, les Éclaireuses Éclaireurs de France, les professionnels ou bénévoles des structures locales adhérentes au réseau national Frene (ou aux réseaux régionaux Graine). Il y a aussi les clubs Connaître et protéger la nature (CPN), les structures locales de l'Union nationale des Centres permanents pour l'environnement (UNCPIE), mais aussi les professionnels, comme des agriculteurs, forestiers, gardiens de parcs régionaux ou nationaux, apiculteurs, et tous les passionnés de nature.

Les résultats de la recherche menée par le Cerap dans le cadre de ce projet associatif nous permettent de penser que le rapport sensible au monde, vécu au cœur des espaces naturels, est un excellent moyen pour accompagner les jeunes générations vers des comportements citoyens. Étant donné l'urgence écologique et climatique, il semble indispensable de trouver un moyen rapide et efficace pour lever tous les freins qui empêchent les adultes éducateurs, d'accompagner les jeunes générations au contact des espaces naturels. Ainsi, ne serait-il pas judicieux, comme nous l'avons fait dans les cinq régions, de faire converger, sur tout le territoire français, les compétences locales pour faciliter l'accès aux espaces naturels ?

Mutualiser les compétences à travers une plateforme

En tenant compte de l'utilisation croissante d'internet par un grand nombre de citoyens, nous avons construit un outil : La plateforme numérique actionnature.org. Sur un territoire donné, celle-ci a pour but de donner de la visibilité et de mettre en lien, d'une part, les adultes éducateurs qui souhaitent visiter des espaces naturels mais qui sont confrontés à des freins qui les empêchent, et d'autre part, toutes les personnes ou structures ressources qui pourraient les aider à lever ces freins. Elle est totalement gratuite, accessible à tous et fonctionne selon une *économie du don*. Son principe est simple. La plateforme contient deux cartes de France et des pays limitrophes : la « carte projet » et la « carte ressources ». L'adulte éducateur en recherche d'aide pour aller au contact des espaces naturels inscrit sur la « carte projet » sa demande et ses coordonnées, qui peuvent alors être consultées par une personne ou une structure ressource. La « carte ressource » référence quant à elle toutes les coordonnées et le type de coopération que peuvent apporter des personnes ou structures ressources.

Mettre en œuvre une expérience pilote sur cinq territoires français

Le 20 novembre 2020, une circulaire (n° 6231/SG) du Premier ministre a posé les bases de l'élaboration de Contrats territoriaux de relance de la Transition écologique (CRTE). Dans le prolongement de la Convention citoyenne pour le climat, les CRTE ont vocation à définir une approche transversale et cohérente des 17 objectifs du développement durable, notamment par l'éducation. Lors de la phase d'élaboration d'un CRTE, il est également prévu d'associer l'ensemble des acteurs de la société civile. Envisagés comme des vecteurs d'innovation et d'expérimentation⁵, les CRTE nous semblent être un dispositif intéressant pour expérimenter l'approche éducative *L'éveil au lien* à l'échelle d'une population d'un territoire et mesurer l'impact qu'elle pourrait avoir sur la réussite de la transition écologique.

Ainsi, l'association *Le grand secret du lien* est devenue partenaire avec l'association *Notre Village* et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema). Ensemble, nous avons diffusé un appel à partenaires intitulé « *Le Rural, acteur de la Transition écologique* ». L'objectif était d'accompagner huit communes et communautés de communes rurales, engagées dans des CRTE, en leur apportant une aide logistique et stratégique dans la mise en place d'actions de transition écologique et d'obtenir le label *Notre Village, Terre d'avenir*: un label décerné pour trois ans aux communes engagées dans l'Agenda 2030 et matérialisé par un panneau spécifique posé à l'entrée et à la sortie du village. Dans ce cadre, il a été proposé aux communes candidates de choisir, ou non, d'intégrer en parallèle à leurs actions, un volet « Éducation ». Les communes ayant choisi de cocher cette case seront accompagnées pour organiser le retour des habitants au cœur des espaces naturels locaux (sauvages ou aménagés), en déployant l'approche sensible propre à la proposition éducative *L'éveil au lien*. Cette initiative sera suivie par une équipe de chercheurs qui mesurera l'impact de ce travail, d'une part, sur la motivation et l'engagement personnel des acteurs engagés dans les projets de transition écologique, et d'autre part, sur la dynamique du collectif.

En moins de 2 mois, près de 30 communes ont répondu à cet appel à partenariat et plus de 90 % d'entre elles ont sollicité un accompagnement éducatif. À l'issue du processus, six communes ont été sélectionnées, dont cinq ayant opté pour l'accompagnement proposé par l'association *Le grand secret du lien*.

Cet accompagnement sera mis en œuvre de septembre 2021 à décembre 2024. Après une présentation de la démarche⁶ aux habitants des cinq communes, puis la mise en place de la plateforme *actionnature.org*, une stratégie éducative sera élaborée. Par la suite, les actions éducatives mises en place feront l'objet d'un suivi pendant trois ans. L'intention première est de mettre en lien les acteurs locaux pour qu'ils organisent par eux-mêmes les temps éducatifs, car ils sont les plus à même de pouvoir le faire du fait de leur ancrage de proximité. C'est pourquoi, le rôle de l'association se limitera à maintenir l'objectif éducatif au cœur de la démarche, et à faciliter au mieux le dialogue entre les acteurs. Pour ce faire, des experts en communication bienveillante et en gouvernance partagée⁷ ont été associés au projet.

Forts de nos expériences passées, nous partons de l'hypothèse que les projets menés dans ces cinq communes contribueront à enrichir et optimiser les actions engagées dans le cadre du processus de labellisation *Notre Village, Terre d'avenir*. Si, comme nous l'espérons, l'évaluation réalisée par les chercheurs associés vient valider cette hypothèse, nous publierons ces résultats afin qu'ils puissent inspirer l'ensemble des acteurs de l'éducation, institutions, élus, parents, associations locales, médias. Convaincus que permettre aux enfants de vivre un rapport sensible à la nature est le plus cadeau que nous puissions leur faire pour les aider à construire le « monde d'après », nous espérons que cette nouvelle expérience locale encouragera d'autres acteurs à s'engager dans des projets éducatifs similaires.

CONCLUSION

Comme le préconise le groupe de sages qui a parrainé le projet⁸: « *Ces nouvelles initiatives s'efforcent d'amener l'enfant à mieux comprendre la place qu'il occupe au sein de l'écosystème, à mieux percevoir les enjeux du monde de demain, à mieux adopter, en toute conscience et en toute responsabilité, des comportements en phase avec le développement durable.* » (Plénard, 2020, p. 8). Renforcée par la recherche et la dynamique collective initiée par l'arrivée de nouveaux partenaires, l'hypothèse selon laquelle l'immersion précoce dans la nature peut générer des prises de conscience écocitoyennes mérite encore d'être confirmée. Dans cette perspective, notre démarche d'accompagnement sur la relation entre l'être humain et la nature, avec une approche sensible, devra continuer de montrer comment elle permet de stimuler les processus d'apprentissage et prise de conscience de l'importance vitale de la nature pour le devenir de l'Homme et de la planète.

⁵ Charte interministérielle de la contractualisation entre l'état et les collectivités territoriales (point IX).

⁶ Présentation de la proposition éducative *L'éveil au lien*, projection du film *Le grand secret du lien* et organisation de rencontres autour du livre *L'enfant et la nature*.

⁷ Notamment le mouvement Colibris, l'Université du Nous, et l'Association française de communication non-violente.

⁸ Les parrains du projet sont Pierre Rabhi, Emmanuelle Grundmann, Vincent Munier, Danis Bois, Françoise Serre-Collet, Philippe Meirieu.

BIBLIOGRAPHIE

- Bois D., (2007), *Le corps sensible et la transformation des représentations de l'adulte*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Universidad de Sevilla.
- Bois D. et Bourhis H. (2019), *Expérience Sensible et connexion avec la nature : enquête menée auprès de 48 jeunes dans le cadre du projet le grand secret du Lien*, Synthèse de recherche consultable en ligne, Cerap, 46 p.
- Barbier R. (2011), « Rencontre éducative avec le sujet sensible », *Chemins de formation*, n° 16, pp. 28-36.
- Durkheim E. (1922), *Éducation et sociologie*, Librairie Félix Alcan.
- Plénard F. (2020), *L'enfant et la Nature*, Éditions du Rocher.
- Van Manen M. (1990), *Researching Lived Experience. Human Science for an Action Sensitive Pedagogy*, SUNY Press.

partie 5

Quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

– Irénée JOASSARD, Alexis CERISIER-AUGER, Anthony COULMIN
et Éric TROMEUR

Érosion de la biodiversité : données objectives et perceptions subjectives

– Charlène KERMAGORET, Julien GAUTHEY et Jeanne DEQUESNE

La biodiversité : est-ce l'affaire de tous ?

– Lucie MORÈRE, Anne-Caroline PRÉVOT, Thomas DELAGE et
Laure TURBIAN

L'engagement citoyen en faveur de la nature : le rôle mobilisateur des
dispositifs de participation citoyenne



Érosion de la biodiversité : données objectives et perceptions subjectives

Irénée Joassard, Alexis Cerisier-Auger, Anthony Coulmin¹ et Éric Tromeur²

Les questions relatives au déclin de la biodiversité occupent de plus en plus le débat public. En effet, il ne se passe pas une semaine sans que la presse ne s'empare du sujet, que ce soit pour mettre en avant une expérience réussie en matière de préservation de la biodiversité ou pour alerter sur le rythme préoccupant de disparition des espèces. La mobilisation de la société pour relever ce défi nécessite l'adhésion du plus grand nombre à ces enjeux. L'érosion de la biodiversité commence à figurer parmi les principales préoccupations environnementales des Français, certes loin encore derrière le changement climatique. Depuis la première stratégie nationale pour la biodiversité, une dynamique s'est développée pour informer, sensibiliser et mobiliser la société (des décideurs aux citoyens) sur les questions de biodiversité et de protection de la nature. Depuis, d'autres politiques publiques sont venues renforcer ces mesures et les mettre en œuvre sur les territoires (stratégie des aires protégées, plan Biodiversité, future stratégie nationale pour la biodiversité). L'enquête « Les Français et la nature », conduite en 2020 par le service statistique du ministère de la Transition écologique (SDES) permet d'évaluer l'écart entre le ressenti des Français sur ces questions et les informations scientifiques disponibles sur l'état de la biodiversité.

À l'instar du changement climatique, la communauté scientifique, et notamment la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), lance régulièrement des alertes sur les menaces que font peser les activités humaines sur la biodiversité et les écosystèmes. De nombreuses études démontrent que le rythme d'extinction des espèces animales et végétales s'emballe et évoquent une sixième extinction imminente. Les travaux engagés sur le concept des *limites planétaires* (Rockström *et al.*, 2009) concluent que celle concernant l'érosion de la biodiversité est d'ores et déjà dépassée à l'échelle planétaire. Le dernier rapport sur l'état de l'environnement en France et les études récentes conduites dans le cadre de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese) arrivent au même constat pour la France.

Force est de constater que les Français commencent à s'approprier cet état des lieux. En effet, les personnes interrogées

dans le cadre de l'enquête « Les Français et la nature » au printemps 2020 (*encadré 1*) s'accordent sur le fait que l'état de l'environnement, que ce soit à l'échelle mondiale ou sur le territoire français, est préoccupant (Q19). Alors que les répondants ultramarins semblent plus sensibles que les métropolitains aux différentes pressions pesant sur la nature (en moyenne, la part des répondants estimant que les pressions proposées contribuent « beaucoup » à la dégradation de la nature est supérieure de 14,7 points dans les Outre-mer – Q22), le sentiment de dégradation y est moins marqué qu'en métropole (écart de 10,6 points en moyenne). Pour 60 % des répondants métropolitains et 47 % des ultramarins, cette situation confirme la nécessité d'agir vite pour protéger la nature (Q33). Parallèlement, près de 13 % des répondants déclarent avoir un doute sur la véracité de la vision catastrophique décrite par les experts.

L'érosion de la biodiversité animale et végétale peut être appréciée par la connaissance que nous avons de l'ensemble des écosystèmes terrestres, aquatiques et marins. En France, la Liste rouge nationale, produite par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et l'UMS PatriNat³, dresse un bilan chiffré du degré de menace pesant sur les espèces métropolitaines et ultramarines. Abritant sur son territoire plus de 2000 espèces menacées au niveau mondial, la France est le 6^e pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées selon la Liste rouge de l'UICN, principalement en raison des pressions exercées par les activités humaines (INPN, 2021). En métropole, 32 % des oiseaux, 28 % des crustacés d'eau douce, 24 % des reptiles et 15 % des espèces d'orchidées sont menacés de disparition. Les territoires ultramarins, isolés géographiquement et soumis à de multiples pressions, sont particulièrement concernés : 15 % des coraux constructeurs réunionnais, 13 % des oiseaux et poissons guyanais, ou encore 15 % des plantes vasculaires de Guadeloupe, sont menacés de disparition. Près d'une espèce sur cinq présente un risque de disparition à moyen terme. Ce risque est nettement plus élevé sur les territoires ultramarins insulaires (23 %) qu'il ne l'est en métropole (12 %). L'évolution de ce risque entre les deux dernières évaluations 2008-2009 et 2015-2017 est jugée particulièrement préoccupante par la communauté scientifique (13,7 %) pour les groupes évalués d'amphibiens, oiseaux nicheurs, mammifères, poissons et reptiles.

¹ Commissariat général au développement durable/Service des données et études statistiques (CGDD/SDES).

² Commissariat général au développement durable/Service de l'économie verte et solidaire (CGDD/SEVS).

³ L'unité mixte de service Patrimoine naturel assure des missions d'expertise et de gestion des connaissances sur la nature pour le compte de ses trois tutelles : Office français de la biodiversité (OFB), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Encadré 1 - Questions mobilisées dans l'enquête « Les Français et la nature »

Dans cet article, sept questions de l'enquête « Les Français et la nature » sont particulièrement étudiées.

• **Q19: Comment jugez-vous l'état de l'environnement... dans le monde? en France? dans votre commune?**

1. Bon; 2. Moyen; 3. Mauvais

• **Q20: Quand on évoque « les atteintes à la nature » en France, à quoi pensez-vous en priorité?**

1. À la dégradation des milieux naturels (forêts, montagnes, zones humides...); 2. À la disparition de certaines espèces (animaux et plantes); 3. À l'accumulation de déchets dans la nature et en mer; 4. À la pollution de l'eau (marées vertes, sargasses, eau non potable...); 5. Cela ne vous fait penser à rien

• **Q22: D'après vous, dans quelle mesure chacun des aspects suivants contribue à la dégradation de la nature en France? Pensez-vous que chacun des aspects suivants contribue à la dégradation de la nature en France?**

- La surexploitation des ressources naturelles (pêche en mer, agriculture intensive...)
- La pollution de l'air, des sols et de l'eau (mers, rivières, lacs)
- Les catastrophes causées par l'homme (marées noires, accidents industriels)
- L'introduction en France d'espèces exotiques envahissantes (végétaux ou animaux)
- Le changement climatique
- L'urbanisation (nouvelles constructions dans des espaces naturels)
- Les modes de vie et de consommation des Français

1. Beaucoup; 2. Assez; 3. Pas tellement; 4. Pas du tout

• **Q24: Pour préserver la nature, des aires protégées ont été créées partout en France. Avez-vous connaissance de chacun de ces espaces protégés?**

- Les parcs nationaux
- Les parcs naturels régionaux
- Les réserves naturelles
- Les zones Natura 2000

1. Oui, il en existe près de chez moi; 2. Oui, et je sais bien de quoi il s'agit; 3. Oui, mais je ne sais pas très bien de quoi il s'agit; 4. Non

• **Q25: D'après vous, dans quelle mesure les espaces naturels protégés sont-ils importants pour...?**

- Protéger les animaux et les plantes menacés
- Empêcher la destruction de zones naturelles précieuses sur terre et en mer
- Promouvoir une utilisation des sols respectueuse de la nature
- Développer l'économie locale (par exemple l'écotourisme)
- Préserver la nature comme source d'aliments et d'air et d'eau purs
- Améliorer la qualité de vie des populations locales

1. Très important; 2. Plutôt important; 3. Pas très important; 4. Pas du tout important

• **Q31: Plus spécifiquement, quel type de sanction parmi les suivantes vous semblerait la plus efficace pour protéger la nature en France?**

1. Augmenter les pénalités financières pour les activités qui endommagent la nature; 2. Instaurer des taxes spécifiques pour les produits contenant du plastique, ceux contribuant à la déforestation ou ceux importés par avion; 3. Mieux faire appliquer les sanctions existantes en matière de préservation de la nature; 4. Aucune de ces sanctions

• **Q33: Récemment, des experts internationaux ont produit un rapport qui s'inquiète d'un « dangereux déclin de la nature, avec un taux d'extinction des espèces qui s'accélère ». Quel regard portez-vous sur cette mise en garde scientifique?**

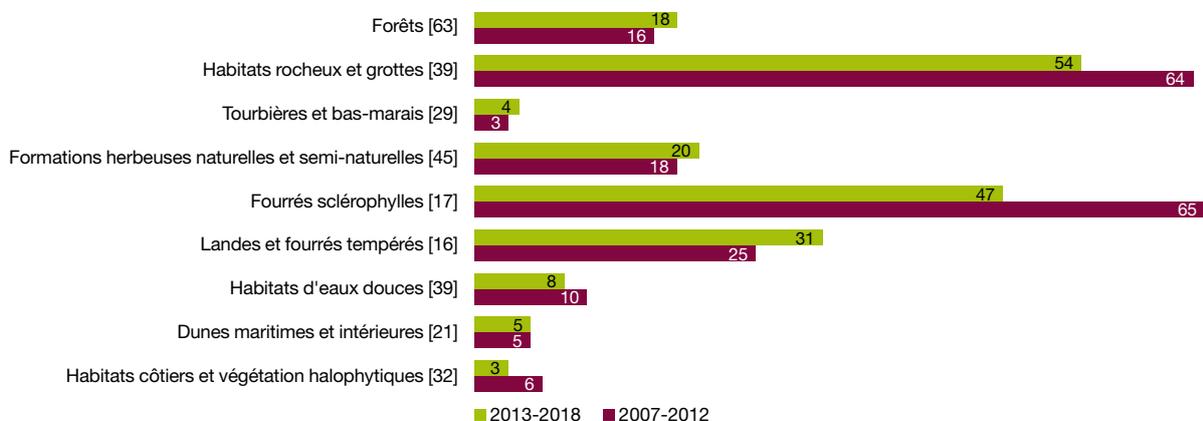
1. Cela confirme la nécessité d'agir vite pour protéger la nature; 2. Ce constat m'inquiète et me fait craindre le pire; 3. Je pense que c'est une vision catastrophiste, un peu exagérée; 4. Je ne suis pas certain que ce soit vrai, tous les scientifiques ne sont pas d'accord sur ce sujet; 5. Je ne sais pas quoi en penser / Je n'ai pas d'avis

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Tous les six ans, les États membres de l'Union européenne procèdent à une évaluation de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire présents sur leur territoire. En France, sur la période 2013-2018,

seuls 20 % des habitats d'intérêt communautaire présents en France métropolitaine présentaient un état favorable (graphique 1) et près d'une espèce évaluée sur deux était dans un état de conservation défavorable.

Graphique 1 : part d'habitats d'intérêt communautaire dans un état favorable, durant les périodes 2007-2012 et 2013-2018
En %

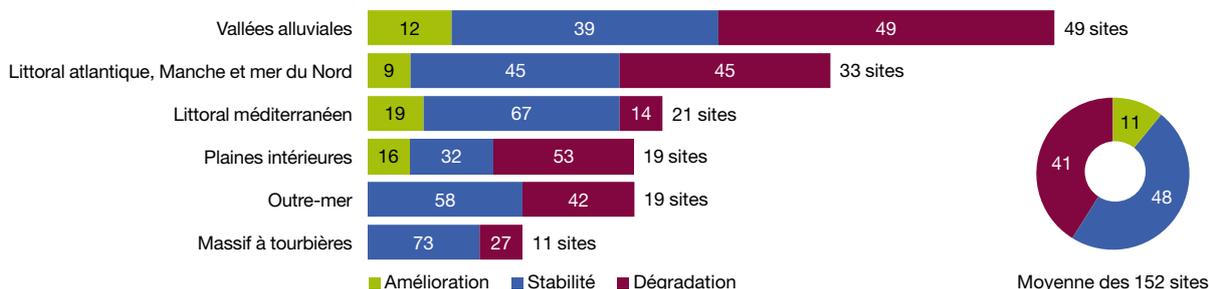


Note : la valeur indiquée entre crochets correspond au nombre de sites évalués.
Champ : France métropolitaine.
Source : UMS Patrinat, 3^e rapportage DHFF, 2019

L'évaluation nationale des sites humides emblématiques de 2019, portée par le service statistique du ministère de la Transition écologique (SDES) et l'Office français de la

biodiversité, dresse un état de santé des zones humides de France (graphique 2). Sur la période 2010-2020, 41 % des sites évalués en métropole et en outre-mer se sont dégradés.

Graphique 2 : proportion des sites humides emblématiques, par grand type, suivant l'évolution de leurs surfaces et de l'état de leurs milieux, entre 2010 et 2020
En %



Note : le traitement des réponses pour cette question permet de dresser la situation de 152 sites sur les 189 évalués.
Source : SDES et OFB, Évaluation nationale des sites humides emblématiques, 2010-2020. Traitements : SDES, 2020

Le dernier bilan 2020, produit par l'Initiative française pour les récifs coralliens (Ifreco), montre une situation contrastée des milieux littoraux et marins. Sur les territoires du Pacifique et les Îles Éparses de l'océan Indien, 70 % des récifs inventoriés sont en bon état, alors que dans les aires

plus densément peuplées ou touristiques comme les Antilles françaises, La Réunion et Mayotte, la situation est nettement plus défavorable (62 % des récifs suivis de La Réunion et de Mayotte et 53 % des Antilles sont considérés dégradés ou très dégradés).

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

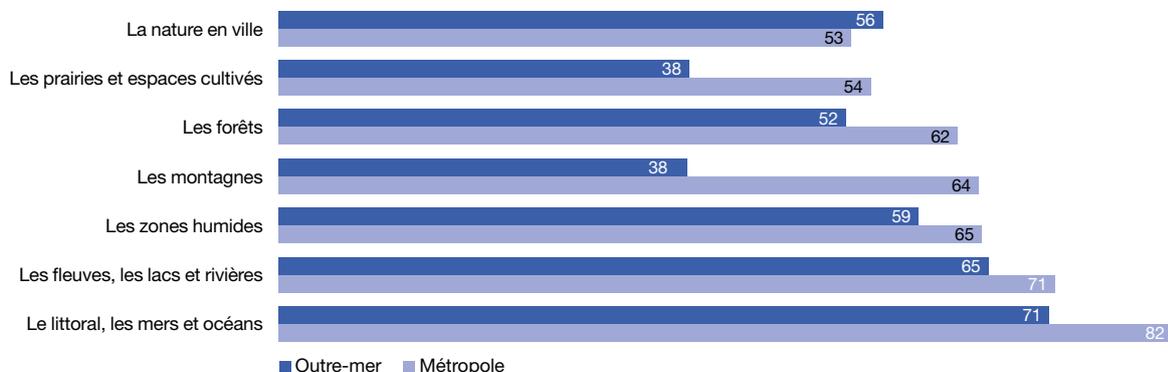
Ce constat global d'une dégradation amorcée des milieux naturels est partagé par une majorité de Français, en métropole comme en outre-mer. Ce sentiment est particulièrement significatif pour les milieux littoraux et marins, les eaux continentales, et les zones humides (graphique 3).

À l'exception des milieux urbains, le sentiment de

dégradation des écosystèmes naturels semble toutefois plus marqué en métropole qu'en outre-mer (écart de 10,6 points). Cette différence est particulièrement notable pour les montagnes, où la différence atteint 28,8 points et pour les milieux agropastoraux, où cette différence est de 16,7 points.

Graphique 3 : sentiment de dégradation de l'état de la nature en France

En %



Note : la question posée était « Au cours des dix dernières années, avez-vous le sentiment que l'état de la nature en France s'est plutôt amélioré, plutôt dégradé ou qu'il est resté stable pour chacune des zones suivantes ? ».

Le graphique présente la part des réponses « plutôt dégradé » chez les personnes enquêtées en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

Source : CGDD/SDDES, Enquête « Les Français et la nature », 2020

LA POLLUTION ET LA DÉGRADATION DES MILIEUX, LES DEUX PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LA BIODIVERSITÉ SELON LES FRANÇAIS

D'après l'évaluation globale de l'IPBES publiée en 2019, les pressions les plus impactantes pour les écosystèmes terrestres sont dans l'ordre : le changement d'usage des terres (associé notamment à l'urbanisation), la surexploitation des ressources, le changement climatique, la pollution et les espèces exotiques envahissantes (tableau 1). Pour les milieux marins, la surexploitation des ressources halieutiques constitue la pression la plus significative.

En France, il ressort du rapport de première phase de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese, 2020) que les menaces les plus préoccupantes sont la pollution, la vulnérabilité au changement climatique, et la dégradation des habitats (pour les milieux terrestres non-aquatiques). Aussi, bien qu'à l'échelle globale le changement climatique et la pollution ne soient pas identifiés comme les pressions affectant le plus les écosystèmes, l'Efese souligne l'existence d'un risque de perturbation de grande ampleur qui n'est pas maîtrisé à ce stade.

Selon les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête « Les Français et la nature », la pression la plus souvent identifiée comme contribuant le plus à la dégradation de la

nature est la pollution (Q22). En effet, pour 60 % des Français de métropole et 75,8 % de ceux d'outre-mer, la pollution de l'air, des sols et des eaux contribue beaucoup à la dégradation de la nature. Parmi les sources de pollution, les Français sont particulièrement sensibles au dépôt de déchets dans la nature (Q20). En effet, pour 48 % des Français de métropole et 34 % de ceux d'outre-mer, l'accumulation de déchets dans la nature et en mer constitue la principale atteinte à la nature (encadré 2). Cela souligne la sensibilité particulière des Français pour cette problématique, qui n'est pas identifiée par l'IPBES comme étant la menace majeure pesant sur la nature au niveau mondial. Cette sensibilité accrue peut s'expliquer, en partie, par la forte médiatisation dont elle fait régulièrement l'objet (pollution marine, ingestion de plastiques par les espèces marines, pollution des rivières, décharges sauvages, etc.).

Il ressort en effet de l'enquête que, tant en métropole qu'en outre-mer, la constatation par soi-même de certains dégâts sur la nature, le visionnage de documentaires ou la lecture d'articles participent fortement à la prise de conscience des Français des enjeux sur la biodiversité. Les réponses suggèrent également que les discussions sur les questions de biodiversité avec l'entourage proche participent également à la prise de conscience des enjeux autour de la préservation de la nature.

Encadré 2 - Une pression grandissante des déchets en mer et sur terre

Dans le monde, 400 millions de tonnes de plastique sont produites chaque année. Avec 4,8 millions de tonnes de plastique par an, la France est un des principaux consommateurs en Europe. Au niveau mondial, près de 29 millions de tonnes de déchets plastiques pourraient être déversées chaque année dans les océans d'ici 2040, soit une multiplication par trois en vingt ans (Lau *et al.*, 2020). D'après l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer), 80 % des déchets marins de la planète (mégots, sacs plastiques, cotons-tiges, emballages plastiques, granulés de plastique, filets et équipements de pêche...) proviennent du continent⁴. La biodiversité marine est affectée directement par cette situation : 94 % des estomacs d'oiseaux de mer du Nord contiennent du plastique et 86 % des tortues marines le confondent avec le zooplancton.

Sur terre, la biodiversité est également exposée à cette pression croissante. En 2018, on estimait qu'environ 520 000 tonnes de déchets sauvages (emballages, mégots, chewing-gums, mouchoirs en papier, restes de pique-nique, etc.) étaient abandonnées dans les métropoles françaises (403 000 tonnes), aux abords des routes (72 000 tonnes), des cours d'eau (41 000 tonnes), du littoral (2 900 tonnes) et en montagne (129 tonnes)⁵.

À l'inverse, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes semble la pression la moins préoccupante pour les répondants, en métropole comme en outre-mer. Cela est cohérent avec les conclusions de l'IPBES (*tableau 1*), ainsi qu'avec l'évaluation de l'Efese (*encadré 3*). Ce sujet méconnu du grand public constitue cependant une véritable menace pour les espèces animales et végétales, en particulier pour les territoires ultramarins

insulaires dotés d'une forte biodiversité endémique. En effet, 68 % des espèces introduites volontairement ou involontairement se retrouvent dans les Outre-mer (INPN, 2021). De nombreuses espèces autochtones, entrées en concurrence avec des espèces exotiques envahissantes, disparaissent dans ces territoires, réduisant d'autant les services que peut procurer la nature pour les populations locales.

Encadré 3 - L'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques (Efese)

Initiée en 2012 par le ministère chargé de l'Environnement, l'*Efese* regroupe un ensemble de travaux d'évaluation qui portent sur les écosystèmes et leurs services à différentes échelles.

Le programme Efese a conduit à la publication de rapports sur les écosystèmes forestiers, urbains et rocheux et de haute-montagne, les milieux marins et littoraux, les écosystèmes agricoles et les milieux humides et aquatiques continentaux. Ces évaluations « par milieu », constituent une revue d'ensemble des connaissances disponibles sur les écosystèmes. Elles ont été complétées par l'évaluation très concrète de plusieurs services écosystémiques : la séquestration du carbone dans les écosystèmes, la lutte contre l'érosion du trait de côte, la pollinisation et le service de récréation fourni par les forêts françaises. Le rapport de première phase d'Efese, publié le 7 octobre 2020, dresse un bilan des acquis, et ouvre les pistes de la deuxième phase de l'Efese.

⁴ Cf. *Les déchets solides en mer et sur le littoral* sur le portail de l'information environnementale notre-environnement.fr.

⁵ *Nos estimations*, site de l'association Gestes propres.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Excepté pour la pollution et l'introduction des espèces exotiques envahissantes, le classement des pressions issu de l'enquête « Les Français et la nature » diffère en métropole et en outre-mer (tableau 1). En métropole, l'artificialisation est perçue comme particulièrement préoccupante, suivie par la surexploitation des ressources naturelles et le changement climatique. En Outre-mer, la surexploitation et le changement climatique dominent devant l'artificialisation.

L'importance accordée à l'artificialisation par rapport aux autres pressions en métropole (cf. tableau 1 et article de Maurice et Baudry dans cette publication, pp. 86-93) peut potentiellement s'expliquer par les niveaux d'artificialisation qui y sont déjà élevés⁶ et par les débats qui surgissent régulièrement lors des projets de construction de nouvelles infrastructures. Les récents épisodes concernant l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes ou du barrage de Sivens ont pu participer à une prise de

conscience sur les risques de dégradation des habitats naturels liés à l'artificialisation des sols.

De manière générale, les répondants ultramarins semblent davantage sensibles que les métropolitains aux différentes pressions sur la biodiversité. En moyenne, la part des répondants estimant que les pressions proposées contribuent « beaucoup » à la dégradation de la nature est supérieure de 14,7 points dans les sites ultramarins. En particulier, les répondants ultramarins accordent une importance particulière au changement climatique. Ils sont ainsi 68 % à estimer que le changement climatique y contribue beaucoup, soit une différence de 21 points par rapport à la métropole.

Paradoxalement, alors que les répondants d'outre-mer semblent plus sensibles que les métropolitains aux différentes pressions pesant sur la nature, le sentiment de dégradation y est moins marqué qu'en métropole.

Tableau 1 : classement des pressions pesant sur la nature selon l'importance accordée par les répondants, selon leurs impacts globaux estimés par les experts de l'IPBES, et selon le niveau de risque en France estimé par l'Efese

Échelle de 1 pour la pression la plus élevée, à 5 pour la pression la moins élevée

	Enquête « Les Français et la nature »		IPBES (2019)			Efese (2020)	
	Métropole	Outre-mer	Milieux terrestres	Eaux continentales	Milieux marins et littoraux	Milieux terrestres	Milieux aquatiques et marins
La surexploitation des ressources naturelles	3	2*	2	2	1	3*	2*
La pollution de l'air, des sols et de l'eau	1	1	4	3	4	1*	1*
L'introduction en France d'espèces exotiques envahissantes	5	4	5	5	5	3*	3
Le changement climatique	4	2*	3	4	3	1*	1*
L'urbanisation/Le changement d'usage des terres	2	3	1	1	2	1*	2*

*Les astérisques indiquent les pressions ex aequo par colonne.

Notes : le classement des pressions par les répondants de l'enquête reflète le pourcentage de répondants considérant qu'une pression participe « beaucoup » à la dégradation de la nature en France, sur la base des réponses à la question 22 de l'enquête « Les Français et la nature » ; les pressions associées aux catastrophes causées par l'homme et aux modes de consommation, qui sont évaluées dans l'enquête mais pas dans le rapport de l'IPBES ni dans celui de l'Efese, ne sont pas prises en compte dans cette analyse ; le classement de l'IPBES est issu du résumé pour décideurs (graphique 2) de l'évaluation mondiale de 2019 sur la biodiversité et les services écosystémiques. Le classement Efese est issu du rapport de première phase de l'Efese (graphique 6), paru en 2020.

Source : CGDD, 2021

⁶Cf. fiches de l'Observatoire national de la biodiversité : *Principal milieu naturel métropolitain détruit par artificialisation*, *Principal milieu naturel ultramarin détruit par artificialisation*, *Artificialisation du territoire métropolitain*, *Artificialisation des territoires d'outre-mer*.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

LES FRANÇAIS CONSCIENTS DE CERTAINS RISQUES POUVANT ÊTRE INDUITS PAR L'ÉROSION DE LA BIODIVERSITÉ

Une majorité de Français interrogés (71 %) estiment que la diminution ou la disparition de certaines espèces pourra avoir des répercussions sur leur vie au quotidien ou leur descendance (seuls 4 % considèrent qu'il n'y en aura pas). Les répondants se répartissent à parts égales entre « déjà » et « dans les 10 prochaines années ». En outre-mer, 39 % des répondants jugent que cette situation pèsera sur les générations futures plutôt que sur eux-mêmes.

La disparition de la faune et de la flore et la dégradation des écosystèmes peuvent en effet influencer sur la qualité de vie de chacun du fait des multiples services qu'ils rendent à l'homme (fourniture d'aliments, épuration de l'eau, régulation des maladies et du climat, formation des sols, avantages récréatifs et culturels, etc.). En assurant la pollinisation de plus de 70 % des cultures qui fournissent 90 % de la nourriture de la planète, les insectes constituent un maillon élémentaire et indispensable à la production alimentaire mondiale (MTE, 2019). La flore est également une source d'inspiration pour l'industrie pharmaceutique qui l'utilise pour produire les molécules qui servent déjà et serviront aux traitements de demain (70 % des nouvelles molécules développées ces dernières années proviennent d'une source naturelle). Selon l'UICN, entre 50 000 et 70 000 plantes médicinales et aromatiques connues sont utilisées à ce jour. Certains territoires comme les zones humides, particulièrement vulnérables, jouent aussi un rôle déterminant dans la régulation du climat en stockant de grande quantité de carbone (30 % dans le sol)⁷. Ces milieux vulnérables permettent, par ailleurs, à plus d'un milliard d'êtres humains de vivre directement de leurs ressources qu'elles soient alimentaires (issues de l'agriculture, de l'aquaculture ou de la chasse) ou non-alimentaires (roseaux, tourbes, etc.)⁸.

Les perturbations que connaît la biodiversité vont avoir un impact sur la capacité des écosystèmes à satisfaire le service de production de denrées alimentaires.

La pandémie de la Covid-19 a également permis de mettre en lumière les risques encourus par l'humanité du fait de la surexploitation des ressources biologiques, de la dégradation excessive et à rythme effréné des espaces naturels, des élevages intensifs et des effets du changement climatique. L'émergence régulière de zoonoses depuis plusieurs décennies en est une première illustration.

LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES ESPACES NATURELS, DES OUTILS JUGÉS UTILES PAR LES FRANÇAIS

La France s'est dotée de nombreux dispositifs de protection des espaces, qu'ils soient réglementaires tels que les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles, contractuels comme les aires d'adhésion de parcs nationaux ou les parcs naturels régionaux, ou fonciers comme les sites du Conservatoire du littoral. D'autres, comme le réseau européen Natura 2000, s'intègrent dans des réseaux de protection internationaux⁹. En 2021, la France compte plus de 5 500 espaces protégés répartis en 17 dispositifs différents (Coulmin, 2021).

En métropole comme dans les territoires ultramarins, pour près de trois personnes interrogées sur cinq, les espaces protégés permettent avant tout de protéger la faune et la flore menacées, empêcher la destruction de zones naturelles remarquables d'un point de vue écologique en terre comme en mer et préserver la nature comme sources d'aliments, d'air et d'eau purs.

Si le réseau Natura 2000 semble méconnu des Français (moins de 20 % des répondants n'en ont qu'une vague définition), les autres dispositifs sur lesquels les enquêtés étaient amenés à se prononcer (réserves naturelles, parcs nationaux et parcs naturels régionaux) sont à l'inverse plutôt bien connus (Q24). En moyenne, près de 60 % des répondants en ont une bonne connaissance. Cette situation s'explique par la structuration territoriale que développent ces dispositifs et par les actions de communication et de sensibilisation qu'ils mettent en place. Il faut toutefois noter que près de 25 % des enquêtés ultramarins ne connaissent pas du tout ces dispositifs (hors Natura 2000), contre 10 % en métropole.

Début 2021, la France compte 11 parcs nationaux (dont 3 en outre-mer), couvrant 4,2 % du domaine terrestre et marin de la France. Bien qu'ils soient principalement ancrés dans la partie méridionale de la métropole, les 8 parcs nationaux métropolitains demeurent un outil de protection connu pour 93 % des répondants. Dans les territoires ultramarins, malgré un ancrage plus marqué (près de 40 % des territoires terrestres des outre-mer) et une occupation humaine plus importante (30 % de la population de la Guyane, Guadeloupe et de La Réunion vit au sein des parcs ultramarins, contre 0,5 % de la population de métropole), la notoriété des parcs nationaux est plus faible.

Le même constat s'applique aux réserves naturelles : la France en compte 345, couvrant 0,9 % de son territoire¹⁰.

⁷ Cf. *Le pouvoir des zones humides contre les changements climatiques - Journée mondiale des zones humides, Ramsar France [consultable en ligne]*.

⁸ OFB (2020), *Dossier de presse, Journée mondiale des zones humides, 2 février 2020, 18 p.*

⁹ Les départements d'Outre-mer ne sont pas concernés par le réseau Natura 2000.

¹⁰ Ce chiffre se rapporte à la superficie cumulée de la France métropolitaine et des cinq DOM.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Malgré ce faible taux de couverture, celles-ci sont présentes sur tout le territoire métropolitain. Ainsi, selon le réseau des réserves naturelles, chaque Français de métropole vit en moyenne à moins de 70 km d'une réserve naturelle. Cette présence immédiate semble influencer sur le niveau de connaissance de ce dispositif de protection chez les personnes interrogées (93 %). Dans les territoires ultramarins, la notoriété de ces outils est plus faible, seulement trois personnes interrogées sur quatre déclarant connaître les réserves naturelles ; cette situation est à mettre en regard avec la faible présence de ce dispositif de protection en Outre-mer (seules 12 réserves naturelles existent).

La France compte également 56 parcs naturels régionaux (PNR). 93 % des personnes interrogées déclarent connaître ce dispositif de préservation, dont les territoires concernés sont habités par près de 4 millions d'habitants et couvrent 16 % du territoire. À la différence des parcs nationaux ou des réserves naturelles, les parcs naturels régionaux tentent de concilier une animation, un enrichissement économique et social de l'espace rural avec le respect de ses équilibres naturels. Ces missions phares, inscrites au sein des différentes chartes des PNR, ne semblent toutefois pas retenir l'attention des Français, puisque seulement trois Français interrogés sur dix estiment que le développement de l'économie locale est l'une des mesures très importantes des espaces protégés.

Comme les PNR, le réseau européen Natura 2000, constitué d'un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, vise à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats d'intérêt communautaire particulièrement menacés et à forts enjeux de conservation en Europe. Son objectif est double : la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel et la prise en compte des exigences économiques, sociales et culturelles. Bien qu'il s'agisse du dispositif de protection le plus répandu en France métropolitaine (près de 21 % du territoire terrestre et maritime métropolitain) et qu'en moyenne, un habitant de la métropole habite à moins de 20 km d'un site Natura 2000, il ne fait pas l'objet d'une forte notoriété. 40 % des personnes interrogées en métropole déclarent ne pas connaître ce dispositif et seulement 7 % déclarent avoir un dispositif à proximité de chez eux.

SANCTIONS ET SENSIBILISATION, DEUX MODES D'ACTION PERTINENTS POUR LES FRANÇAIS

Interrogés sur les actions qu'il faudrait mettre en œuvre en priorité pour protéger la nature en France (Q31), plus d'un Français sur deux appelle de ses vœux une politique plus stricte basée sur la sanction ou la réglementation de certains usages de la nature pour garantir sa préservation. L'augmentation des pénalités financières pour les activités qui

endommagent la nature (39 %), ainsi que l'instauration de taxes spécifiques (34 %), sont les principales mesures plébiscitées par les répondants. Les répondants ultramarins accordent toutefois une moindre importance aux sanctions économiques que ceux de métropole (- 10 points).

Menacée par les activités humaines, la nature fait l'objet d'une protection adossée à un droit pénal en constante évolution et particulièrement enrichi ces dernières années. Avec des contrôles renforcés, des peines de prison encourues plus longues et des amendes plus élevées pour atteinte aux espèces protégées, la loi n° 2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages¹¹ du 8 août 2016 a durci les sanctions pénales encourues par les maîtres d'ouvrage mettant en œuvre des opérations qui porteraient atteinte aux écosystèmes (faune, flore, eau, qualité de l'air et sol).

Sur la période 2015-2020, 30 000 infractions au titre des atteintes à l'environnement ont été relevées en moyenne chaque année en France. Cependant, en 2016, seules 18 % des infractions signalées avaient fait l'objet de poursuites pénales (Brisou, 2020). Afin de renforcer l'arsenal juridique et durcir les sanctions pénales contre les atteintes à l'environnement, deux délits émergeant de la Convention citoyenne pour le climat et visant tous types de destructions avec des répercussions sur le vivant ont été définis dans la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Le premier porte sur un délit général de pollution des milieux et un délit d'écocide pour les cas les plus graves portés de façon intentionnelle contre l'environnement (passibles d'une peine de 10 ans de prison et d'une amende allant jusqu'à 22,5 millions d'euros, voire dix fois le bénéfice obtenu par l'auteur du dommage). Le second permet de sanctionner un fait de façon préventive en caractérisant la mise en danger de l'environnement (jusqu'à 3 ans de prison et 250 000 euros d'amende).

Parmi les mesures visant à préserver la nature, les restrictions en matière d'autorisation de nouvelles constructions en zones naturelles sont régulièrement citées par les répondants. Ce positionnement fait écho au renforcement des dispositions réglementaires sur le sujet ces dernières années, avec en particulier l'objectif de diviser par deux le rythme d'artificialisation de ces espaces d'ici à 2030 et d'atteindre « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

À l'inverse, un Français sur sept estime que la protection de la nature passe par un renforcement de la sensibilisation des citoyens en expliquant concrètement les problèmes posés par les atteintes à la biodiversité et aux écosystèmes. À titre d'exemple, le bouche-à-oreille semble constituer un mode de dissémination des informations régulièrement mobilisé, l'enquête « Les Français et la nature » révélant qu'environ 60 %

¹¹ www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

des répondants ont tenté de sensibiliser leurs proches sur les enjeux de biodiversité.

Plus globalement, des initiatives mondiales sont d'ores et déjà à l'œuvre, comme le « jour de dépassement de la Terre » calculé par l'ONG *Global Footprint Network*. En France, parmi les actions mises en place pour sensibiliser la population, la Fête de la nature a été créée en 2007 sur l'initiative du Comité français de l'UICN et du magazine *Terre Sauvage*. Chaque année en mai, elle rassemble les professionnels et passionnés de la nature et le grand public à travers des milliers d'animations. D'après l'association de la Fête de la nature, entre 2009 et 2018, le nombre de participants aurait augmenté de 21 %, pour atteindre plus de 594 000 personnes.

UNE ÉVOLUTION DES COMPORTEMENTS EN PROFONDEUR NÉCESSAIRE SELON LES FRANÇAIS

Les changements de comportements et de pratiques constituent un levier essentiel pour lutter contre l'érosion de la biodiversité. Au vu des réponses de l'enquête « Les Français et la nature », il ressort qu'une majorité de Français (71 % des répondants de métropole et 60 % d'outre-mer) considère qu'il convient de « *laisser la nature se développer, même si cela peut poser des problèmes aux activités humaines* ». À l'inverse, seule une minorité de Français semble plutôt « *privilégier les activités humaines en contrôlant le développement de la nature* ». Ce positionnement tend à montrer que les Français dans leur grande majorité semblent conscients qu'ils devront bouleverser leurs modes de vie pour contribuer aux objectifs de préservation de la nature.

Si les Français sont prêts à faire évoluer leur comportement pour participer davantage à la préservation de la biodiversité, près de 50 % des répondants de métropole et d'outre-mer estiment éprouver des difficultés pour changer leur manière de consommer ou pour changer leurs modes de transport. Ces résultats confirment ceux déjà exprimés lors de l'enquête portant sur les pratiques environnementales des ménages, conduite en 2016 par le service statistique du ministère de la Transition écologique (Pautard, 2019).

Le recours accru à des pratiques agricoles plus vertueuses (labellisation en agriculture biologique) participe à la préservation de la nature et à la sensibilisation des consommateurs. Incité par les pouvoirs publics, soutenus par les collectivités locales et suscitant un intérêt croissant des consommateurs, il illustre à la fois le changement des pratiques de production et de consommation des Français. En 1995, l'agriculture biologique concernait 0,4 % de la surface agricole utilisée (SAU) française. Fin 2020, 12 % des exploitations du secteur agricole sont engagées dans une démarche d'agriculture biologique, soit 9,5 % de la SAU.

Les répondants métropolitains considèrent également que les entreprises sont les acteurs qui agissent le moins en faveur

de la protection de l'environnement (17,8 % des répondants de métropole et 30 % des ultramarins), contrairement aux associations environnementales et aux acteurs locaux (mairie, département, régions, exploitants agricoles et forestiers).

L'analyse des moyens financiers alloués à la préservation de l'environnement par les différents acteurs économiques vient nuancer la perception des répondants à l'enquête, s'agissant notamment de l'effort des entreprises. Sous l'impulsion de la réglementation environnementale et dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises, celles-ci s'attachent à réduire leurs impacts sur l'environnement et participent à hauteur de 19 % aux dépenses en faveur de la biodiversité (Ricaud, 2021).

Les enquêtés se sont également prononcés sur les mesures les plus efficaces à leurs yeux pour préserver la nature. Sans surprise au vu des menaces qu'ils avaient citées, figurent la restriction de l'usage des emballages pour réduire les déchets plastiques (37 % des réponses), la très forte réduction de la construction de nouveaux bâtiments ou d'infrastructures de transport sur des terrains agricoles (29 % en métropole, 19 % dans les Outre-mer) et la restriction des accès dans les espaces naturels fragiles (15 % en métropole et 18 % en outre-mer).

La sixième extinction de masse qui menace la diversité animale et végétale et les sociétés humaines, au même titre que le changement climatique, a incité les pouvoirs publics et la société civile à agir plus rapidement pour enrayer cette dynamique mondiale. Cette prise de conscience collective amorcée depuis plusieurs années et qui se reflète notamment dans les résultats de l'enquête « Les Français et la nature » reste toutefois à transformer plus largement en faits, notamment par une implication plus forte au quotidien sur les territoires de métropole et d'outre-mer. De ce point de vue, il est intéressant de constater que près de 40 % des répondants de métropole et 52 % d'outre-mer estiment qu'ils pourraient en faire davantage pour la préservation de l'environnement. En métropole, 44 % d'entre eux considèrent ne pas avoir les moyens d'agir et 25 % ne pas disposer d'informations suffisantes. Une répartition analogue illustre également ce constat dans les territoires.

Si les marges de progression sont encore importantes, près de 80 % des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête jugent qu'il est encore temps d'agir pour préserver la nature, ce sentiment pouvant sembler en décalage avec la réalité scientifique nettement plus alarmiste. Comme pour la lutte contre le changement climatique, les actions à engager pour préserver la nature sont connues. Mais elles demandent tellement de remises en question de soi et de sa manière de vivre que très souvent, chacun préfère attendre encore un peu avant de les mettre en œuvre. Les multiples événements climatiques extrêmes qui surgissent partout sur la planète confirment que l'heure n'est pas à l'attente, mais à l'action si l'on veut lutter efficacement contre le changement climatique ; il en est de même pour la préservation de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

- Brisou C. (2020), *L'état actuel du droit pénal de l'environnement et son évolution*, Observatoire de la justice pénale [consultable en ligne].
- Cerisier-Auger A. (2020), *Quelle évolution des sites humides emblématiques entre 2010 et 2020 ?*, Datalab essentiel, CGDD/SDES, décembre 2020, 4 p.
- Coulmin A. (2021), *Les protections des espaces naturels terrestres et marins en France en 2021*, Datalab essentiel, CGDD/SDES, septembre 2021, 4 p.
- Efese (2020), *Rapport de première phase de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques : du constat à l'action*, ministère de la Transition écologique, 268 p.
- Fosse J., Belaunde J., Dégremont M. et Grémillet A. (2019), *Objectif « zéro artificialisation nette » : quels leviers pour protéger les sols ?*, France Stratégie, 54 p.
- Ifreco (2021), *État de santé des récifs coralliens, herbiers marins et mangroves des Outre-mer français, résumé pour les décideurs du Bilan 2020 [consultation en ligne]*, 41 p.
- INPN (2021), *100 chiffres expliqués sur les espèces*, coll. « La Biodiversité en France », 52 p.
- IPBES (2019), *Résumé pour décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 60 p.
- Lau W.W.Y., Shiran Y., Bailey R.M. et alii (2020), "Evaluating Scenarios Toward Zero Plastic Pollution", *Science*, n° 369/6510, pp. 1455-1461.
- Ministère de la Transition écologique (2019), *Rencontre avec les pollinisateurs*, 32 p.
- Pautard É. (2017), « L'inégale capacité des ménages à agir en faveur de l'environnement », *Insee Références* : « Les acteurs économiques et l'environnement », pp. 55-71.
- Ricaud É. (2021), « Quelles réponses économiques face au déclin de la biodiversité ? La dépense nationale de protection de la biodiversité et des paysages », *Datalab essentiel*, CGDD/SDES, septembre 2021, 4 p.
- Rockström J., Steffen J., Noone K. et al. (2009), "A Safe Operating Space for Humanity", *Nature*, n° 461, pp. 472-475.
- UICN (2021), *La Liste rouge nationale des espèces menacées*, document élaboré par le Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature et l'UMS PatriNat [consultation en ligne].

La biodiversité : est-ce l'affaire de tous ?

Charlène Kermagoret¹, Julien Gauthey², Jeanne Dequesne³

« La biodiversité, c'est l'affaire de tous » constitue un nouvel adage pour faire face à la crise écologique. Ici, nous interrogeons cet adage en se demandant si, du point de vue des Français, la biodiversité est bien l'affaire de tous. Le constat du déclin de la biodiversité dressé par la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les systèmes écosystémiques (IPBES) fait-il consensus ? Pouvons et devons-nous tous agir pour préserver la biodiversité ? Bien que le constat de l'IPBES soit largement partagé au sein de la population, 10 millions de Français resteraient à convaincre. La représentation de l'état de la biodiversité et des priorités à donner pour un développement durable constitueraient la principale ligne de fracture entre convaincus et sceptiques. Pour autant, ces derniers ne sont pas indifférents à la nature et sa dégradation : ils agissent, en tant que citoyens, à la protection de la nature. La dimension politique qui sous-tend les alertes sur le déclin de la biodiversité, en particulier l'impératif d'une transition écologique, pourrait être véritablement au cœur des oppositions entre sceptiques et convaincus.

« La biodiversité, c'est l'affaire de tous » semble constituer un nouvel adage pour faire face à une crise écologique amplement documentée (IPBES, 2019 ; CGDD, 2019 ; Efese, 2020). Il est utilisé par les acteurs de la protection de la biodiversité pour sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la société : État, collectivités, associations, entreprises, citoyens, etc. Cette expression véhicule par ailleurs l'idée que chacun est, d'une manière plus ou moins égale, redevable et responsable de l'état de la biodiversité et que chacun peut agir à son niveau pour inverser la tendance. La stratégie nationale pour la biodiversité (2011-2020) illustre bien l'infléchissement vers une nouvelle approche dans la prise en compte des enjeux de biodiversité centrée sur la mobilisation de l'ensemble de la société civile (Gauthier et Delduc, 2012). Les outils de mobilisation de la société sur les enjeux de biodiversité sont multiples et ne cessent de se développer : les sciences participatives à destination des citoyens (Julliard, 2017), les aires éducatives à destination des scolaires (Cosquer *et al.*, 2021) ou encore l'initiative « Engagés pour la nature » à destination des entreprises, des

Une analyse statistique des données de l'enquête « Les Français et la nature »

Cet article s'appuie sur l'analyse statistique des données de l'enquête « [Les Français et la nature](#) » réalisée à l'initiative du service statistique (CGDD/SDES) du ministère de la Transition écologique. Pour cela, nous nous sommes concentrés sur les données métropolitaines du questionnaire (3 803 enquêtés).

Les chiffres présentés sont issus de calculs de pourcentages réalisés à l'échelle des 3 803 enquêtés mais également, le cas échéant, au sein de sous-groupes, tel qu'explicité dans le texte. Dans les deux cas, un coefficient de pondération propre à chaque individu a été utilisé afin d'obtenir des résultats représentatifs de la population française métropolitaine. Des croisements entre différentes variables ont également été réalisés, associés à des tests de significativité, basés sur le χ^2 , permettant d'explorer les liens de dépendance entre variables avec un risque d'erreur inférieur à 5 %.

Une analyse factorielle multiple (AFM), méthode d'analyse factorielle permettant de considérer à la fois des variables qualitatives et des variables quantitatives, a également été utilisée. Elle permet par ailleurs de structurer ces variables en groupes. Les résultats sont représentés sous forme de graphiques. L'interprétation des variables se base sur la distance relative entre ces variables et sur leur position par rapport aux deux axes principaux. Deux variables situées chacune à une extrémité d'un axe sont négativement corrélées. À l'inverse, les variables qui sont proches les unes des autres traduisent une proximité causale et peuvent permettre l'identification de groupes plus homogènes de perceptions.

¹ Direction Acteurs et citoyens (DAC)/Office français de la biodiversité (OFB).

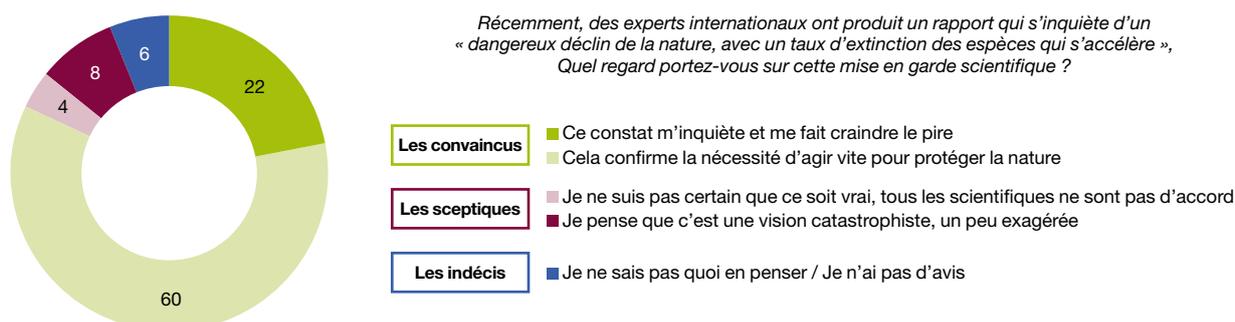
² Direction de la recherche et de l'appui scientifique (DRAS)/Office français de la biodiversité (OFB).

³ Direction Surveillance, évaluation, données (DSUED)/Office français de la biodiversité (OFB).

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 1 : caractérisation et répartition des convaincus, des sceptiques et des indécis au sein de la population

En %



Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

collectivités et des associations (Dubreuil, 2020) en sont quelques exemples. Le développement de ces outils et de cette communication inclusive laisse à penser qu'un véritable engagement de la société autour des enjeux de biodiversité est en marche.

Sans remettre en cause l'importance du message, nous nous demandons dans cet article, si, du point de vue des Français résidant en métropole, la biodiversité est bien l'affaire de tous. Il s'agit de se demander si, d'une part, tous les Français de métropole partagent le constat alarmant dressé par les chercheurs et les experts scientifiques de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, 2019) et, d'autre part, s'ils estiment que nous pouvons et devons tous agir pour préserver la biodiversité. De manière transversale, nous questionnons le crédit accordé aux institutions et aux organisations qui concourent à la connaissance et/ou à la protection de la biodiversité en France, en particulier la confiance accordée aux discours scientifiques et la perception de l'action des autorités politiques, des acteurs économiques et des citoyens eux-mêmes.

QUEL CRÉDIT EST ACCORDÉ AU DISCOURS SCIENTIFIQUE SUR LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ ?

Le déclin de la biodiversité : un constat partagé par une forte majorité de Français

En 2019, les experts internationaux de l'IPBES ont produit un

rapport qui s'inquiète du « dangereux déclin de la nature, avec un taux d'extinction des espèces sans précédent et qui s'accélère ». Interrogés sur cette mise en garde scientifique, les Français se positionnent selon trois profils principaux (graphique 1) :

- les « convaincus » représentent une majorité de la population française (82 %). Ils partagent le constat d'un déclin de la nature, ce qui les inquiète ou les amène à considérer qu'il faut agir au plus vite ;
- les « sceptiques » (12 %) doutent de la mise en garde scientifique. Ils mettent en avant l'absence de consensus scientifique sur le sujet ou sa dimension exagérément catastrophiste ;
- les « indécis » (6 %) n'ont pas d'avis et/ou ne savent pas quoi penser de cette mise en garde scientifique.

En rapportant ces chiffres à l'échelle de la population métropolitaine de plus de 15 ans, les sceptiques et les indécis (18 % de la population nationale) représenteraient près de 10 millions de Français « à convaincre ». À titre de comparaison sur la question du changement climatique, 29 % de la population française estimaient les alertes scientifiques exagérées et 20 % niaient son origine anthropique (Ademe, 2020).

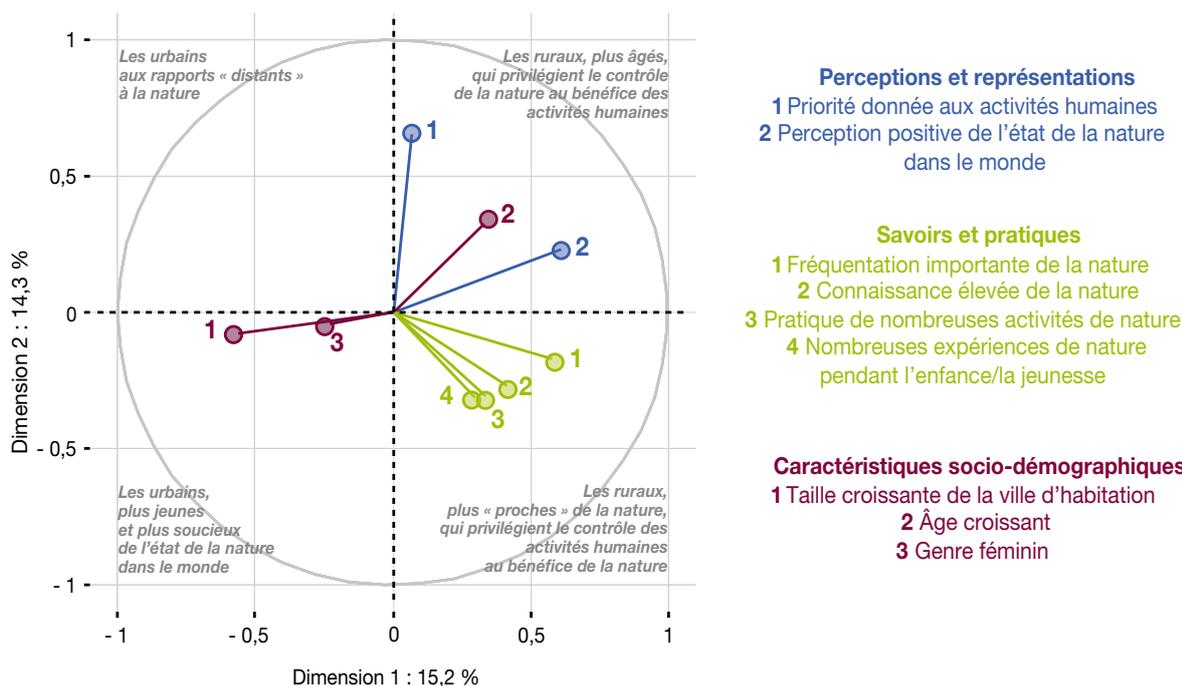
10 millions de Français à convaincre du déclin de la biodiversité : qui sont-ils ?

L'hypothèse d'une corrélation entre les différents regards portés sur la mise en garde scientifique et d'autres variables a été explorée via un test du Khi² et complétée par une analyse factorielle multiple (AFM) – (cf. encadré).

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Figure 1 : l'espace des perceptions et représentations, des caractéristiques sociodémographiques et des savoirs et pratiques de la nature

Distribution des variables quantitatives dans le premier plan factoriel



Note : ce cercle des corrélations illustre le croisement des deux axes factoriels dont l'inertie est la plus importante. À chaque variable est associé un vecteur dont la direction indique la force de son association avec les deux axes. La longueur des vecteurs précise la qualité de représentation de chaque variable sur le premier plan factoriel. Les axes présentés ici expriment respectivement 15 % et 14 % de l'inertie.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : CGDD/SDDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

La représentation graphique de l'AFM s'organise autour de deux axes horizontal et vertical (cf. encadré, figure 1). Elle peut être interprétée de la manière suivante : la distribution des individus enquêtés le long de l'axe horizontal s'explique principalement par la taille de leur commune de résidence (rural, petites et moyennes villes, grandes villes). Cet axe permet ainsi de discriminer les urbains (à gauche) des ruraux (à droite). La distribution des individus enquêtés le long de l'axe vertical s'explique, quant à elle, principalement par une représentation différente des enjeux liés à la biodiversité. Cet axe permet ainsi de discriminer les Français qui donnent la priorité au développement des activités humaines en contrôlant le développement de la nature, de ceux qui donnent la priorité à la « reconquête » de la nature quitte à freiner le développement de certaines activités.

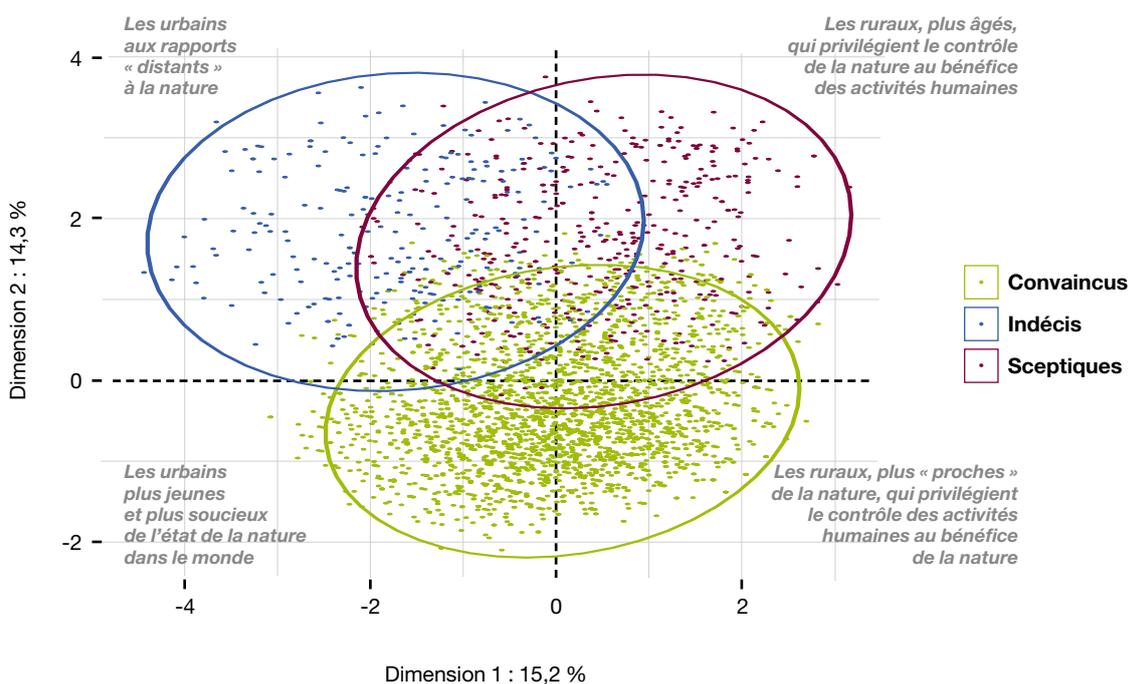
D'autres variables (âge, genre, savoirs et pratiques de nature, perception de l'état de l'environnement dans le monde) permettent également d'expliquer la distribution des individus

enquêtés dans le premier plan factoriel. La distribution des convaincus, des sceptiques et des indécis dans ce plan factoriel (figure 2) permet de caractériser des profils types pour chacun de ces groupes.

Les sceptiques, situés dans la partie haute du plan factoriel, sont plus enclins à privilégier les activités humaines, en contrôlant le développement de la nature (ex : régulation cynégétique) que de laisser la nature se développer au risque de contrarier le développement des activités humaines. Ils jugent, par ailleurs, l'environnement dans le monde dans un meilleur état que les convaincus et les indécis. Les sceptiques vivent majoritairement en milieu rural. L'âge et le genre contribuent également à expliquer le scepticisme : les hommes et les personnes de plus de 70 ans sont surreprésentés au sein des sceptiques par rapport à la population nationale. Cet effet de l'âge sur le scepticisme avait également été observé sur la question de l'origine anthropique ou non du changement climatique (Boy, 2020). Quelques tests statistiques nous

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Figure 2 : distribution des groupes d'individus « convaincus », « sceptiques » et « indécis » dans le premier plan factoriel
Distribution des variables quantitatives dans le premier plan factoriel



Champ : France métropolitaine.
Source : CGDD/SDES, Enquête « Les Français et la nature », 2020

permettent également de dire que les sceptiques pratiquent davantage d'activités rurales (élevage de petits ou grands animaux, culture, cueillette, chasse, pêche à pied, en rivière ou en mer, etc.) en lien avec la nature. Enfin, on observe une surreprésentation des sceptiques parmi les consommateurs réguliers de gibiers et une sous-représentation parmi les végétariens.

Situés également dans la partie haute du plan factoriel, les *indécis* considèrent aussi davantage qu'il faut contrôler le développement de la nature (chasse de certaines espèces, etc.) plutôt que de laisser la nature se développer. Contrairement aux sceptiques, ils sont majoritairement urbains. L'échantillon des indécis, trop faible pour apparaître statistiquement significatif, se compose d'une proportion plus importante de femmes et de personnes avec des niveaux de diplôme moins élevés que la population de référence. Les indécis déclarent avoir une moins bonne connaissance de la nature en général (4,9/10 en moyenne) que les sceptiques (5,7/10) et les

convaincus (6,1/10). Par ailleurs, ils sont moins en contact avec la nature et ont moins d'accès immédiat à la nature. De fait, ils pratiquent également moins d'activités de loisirs en lien avec la nature. Ces constats doivent néanmoins être nuancés du fait de la corrélation qui existe entre le genre masculin (sous-représenté chez les indécis) et le nombre d'activités de loisirs pratiquées. On sait en effet que les hommes pratiquent davantage d'activités que les femmes (cf. article de Gauthey et al. dans cette publication, pp. 26-39).

Les *convaincus*, qui constituent le groupe le plus important (82 % des répondants), sont caractérisés par des profils plus hétérogènes. Un quart des convaincus a un profil type semblable à ceux qui viennent d'être décrits pour les indécis et les sceptiques. Les autres se caractérisent par le fait qu'ils jugent préférable de laisser la nature se développer, même si cela peut freiner le développement de certaines activités humaines. Les convaincus sont composés à la fois d'urbains et de ruraux. Les ruraux convaincus déclarent des savoirs et

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

des pratiques de nature (diversité et fréquence), y compris dans l'enfance, particulièrement importants par rapport au reste de la population enquêtée. De leur côté, les urbains convaincus, composés d'une population relativement plus jeune et féminine que le reste de l'échantillon, perçoivent l'état de l'environnement comme plus dégradé que le reste de la population.

Les biodiversité-sceptiques, également climato-sceptiques ?

De manière assez logique, les sceptiques sont proportionnellement moins nombreux que les convaincus à considérer que les principaux facteurs de changement (urbanisation, surexploitation des ressources, pollutions, catastrophes humaines, consommation des Français, changement climatique) dégradent effectivement la nature en France. Cet écart de perception entre les sceptiques et les convaincus est particulièrement marqué pour le changement climatique : 40 % des sceptiques considèrent que le changement climatique ne contribue pas tellement, voire pas du tout à la dégradation de la nature en France, contre seulement 9 % des convaincus (graphique 2). La perception d'une déconnexion entre les enjeux climat et les enjeux biodiversité parmi les sceptiques est une première hypothèse. Néanmoins, une seconde hypothèse, très plausible, est que les personnes biodiversité-sceptiques sont plus enclines à être également climatosceptiques et ne croient pas aux discours des experts internationaux sur ces deux sujets.

Cette première analyse du regard que les Français portent sur la dégradation de la nature montre que les sceptiques, les indécis et les convaincus ne partagent pas une même représentation de l'état de la biodiversité et des priorités à

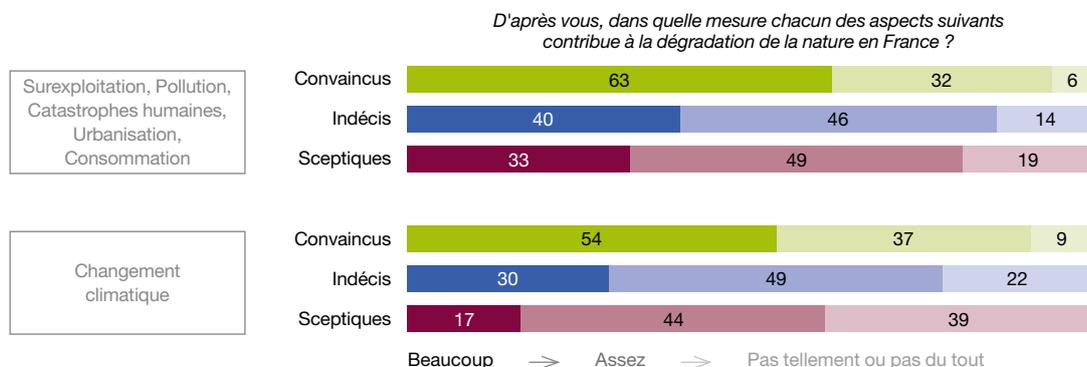
donner pour un développement durable (« contrôler la nature » versus « contrôler les activités humaines »). Pour autant, les sceptiques ne sont pas indifférents à la nature et sa dégradation, et ils ne forment pas un groupe homogène sur tous les points, leurs rapports à la nature étant parfois similaires à ceux de nombreux convaincus. Pour approfondir cette analyse, nous explorerons dans le deuxième axe, les rapports que ces différents groupes (sceptiques, indécis, convaincus) entretiennent vis-à-vis de la protection de la biodiversité. Comment envisagent-ils leurs actions et celles d'autres acteurs vis-à-vis de la protection de la biodiversité ? La protection de la biodiversité, en pratique, est-elle l'affaire de tous ?

QUI AGIT ET QUI DOIT AGIR POUR PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ ET LA NATURE ?

La majorité des Français déclare agir à titre individuel pour protéger la nature et ce, qu'ils soient convaincus, sceptiques ou indécis (graphique 3). Ceux qui déclarent ne pas avoir envie d'agir à titre individuel pour protéger la nature sont un peu plus nombreux chez les sceptiques et les indécis que chez les convaincus, mais ils restent largement minoritaires au sein de ces trois groupes. Ceux qui déclarent qu'ils pourraient en faire davantage sont toutefois nombreux (41 % des convaincus, 39 % des indécis, 37 % des sceptiques). Les principaux freins à leur action sont : (1) le manque de moyens pour agir davantage ; (2) le manque d'informations qui les inciteraient à en faire davantage ; (3) l'idée que l'action individuelle n'est pas vraiment en mesure de changer la situation.

Graphique 2 : perception de l'action de différents facteurs de changements sur la biodiversité en France par les convaincus, les sceptiques et les indécis

En %

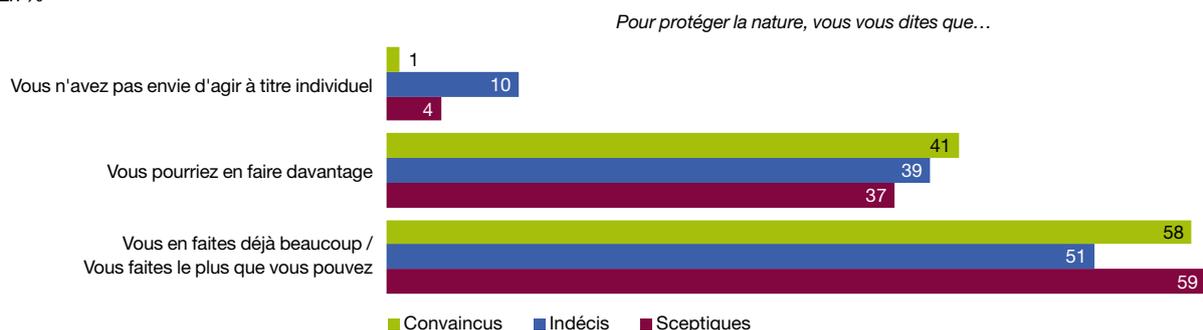


Note : l'ensemble des facteurs suggérés dans l'enquête (autres que le changement climatique) a été regroupé.
 Champ : France métropolitaine.
 Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 3 : niveau d'action individuelle en faveur de la protection de la nature déclaré par les convaincus, les sceptiques et les indécis

En %



Champ : France métropolitaine.

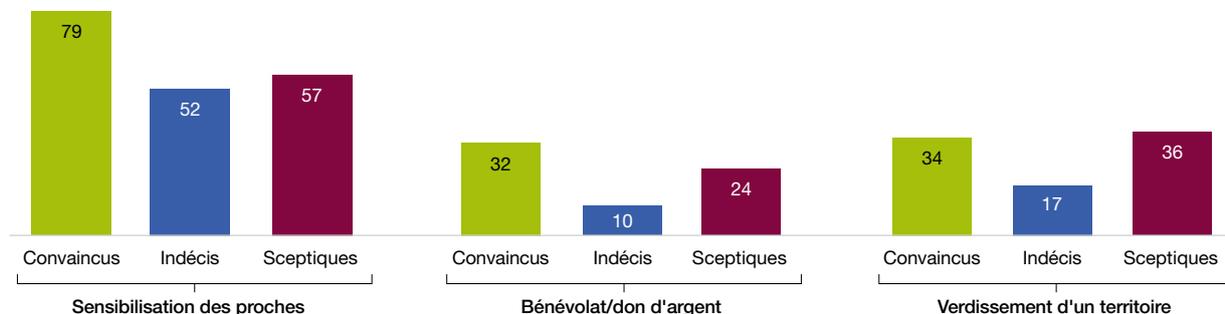
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Le niveau de mise en œuvre d'actions de protection de la nature par les Français diffère toutefois entre les groupes (graphique 4). La sensibilisation des proches à la protection de la nature est mise en œuvre par une grande majorité des convaincus (79 %), et une petite majorité de sceptiques (57 %) et des indécis (52 %). Les convaincus déclarent également plus fréquemment avoir donné de l'argent ou avoir été bénévole dans une association qui s'occupe de la nature au cours des dernières années: 32 % contre 24 % des sceptiques et 11 % des indécis. En revanche, presque autant de sceptiques (36 %) que de convaincus (34 %) déclarent avoir contribué, une ou plusieurs fois au cours des dernières années, au verdissement d'un territoire ou participé à des projets d'agriculture urbaine.

Si les sceptiques entreprennent moins d'actions de protection de la nature que les convaincus, les résultats de l'enquête montrent toutefois qu'ils sont nombreux à agir, en tant que citoyens ou à travers leur activité socioprofessionnelle, pour la protection de la nature et ce, par diverses actions. Sur ce point, la biodiversité serait donc l'affaire de tous, y compris celle des sceptiques.

Graphique 4 : exemples d'actions de protection de la nature mises en œuvre par les convaincus, les sceptiques et les indécis

En %



Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Des perceptions relativement homogènes entre convaincus, sceptiques et indécis vis-à-vis du rôle joué par les organisations en matière de protection de la nature

Les perceptions du rôle joué par différents acteurs (autorités publiques, acteurs économiques marchands, secteur associatif et citoyens) en matière de protection de la nature sont très divergentes selon l'organisation en jeu, mais demeurent relativement homogènes entre convaincus, sceptiques et indécis (*graphique 5*). La plupart des Français jugent que les associations environnementales agissent effectivement en faveur de la protection de la nature. Ce jugement est toutefois un peu plus fort chez les convaincus (88 %) que chez les sceptiques (67 %), et explique sans doute leur moindre propension à soutenir financièrement ces acteurs (*graphique 50*). Les exploitants agricoles et forestiers sont également perçus comme agissant pour la protection de la nature par une majorité de Français. Ce jugement est un peu plus partagé au sein des sceptiques (65 %) que parmi les convaincus (57 %), contrairement à ce qui a été décrit pour les associations environnementales. En ce qui concerne le secteur privé, la perception vis-à-vis des exploitants agricoles et forestiers contraste avec celle vis-à-vis des autres entreprises. En effet, une minorité de Français perçoit les entreprises comme un acteur de la protection de la nature, perception davantage portée par les sceptiques (32 %) que par les convaincus (16 %) et les indécis (14 %). Un autre contraste s'observe au niveau de l'action des autorités publiques. En effet, les Français sont davantage convaincus que la protection de la nature est effective à des échelles locales (mairies, départements, régions) qu'à l'échelle nationale (l'État). Les sceptiques sont davantage persuadés que l'État et les collectivités territoriales participent à la protection de

la nature. Enfin, l'idée que les citoyens eux-mêmes contribueraient à la protection de la nature est plus nuancée, elle n'est défendue que par un peu plus du tiers des Français sans écart significatif entre les groupes (37 % des convaincus, 39 % des sceptiques et 34 % des indécis).

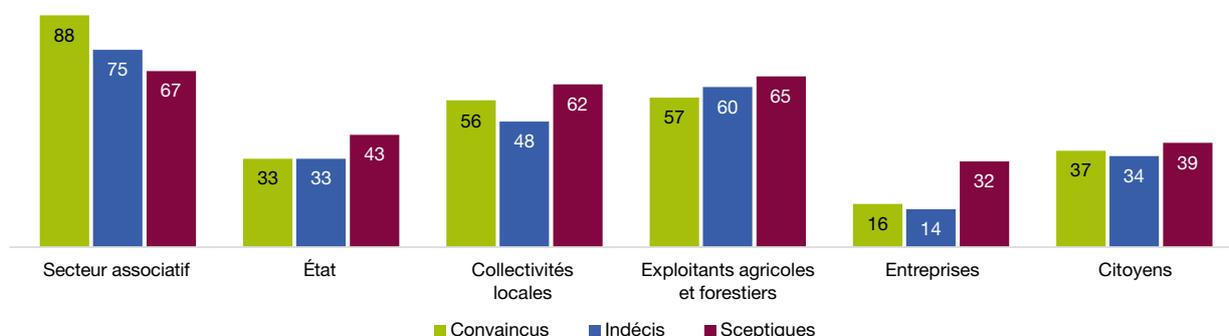
Des préférences hétérogènes vis-à-vis des mesures de protection de la nature à mettre en œuvre

Les perceptions divergentes du rôle joué par les organisations en matière de protection de la nature s'accompagnent d'une hétérogénéité des opinions des Français vis-à-vis des mesures de protection de la nature à mettre en place prioritairement (*graphique 6*). Pour la majorité des enquêtés, la priorité doit être de sanctionner fortement les activités qui nuisent à la nature. Cette priorité apparaît plus fréquemment chez les convaincus (42 %), que chez les sceptiques (33 %) et les indécis (28 %).

Les convaincus optent en second ordre pour l'idée de réglementer de façon plus stricte les atteintes à la nature, alors que les sceptiques et les indécis accordent une priorité plus importante à l'idée de remettre de la nature dans la vie quotidienne des Français. Ces premiers résultats vont dans le sens de la priorité accordée au développement des activités humaines plutôt qu'à la protection de la nature, davantage portée par les sceptiques et les indécis. Lorsqu'on les interroge sur les réglementations les plus efficaces pour protéger la nature, « restreindre l'usage des emballages pour réduire les déchets plastiques » et « réduire très fortement la construction de nouveaux bâtiments (y compris des maisons) ou d'infrastructures de transport sur des terrains agricoles ou naturels » sont les deux mesures à privilégier pour les Français qu'ils soient convaincus, sceptiques ou indécis.

Graphique 5 : perceptions des convaincus, des sceptiques et des indécis sur le rôle joué par différents secteurs en matière de protection de la nature

En %



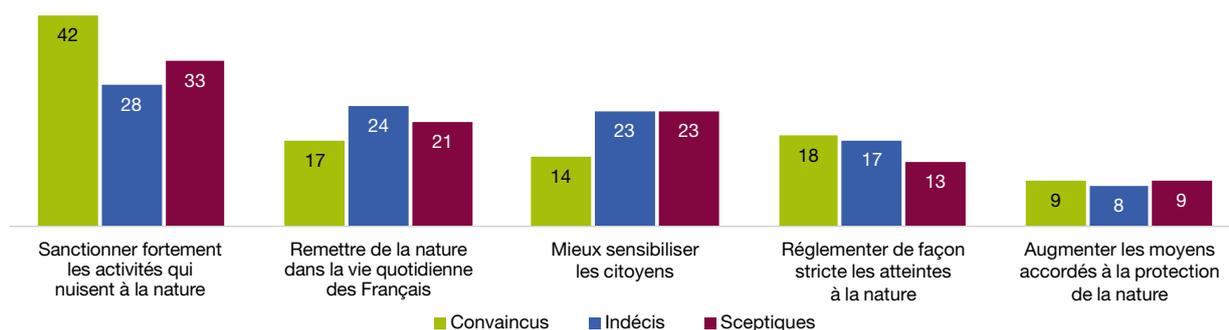
Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 6 : préférences des convaincus, des sceptiques et des indécis sur les mesures de protection de la nature à mettre en œuvre en priorité

En %



Champ : France métropolitaine.

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

Mieux sensibiliser les citoyens ressort davantage chez les sceptiques et les indécis (23 %) que chez les convaincus (14 %). Ce résultat est assez cohérent avec le fait que les convaincus déclaraient avoir une meilleure connaissance de la nature et de ses enjeux que les sceptiques et indécis réunis, mais peut aussi révéler que l'information qui est diffusée sur le sujet apparaît « discutable » pour une partie des sceptiques et indécis. L'idée d'augmenter les moyens accordés à la protection de la nature n'est pas la voie privilégiée par les Français, qu'ils soient convaincus ou non.

CONCLUSION

L'engagement de tous dans la protection de la biodiversité est désormais prôné au sein de nombreuses politiques publiques. Cet engagement ne semble possible, a priori, que s'il existe un consensus sur l'idée de la nécessité même de protéger la biodiversité. L'enquête « Les Français et la nature » nous a permis de montrer qu'une grande majorité des Français s'accorde en effet sur le constat d'un déclin de la nature et sur le besoin de la protéger. Au regard de cette enquête, il reste néanmoins beaucoup de Français à convaincre concernant les enjeux de préservation de la biodiversité. Ces Français « à convaincre » ont pu être caractérisés par leurs perceptions et représentations de la nature, par leurs savoirs et pratiques de la nature et par certaines caractéristiques sociodémographiques. Ainsi, nous avons montré que les divergences entre ceux que nous avons appelés les sceptiques et les convaincus se situent davantage au niveau de la représentation de l'état de la biodiversité et des priorités à donner pour un développement durable. En effet, les sceptiques ont une vision plus « optimiste » de l'état de la biodiversité et privilégient le développement des

activités humaines et le contrôle du développement de la nature. Pour autant, les sceptiques ne sont pas indifférents à la nature et sa dégradation. Ils ont conscience des pressions qui s'y exercent également, même s'ils sont plus dubitatifs que la moyenne. Plus intéressant encore, ils agissent, en tant que citoyens, à la protection de la nature et ce, par diverses actions. Ils reconnaissent par ailleurs le rôle joué par différentes organisations en matière de protection de la nature. Sur ce point, la biodiversité/la nature, serait donc l'affaire de tous, y compris celle des sceptiques.

Dès lors, comment expliquer que les sceptiques acceptent plus difficilement les discours d'experts sur le déclin de la nature, tels que celui de l'IPBES ? Plusieurs hypothèses peuvent être formulées. D'une part, ces discours, s'appuyant sur des corpus scientifiques peuvent aller à l'encontre d'autres formes de regards et/ou savoirs sur la nature (savoirs expérientiels et sensoriels détenus par ces individus plus au contact de la nature qu'une majeure partie de la population). D'autre part, les déclarations de l'IPBES sur le fait que la sixième extinction de masse aurait commencé peuvent expliquer le *biodiversité-scepticisme* d'une partie de la population au regard de sa « collapsophobie », c'est-à-dire sa propension à refouler, dénier, mettre à distance les peurs causées par la possibilité d'une remise en question trop grande de notre société, voire de l'effondrement de nos civilisations (Sutter *et al.*, 2019). Dernière hypothèse, l'accord avec les messages de l'IPBES (ou encore du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – GIEC) n'implique pas seulement d'accepter un constat étayé scientifiquement mais aussi un rapport politique à la nature (*i.e.* ce qu'il faut faire, priorités, etc.), à commencer par la reconnaissance que nos modes de vie et nos activités sont problématiques et qu'il faut les adapter. Il est possible que les sceptiques le soient surtout sur ce dernier

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

point, y compris parce que les rapports à la nature dénoncés (activités néfastes, etc.) et promus par les discours d'experts tendent à les mettre en cause ou ne sont pas dans leur intérêt. Ainsi, le scepticisme vis-à-vis de la biodiversité n'est peut-être pas tant (ou seulement) un problème de confiance ou méfiance dans la science ou les experts scientifiques qu'une posture plus en accord avec les rapports à la nature que ces individus ont ou veulent promouvoir.

L'idée que la dimension politique serait au cœur des oppositions à certains discours sur la biodiversité est une piste interprétative qui pourrait être explorée par différents travaux, approfondissant par là même la question du *biodiversité-scepticisme*. Nous en proposons ici quelques-uns. D'une part, la répétition d'enquêtes sur le rapport des Français à la nature permettrait de suivre l'évolution du scepticisme dans le temps et de mieux les analyser au regard des contextes socio-économique et politique, eux-mêmes évolutifs. D'autre part, l'analyse du rapport à la nature en outre-mer⁴, où la proximité

spatiale à la nature est peut-être plus homogène, pourrait apporter un regard différent, ou nuancer notre analyse du scepticisme en métropole. Enfin, la sociologie électorale pourrait permettre d'explorer notre hypothèse du lien entre le scepticisme et la question du rapport politique à la nature que sous-tendent les messages de l'IPBES.

Nous souhaitons, en conclusion, rappeler que les catégories décrites ici (convaincus, sceptiques et indécis) ne sont ni figées, ni polarisées. L'analyse factorielle multiple a en effet montré la superposition de convaincus, sceptiques et indécis en certains endroits du graphique. Les convergences et les divergences de rapports à la nature, de perception de sa dégradation et des moyens pour la protéger doivent être davantage explorées pour redéfinir ou préciser ces groupes et leurs profils types. Leurs actions et leurs priorités doivent ensuite être davantage explorées pour identifier les leviers aux changements transformateurs qui pourraient bénéficier à la préservation de la biodiversité.

BIBLIOGRAPHIE

- Ademe (2020), *Représentations sociales du changement climatique*, Rapport sur la 21^e vague du baromètre sur les représentations sociales de l'effet de serre et du changement climatique.
- CGDD (2019), *L'environnement en France. Rapport de synthèse*, La documentation française, 218 p.
- Dubreuil P. (2020), « *L'Office français de la biodiversité au cœur de l'action publique en faveur de la biodiversité* », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 100, pp. 51-54.
- Efese (2020), *Rapport de première phase de l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques : du constat à l'action*, ministère de la Transition écologique, 268 p.
- Gauthier O. et Delduc P. (2012), « *La stratégie nationale pour la biodiversité* », *Annales des Mines - Responsabilité et environnement*, n° 68, pp. 35-39.
- IPBES (2019), *Résumé pour décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 60 p.
- Julliard R. (2017), « *Science participative et suivi de la biodiversité : l'expérience Vigie-Nature* », *Natures Sciences Sociétés*, n° 25, pp. 412-417.
- Sutter P.-E., Steffan L. et Michot D. (2019), *Effondrement du monde : de la collapsophobie à la collapsosophie*, Communication lors de la journée d'étude « Collapsus : questionner l'Effondrement », 21 novembre 2019, Université de Lille, 13 p.

⁴ Les spécificités ultramarines sont traitées dans cette publication collective par Atlan et al. et par Cosquer et al.

L'engagement citoyen en faveur de la nature : le rôle mobilisateur des dispositifs de participation citoyenne

Lucie Morère¹, Anne-Caroline Prévot², Thomas Delage³ et Laure Turbian⁴

Dans l'enquête « Les Français et la nature » de 2020, deux enquêtés sur cinq déclarent pouvoir en faire davantage pour protéger la nature, et un sur cinq explique ne pas avoir les moyens d'agir davantage. Qu'est-ce donc que ce « pouvoir d'agir », réel ou perçu, des citoyens et quelles opportunités ont les pouvoirs publics pour favoriser et accompagner celui-ci ?

C'est une des questions auxquelles ont voulu répondre les trois comités citoyens de l'Office français de la biodiversité et des agences régionales de la biodiversité Île-de-France et Occitanie expérimentés en 2019 et 2020. Ces dispositifs sont originaux tant par leur objectif initial (associer des citoyens à la construction de politiques publiques de biodiversité), que par leur fonctionnement (un comité qui s'auto-définit pendant un an avant d'exercer son activité pendant un an). Le suivi de ces comités suggère qu'une telle expérience peut augmenter le pouvoir d'agir des citoyens volontaires, sous certaines conditions.

La plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) alerte dans son rapport de 2019 :

« Les objectifs [de durabilité] pour 2030 et au-delà ne peuvent être atteints que par des changements transformatifs [...] [c'est-à-dire,] une réorganisation fondamentale, à l'échelle du système, des facteurs technologiques, économiques et sociaux, incluant les paradigmes, les objectifs et les valeurs qui sous-tendent nos systèmes ». (IPBES, 2019, traduction des auteurs)

Cet appel à un changement de système fait écho aux différents discours sur la transition socio-écologique, que nous entendons ici comme une mise en mouvement de collectifs en synergie vers de nouvelles trajectoires sociales pour augmenter la viabilité de la planète pour les humains et les autres espèces vivantes (Theys, 2017 ; SU-ITE, 2017 ; Prévot, 2019). Ces dynamiques devraient s'appuyer sur des interactions fortes entre tous les acteurs, de l'État aux entreprises, en

passant par les collectivités territoriales, les associations et les citoyens.

L'Agence française pour la biodiversité (AFB, devenue en janvier 2020 l'Office français de la biodiversité) a parmi ses missions celle de « sensibiliser et mobiliser la société ». Dans ce cadre, l'AFB a conduit en 2017 des ateliers de co-construction citoyenne pour identifier des façons d'associer les citoyens à ses activités. Deux idées ont été expérimentées en 2019 et 2020 : le Comité citoyen (CoC) de l'AFB et le Comité des résidents de l'Agence régionale de la biodiversité (expérimenté dans deux régions pilotes, l'Île-de-France et l'Occitanie). Ces expérimentations ont été suivies et analysées dans le cadre d'une convention de recherche avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN).

Le présent article livre une présentation analytique de ces trois comités citoyens (un national et deux régionaux), expose une partie des résultats de la recherche relatifs aux motivations et aux conséquences de ces expériences pour les citoyens et les met en perspective avec les résultats de l'enquête « Les Français et la nature » (CGDD/SDES, 2020) et notamment son volet sur les motivations et freins des enquêtés.

Les résultats de cette étude quantitative soulignent l'envie des personnes enquêtées de contribuer à la protection de la nature, envie freinée par la perception d'un impact et d'une capacité à agir limités. Sous certaines conditions, les comités citoyens peuvent apporter des réponses à ces freins, aux échelles individuelles et collectives.

MOBILISER EN FAVEUR DE LA NATURE : UNE QUESTION DE MOYENS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS

Réalisée en 2020, l'enquête du SDES a notamment interrogé l'engagement des Français. Environ 52 % des personnes interrogées déclarent faire le plus qu'elles peuvent, et 40 % estiment pouvoir « en faire davantage » (graphique 1). Ces chiffres éveillent la curiosité et appellent à comprendre les freins qu'identifient ces personnes et les leviers qu'elles estimeraient pouvoir être utiles pour augmenter ou améliorer cet engagement pro-environnemental.

¹ Post-doctorante, UMR 7204 CESCO, MNHN.

² Directrice de recherche, UMR 7204 CESCO, CNRS.

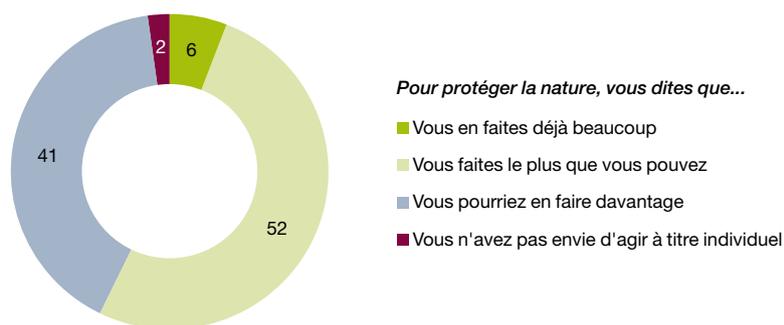
³ Chef du service « mobilisation des citoyens »/Office français de la biodiversité.

⁴ Cheffe de service adjointe « mobilisation des citoyens »/Office français de la biodiversité.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 1 : connaître ses marges de progression : la première étape pour s'engager davantage

En %



Champ : France métropolitaine.

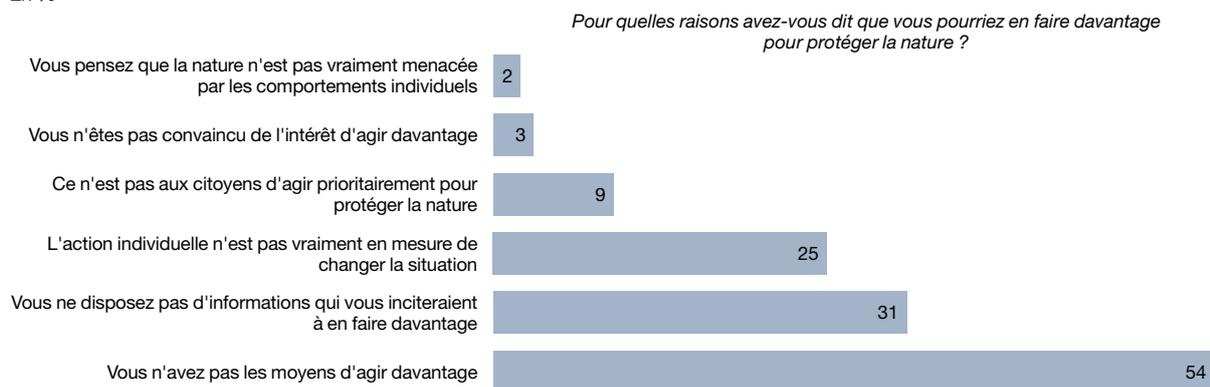
Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

À la question « Pour quelles raisons avez-vous dit que vous pourriez en faire davantage pour protéger la nature ? » (posée à 40,5 % des enquêtés), un peu plus de la moitié d'entre eux (54 %) considèrent ne pas avoir « les moyens d'agir davantage »

et environ un tiers (31 %) déclarent ne pas disposer « d'informations qui [les] inciteraient à en faire davantage » (graphique 2).

Graphique 2 : améliorer les « capacités » permettrait de renforcer un engagement pro-environnemental modéré

En %



Champ : France métropolitaine : enquêtés ayant déclaré qu'ils pourraient « en faire davantage pour protéger la nature » (n = 1 542).

Source : CGDD/SDES, enquête « Les Français et la nature », 2020

De même, à la question « Pour quelles raisons avez-vous dit ne pas avoir envie d'agir à titre individuel pour protéger la nature » posée à 1,8 % des enquêtés, très peu sont sceptiques sur l'intérêt de protéger la biodiversité⁵. Seuls 9 % d'entre eux considèrent que « les problèmes environnementaux sont

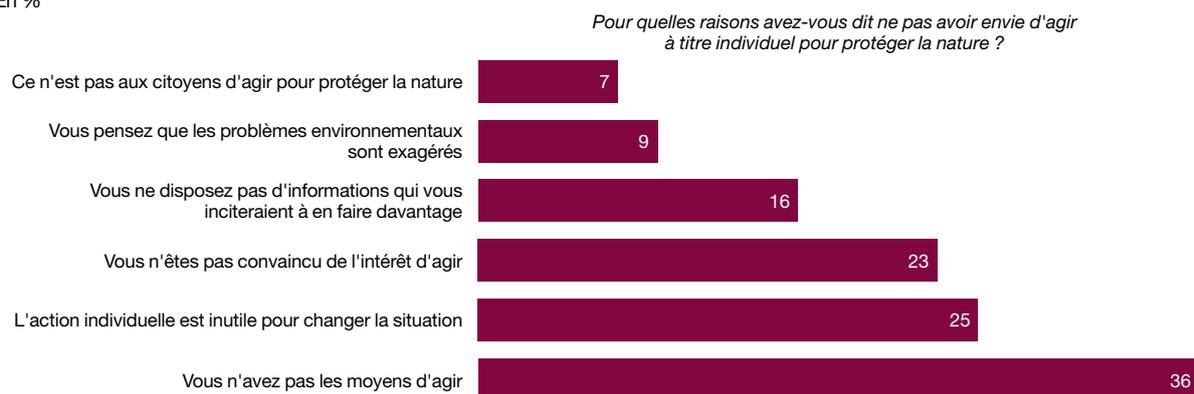
exagérés ». Là aussi, pour ce groupe de personnes n'ayant pas envie de s'engager, les principaux freins perçus relèvent des moyens et de la pertinence de l'action individuelle (graphique 3).

⁵ Gardons néanmoins en tête que s'agissant d'un questionnaire à questions multiples et fermées, l'expression libre d'avis plus opposés n'était pas possible ici.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

Graphique 3 : les moyens et les effets perçus des actions environnementales individuelles sont un frein à l'engagement citoyen

En %



Champ : France métropolitaine ; enquêtés ayant déclaré qu'ils n'ont « pas envie d'agir à titre individuel pour protéger la nature » (n = 69).

Source : CGDD/SDDES, enquête « Les Français et la Nature », 2020

Ces réponses suggèrent la question suivante : comment conforter les moyens d'agir des citoyens en faveur de la biodiversité ?

La théorie des capacités (*capabilities*), développée par A. Sen puis M. Nussbaum, renvoie aux capacités réelles qu'ont les individus pour choisir et accomplir leurs choix de vie, leurs projets (Sen, 1985 ; Crocker, 1992). La liberté d'accomplissement est une dimension centrale de leur travail : « *Le but est bien de trouver les moyens de donner du pouvoir d'être et d'agir à ceux dont la liberté est restreinte par toutes sortes d'obstacles* » (Brugère, 2013). Plus que l'accès à un ensemble de ressources (matériels ou non), il s'agit de prendre en considération l'accès à une fonctionnalité et des capacités. Par exemple, plutôt que de se préoccuper du vélo, vu comme objet, l'approche par les capacités se soucie de ce que le vélo permet d'intéressant pour les personnes : se déplacer à bas coût, en allant plus vite et donc plus loin qu'à pied. Mais à lui seul le vélo (comme objet) ne permet pas cette fonction de mobilité, elle dépend de « facteurs de conversion » humains, sociétaux et environnementaux, c'est-à-dire d'un humain en bonne santé pour pédaler, de routes pour circuler ou encore d'un milieu naturel favorable à cette activité (Robeyns, 2005).

Dans le champ de l'engagement citoyen pour la protection de la biodiversité et à la suite de l'enquête « Les Français et la nature », on perçoit bien l'importance de sensibiliser les individus et leur apporter les ressources (connaissances, expériences, etc.). Mais qu'en est-il des conditions (facteurs de conversion) sociétales ? Comment les pouvoirs publics

peuvent-ils créer des conditions propices à l'engagement citoyen ? Les comités citoyens apparaissent comme une des solutions adaptées.

LES COMITÉS CITOYENS DE L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE DEUX AGENCES RÉGIONALES

Afin d'associer les citoyens de manière pérenne et sincère à son fonctionnement, l'Office français pour la biodiversité⁶ a organisé des ateliers de co-construction, qui ont réuni 48 citoyens et une dizaine d'agents de l'OFB de novembre 2017 à janvier 2018. Cette initiative a été conçue en partenariat avec la Direction interministérielle à la transformation publique (DITP) et à partir des recommandations du Commissariat général au développement durable (CGDD).

Ces ateliers ont fait émerger une centaine de propositions, dont cinq ont été retenues par l'OFB pour expérimentation. Deux ont finalement été testées : le Comité d'orientation citoyenne de l'Office français de la biodiversité (CoC) et le Comité des résidents de l'Agence régionale de la biodiversité (ARB), expérimentés en Île-de-France et en Occitanie (tableau 1).

L'expérimentation s'est déroulée en deux étapes. La phase de « prototypage » des trois comités citoyens s'est déroulée de mai à décembre 2019. Les comités ont défini leur rôle et modalités de fonctionnement, qui ont été formalisés par écrit

⁶ Même si cette initiative a originellement été pilotée par l'AFB, il sera fait ici référence à l'OFB afin d'éviter des confusions liées au changement de dénomination de cet établissement public, survenu en janvier 2020.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

dans un mandat. La phase d'exercice s'est déroulée de janvier à décembre 2020. Les comités ont initié leur fonctionnement opérationnel avec l'élaboration d'avis sur la base de saisine (sujet formulé par l'institution) ou d'autosaisine (sujet formulé par le groupe de citoyens).

Les citoyens mobilisés dans ces comités ont été contactés et sélectionnés par le cabinet animateur de ces ateliers (qui a pour partie délégué cette opération à des prestataires). Indépendamment de l'objectif initial de « représentativité descriptive » (Hayat et Sintomer, 2013 : former un groupe ayant les mêmes proportions d'hommes et de femmes, de catégories socio-professionnelles, d'origine géographique... que la population française), ces entreprises spécialisées ont eu parfois recours à des listes préexistantes de personnes, par

exemple inscrites auprès d'instituts de sondage, de sociétés de marketing réalisant des panels de consommateurs, ou encore des opérations de client mystère (c'est le cas d'un tiers des citoyens interrogés). Les citoyens étaient indemnisés pour chaque journée d'atelier (60 €), défrayés pour les déplacements et nourris le midi. En 2020, compte tenu des confinements successifs, les ateliers se sont tenus à distance, dans un format plus court (2 à 4 heures) en fin de journée (avec une indemnisation au *pro rata temporis*). Ces séances en visioconférence ont toutes connu leur lot de difficultés : connexion difficile, faible appétence de citoyens pour les outils numériques, mais aussi quantité et qualité plus faible des interactions et mise en retrait de certaines personnes, etc.

Tableau 1 : le fonctionnement des trois comités citoyens

	Comité citoyen de l'OFB	Comité citoyen de l'ARB Île-de-France	Comité citoyen de l'ARB Occitanie
Nombre de citoyens membres du comité	Au début de l'expérimentation : 13 À la fin : 7	Au début de l'expérimentation : 10 À la fin : 6	Au début de l'expérimentation : 9 À la fin : 6
Nombre d'ateliers de prototypage en 2019	3 ateliers de 9h à 16h30	3 ateliers de 9h à 16h30 + 1 séance aux assises nationales de la biodiversité	3 ateliers de 9h à 16h30
Nombre d'ateliers opérationnels en 2020	9 ateliers (dont 7 en distanciel)	7 ateliers (dont 5 en distanciel) + 1 séance de restitution de l'avis à l'ARB en distanciel	6 ateliers en distanciel
Sujets traités par le comité et ayant fait l'objet de la rédaction d'un « avis citoyen »	2 saisines : - Lisibilité et accessibilité de la brochure <i>Espèces exotiques envahissantes</i> - Diversification du public de l'Observatoire national de la biodiversité (ONB) par la refonte du site internet 1 autosaisine : - Modalités d'accompagnement des éco-délégués par l'OFB	1 saisine sur la renaturation en Île-de-France	2 saisines : - Formulation de recommandations sur les publications du futur Observatoire régional de la biodiversité en Occitanie (sans avis rédigé) - Formulation de recommandations sur la renaturation et la protection des espèces en Occitanie

Source : Morère et al.

Méthode de suivi et d'étude de ces comités

Notre recherche interdisciplinaire en sciences humaines et sociales a associé sociologie, sciences politiques et psychologie de la conservation, pour comprendre les motivations et les conséquences de la participation à ces comités citoyens. Trois méthodes complémentaires ont été utilisées par L. Morère pour étudier ces questions :

- des entretiens semi-directifs, qui créent des conditions facilitant le partage des trajectoires de vie, en posant des

questions assez ouvertes sur des thèmes spécifiques. Ces entretiens ont été conduits entre juin 2019 et novembre 2020

- des observations participantes de chaque atelier citoyen entre avril 2019 et décembre 2020. Ces observations, menées « à identité découverte » dès le début du projet, ont permis de tisser une relation de confiance avec les citoyens habitués à la présence de la chercheuse. Cette immersion dans le groupe a été précieuse pour accéder à des informations riches ;
- la production courant mai et juin 2021 d'un film-documentaire

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

à partir du portrait de trois citoyens du CoC aux trajectoires bien distinctes, pour vérifier et affiner un certain nombre d'analyses par le biais d'entretiens confirmatoires.

UN DISPOSITIF ORIGINAL ET AUX AMBITIONS PROMETTEUSES, MAIS DIFFICILES À MAINTENIR

Les professionnels de la participation qui ont accompagné cette expérimentation à ces débuts (Direction interministérielle de la transformation publique, Commissariat général au développement durable, bureau d'études AScA, cabinet de conseil *Planète publique*) ont tous relevé ses multiples originalités. Nous en discutons trois ici :

L'intention démocratique d'associer des citoyens à la construction d'une politique publique

L'AFB partait du principe que les citoyens, en tant qu'usagers de la biodiversité et bénéficiaires des services de protection de la biodiversité, ont un droit de regard et d'orientation de ce service public :

« Il apparaît cohérent que les citoyens qui sont des bénéficiaires d'un bien commun, ici la biodiversité, soient associés aux réflexions, aux décisions et aux actions visant à la préserver. Des citoyens informés et conscients de l'importance de la préservation de la biodiversité seront des facilitateurs et des renforts dans la conduite des missions de l'AFB. » (note de cadrage interne « Mobilisation, sensibilisation, communication sociétale et rôle AFB dans plan biodiversité », p. 1)

Cette intention de l'AFB s'inscrit dans les préconisations du rapport de la Commission Action publique 2022 :

« Nous pensons que les citoyens, le monde associatif, les entreprises et les start-up constituent une force d'innovation et une capacité d'action. À ce titre, il faut les associer plus étroitement à la conception même des politiques publiques. [...] Quand ils s'engagent dans des missions d'intérêt général, ils sont une chance pour les citoyens : ils augmentent l'offre, favorisent l'innovation et constituent un aiguillon qui pousse le service public à toujours s'améliorer. » (Bédague-Hamilius, Mc Innes, et Mion, 2018, p. 25)

Si l'ambition initiale des comités créés était bien de participer à la construction des politiques publiques, les travaux de ceux-ci se sont concentrés sur des projets spécifiques (par ex. amélioration de l'accessibilité de la plaquette de

communication de l'OFB sur les espèces exotiques envahissantes). Deux raisons peuvent expliquer cette distorsion : les institutions ont eu du mal à faire une place aux comités citoyens au sein de leur gouvernance qui était, soit en construction (OFB, ARB Occitanie), soit complexe et bien rodée (ARB Île-de-France). De plus, une majorité des citoyens de ces comités ne souhaitaient pas prendre part aux discussions sur les grandes orientations ou le budget de ces établissements publics, mais préféraient être au service de l'action : la décupler, la relayer, la faciliter, en proposer, etc.

Une grande importance donnée à la « co-construction » du dispositif

Pendant l'année de prototypage, les comités citoyens ont été invités à « s'inventer » : trois ateliers répartis entre avril 2019 et janvier 2020 ont été dédiés à la définition de leurs objectifs et modes de fonctionnement. Cette phase de prototypage a duré un an, soit la moitié du temps de l'expérimentation, et a été plus ou moins bien vécue selon les parties prenantes et les individus : elle a permis à l'OFB (plus spécifiquement au service mobilisation des citoyens) d'être fidèle à son engagement de co-construction, en accord avec son souhait de ne pas influencer le groupe de citoyens et de laisser s'exprimer toutes les propositions. Pourtant, le cabinet animateur du dispositif n'était pas convaincu de ce choix. Pour les animateurs, laisser les citoyens définir complètement leur instance était un exercice trop théorique et conceptuel, et pouvait ralentir et essouffler le comité. Ils estimaient que l'OFB devait déterminer les objectifs de ces dispositifs de participation (donc le rôle des comités), et réaliser un certain nombre d'arbitrages (par exemple, décider s'il s'agit d'un dispositif pérenne ou ponctuel). Le déroulement de l'expérimentation leur aura donné partiellement raison : 15 des 32 citoyens ont cessé de venir⁷, manifestant un manque d'intérêt pour la démarche ; une autre partie est restée, mais a évoqué à plusieurs reprises avoir hâte d'entrer dans le « concret du sujet ». Seule une partie minoritaire s'est accommodée de la situation, disant comprendre et accepter cette étape de prototypage.

La durée de l'ensemble de l'expérimentation

La plupart des dispositifs de type « jury citoyens » ou « conférence de citoyens » sont organisés sur un temps plus court, et le week-end (quatre week-ends d'affilée par exemple). Ici, les trois comités ont duré deux ans, et avaient lieu durant la semaine. Si cette longue durée comporte le risque que les citoyens s'essoufflent et partent, elle offre les conditions à celles et ceux qui restent de vivre une expérience immersive prolongée, significative et donc potentiellement intense et transformatrice.

⁷ Le départ de citoyens peut s'expliquer en partie par la méthode de recrutement utilisée dans les faits (voir méthodes), qui a sélectionné des personnes qui s'attendaient pour certaines à répondre à un sondage ou jouer les clients mystères, pas du tout à construire activement et expérimenter un conseil citoyen. Ce décalage entre ce que ces personnes pensaient trouver et ce qu'elles ont découvert lors des premières séances a pu créer un désintérêt et un abandon des comités. Pour autant, ce phénomène ne saurait expliquer l'ensemble de ces abandons. Car à l'inverse, certaines personnes démarchées par ces méthodes ont été très assidues aux séances du comité citoyen.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

LES MOTIFS DE LA PARTICIPATION, ENTRE OPPORTUNISME ET ESPOIR DE CHANGEMENT

Une diversité de motifs ressort de l'analyse des déclarations des citoyens lors de la première séance du comité et des explications apportées lors des entretiens (*graphique 4*).

24 des 31 citoyens concernés ont explicitement formulé avoir un intérêt ou une sensibilité pour la protection de la nature, motivation retrouvée également chez d'autres personnes sans être formulée aussi clairement. À l'inverse, aucun membre des trois comités n'avait de discours sceptique ou hostile à la protection de la nature. Cela confirme que ces dispositifs participatifs dédiés à un thème spécifique attirent surtout des personnes qui en ont un intérêt minimum, une certaine sensibilité.

Parmi les membres des comités recrutés par démarchage téléphonique, nous avons relevé un intérêt pour ces questions mais aussi l'envie d'acquérir de nouvelles connaissances (9 citoyens l'évoquent, *graphique 4*), de participer « *par curiosité, pour voir ce que ça va donner* », en quoi ça pourra être utile pour la protection de la biodiversité, comment les acteurs publics vont se saisir de ce comité et de ses avis (8 citoyens l'ont évoqué en entretien, *graphique 4*). Cette « curiosité », associée ici à une activité engageante (il faut consacrer des journées entières au comité, y être attentif, écouter les autres, réfléchir et donner un avis, etc.), peut s'interpréter selon nous

comme une forme d'espoir : les citoyens espèrent que leurs avis soient entendus, que leurs idées soient remontées aux décideurs politiques, que cela puisse être utile et permette d'avoir un réel impact sur le fonctionnement de nos institutions et la protection de la nature :

« *J'attends du factuel, du précis, voir si ça va servir à quelque chose* » (Comité des résidents de l'ARB d'Occitanie, 1^{er} atelier du 22 mai 2019)

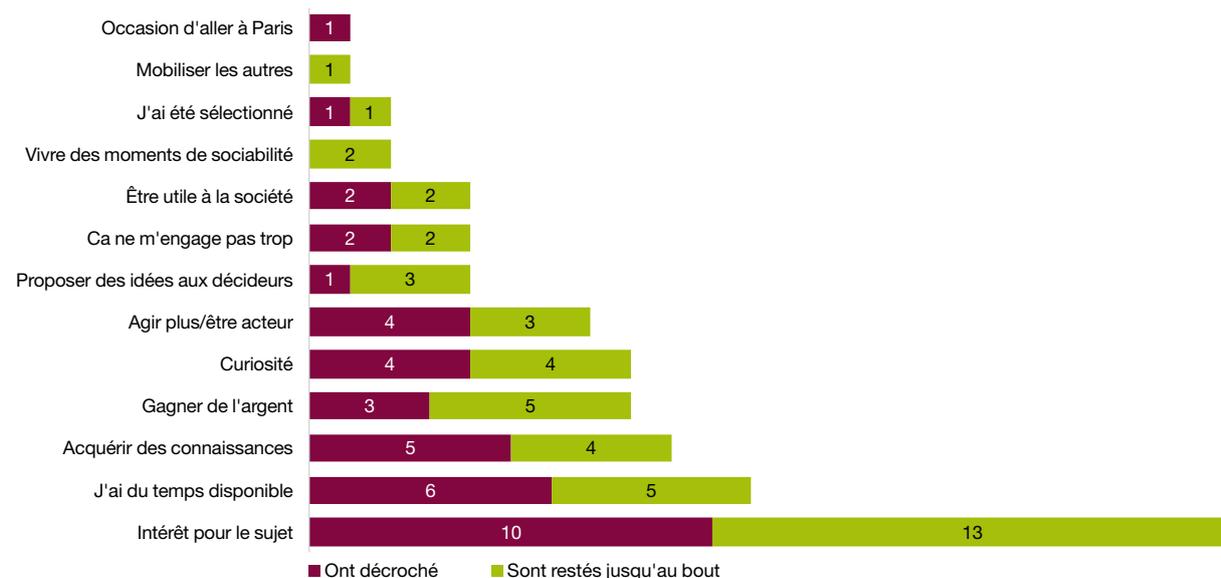
« *Je voulais voir les idées qui vont sortir des 3 réunions [...] voir ce que les pouvoirs publics vont faire avec un énième rapport* » (Comité des résidents de l'ARB Île-de-France, 1^{er} atelier du 19 avril 2019).

Les motifs de la participation à ces trois comités citoyens confirment donc les quatre registres de justification identifiés par A. Mazeaud et J. Talpin (2010) que sont le devoir civique, l'intérêt personnel, la sociabilité et l'enrichissement cognitif, bien qu'ils soient mentionnés dans des proportions inégales, à ce stade du dispositif participatif. À la marge du motif de « devoir civique », un cinquième registre semble émerger autour de cette subtile expression d'une envie de changement politico-sociétal.

Outre les interprétations possibles du nombre d'occurrence de chaque motif, leur diversité nous rappelle la pluralité des situations, logiques et attentes des citoyens.

Graphique 4 : les motifs de la participation aux comités citoyens

En nombre de citoyens déclarant ce motif



Note : ce graphique présente la répartition des motifs déclarés par les 31 citoyens : 12 du CoC, 9 d'Occitanie et 10 d'Île-de-France.
Source : Morère et al.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

DES CONSÉQUENCES PLUS OU MOINS TRANSFORMATIVES SELON LES CITOYENS

Notre enquête de terrain révèle une forte hétérogénéité dans les conséquences pour les participants, allant de la déception à l'éveil politique, ce qui confirme les résultats des travaux concernant d'autres dispositifs de participation citoyenne (Talpin 2006 ; 2010 ; 2011).

S'il est tentant de se concentrer uniquement sur le noyau dur de citoyens qui sont restés assidus jusqu'au bout des deux années d'expérimentation, il est important de rappeler que 15 citoyens sur 32 ont quitté le dispositif en cours de route (deux sont partis en pleine séance en formulant leur insatisfaction, un petit nombre a poliment indiqué par mails ou téléphone des difficultés à se libérer pour poursuivre les ateliers, les derniers ne sont tout simplement plus revenus sans justification). Cette situation révèle un intérêt limité pour le dispositif ou la faible appréciation de sa cadence et des réalisations du groupe, comme en témoigne la déception de certains :

« Peut-être que je n'ai tout simplement pas été très motivé par la matière, peut-être que s'il avait été question d'écologie au sens large je me serais senti plus impliqué. Là franchement... discuter de la grenouille de tel type plutôt que de telle autre, pourquoi les nénuphars machins ne se reproduisent plus ou se reproduisent trop... Je ne sais même plus... c'était tellement vague... encore que je respecte cette matière. Mais, oui, ce n'était pas mon truc en vérité. » (ancien membre du CoC, le 18 novembre 2020).

La sensibilisation des citoyens aux enjeux de protection de la biodiversité était un des objectifs de ces comités. Notre enquête suggère qu'effectivement certains citoyens ont pu acquérir des connaissances sur la définition de la biodiversité, son état actuel ou le fonctionnement de certains écosystèmes. Un membre du CoC indiquait avoir compris la notion d'écosystème et de chaîne alimentaire lors des ateliers du CoC et que cela l'avait amené à s'interroger sur certaines de ses pratiques au jardin (« éviter de tuer les fourmis, qui doivent certainement avoir un rôle à jouer » : entretien du 20 mai 2021).

À l'occasion des Assises nationales de la biodiversité (juin 2019 et octobre 2020), certains citoyens du Comité des résidents de l'ARB Île-de-France ont été très surpris de découvrir qu'autant de personnes, en France, travaillaient sur la biodiversité et ont trouvé cela « rassurant ». Une citoyenne a beaucoup apprécié avoir découvert les trames noires⁸, un autre a apprécié les présentations sur la création de zones humides et la plus jeune participante nous a confié plus tard se questionner sur les métiers en lien avec l'environnement. Sans en faire des spécialistes, les comités ont donc aidé les participants à mieux connaître les enjeux, actions et acteurs

de la protection de la biodiversité. Si cet objectif est donc en partie atteint, rappelons cependant qu'il s'agissait là d'un moyen et non d'une fin. L'un des membres du CoC décrit l'année de prototypage comme une « année de formation », qu'il jugeait nécessaire pour pouvoir ensuite formuler des avis pertinents sur les saisines ou autosaisines à traiter (entretien du 20 mai 2021). Dans le but de sensibiliser un large public, le service « mobilisation citoyenne » de l'OFB met en œuvre des projets spécifiques qui permettent de toucher un plus grand nombre de Français (courtes vidéos diffusées dans les cinémas, intervention en festivals, partenariats avec l'Éducation nationale, etc.).

Les connaissances acquises sur la biodiversité ont permis à certains membres des comités de s'interroger sur leurs propres pratiques ou celles de leur entourage : prendre conscience des conséquences du lâcher de tortues dans le cours d'eau voisin, réaliser avoir planté une espèce exotique envahissante dans son jardin, se renseigner davantage sur tel sujet abordé en comité, voire, faire évoluer certaines pratiques individuelles (cesser la destruction de certains « nuisibles » dans le jardin ; commencer à réaliser un compost, etc.).

Participer à ces comités citoyens a aussi été l'occasion de prendre part à un exercice collectif de citoyenneté active : écouter les autres, synthétiser sa pensée, s'exprimer de manière concise, sont autant de savoir-faire utiles, voire indispensables, au bon fonctionnement d'un collectif. Pourtant, les participants n'ont pas tous profité de ces comités pour monter en compétences sur ces aspects. Cela peut en partie s'expliquer par le fait que beaucoup d'ateliers ont finalement été organisés en virtuel plutôt qu'en présentiel.

Enfin, un dernier ensemble de conséquences concerne la politisation des participants, entendue ici comme la participation consciente à des actions de la sphère publique qui dépassent des préoccupations individuelles. À ce jour, ce phénomène ne concerne que deux participants, mais il est néanmoins marquant et symbolique. Deux membres du comité national ont en effet échangé en dehors du CoC et ont utilisé leur réseau personnel pour porter un projet de plantation d'une mini-forêt dans une école de la ville de Tours. L'une de ces deux personnes est aujourd'hui à l'initiative d'un projet d'ambition nationale, de renaturation des espaces urbains et périphériques peu valorisés, tels que les zones d'activités économiques, les pourtours d'établissements publics, des surfaces commerciales, etc. Pour défendre ce projet (le plan local de végétalisation), cette personne s'est informée, a démarché des scientifiques, des fonctionnaires territoriaux spécialistes de ces sujets, mais aussi des élus locaux (députés, conseillers régionaux, municipaux, etc.), des ONG ou un institut d'aménagement et d'urbanisme. Tenant à son indépendance et n'envisageant pas d'intégrer un parti politique, il décrit son initiative comme une forme de mobilisation citoyenne au service de la cité, et explique que « c'est depuis le CoC et grâce au

⁸ Les trames noires sont un réseau écologique (ensemble de corridors) caractérisé par une certaine obscurité propice aux espèces nocturnes. Elles complètent les trames vertes et bleues propices à d'autres composantes de la biodiversité.

partie 5 : quelles formes d'implication en faveur de la nature ?

CoC » qu'il a eu l'envie et l'idée de développer ce projet. Les deux années de comité citoyen ont agi pour cette personne comme de l'huile sur une braise, comme un catalyseur de l'éco-acteurisation (Morère, 2017), entendue comme un processus complexe de transformation d'un individu en un acteur d'initiatives ascendantes favorables à son éco-socio-écosystème. Pour cette personne, à ce moment de son parcours individuel, la participation à ce comité citoyen national a permis une certaine forme d'empowerment individuel, d'accroissement de son capital social et de son réseau qui a renforcé et permis de concrétiser une envie d'agir.

CONCLUSION

L'expérience de l'Agence française pour la biodiversité (devenue Office français de la biodiversité) autour de trois comités citoyens nous permet de souligner le potentiel que revêt ce type de dispositif participatif en matière de mobilisation d'un petit nombre de citoyens. S'il ne correspond pas à toutes les

envies, il peut permettre de sensibiliser les participants à la complexité de la biodiversité et ses enjeux, de leur donner à voir une diversité d'acteurs et d'actions auprès desquels ils pourraient trouver leur place et, dans une certaine mesure, de catalyser de potentielles envies d'agir, dans une sphère individuelle ou publique.

À l'issue de cette expérimentation audacieuse, reste à la société le soin de décider si ces effets – aussi intéressants soient-ils – sont suffisants au regard de l'investissement qu'ils nécessitent aux échelles régionale ou nationale de mise en œuvre. Pour cela, une analyse en miroir des effets de ces dispositifs participatifs pour les politiques publiques doit encore être livrée.

Mais d'ores et déjà, nous pouvons affirmer qu'une diversité de citoyens, de trajectoires individuelles et d'envies d'agir appelle à une diversité de dispositifs mobilisateurs. Un vaste chantier reste encore à entreprendre pour faire de la place aux citoyens dans des instances déjà existantes et créer de nouveaux dispositifs *ad hoc*.

BIBLIOGRAPHIE

- Bédague-Hamilius V., Mc Innes R. et Mion F. (2018), *Service public, se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, Comité Action publique 2022.
- Brugère F. (2013), *Martha Nussbaum ou la démocratie des capacités*, *La Vie des idées*, 19 mars 2013.
- Crocker D.A. (1992), "Functioning and Capability: The Foundations of Sen's and Nussbaum's Development Ethic", *Political Theory*, n° 20/4, pp. 584-612.
- Hayat S. et Sintomer Y. (2013), « Repenser la représentation politique », *Raisons politiques*, n° 50/2, pp. 5-11.
- IPBES (2019), *Résumé pour décideurs de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques*, 60 p.
- Mazeaud A. et Talpin J. (2010), « Participer pour quoi faire ? Esquisse d'une sociologie de l'engagement dans les budgets participatifs », *Sociologie*, n° 1/3, pp. 357-74.
- Morère L. (2017), *La participation institutionnalisée dans les espaces protégés habités. Quelles contributions à l'éco-acteurisation des participants et au développement territorial ? Regards croisés sur 6 initiatives de développement du Parc naturel régional Scarpe-Escaut (France) et de la Mosaïque d'aires protégées Sertão Veredas-Peruaçu (Brésil)*, Thèse de doctorat en géographie, Université Lille 1.
- Prévot A.-C. (2019), « Pourquoi avons-nous tant de mal à entrer en transition ? », *H&B. La revue d'Humanité & Biodiversité*, n° 5, pp. 195-204.
- Robeyns I. (2005), "The Capability Approach: A Theoretical Survey", *Journal of Human Development*, n° 6/1, pp. 93-117.
- Sen A. (1985), *Commodities and Capabilities*, North-Holland.
- SU-ITE (2017), *Qu'est-ce que SU-ITE ?*, Institut de la transition environnementale Sorbonne Université [consultable en ligne].
- Talpin J. (2006), « Jouer les bons citoyens », *Politix* n° 75/3, pp. 11-31.
- Talpin J. (2010), « Ces moments qui façonnent les hommes », *Revue française de science politique*, n° 60/1, pp. 91-115.
- Talpin J. (2011), « Retour sur la politisation des individus par la participation. Pour une approche pragmatique des effets de l'engagement participatifs sur les acteurs », communication à la Journée d'études sur les effets de la participation, EHESS Paris, 21 octobre 2011, 23 p.
- Theys J. (2017), « Prospective et recherche pour les politiques publiques en phase de transition », *Natures Sciences Sociétés*, n° 25-spécial « Pour une recherche en appui à l'action publique : leçons de l'expérience du ministère de l'Environnement (1990-2016) », pp. 84-92.

Table des matières





INTRODUCTION	5
PARTIE 1 : UNE NATURE EN QUÊTE DE SENS	9
Frédéric Ducarme et Éric Pautard – <i>Une nature en quête de sens : état des lieux des représentations sociales de la nature dans la France contemporaine</i>	10
PARTIE 2 : DES FORMES DIFFÉRENCIÉES D'APPROPRIATION DE LA NATURE	25
Julien Gauthey, Jeanne Dequesne, Valérie Deldrève et Charlène Kermagoret – <i>Inégalités sociales de fréquentation et de pratique de la nature en France métropolitaine</i>	26
Hélène Melin – <i>Comprendre les modes d'attachement à la nature à travers les expériences individuelles et l'évolution des relations au vivant</i>	40
Sandrine Glatron, Vincent Comor et Véronique Philippot – <i>Espèces indésirables ou paysages : comment gérer la nature ? Des opinions liées à ce que l'on voit, perçoit et sait de la nature</i>	48
Jean Corneloup – <i>Les natures récréatives en gestation</i>	57
PARTIE 3 : LA NATURE À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES	67
Anne Atlan, Véronique Van Tilbeurgh et Christophe Lavergne – <i>Les Français et la nature, une comparaison entre la métropole et les départements d'outre-mer</i>	68
Colas Boudet, Valentin Guyonnard, Anne-Laure Guinoiseau, Olivier Musard et Patricia Gambert – <i>Connaissance et représentation des parcs naturels marins à la croisée d'enquêtes sur les Français, la nature et les aires protégées</i>	77
Anne-Claire Maurice et Emmanuelle Baudry – <i>Perceptions et attitudes vis-à-vis de l'urbanisation : rôle des expériences de vie et des facteurs sociodémographiques</i>	86
Alix Cosquer, Marie Feliot-Rippeault, Agnieszka Jeziorski, François Morisseau, Christian Reynaud et Olivier Gimenez – <i>Appréhender les représentations territoriales de la nature : enquêtes en métropole et en outre-mer</i>	94
PARTIE 4 : INTERACTIONS, ASPIRATIONS ET EFFETS DE GÉNÉRATION	103
Éric Doidy et Anahita Grisoni – <i>Nature et santé : des aspirations qui se croisent de plus en plus ?</i>	104
Charlotte Millot et Marianne Bléhaut – <i>Pour agir pour l'environnement et protéger la nature, les jeunes privilégient l'action collective aux gestes individuels</i>	109
Frédéric Plénard, Hélène Bourhis-Bois et Danis Bois – <i>Vers un rapport sensible avec la nature pour une éducation à la citoyenneté</i>	119
PARTIE 5 : QUELLES FORMES D'IMPLICATION EN FAVEUR DE LA NATURE ?	127
Irénée Joassard, Alexis Cerisier-Auger, Anthony Coulmin et Éric Tromeur – <i>Érosion de la biodiversité : données objectives et perceptions subjectives</i>	128
Charlène Kermagoret, Julien Gauthey et Jeanne Dequesne – <i>La biodiversité : est-ce l'affaire de tous ?</i>	138
Lucie Morère, Anne-Caroline Prévot, Thomas Delage et Laure Turbian – <i>L'engagement citoyen en faveur de la nature : le rôle mobilisateur des dispositifs de participation citoyenne</i>	147

Conditions générales d'utilisation

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (3, rue Hautefeuille — 75006 Paris), est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et, d'autre part, les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (loi du 1^{er} juillet 1992 — art. L.122-4 et L.122-5 et Code pénal art. 425).

Dépôt légal : décembre 2021

ISSN : 2555-493X (en ligne)

2552-2272 (imprimé)

Impression : imprimerie intégrée du MTE, imprimé sur du papier certifié écolabel européen
www.eco-label.com

Directeur de la publication : Thomas Lesueur

Coordination éditoriale : Céline Blivet

Maquettage et réalisation : Agence Efil, Tours



Qu'est-ce que la notion de nature évoque pour les Français ? Quelle relation entretiennent-ils avec les milieux naturels, la faune et la flore ? Quel regard portent-ils sur les aires naturelles protégées ? Comment appréhendent-ils l'urbanisation des espaces naturels ? Perçoivent-ils les menaces qui pèsent sur la biodiversité ? Sont-ils convaincus de l'intérêt d'agir pour protéger la nature ? Quelles formes d'engagement sont-ils prêts à mettre en œuvre pour mettre un terme à l'érosion de la biodiversité ? Des différences de perception et/ou de pratique s'observent-elles en fonction du territoire de vie, du milieu social ou de la génération ?

Réunissant quinze articles, cette publication s'attache à répondre à ces différentes questions en mobilisant l'expertise de chercheurs issus de disciplines variées (sociologie, écologie, géographie, philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, etc.) mais aussi d'acteurs de terrain. Dans ce cadre, les données statistiques dialoguent avec les approches qualitatives et permettent d'analyser en profondeur les relations complexes que la société française entretient avec la nature. En explorant ainsi l'ancrage empirique et historique des représentations sociales sur le sujet, en identifiant les formes d'inégalités d'accès aux milieux naturels ou en interrogeant les modes de gestion de la vie sauvage, ces différentes contributions dressent un large panorama des savoirs sur ce sujet.

**Société,
nature et
biodiversité**

Regards croisés
sur les relations
entre les Français
et la nature

Service des données et études statistiques

Sous-direction de l'information environnementale

Tour Séquoia - 92055 La Défense cedex

Courriel : diffusion.cgdd@developpement-durable.gouv.fr